

Troisièmes rencontres des élus régionaux

Rouen

27 et 28 mars 2007



**Centre d'éco-développement
et d'initiative sociale (Cédis)**

Président : Henri AREVALO
Directeur : Jean-Vincent PLACÉ

116, rue de Belleville 75020 Paris
Tél : 01 47 97 81 21
Fax : 01 47 97 81 62
cedis@cedis-formation.org
www.cedis-formation.org



Fédération des Élus Écologistes

Président : Yves PIETRASANTA
Secrétaire Général : Jean Claude BIAU

247 rue du Faubourg-Saint-Martin
75010 Paris
Tél. : 01 53 19 53 16 - Port. : 06 80 13 79 72
Fax: 01 53 19 03 93
jc.biau@elus-ecologistes.org
www.elus-ecologistes.org

sommaire

table ronde 14 à 29

Changements climatiques : les régions face aux nouveaux défis climatiques

table ronde 30 à 49

Perceptions et représentations de l'écologie politique

Présentation, Coordination	4
Préface	5 à 6
Synthèse	7 à 10
Plénière de clôture	158 à 177
Manifestation	178-179
Revue de presse	182-183

Annuaire des éluEs VertEs régionaux et parlementaires

184 à 212

contributions 50 à 157

50 à 65

Biodiversité

Jacques Caplat

66 à 83

Les politiques régionales de l'énergie

Pierre Radanne

84 à 101

Groupe économie

Vanessa Jerome, Pacal Canfin

102 à 125

La formation professionnelle

René Chardavoine

126 à 139

Les régions et les politiques de déplacements et transports

Jean Lafont

140 à 149

*Perspectives financières
pour les régions*

Jean-Marc Pasquet

150 à 157

*Politiques régionales et
démocratie participative*

Jacques Picard

coordination nationale des groupes verts en région

Les Verts en Régions : 168 élu-e-s dans les conseils régionaux et une coordination nationale

Les élections de mars 2004 ont marqué une nouvelle étape pour les Verts en leur permettant d'accroître très fortement le nombre de leurs éluEs dans les Régions. Alors qu'ils – et elles – étaient 75 lors de la précédente mandature, leur représentation a plus que doublé avec cent soixante huit éluEs. Un poids sans précédent pour le parti écologiste qui compte désormais plus de quarante vice-présidents au sein des exécutifs régionaux.

S'ils apparaissent évidemment sur leurs thématiques habituelles – *l'environnement, l'énergie ou la solidarité* – leurs délégations sont de plus en plus diversifiées. Ainsi, selon les régions, des Verts ont la charge de définir et conduire, jusqu'en 2010, des politiques dans des domaines aussi variés que la recherche, la formation, l'économie, l'agriculture, l'éducation ou les finances. Autant de champs nouveaux qu'il faut investir et parfois défricher.

Une coordination nationale

Une première rencontre des présidents de groupes verts a eu lieu à Paris en 2004. L'animation d'une coordination s'est ensuite resserrée et régularisée autour de quelques régions dont la Bourgogne (Wilfrid Séjeau) l'Île-de-France (Jean-Vincent Placé), le Nord-Pas-De-Calais (Jean-François Caron) Rhône-Alpes (Gérard Leras) et Aquitaine (Michel Daverat)

Ses représentants ont travaillé à la mise en place de la première rencontre nationale des éluEs régionaux Verts organisée à Dijon les 5 et 6 avril 2005 qui ont réuni plus d'une centaine de conseillers. De même, la coordination a mené des négociations auprès d'Alain Rousset, président du conseil régional d'Aquitaine et président de l'Association des régions de France (ARF) pour définir les modalités de participation des élus Verts dans le cadre du congrès ARF de Bordeaux les 7 et 8 décembre 2005 et convenir d'une représentation verte au sein des instances de l'ARF.

La coordination entretient enfin un dialogue régulier sur les actions menées dans les régions par l'intermédiaire d'échanges réguliers et de rencontres *in vivo*, comme ce fut déjà le cas à Paris en 2004, à Dijon en avril 2005, à Grenoble l'an dernier ou à Coutances lors des dernières Journées d'été. Tous les représentants de groupe sont les bienvenus : président(e) ou élu(e) mandaté(e) à ce titre par ce dernier et motivé(e) pour apporter sa contribution.

Les membres actuels de la coordination

Wilfrid SEJEAU (Bourgogne), Francine GUILLAUME et Jean-Vincent PLACE (Île-de-France), Jean-François CARON (Nord-Pas-de-Calais), Andrée BUCHMANN (Alsace), Marie MEUNIER (Languedoc-Roussillon), Véronique BEREGOVOY (Haute-Normandie), Romain LANGLET (Pays de la Loire), Jacques OLIVIER et Marie BOUCHEZ (PACA), Gérard LERAS (Rhône-Alpes), Michel DAVERAT (Aquitaine), Philippe LECLERCQ (Lorraine).

Des assistantEs de groupe participent également aux réunions et à l'animation de la structure : Alexandra NAUD (Aquitaine), Anne KOZLOWSKI (Haute Normandie), Ludovic COUPIN (Nord-Pas-de-Calais), Emilie BAUME (Rhône-Alpes) et Arnault COSTILHES (Bourgogne). Mehdi GUADI intervient en qualité de représentant du Cédís.

Pour la troisième fois, après les publications de 2005 et 2006, vous avez entre les mains les actes de la Rencontre nationale des éluEs régionaux Verts, organisée cette année à Rouen les 27 et 28 mars.

Ces troisièmes rencontres nous ont permis de faire un premier bilan, à mi-mandat, de nos réalisations, mais aussi des freins et des difficultés que nous rencontrons. Nous avons ainsi tracé des perspectives et défini des chantiers, des actions prioritaires pour les trois prochaines années. Pour tenir ces deux objectifs, bilan et projet, nous avons entamé, depuis décembre, un important travail de préparation des cinq grands ateliers qui ont structuré ces journées. Cinq thèmes qui correspondent à la fois aux grands domaines de compétence des Régions et aux domaines où les élus Verts se sont le plus investis. **Vous trouverez donc dans cette troisième publication l'ensemble de ces notes thématiques et l'essentiel des deux plénières** organisées en ouverture et en clôture des journées. Inutile de dire que ce travail s'est fait de façon consensuelle, après discussion au sein de notre coordination des groupes.

Les élus régionaux Verts sont les seuls à mener un tel travail interrégional. Nous sommes très heureux de pouvoir vous présenter ce travail qui nous permet de disposer d'un bilan et d'une feuille de route communs à tous nos élus. C'est la cohérence de nos propositions, de notre vision de la société et de l'action régionale qui fait la force de notre mouvement.

Notre volonté depuis la création de la coordination des groupes en Régions est de **faire connaître le travail des élus régionaux Verts**, de rendre justice à notre mouvement en renvoyant une image de sérieux, de travail mais aussi de créativité, d'imagination et de résistance. Les éluEs Verts ne sont pas des élus comme les autres : ce sont des élus militants, des élus qui construisent la société de demain. Nous sommes persuadés qu'une des manières de surmonter l'image négative qui se

construit dans la société, sous les coups de boutoir des grands médias, au sujet des Verts, présentés comme brouillons, divisés, égocentrés, politiciens, est de valoriser davantage l'action de nos élus lorsqu'ils construisent, proposent mais aussi lorsqu'ils dénoncent et prennent des positions courageuses en opposition avec le ronron institutionnel.

C'est un chantier décisif de faire connaître et reconnaître cette action : auprès des médias, mais aussi des acteurs associatifs et syndicaux et, enfin, auprès du grand public. Ce document est donc un outil pour « faire savoir » mais c'est aussi un instrument pour mieux entrer en dialogue avec la société civile.

Nous sommes désormais à mi-mandat. En trois ans, beaucoup de choses ont été accomplies et nous avons encore de nombreux projets, des revendications auprès de nos partenaires pour les trois années à venir. La coordination des groupes en régions a souhaité, lors des rencontres des Rouen, qu'un document grand public puisse être réalisé avant la fin de l'année pour informer nos concitoyens, électeurs et futurs électeurs, des actions que nous menons en Région. En bonne démocratie, il est nécessaire de rendre des comptes à ceux qui nous ont élus.

Nous espérons que ce document vous permettra de mieux appréhender l'action des élus Verts en Région, et, que vous soyez militant Vert, sympathisant, acteur associatif ou syndical, citoyen vigilant... de nous permettre d'agir plus efficacement ensemble en faveur de l'écologie politique. ●

L'écologie politique pour vivre mieux

Jean-Michel Manquat

Journaliste

Résumé

Faire et faire savoir

Après Dijon en 2005 et 2006, Rouen a accueilli les 27 et 28 mars 2007 la Rencontre des élus régionaux écologistes. La troisième édition de ce rendez-vous annuel a rassemblé quelque cent trente élus régionaux, ainsi que des collaborateurs d'élus et des experts. Tous ont répondu présents à l'invitation lancée par la Coordination nationale des élus Verts en Régions et le centre de formation le Cédis, centre d'éco-développement et d'initiative sociale, qui supervisait ces deux journées.

Les élu-e-s Vert-e-s sont les seuls à avoir engagé un travail interrégional. « **C'est une de nos spécificités, les élus Verts ne sont pas isolés dans leur Région, nous avons la volonté de construire un réseau, les politiques régionales ont besoin d'une cohérence nationale** » insiste Wilfrid Séjeau, animateur de la Coordination et président du groupe Vert au conseil régional de Bourgogne. Organisée à mi-mandat, cette escale rouennaise a permis de dresser un premier bilan de l'action des élus écologistes dans les Conseils régionaux. « **S'il n'y avait pas d'élus Verts dans les Régions, il y a des dossiers qui n'avanceraient pas** », rappelle Véronique Bérégofoy, présidente du groupe des élus Verts au conseil régional de Haute-Normandie. Elle cite en exemple l'économie sociale et solidaire. « **Ce sont les Verts qui l'ont impulsée, qui la développe et qui se battent tous les jours pour la faire vivre.** » Même chose pour les transports, les économies d'énergies, la préservation de la biodiversité, la formation professionnelle ; autant de domaines de compétence des Régions dans lesquels les élus Verts font avancer des dossiers. Et où ils obtiennent des résultats concrets, sans que cela se sache forcément !

C'est pourquoi, au-delà de la mutualisation et de l'échange propre à ces rencontres, les éluEs régionaux ont travaillé à l'élaboration d'un Livre Vert des Régions. Cette publication a pour vocation de mettre en avant les politiques publiques portées dans les Régions. Destiné à un public le plus large possible, il sortira en 2009. Mais d'ores et déjà, les éluEs ont formulé des engagements communs pour les trois prochaines années. Ces mêmes thèmes constitueront les cinq chapitres clés du Livre Vert à venir : *les transports, la biodiversité, la formation professionnelle et l'apprentissage, l'énergie et le climat, l'économie*. Les enjeux de démocratie participative et l'analyse financière seront évoqués tout au long de l'ouvrage afin de prolonger la réflexion et d'affirmer le caractère opérationnel des propositions.

Vivre mieux

« Les Régions face aux nouveaux défis climatiques ». Tel était le thème de la première table ronde qui a ouvert les travaux des éluEs régionaux dans l'hémicycle du Conseil régional de Haute-Normandie. Comment prendre en charge le changement climatique d'un point de vue politique ? « **La force politique qui gagnera en ce XXI^e siècle sera la première qui saura décrire la vie réussie des gens compatible avec les enjeux et les mutations qu'impose le réchauffement climatique** » a répondu Pierre Radanne. Admis désormais dans l'opinion, le réchauffement de la planète génère une angoisse et un comportement de fuite chez nombre de nos concitoyens. Diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre ne doit pas être compris comme la nécessité de diviser par quatre son niveau de vie... D'où l'obligation d'obtenir l'adhésion des citoyens. « **Si nous pouvions être le parti qui ne nie pas le risque mais dit aux gens : nous allons nous saisir de vos craintes pour apporter des réponses, réduire la douleur et avec l'objectif de vivre mieux** » a espéré Mireille Ferri, vice-présidente de la région Ile-de-France.

« **Le respect de la règle implique l'adhésion à la règle** », a souligné Pierre Radanne. L'information, le débat, la démocratie d'élaboration de scénario à succès sont des moyens à inscrire dans le processus d'acceptation de la transition en cours. Les politiques et la Région peuvent jouer un rôle pivot pour que les plus pauvres ne soient pas les premières victimes des conséquences du réchauffement climatique et des mesures qu'il convient d'adopter pour tenter d'y remédier. Pierre Radanne a prôné « l'exemplarité », qui peut s'exprimer dans réalisation de lycées HQE (Haute Qualité Environnementale) et la nécessité pour les Régions de se préparer à l'élaboration de plans climat, qui n'ont pas d'obligations légales aujourd'hui.

Les entreprises sont souvent allées plus vite que les collectivités publiques dans l'adoption des mesures qu'impose le protocole de Kyoto (réduction des gaz à effet de serre). Nos concitoyens sont majoritairement prêts à l'admettre : il est essentiel que les Verts soient les justes chroniqueurs d'un monde qui renaît. L'intérêt supérieur de l'humanité est supérieur au droit à la concurrence.

Représentations

L'enchaînement s'est fait naturellement avec la seconde table ronde consacrée à « la perception et la représentation de l'écologie politique en régions ». Directeur de CSA Opinion, Stéphane Rozès a analysé la perception que les Français ont des Verts. « **Une perception de singularité, a-t-il relevé, les Verts portent dans les instances régionales des problématiques qui ne sont pas portées par d'autres.** » Une singularité, une image « **de mouvement à la marge centré sur les questions environnementales et sociétales** » nourrie de paradoxes qu'a mis en avant Erwan Lecœur : La crise écologique, annoncée par les Verts, n'est pas portée par eux, note le sociologue. Alors que taux d'adhésion intellectuel en faveur des Verts est élevé, que les Verts sont le premier parti en tout point pour la femme de 36 ans (dixit Erwan Lecœur !), les intentions de vote en faveur des Verts sont inférieures à 5 %. Plus les Verts sont sérieux, moins ils paraissent en rupture par rapport aux désordres du monde. On leur reproche de tirer profit de la crise puisqu'ils font de la politique. Au contraire de Nicolas Hulot, qui met à jour la part de

mauvaise conscience que chacun de nous porte, et qui est perçu comme celui qui a tout à perdre de son engagement. Les Verts proposent des solutions, parfois applicables, mais ils ne peuvent pas être autonomes (alliance avec PS), ni perçus comme pouvant être maire... ou président de la République.

De ces constats, il importe de tirer des enseignements. « **Nous avons le tort de nous focaliser sur les aspects électoraux, nous apparaissions comme ceux qui font comme les autres**, a remarqué Gérard Leras, élu en Rhône-Alpes, **la bonne démarche verte c'est ne jamais être contre sans être pour autre chose, s'opposer ET proposer.** » Concilier idéologie et participation aux institutions, un éternel dilemme chez les Verts que relève Jean-Vincent Placé, président du groupe Vert à la région Ile-de-France : « **On a fait avancer des choses en Ile-de-France, mais il y a une contradiction très forte et une vraie interrogation, nous sommes très fortement combattus, mais nous avons vocation à voir des utopies se réaliser.** »

Il est ressorti d'un débat qui doit se poursuivre la nécessité déjà évoquée précédemment d'exemplarité : sortir des postures, créer sa planète ; « la force de l'écologie politique est l'expérimentation » a indiqué Stéphane Rozès. « **Etre passeur de bonnes solutions ne suffit pas, on fait aussi de la politique en se posant contre les autres** », a toutefois martelé Erwan Lecœur. Et ce spécialiste de l'extrême droite a conclu par une note d'espoir : « **il n'y a qu'une alternative pour faire baisser le Front national, l'écologie politique car elle est internationaliste et globale.** »

Action

La réflexion s'est poursuivie l'après-midi par le travail en atelier et la présentation des contributions thématiques qui serviront à la réalisation du livre Vert. Elus et militants Verts sont ensuite passés à l'action dans les rues du centre-ville de Rouen. Ils sont allés à la rencontre des Rouennais pour les sensibiliser aux risques sur la santé que font courir les OGM (Organismes génétiquement modifiés) : « **On sort de cinq années d'un gouvernement qui a bien souvent joué contre les politiques en matière d'écologie et de développement durable**, regrette Wilfrid Sejeau. **En Région, les Verts se bagarrent pour soutenir l'agriculture biologique et la richesse des terroirs et le gouvernement vient de faire passer en catimini des décrets permettant une culture des OGM en plein champ ouvrant ainsi la voie à une contamination généralisée de l'environnement.** » L'accueil favorable reçu par les Verts lors de cette action de sensibilisation montre combien il est indispensable d'expliquer et de dialoguer avec nos concitoyens. Les Verts ont tout à y gagner pour casser l'image négative véhiculée par certains médias...

Des propositions

C'est justement pour démontrer que les Verts ne se contentent pas de débattre qu'il avait été demandé aux éluEs et experts regroupés dans les ateliers thématiques de dégager un certain nombre d'objectifs communs. Ainsi, dans le domaine de la formation professionnelle, les Verts proposent d'inscrire dans la loi un service régional d'intérêt général en formation avec mission de service public avec deux impératifs : qu'il

soit en conformité avec les piliers du développement durable et qu'il garantisse l'accès à la formation tout au long de la vie, le respect des diversités, l'équilibre des territoires et l'égalité hommes-femmes. Pour préserver la biodiversité, il est prévu d'inscrire l'éco-conditionnalité des aides régionales dans toutes les interventions de la Région. Rendre les plans climats régionaux obligatoires (comme le sont les plans locaux d'urbanisme) ; développer et démocratiser les services publics de voyageurs en intégrant, notamment, les besoins des populations à faibles ressources ; contribuer à la diminution de l'empreinte écologique sont quelques-unes des propositions qui vont être développées par les élus Verts dans leurs Régions. « **Nous sommes sortis de la phase d'expérimentation dans les Régions, on ne se contente plus d'inaugurer un panneau solaire sur le toit d'un HLM** », s'est réjoui Dominique Voynet.

Si les Verts affichent une unité à l'échelle des Régions, Cécile Duflot a également insisté sur la prise de position commune des Verts européens (Français, Allemands, Espagnols et Anglais) concernant le dossier EADS (Airbus) : « **Nous ne faisons pas de nationalisme patriotique, une véritable politique industrielle à l'échelle de l'Europe est indispensable.** » Sur ce sujet, les Verts s'opposent aux licenciements secs et prônent la reconversion des compétences.

Exemplarité

L'Europe était aussi au cœur du débat lors de la séance plénière de clôture dans l'hémicycle du Conseil régional. Avec toujours la même nécessité d'expliquer et de faire savoir qu'il y a une cohérence de politique à l'ensemble des échelons, et particulièrement dans les Régions et au Parlement Européen : « **Nous devons démontrer à l'opinion que les Verts agissent de façon sensée et cohérente depuis longtemps et nous saisir du débat sur l'avenir de l'Europe** », a plaidé Hélène Flautre, députée européenne.

Il est sans doute trop tôt pour affirmer qu'un virage a été pris à Rouen. Mais on a senti chez tous les participants à ces journées la même volonté d'aboutir à des propositions partagées. Et un vrai plaisir à se retrouver, loin des querelles de chapelles qui nuisent tant à l'image des Verts : « **Ce n'est pas si souvent que nous pouvons être dans des temps de partage, de réflexion et déboucher sur des résultats. Dans l'atelier économie, nous sommes arrivés à dégager une position commune sur cinq sujets stratégiques** » s'est félicité Jean-François Caron, élu du Nord Pas-de-Calais.

« Nous les femmes, on connaît ça très bien, avait expliqué auparavant Dominique Voynet à la presse, pour être écoutées et respectées, il faut que nous soyons meilleures que les hommes. Eh bien chez les Verts, c'est pareil. Il faut être meilleurs que nos partenaires pour les convaincre que l'on peut vraiment faire autrement et qu'il y aura de l'emploi, de l'économie et de la qualité de la vie. » ●

Discours d'ouverture

Alain Le Vern

[...] **La région qui vous accueille est une région à laquelle désormais vous penserez chaque matin** non pas seulement parce que vous y serez venus (et peut-être pour certain d'entre vous pour la première fois), mais parce que c'est une région qui, à l'image de ceux qui la dirigent, souffre d'une certaine forme de modestie. Pourtant, cette région, dans beaucoup de domaines, tangente l'excellence. Ainsi, chaque matin lorsque vous vous levez et que vous ouvrez votre réfrigérateur, vous découvrez les produits laitiers de cette région. Lorsque vous allez dans votre salle de bain, vous ne pouvez pas éviter le flaconnage qui est fabriqué ici. Lorsque par malheur vous souffrez d'une quelconque maladie, le tiers des médicaments consommé en France est fabriqué dans cette région. La moitié du pétrole français est raffiné ici. Et les deux tiers des ceintures de sécurité sont fabriqués dans cette région. Les moteurs de la fusée Ariane sont fabriqués ici. Les nacelles d'airbus également. Donc c'est une région qui a une forte dominante industrielle et un passé industriel et qui petit à petit essaie d'affronter les défis du futur à travers les différents enjeux que nous connaissons tous.



Depuis maintenant huit ans (puisque nous sommes des redoublants), avec la majorité que je dirige, nous faisons donc à la fois dans le « politiquement durable », mais aussi, et plus sérieusement, des politiques qui ont servi souvent de références à d'autres régions lorsqu'elles ont rejoint celle-ci lors des dernières échéances.

Si aujourd'hui j'avais deux ou trois messages à vous faire passer, le premier serait celui-ci : ce qui me frappe beaucoup, c'est l'extraordinaire paradoxe de l'actualité que nous vivons, à la fois avec des thèmes qui sont très largement ceux sur lesquels nous agissons (environnement, pouvoir d'achat, emploi, logement...), et que nous portons collectivement au sein de la gauche, et qui pourtant ne semblent pas trouver aujourd'hui leur traduction dans les indications de votes de nos concitoyens.

Ces thèmes qui sont les nôtres et qui ne seront évidemment traduits dans le cadre de l'action publique que si c'est nous qui les portons. Nous devons refuser cette espèce de fatalité qui voudrait que l'on rejette le politique alors que seul le politique peut répondre à l'ensemble des enjeux que je viens d'indiquer. Et pour la région, en dehors de ces politiques nouvelles que nous mettons en œuvre et ce n'est pas ici que je vais en faire le catalogue (j'ai vu d'ailleurs qu'à travers vos publications vous aviez cet échange d'expérience entre vous), le moment est venu de nous réapproprier davantage les politiques que nous menons. Je pense que nous avons trop tendance, et je vous le dis en toute amitié, collectivement, à sous-traiter

des politiques que nous devons mener en direct. Je pense que le citoyen doit davantage saisir le rôle du politique, faute de quoi il continuera à s'en détourner. Si nous sous-traitons les aspects sensibles ou compliqués de notre politique, en confiant le développement économique à des agences, en confiant tel ou tel sujet un peu sensible de l'environnement à des comités, des agences ou à des observatoires nous donnons le sentiment que le politique ne répond pas à la préoccupation citoyenne et qu'il sous-traite. C'est vrai dans le domaine des transports, c'est vrai dans le domaine de l'économie, c'est vrai aussi quelquefois dans le domaine de l'environnement.

Donc, pour ce qui me concerne, je plaide et vous le savez bien, mes amis, pour que nous réhabilitons le sens de l'action des responsables politiques et des responsabilités publiques en exerçant ces compétences. De ce point de vue-là, la décentralisation manquée a continué à brouiller les cartes, et la mandature qui vient doit inciter les futurs législateurs à clarifier le champ de compétences des collectivités. Il faut que nous, en régions, nous nous appropriions davantage les politiques que nous sommes en mesure de mener. C'est ma volonté politique pour cette région. J'ai supprimé par exemple, l'agence régionale de développement. C'est la région qui assume le « chef-de-file » en matière de politique économique. Je sais que des amis présidents de région font autrement : je leur dis que là-dessus je ne suis pas d'accord, fort de l'expérience qui est la mienne depuis maintenant huit ans.

Deuxième élément que je veux dire aussi, c'est que nous soyons en mesure de maîtriser la dépense publique et que l'un ne va pas sans l'autre. S'approprier des politiques publiques pour les mettre en œuvre passe évidemment par une maîtrise de la dépense, de manière à ce que nous obtenions des marges afin de mener les politiques créatrices dont nous avons besoin.

Troisième élément c'est de dire qu'à mon sens (mais ça va un peu dans la direction que je viens d'évoquer en ce qui concerne la réappropriation des politiques publiques), c'est qu'être en responsabilité au fond, c'est être en mesure d'apporter des réponses. Dans « responsabilité », il y a « réponse ». Je pense qu'il ne suffit donc pas de poser des questions souvent pertinentes, mais il est souvent plus compliqué d'essayer d'apporter des réponses et de les traduire ici en politique.

Enfin, je voudrais vous dire qu'avec la majorité plurielle qui dirige cette région depuis maintenant huit ans nous avons mis en pratique une manière de management qui se veut aussi respectueuse des uns et des autres. C'est pas parce que j'accueille des élus verts et au fond la pratique de cette maison plaide pour ce que je vais vous dire, dans le management politique, il est nécessaire aussi que l'on soit en mesure de mieux nous écouter les uns les autres comme nous le faisons. Chaque lundi matin je réunis l'exécutif de cette région, les élus des différentes composantes de ma majorité disposent de délégations sur lesquels l'exercice plein est entier. En dehors de cette pratique politique, je me réjouis d'avoir pu nouer avec eux, et donc avec les élus qui sont là, des liens d'amitié, d'estime et de respect mutuel. Je pense qu'ensemble nous faisons en sorte de relever les défis qui sont devant nous, que cela passe bien entendu par une solidarité totale de gestion. Là-dessus il faut que les choses soient claires. On ne peut pas acheter une politique par appartement et laisser quelquefois des aspects qui sont un peu plus compliqués. J'ai fait référence à ce qu'était cette région, on est souvent dans la difficulté

de ce point de vue, pour être capable de concilier le développement économique et les valeurs que nous partageons.

Je voudrais dire ma satisfaction d'avoir depuis maintenant huit ans dirigé cette région avec une majorité plurielle. Nous nous sommes enrichis mutuellement. Et je garderais de la période précédente un excellent souvenir. Ce n'était pas dans cette salle qui date du jour de notre élection de la deuxième mandature et c'est une salle HQE, je veux dire par là que c'est un chantier qui a été mené en conformité avec le développement durable. Dans la précédente salle j'avais accueilli Dominique Voynet pour signer un contrat de plan qui vient d'être remplacé par un contrat de projet. J'ai vu la différence et dans la négociation et dans la pratique politique.

Voilà, je voulais chers amis vous souhaiter la bienvenue. J'avais pris plaisir l'année dernière à lire les actes de vos journées en Bourgogne. Ici, je vous recommande le seul fromage qui vaille d'être consommé en France, du Neufchâtel, fromage doté d'une forme de cœur. Bon travail et bienvenu en Normandie.

Changements climatiques : les régions face aux nouveaux défis climatiques

table ronde

INTERVENANTS

**Catherine
Levrud et
Mireille Ferri:**
Coordination
nationale des
élu-e-s
régionaux

**Pierre
Radanne :**
ancien
directeur de
l'ADAME,
expert Energie



Véronique Beregovoy

Bonjour à toutes et à tous d'être présents aujourd'hui pour la Troisième Rencontre Nationale des élus régionaux Verts. Bienvenu en Haute-Normandie (Rouen). Merci à Alain Le Vern de nous avoir permis d'organiser dans les meilleures conditions possibles ces rencontres au sein du Conseil régional de Haute Normandie avec, en particulier, une forte implication d'un certain nombre de services de la région, au nom de l'ensemble des élus Verts, je les en remercie vivement.

Dans la continuité des rencontres précédentes à Dijon, nous avons souhaité ici à Rouen franchir une nouvelle étape dans le processus de mutualisation de nos politiques et de nos expériences. Pour cette troisième édition, nous avons pour



ambition l'élaboration du Livre Vert des régions. Ce document public devra faire le point sur la première partie de notre mandat 2004-2007, et dessiner les contours d'une nouvelle étape dans « l'écologisation » des politiques publiques régionales en définissant ensemble, les grands chantiers stratégiques de la seconde partie de notre mandat.

Pour bâtir ce Livre Vert, la coordination nationale a sélectionné 5 thèmes piliers : les transports, la biodiversité, la formation professionnelle, la problématique de l'énergie-climat et l'économie. La plupart de ces thèmes sont des compétences majeures de la région. De plus l'aspect des finances et celui de la démocratie participative seront abordés de manière transversale. D'autres thèmes comme celui de la santé ou du logement seront bien évidemment présents dans ce Livre Vert. Afin d'organiser au mieux ces rencontres, des documents ont été préparés en amont sur ces différents sujets par des experts et des élu-e-s référents que je tiens à remercier fortement. Grâce à ce travail que vous avez reçu chez vous, nous allons pouvoir avancer de manière efficace et constructive, afin d'établir notre bilan à mi-mandat, et d'élaborer nos propositions. Ces textes vont servir de support à nos échanges pendant la tenue des ateliers. Ils pourront être amendés, complétés, modifiés. L'objectif étant de les enrichir et de les valider ensemble.

Notre présence, au sein des conseils régionaux avec un certain nombre de responsabilités influe sur les politiques publiques. Débattre, lutter, argumenter, convaincre, proposer pour construire un monde respectueux de l'être humain et de son environnement, voilà ce qui nous fait avancer. L'enjeu est de taille. Notre implication dans les régions s'inscrit fortement dans ce sens, que ce soit pour verser une aide au maintien de l'agriculture biologique en Ile-de-France, pour développer la filière bois en finançant des plateformes de stockage à proximité de grosses chaufferies comme en Franche-Comté, pour permettre des travaux d'isolation grâce à l'octroi des prêts à taux zéro en Picardie, pour lancer un réseau d'écoles de la deuxième chance en Bourgogne ou pour développer l'économie sociale et solidaire en Haute Normandie... Je pourrais citer encore des centaines de projets et d'actions mais aussi de politiques phare, transports, énergies renouvelables qui nous permettent d'impulser ou de faire avancer de manière significative et cohérente. Mettre l'écologie au cœur de nos politiques, telle est notre ambition.

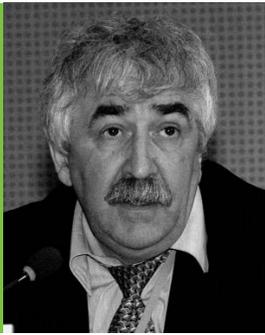
Pierre Radanne

Vous connaissez bien le sujet du changement climatique, je vous propose donc de voir plutôt « comment prendre en charge cette question d'un point de vue politique et comment le problème se pose à nous ».

Un rappel sur le rapport de l'IPCC de début février : la formulation ancienne était que sur la tendance actuelle, nous avons un réchauffement de 1,4 à 5,8 degrés. C'était la formulation du troisième rapport qui agrégeait deux choses, la variabilité de réponse de la planète et les écarts de trajectoire que l'humanité peut connaître dans ce siècle. Selon la forme d'énergie et le niveau de consommation d'énergie, les choses peuvent être différentes. Soyez attentifs à cela, le nouveau rapport sépare les deux variables. D'un côté, si on reste sur la trajectoire actuelle, nous allons vers un doublement de la concentration de gaz carbonique dans l'atmosphère qui devrait être atteint dès 2060. Si nous sommes sur cette trajectoire-

là, nous connaissons un réchauffement compris entre 3 et 8 degrés d'après les simulations actuelles. Par contre, si l'humanité fait ce qu'il faut, le réchauffement pourrait être contenu à 1,5 degré. Il faut insister sur un point parce que les médias ne le font pas : ces valeurs en degré ne sont pas repérables par chacun. La mesure étalon est ce qui nous sépare de l'ère glaciaire, c'est-à-dire entre 5 et 6 degrés.

L'autre point, plus affirmé, c'est qu'au-delà de 2 degrés, nous perdons le contrôle du climat terrestre. En gros l'humanité n'est plus en paix : dégradation du système agricole, mouvement de populations, problèmes alimentaires et de ressources en eau, etc.). Nous sommes déjà dans l'intolérable. Que faire ?



Il faut diviser les émissions de CO₂ par deux d'ici 2050 avec derrière une division par 5 autour de 2100, c'est-à-dire la quantité de CO₂ que la nature sait normalement absorber sans stockage dans l'atmosphère. J'avais fait le rapport pour le gouvernement, il y a tout juste trois ans sur la division par quatre des émissions de CO₂ qui a été mis dans la loi de juillet 2005. Je suis

étonné, c'est la première fois en France qu'un de mes rapports devient une loi. Mais il y avait un « bogue », c'est devenu une loi sans aucun débat dans le pays, ce qui est totalement consternant.

Autre élément de cadrage, la négociation internationale traîne à cause des pays qui dérapent. Deux pays sont excellents : l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Les autres sont soit médiocres, soit mauvais. La négociation sur la deuxième période d'engagement du protocole de Kyoto s'enclenche.

Dès aujourd'hui, l'engagement européen est le point important. L'engagement européen du 9 mars, c'est - 20 % de CO₂, + 20 % d'énergie renouvelable et -20 % de consommation d'énergie à travers les programmes d'économie d'énergie. Avec l'engagement sur les « renouvelables » qui constitue un vrai progrès. C'est-à-dire que les États qui ne le feraient pas seraient pénalisés.

En France, nous n'avons pas de programme à long terme sur le problème du changement climatique malgré la sensibilisation largement acquise de l'opinion. Mais, cette adhésion des Français à la réalité du changement climatique ne débouche sur aucun changement de comportement. Les statistiques de l'Insee le montrent. La reconnaissance du diagnostic et la capacité de bouger soi-même sont deux choses différentes. Cette capacité à bouger se produit comment ? Comment s'est faite cette prise de conscience ? Grâce à des passeurs dans tous les grands pays du monde. Al Gore est le premier passeur qui introduit à travers son film *La vérité qui dérange*, la reconnaissance de ce changement climatique. Nicolas Hulot est notre deuxième passeur national. Le troisième passeur (mais il y en a d'autres), c'est Nicholas Stern sur la partie économique, ancien conseiller économique de la Banque Mondiale et de Tony Blair. Le point commun de ces passeurs, a été qu'ils sont non à la périphérie de la société mais au centre de la société. Ils sont dans les institutions, les médias, l'économie. Pourquoi la société apprend-elle de ces passeurs et non par nous ? Parce que la préoccupation de la société française, c'est de dire : réduisez-nous la douleur de la transition. L'appel à des gens légitimes sur le sujet donne la garantie de réduire la douleur de la transition.

Quelles sont les issues ?

- Premièrement, apprendre à compter. Vous émettez du CO₂ dans votre vie, entre le chauffage, la voiture, l'alimentation. Si l'on vous dit de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre, les gens entendent immédiatement une division par quatre de leur niveau de vie. Si l'on veut leur expliquer que cette division par quatre n'est pas un drame personnel, il faut être capable de pointer dans les différents actes de la vie quotidienne là où l'on a des marges de manœuvre. Plus l'on voit ces marges de manœuvre grandir, plus la mauvaise nouvelle de la division par quatre devient tolérable parce que l'on se reconstruit une image de sa vie à travers ça.

- Deuxième phase, apprendre des solutions techniques. Dans les débats publics, les gens demandent peu des solutions techniques. Paradoxalement, on a relativement bien progressé dans ce domaine-là. Beaucoup de solutions techniques sont aujourd'hui relativement repérées, pas en totalité mais assez nettement.

- Troisième point de passage : le politique doit montrer des réalisations exemplaires qui sont des témoignages réussis du futur sur lesquels on a une préfiguration au plus proche de sa vie, d'un monde qui aura réussi le problème en question. Cela passe notamment sur la question des bâtiments et de la HQE.

- Quatrième point : un appel énorme de la part de la société française à l'engagement politique, engagement qui passe par un calendrier. On ne peut « jumper » d'aujourd'hui en 2050 sans avoir des étapes intermédiaires. Pour le coup, aucun parti politique n'a expliqué quels étaient les étapes intermédiaires et le crantage à réussir, nous compris.

- Cinquième point : une garantie d'équité. « Je veux bien bouger, à condition que cela soit équitable dans la société française ». Ce n'est pas aux plus pauvres, par une taxation disproportionnée, de payer alors que cela serait indolore pour les riches. Équitable également entre ce qui est demandé au particulier, aux entreprises et aux collectivités publiques.

- Dernier point : demande de simultanéité (en même temps pour tous). « je fais si tu fais, si nous faisons tous ».

Nous avons donc un travail de mise en scène à réaliser, un scénario de réussite. C'est le rôle du politique. Derrière cela la question des croissances ressort à l'intérieur des Verts. Est-ce que la division par quatre augure une décroissance ?

À chaque changement de civilisation, les sociétés dépriment. Bien sûr il y aura réduction des gaz à effet de serre, de la consommation d'énergies primaires. Mais est-ce que c'est une décroissance du PIB ? Nous devons nous mettre à niveau dans une compréhension du diagnostic réel de ces choses-là et regarder devant nous. C'est une question décisive dans la capacité de nos citoyens de s'engager dans la prise en charge du changement climatique. Depuis 1973, nous avons en France une croissance économique par habitant de 90 % (PIB). Nous ne sommes pas loin d'un doublement par habitant. Quelle a été la croissance de la consommation d'énergie par habitant ? Les chiffres de 2005 nous disent qu'entre 1973 et 2005, cela a été de 2,85 %. Il est probable que la consommation énergétique française a diminué entre 2005 et 2006, il est très probable que l'on soit déjà en croissance zéro de la consommation d'énergie par habitant entre 73 et 2006. On a quasiment été

capable de doubler malgré la faiblesse des efforts faits dans ce pays, la croissance économique par habitant avec une consommation d'énergie stable. Notre changement de civilisation a en fait commencé en 1973 avec le choc pétrolier. C'est notre première confrontation aux limites qui ne fait que s'aggraver. Il y a bien sûr derrière cela une dématérialisation de l'économie. Ne croyez pas que cette stagnation de la consommation énergétique découle de la perte de substance industrielle. Cette question doit jouer sur 1 % ou 2 % seulement.

Prendre en charge cette question du changement climatique est un facteur bénéfique pour l'économie en terme d'emploi et en terme de facteur d'activité. En août 2006, la société française a été victime d'une hémorragie de 51,6 milliards d'euros, soit l'importation de pétrole et de gaz que nous avons dû faire, soit l'équivalent de la rémunération de 1,3 million de salariés. Il ne faut plus dépenser d'argent comme cela : faire des travaux d'isolation dans les logements, développement des énergies renouvelables, réorganisation des transports. Chaque fois que nous ferons cela, nous transformerons l'hémorragie de devises en emploi.

En quoi consistait la phase d'expansion industrielle passée ? Elle consistait à remplacer la peine humaine par de l'investissement, du travail par de l'énergie. Or quelle est la mutation dans laquelle nous sommes en train de nous engager ? Remplacer de l'énergie par du travail, par l'optimisation de l'utilisation des ressources. La valeur principale de ce siècle sera l'optimisation de l'utilisation des ressources. Cela sera la condition de la justice sociale, la condition de la paix dans le monde. Voilà qui est pourvoyeur d'emploi. Les régions qui ont compris cela depuis longtemps, ont davantage développé la pratique que la théorie.

Pour l'opinion, l'élément central est d'avoir une intuition du déroulement de sa vie future avec un récit individualisé de sa vie, de préférence, réussie au XXI^e siècle. Je voudrais vous dire mon extrême conviction en la matière. La force politique qui gagnera sera la première qui saura décrire aux gens leur vie réussie dans ce siècle, compatible avec les enjeux de ce siècle. Non seulement il va nous falloir inventer le XXI^e siècle mais il va nous falloir l'aimer. Vous voyez la distance qui nous sépare encore aujourd'hui de ce résultat.

La manière de prendre en charge cette question du changement climatique est aussi une question démocratique principale. Elle a, en revanche, deux caractéristiques opposées. D'une part, c'est un sujet constitué planétairement. Le CO₂ n'est pas un polluant. Il ne pose problème que parce qu'il dégrade le climat de l'ensemble de la planète. C'est la mondialisation de l'écologie en même temps que celle de l'économie qui posent des conditions majeures au plan international. En même temps, les émissions de gaz à effet de serre, sont pour la moitié des émissions de chacun d'entre nous dans notre vie privée. L'action ne peut être que locale et elle ne peut réussir qu'avec l'adhésion réelle, pleine et entière de chacun des concitoyens. On ne peut pas avoir une technologie miracle sans que les gens ne soient dans une réforme profonde de leur vie. On a l'obligation d'un progrès démocratique planétaire et on a une refonte complète de notre vie individuelle. Avec, entre les deux, tous les étages de la vie politique qui sont bien évidemment interpellés. Il est impossible de séparer ce qui est de l'ordre de l'organisation collective (transports), des technologies, et des comportements individuels. Tout doit être abordé dans une même vision de développement.

Quel est l'état du chantier démocratique global ? Cela commence mal car il n'est pas approprié par les forces économiques, sociales, religieuses et culturelles. On ne pourra obtenir des décisions positives que si l'on fait un énorme travail de labourage de l'ensemble des acteurs économiques sociaux et culturels sur ce sujet-là. Les décisions politiques ne fonctionneront que si elles obtiennent l'adhésion de chacun. Il y a un risque totalitaire par excès d'angoisse et attente de répression excessive des comportements. Le respect de la règle implique l'adhésion à la règle. « J'accepte d'être puni d'une faute que parce que j'ai compris l'origine de la règle. » Dans ces questions-là, on n'est pas à la phase de faire obéir à la règle mais plutôt à celle de la faire comprendre.

Au-delà du facteur quatre, je voudrais vous convaincre du facteur 1000. Qu'est-ce que le « facteur 1000 » ? Dans une société, on ne peut espérer changer quelque chose que lorsque l'on compte 1/1000^e de la population effectivement dans le processus de décision. Au-delà, on ne va pas dans le réel des choses et les politiques ne marchent pas faute d'investissement et d'adhésions. Les politiques marchent quand les gens les aiment.

La prise en compte du problème climatique est un processus en 3 temps :

- Premier temps : information lourde par le débat. Il faut aller voir les gens et multiplier les débats, les rendez-vous. Sans cela, on n'y arrive pas. Dans le cadre du plan climat Poitou Charentes, j'ai fait 50 débats et je suis en train de faire la même chose sur Paris en ce moment.

- Deuxième phase. Je ne parle pas de démocratie participative, ce qui est aujourd'hui connoté et je n'en comprends pas bien le sens. Je préfère parler de démocratie d'élaboration. Les décisions politiques ne peuvent fonctionner qu'au terme d'une élaboration citoyenne. Dans un processus de démocratie d'élaboration, c'est de mettre 1/1000 de la population sur le sujet traité. À la fois en ayant les élus, les acteurs socio-économiques et tous les habituels de ce genre de chose, mais aussi appel à des particuliers sur internet, ce que l'on a fait pour le plan climat de Paris et leur demander des scénarios de réussites à long terme. Comment Paris peut diviser par quatre ses émissions d'ici 2050 et quelles sont vos propositions pour y arriver ? Sur paris.fr vous pouvez avoir le résultat, 257 pages de propositions. Ce que j'ai obtenu de la part de la ville de Paris, c'est que ce texte soit publié, que le résultat de cette élaboration participative doit constituer le livre blanc d'expressions de la population sur le sujet, acte ultérieurement fondateur des politiques publiques.

- Enfin, le plan territorial, la phase où à partir de ce qui a été dit par les concitoyens, le politique fait son noble métier, à savoir dans l'espace de contraintes qui est le sien dans la planification qui est la sienne, comment peut-il/elle mettre en place telle et telle chose, en trouver de nouvelles, corriger d'autres. Vous avez à ce moment-là un débat entre la société et les élus, carence actuelle de la société française. La région, dans ce processus-là, est un acteur pivot parce qu'elle est entre la vie quotidienne et les questions globales. Elle est suffisamment proche de la mise en œuvre d'applications pour être le lieu de planification de la réponse à cette affaire de changement climatique.

Aujourd'hui il n'y a pas encore d'obligation à faire un « plan climat ». Très probablement avec la deuxième période du protocole de Kyoto, ça deviendra une

obligation. Nous devons nous y préparer. Nous avons un énorme défi qui est une catastrophe et une chance. Nous avons un siècle à inventer avec les gens.

Mireille Ferri

Je veux repartir de la conclusion précédente. Nous ne pouvons avoir de levier d'action que si nous avons une « modification de culture ». Si on ne part pas de la réalité des représentations que les gens se font de l'univers qui les entoure pour aller vers une autre représentation, une nouvelle projection de soi dans l'avenir, toute solution qui soit réglementaire ou technique, passerait-elle par du politique, est vouée à l'échec total. Nous ne pouvons pas en rester au débat d'ordre général et à la sensibilisation de l'opinion. La question du calendrier, des étapes, du faire, de la démonstration, de l'effet vitrine d'entraînement, sont des questions essentielles mais à la base de tout cela, il ne peut y avoir qu'une question des modifications des représentations. Là-dessus, nous pouvons considérer que nos partenaires ou nos adversaires ne nous aident pas toujours mais nous pouvons utiliser leurs « armes » : tout ce qui a été instrumentalisé autour de la peur.



Revenons sur le thème de la peur : demain le monde que vous allez affronter sera difficile. Toutes les questions de sécurité (économiques, écologiques, etc.) sont très prégnantes dans le discours des politiques aujourd'hui.

Si nous pouvions être le parti qui ne nie pas le risque mais qui développe une nouvelle culture du risque.

Oui, le monde va changer et comme dans toutes périodes de mutation, il y a l'angoisse liée à la transition quelle qu'elle soit. Oui, la réorganisation au niveau mondial de nouveaux espaces de consommation, de production nous met en danger. Les modifications des modes de vie,

les rapports homme femme, la féminisation de beaucoup de métiers, tout ce qui est lié à la question féminine, provoque une forme d'insécurité, de quête d'identité, de nouveaux modes de vie familiaux, de nouvelles appréhensions de l'espace privé, de sa taille, tout cela crée une forme d'insécurité supplémentaire. Le changement climatique (la sécheresse, la canicule, le pic de froid, l'absence ou le trop plein d'eau) crée de l'insécurité. Si nous pouvions continuer à développer toutes les modalités d'alerte mais aussi dire aux gens que nous allons nous saisir de leurs craintes pour apporter des réponses. C'est ici que j'introduis une nuance par rapport à ce qui a été dit, qui ne soit pas seulement de l'ordre d'une réduction de la douleur de la transition. On nous disait dans le B-A BA jamais de double négation. Nous devons reprendre ce même message : réduisons la douleur mais au lieu d'avoir une double négation, il nous faut y mettre une très forte dose de dynamisme. La rupture que nous allons connaître demain est une formidable occasion de nous développer et donc de vivre mieux, plus et pas moins.

Quand Pierre me disait qu'à la fin du Moyen Âge les gens croyaient qu'ils allaient mourir, il y a eu la Renaissance. C'est cette idée-là que nous devons mettre en avant, faire passer dans nos politiques.

Nous venons de finir en Ile-de-France le « schéma directeur d'Ile-de-France », soit vingt-six heures de débats. Quand on a commencé, j'ai voulu mettre la ques-

tion « robustesse sociale » et « robustesse environnementale », cela a choqué. La formule « robustesse sociale » ne fait pas joli. Ce n'est pas dans le vocabulaire politique actuel sauf que cela fait sens pour nous. De plus, mettre le terme de « robustesse » dans les deux sens montrait que nous avons la même démarche sur les deux questions. Tout le défi fut de mettre le constat brutal de ce qu'allait être le changement climatique. Quand Dominique Dron est intervenue devant des assemblées qui n'avaient pas l'habitude d'entendre ce genre de discours, nous avons vu des gens blêmir. Lors de la pause à la mi-journée, nous avons vu des élus qui participaient au début à la limite du malaise. Au-delà du constat souvent brutal, que faire ? « Maintenant que vous savez, que modifiez-vous dans votre comportement d'acteur et pas seulement d'individu, pour qu'on ait de réelles modifications de politique ? » À partir de là, si on essaie de le décliner de manière plus concrète, nous avons réussi à faire passer dans un cercle qui n'est pas celui des onze millions d'habitants en Ile-de-France mais qui est un cercle plus large qu'au départ, des idées qui étaient vouées à l'échec. Un message comme celui de la densification, d'un modèle urbain pour demain d'une ville compacte est finalement passé. Nouvelle forme architecturale, nouvelle conception de l'espace public, sans parler des questions sociales de proximité, d'emploi ou des services et de mobilité collective. Tout ceci fait un tout. Il nous faut changer nos schémas et passer par d'autres boucles qui sont celles de la représentation. Réhabiliter la culture urbaine, redéfinir la ville, sa fonction (elle doit être un espace de bien vivre, de liberté, de convivialité et de résolution des questions sociales les plus urgentes du moment). C'est le seul moyen de faire face au changement climatique dans un contexte donné. Ce n'est pas un dogme. C'est à un moment donné. Avec ce schéma, nous avons réussi à faire bouger les choses en matière d'urbanisme, de vision de la ville, à partir d'un constat brutal.

Il y a d'autres exemples d'implication. Je voudrais rester là-dessus. De cette idée de réhabiliter la ville, nous pouvons faire des choses concrètes. Nous avons mis une idée qui est passée inaperçue, mise dans le contrat de projet avec l'État, que nous n'avons pas voté nous, qui s'appelle « les nouveaux quartiers de ville ». Comment bâtir de la ville durable demain alors que la région n'a aucune compétence pour cela ? En stipulant qu'il fallait s'appuyer sur le schéma directeur pour définir le contrat de projet, on a glissé la possibilité de bâtir des nouveaux quartiers de ville, c'est-à-dire de la qualité architecturale, de l'espace public, de la mixité fonctionnelle, de la mobilité collective et un cahier des charges qui fait que les villes qui voudront bénéficier des fonds de l'État et de la région vont être obligées de faire de la Haute Qualité Environnementale, de la mixité fonctionnelle, etc.

Dernier point sur un autre sujet qui était tabou, nous ne sommes pas allés jusqu'au bout mais je continue à dire en m'appuyant sur la vocation de la Seine, il nous faut penser à la réindustrialisation de l'Ile-de-France de demain. Il faut penser une nouvelle fonction productive, fortement employeuse de main-d'œuvre mais aussi totalement liée aux questions qui vont se poser demain, qui ne sont pas que des questions immatérielles. Nous devons nous saisir nous de la question de la réindustrialisation, de la relocalisation de nos activités productives et novatrices. À partir de là, nous devons nous réintégrer dans le débat sur notre culture

du risque, notre responsabilité de parti politique, est aussi de promouvoir une nouvelle fonction de production dans une société. C'est répondre à toutes les formes d'insécurité que j'évoquais tout à l'heure, notamment celles liées aux circuits financiers ou à l'emploi. Ce va-et-vient permanent devrait pouvoir nous positionner mieux qu'on ne l'ait aujourd'hui dans le paysage politique. Et grâce à vous, nous allons y réussir.

Catherine Levraud

Contrairement aux intervenants précédents qui ont donné du fond, je souhaite vous parler de « forme ». Si la coordination a lancé ce livre blanc des régions et si on est sur un mi-mandat, c'est qu'on est sur la fin du mandat, c'est qu'on est en train de préparer le bilan de mandat. Les régions sont marquées par des éléments importants : l'entrée des Verts, l'entrée des femmes ainsi que de personnes qui sont en apprentissage puisqu'au stade où nous en sommes de cette mandature, la plupart des élus Verts en ont compris le fonctionnement et sont susceptibles de réfléchir à la suite dans des conditions d'efficacité.

Nous parlons du changement climatique mais bien entendu la réflexion est valable pour les autres sujets. La question de l'environnement est un exemple d'un processus plus large. Je me suis interrogée sur notre capacité à porter dans l'exécutif et dans les régions ce sujet très important de l'urgence climatique, sachant que l'on navigue entre la négation, la peur, le rejet et la préemption de nos politiques. Comment se dégager de la préemption effectuée aussi bien par la droite que la gauche sur la politique des Verts ? Comment faire pour que notre politique reste la nôtre et qu'elle soit clairement identifiée comme étant portée par nous ?

En tant qu'élus Verts, nous sommes porteurs de la question de la crise climatique et je ne suis pas sûre que cette notion d'urgence soit passée auprès de tous nos partenaires qui dirigent les régions. Nous avons un sentiment de devoir réussir, pas seulement dans le discours mais dans l'action, en un seul mandat et que ce soit efficace, pérenne. Nous sommes porteurs de cette urgence et de cette gravité. Ce sont des éléments qui font que parfois, nous essayons d'aller vite mais cela peut être au détriment de la solidité des politiques. Nous avons nos réseaux qui sont très attentifs à ce que nous faisons, qui sont bien entendus ceux qui comptent le plus sur nous et qui évidemment sont les plus critiques avec nous et qui n'acceptent pas les demi-mesures. Or parfois, nous avons l'impression de n'obtenir que des demi-mesures. Que fait-on dans ces conditions ?

Nous sommes les plus en phase avec l'évolution des mentalités dans la population. Il y a des passeurs, des gens qui véhiculent très bien le message alors que nous, ça fait 20 ans que l'on s'échine et que nous avons l'impression qu'il ne passe pas. Que doit-on devenir ? Le normatif nous aide à la progression également. Il met des planchers et petit à petit les politiques commencent à comprendre qu'il se passe des choses. Soit les politiques reprennent notre discours, parce qu'ils ont compris que ça pouvait marcher. Soit ils commencent à avoir envie à mettre en place nos solutions et à ce moment-là, nous pouvons avoir de nouveau cette inquiétude d'être dessaisi de notre politique. Que fait-on à ce moment-là ? Comme nous nous retrouvons en petit nombre dans les régions, nous avons l'inquiétude que des politiques nous soient en quelque sorte prises, confisquées et dévoyées. Quand on porte une politique, il faut être présent pour la faire marcher.

Des régions ont des difficultés sérieuses avec l'exécutif mais il pourrait y en avoir plus. Quoi qu'il en soit, au niveau du processus, nous devons accepter que le passage de notre message ne soit que partiel vis-à-vis de nos partenaires parce qu'ils ne sont pas encore en mesure de voir en face la réalité des choses. Même si cela est partiel, nous devons nous en féliciter. Nous devons continuer à anticiper la suite parce que je maintiens que nous sommes les mieux placés pour l'anticiper. Il faudra que l'on soit capable de faire autrement. Ce que j'essaie d'expliquer aux élus locaux et autres, c'est que pour mettre en place des transports en commun en site propre, que ce soit du ferroviaire ou autre, il faut dix ans, vingt ans et dans vingt ans, ceux qui n'auront plus les moyens d'avoir un véhicule personnel nous demanderont des comptes : vous le saviez et qu'avez-vous fait ?

Interventions de la salle

Jean-Yves Le Turdu

Nous sommes confrontés au sein du réseau grand ouest, commandes publiques et développement durable à mettre dans les cahiers des charges des appels d'offre, quelque chose autour de la réduction des gaz à effets de serre en précisant que pour Kyoto, on doit réduire au niveau de la France tel volume. Comment dire au niveau de la région que puisque la France doit agir, nous devons aussi en prendre notre fardeau. Comment légalement cela peut-il être imposé ? Nous sommes confrontés à cela. Ce n'est pas du grand débat mais techniquement comment peut-on faire avancer ce débat soit au niveau de nos régions, soit au niveau de nos futurs députés et Président de la République ?

Michèle Loup

Sur la nécessité de s'associer à la population, les instances internationales et européennes ont mis en évidence le fait qu'il fallait surtout associer les femmes, notamment par rapport au changement climatique et aussi par rapport au développement. Or, les représentants des institutions sont à 90 % des hommes, la population des femmes n'est pas associée. Or elles sont beaucoup plus sensibles que les hommes au problème du changement climatique. Pourquoi ne pas s'appuyer sur une population qui est plus de la moitié de la planète, qui est particulièrement concernée, pour effectuer ces changements ?

Jean-Pierre Girod

Nous devons éviter deux écueils. Par rapport aux entreprises, souvent nous craignons de nous appuyer sur elles alors qu'on s'aperçoit que c'est un lieu où l'on peut sensibiliser fortement les salariés par rapport à l'outil de travail mais nous nous apercevons qu'après, que cela modifie leur rapport propre à l'énergie. Bien sûr, des chefs d'entreprise sont loin de cela mais il y a une évolution très forte que nous constatons dans plusieurs réseaux et dans plusieurs actions qui sont menées avec les entreprises.

D'autre part, lorsque nous disons vouloir associer le plus de monde possible, nous devons considérer les établissements scolaires comme une entrée intéressante, pas seulement pour faire de la sensibilisation mais pour intégrer dans les

référentiels et intégrer dans les formations la sobriété, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Pour être clair, quand on met dans les mains des bacs pro électro-technique, habitués à un équipement classique, une cellule photovoltaïque, cela change complètement leur rapport à l'énergie et cela les oblige à réfléchir aux énergies de demain. Cela serait également une manière de requalifier l'enseignement technique en lui redonnant un avenir. Nous le voyons avec les écomatériaux, cela remobilise des établissements. Cela nous a permis de relancer un lycée du bois à Brionne pour tout ce qui est ébénisterie, menuiserie, etc. Réfléchir aux matériaux de demain, comment intégrer le bois en terme d'économie d'énergie, d'isolation change le regard. Nous avons un gros travail à faire pour qu'il y ait cette appropriation sociale.

Intervention

Pierre Radanne employait beaucoup la métaphore poétique pour décrire des processus de changement, pour nous approprier des politiques publiques, il faut que nous les aimions et il a rejeté la mode de la démocratie participative, éphémère dans cette campagne au profit d'une démocratie d'élaboration, que d'autres connaissent sous le terme de démocratie délibérative. Ce qui me semble intéressant pour l'ensemble des deux journées, c'est d'essayer d'évaluer dans les politiques publiques que nous tentons de conduire, qui nécessitent un changement important des mentalités, que produit la mise en débat public préalable ? Il faudrait construire une grille d'évaluation de ça. Qu'est-ce que ça produit de mettre cela en débat ? Quelles modifications chez les acteurs ? En quoi cela ouvre-t-il des espaces ? On perçoit ce que ça fait mais on ne va pas suffisamment loin aujourd'hui pour savoir comment l'utiliser, ce que cela produit.

Pascal Dacheux (élu picard)

Deux prises de Judo identifiées : la compétitivité et la sécurité. Sécurité des approvisionnements face à un contexte géopolitique toujours plus instable. Nos économies sont extrêmement fragiles et utiliser la sécurité pour limiter la consommation me paraît être une bonne prise de Judo. Deuxième prise avec la compétitivité qui est un terme que l'on n'utilise pas facilement au sein des Verts. C'est aussi sobriété énergétique face à des prix des matières premières, au-delà même du pétrole et de l'énergie, qui inexorablement vont augmenter.

Intervention

Une expression de Mireille me pose problème. Elle a raison quand elle dit que nous devons bâtir nos messages politiques sur la volonté de bâtir du « mieux » et d'offrir du mieux aux gens. C'est un domaine sur lequel dans nos propres politiques régionales et dans nos manières de travailler, nous devons avoir des vigilances qui me paraissent complexes. Cela peut rejoindre le Judo. Ce n'est pas l'utilisation des mots qui me fait peur.

Je vais prendre un exemple pour expliquer ma préoccupation. Le problème de la densification dans les villes : en Rhône-Alpes, nous avons des pratiques de densification urbaine qui sont menées avec la participation d'élus Verts dans certaines collectivités et au niveau régional, dans Grenoble, Lyon, etc. En pratique, les politiques d'aménagement du territoire sont menées d'une telle façon que lorsqu'on

fait de la densification à l'intérieur des villes, on ne réduit pas les mouvements de population en périphérie ou en zone rurale. Au total, nous continuons à mener des politiques grâce auxquelles nous augmentons la population dans une région comme Rhône Alpes, PACA ou Midi Pyrénées alors que nous sommes en train de continuer à vider Champagne Ardennes ou laisser le statu quo démographique en Auvergne. Cette vision-là n'est rien à côté de l'analyse que nous pouvons faire de ce que nous faisons avec nos politiques vis-à-vis de la Roumanie, vis-à-vis d'un certain nombre de pays. Nous ne pouvons plus avoir une vision de l'aménagement du territoire qui soit franco-française. Elle est européenne, sinon notre discours sur la construction européenne fédérative des régions n'a plus de sens. C'est un domaine sur lequel je n'ai pas de réponse toute faite ni de vérité mais c'est un domaine qui génère derrière toutes les questions de déplacement, d'urbanisation. Ceci est révélateur de la difficulté que nous avons à sortir d'un positionnement gestionnaire quand nous sommes en situation de gestion.

Réponse aux interventions

Pierre Radanne

Une question technique me semble lourde : la mise en débat public préalable et ce que cela produit. Vous prenez un échantillon de la société française avec un peu plus d'élus, un peu plus de gens en entreprises comme nous avons en réunion. Et puis des gens qui s'inscrivent par internet, qui viennent en plus. Dans les gens qui viennent et qui s'inscrivent en plus, nous avons autant de femmes que d'hommes. Vous les faites travailler ensemble entre dix et vingt heures. Il en sort un processus d'apprentissage. Les participants à la fin n'ont plus le même niveau de formation qu'à l'entrée. Deuxième point : vous obtenez quelque chose qui est libéré, complètement absent du débat politique, c'est la créativité. Les participants donnent des idées. Neuf idées sur dix se font un piqué très rapide mais il y en a une qui reste. Derrière, vous avez des synthèses qui se construisent, qui sont beaucoup plus larges que ce que le débat politique produit. Vous avez des espaces qui se redéfinissent. Mais les chocs ne sont plus frontaux. Vous avez des points d'accord qui se définissent mais à ce moment-là, ils sont bien dessinés. Nous ne sommes plus dans la mise en scène comme font les médias. Notre société a du mal à accepter le temps long de la réflexion et du débat. Nous ne pouvons pas aller vers une société complexe avec des questions où l'on a 1 min 30 pour résoudre le chômage. Le format tue la réponse. Le problème de la démocratie aujourd'hui est de réinventer du temps citoyen long. À ce moment-là un déblocage s'opère.

Sur le reste : les entreprises sont allées plus vite sur les mécanismes de Kyoto que les collectivités publiques. Cela doit vous faire souci. Notre économie doit faire l'apprentissage de ses limites. Effectivement nous devons avancer au niveau des procédures, des règles. Quelle était la règle de droit de Kyoto ? L'intérêt supérieur de l'humanité est supérieur au principe de concurrence. Donc il donne droit à faire des allocations de réductions, du rationnement vis-à-vis de chacun des pays par rapport à une contrainte collective. Ce système-là a été approprié par la commission européenne. Quand la commission européenne dit qu'elle met au-dessus des

règles de concurrence l'obligation de faire 20 % d'énergie renouvelable, ça se situe par rapport à une éthique d'intérêt général. C'est la voie de droit que vous devez prospecter. Quels sont les objectifs d'intérêt général qui peuvent se superposer aux règles du marché ?

Nous avons un vrai problème d'adhésion. J'en conclus que nous devons avoir une parole qui soit réellement une parole de promesse générationnelle pour les gens et par rapport au sujet que l'on porte qui soit une parole de réduction de douleur. La parole que nous tenons à la société est inquiétante parce que l'on fait la liste en permanence des points qui font mal. Nous sommes d'excellents chroniqueurs d'un monde qui finit, mais nous sommes d'insuffisants chroniqueurs d'un monde qui naît. Quelle transition proposons-nous aux gens pour l'ensemble de la société et pour leur vie individuelle. Nous ne pouvons nous contenter de discours généraux sans être dans la vie quotidienne, réelle des gens. C'est quand nous saurons faire cela que nous aurons le complément. La société française sait qu'elle va être opérée. En ce moment, l'exercice est de choisir un docteur. Quel est le docteur qui m'opère avec succès sans me faire mal ? Nous avons un vrai problème qui est le rapport à la souffrance. Il nous faut clairement revoir notre manière de parler aux gens, collectivement pour dire que nous sommes ceux qui vont inventer ce siècle et qui vont vous aider à réussir votre vie dans ce siècle ensemble.

Catherine Levraud

Sur les questions techniques. On joue sur les mots mais sur le cahier des charges, en voyant ce que devenaient petit à petit les plans de déplacement urbain et l'outil formidable que ça a été pour les politiques que nous menons, il est stupéfiant que personne ne soit allé plus loin et que n'existe pas vraiment au même niveau quelque chose qui ne serait pas du plan climat (je parle au niveau des mots et non du travail fait). Le climat renvoie à une seule problématique, celle environnementale du changement climatique. Plan d'efficacité énergétique, outre le fait que « efficacité » comme « énergie » sont des mots connotés positivement, s'ils étaient obligatoires au niveau national, toutes les agglomérations comme l'ont été les PDU, seraient des outils qui nous permettent d'intervenir à la fois sur le champ de l'environnement et de la question énergétique mais aussi sur la question sociale. Dans l'efficacité énergétique, il y a aussi toute la question de l'accès à l'énergie de chacun et la façon dont cela se module. Cela pourrait faire partie des réflexions qu'on peut avoir les uns et les autres quand on essaye de rédiger pour des communes ou pour des collectivités des outils.

Le débat citoyen permet de contourner les difficultés. Jamais nous n'aurions pu mettre le dixième de ce qui est dans ce schéma directeur dont je ne sais du coup quelle sera l'applicabilité, si nous n'avions pas fait le détour par la société dite civile. Le paradoxe, c'est que le politique est toujours contraint par un temps qui n'est ni long ni court. Il n'est pas long parce qu'il est lié au mandat mais il n'est pas court parce qu'on a tellement pris l'habitude qu'avant d'appliquer il faille du temps.

Sur sécurité et compétitivité : je suis d'accord. Oui, il faut faire du Judo avec ces termes-là. Sur la compétitivité : quand nous disons qu'il faut changer les pratiques et notamment toute la question du type de production. Qu'est-ce qu'une région

compétitive au niveau mondial ? Il n'existe pas à ce niveau-là de compétition qui ne repose pas sur l'innovation et sur l'avance technologique. C'est parce qu'il vous faut vous projeter dans la compétitivité de demain et que dans dix ans vous serez complètement largué par rapport à ce qui émerge aujourd'hui en Asie, c'est parce que demain vous risquez d'être largué que vous avez intérêt de regarder sur le terrain de la compétitivité où sont les potentiels d'avance technologique et d'innovation. Si ça n'est pas sur les questions de résolution des problèmes énergétiques, de traitement des grands problèmes urbains : déchets, évacuation en eau, mobilité, etc. Si ce n'est pas là, où donc ? Soyez innovants, faites du développement durable !

Mireille Ferri

Les femmes et le changement climatique : sur les deux éléments les plus importants sur les impacts : transport et bâtiment, nous pouvons nous adresser d'une façon un peu plus spécifique aux femmes. En matière de transport, il y a eu des travaux sur la spécificité féminine en matière d'utilisation des transports et de mobilité féminine, c'est-à-dire l'action du cabotage et de l'ensemble des petits transports qui sont associés dans une journée où, dans le partage des tâches encore dévolues aux femmes, accompagnement des enfants, les courses et un certain nombre d'actions qui ont à voir avec la gestion du quotidien, les femmes se sont rendues complètement dépendantes de la voiture individuelle pour pouvoir intégrer dans une journée un ensemble de petits déplacements de ce type qui sont faits moteur froid dans des conditions extrêmement polluantes. Nous devons travailler sur ce point. Il faut sauver les mamans des déplacements contraints liés au travail. Et travailler sur la question du ramassage scolaire sécurisé. Les gens pensent que leurs enfants sont plus en sécurité dans leur voiture plutôt que dans les cars de ramassage.

Sur le logement aussi, les femmes sont plus sensibles à la question de l'habitat écologique. Du moins, je l'espère. ●

Perception et représentation de l'écologie politique

table ronde

INTERVENANTS

Jean-Vincent Placé, Andrée Buchmann et Gérard Leras :
Coordination nationale des élu-e-s régionaux

Stéphane Rozès :
directeur de CSA Opinion

Erwan Lecœur :
sociologue et ancien directeur scientifique de l'Observatoire du débat public



Stéphane Rozès

Je vais me centrer sur un paradoxe qui a été largement abordé au cours de la précédente table ronde : l'environnement est partout mais l'écologie politique se cherche. Mon analyse est la suivante. Le moment présidentiel actuel préempte la question sociale et environnementale dans ce qu'investit le pays aujourd'hui. Nous sommes au bout d'un chemin où les pilotes automatiques de l'identité nationale sont tous en panne. Les pilotes automatiques sont ce qui faisait que les individus trouvaient dans notre histoire des solutions de cohérence avec des formes d'automaticités dans lesquelles ils projetaient le « souhaitable ». L'individu



français est une articulation entre ce qu'est l'individu immédiatement et un rapport au collectif.



Cette idée de dépassement, c'est le rapport au politique, conçu comme quelque chose qui dépasse l'individu et la collectivité. Historiquement cela a été le droit divin, la monarchie absolue, les lumières, la République et; ces dernières années, l'Europe comme dépassement de ce que l'on était. Ces pilotes automatiques sont en panne. À gauche, l'idée de progrès est une idée en panne. La droite a souvent fonctionné dans son rapport au monde dans une vision holiste de la société, marquée par le catholicisme. Ces dernières décennies, elle est passée progressivement à l'idée de marché providentiel, sur lequel on pouvait externaliser ce que l'on était. Or depuis une décennie, à droite même, cette idée est en crise. Lorsque des études internationales quantitatives sont menées dans les 30 principaux pays et que l'on s'aperçoit que les Français sont ceux pour lequel le terme marché est connoté le plus négativement, ce n'est pas du tout que les Français n'utilisent pas le marché, cela veut dire que le marché ne peut pas dans notre pays construire les destinées humaines. Nous ne sommes pas un pays anglo-saxon, de tradition protestante.

Ces dernières décennies, ce qui rassemblait la droite et la gauche, c'était l'idée que dans notre rapport universel aux valeurs, l'Europe était le prolongement de ce que nous étions. Or, après le non au référendum, l'Europe ne peut plus être ce pilote automatique sur lequel on projette la question des finalités humaines. Ma thèse, que j'avais indiquée dans la revue *Le Débat*, il y a neuf mois, est que la présidentielle a commencé pendant le débat référendaire. Le vote du 29 n'a pas été la réponse à ce débat. Ce n'était pas un vote politique mais purement social. Selon que l'on maîtrisait ou non son devenir social. Par contre la réponse à ce débat sera la réponse à cette présidentielle.

Ce qui se noue aujourd'hui dans le pays, ce n'est pas tant la question du contenu des politiques économiques, sociales et environnementales qui structurent l'axe gauche droite, dans lesquels les écologistes se sont insérés, en gagnant cette direction actuelle, en insérant à gauche la bataille de l'écologie, l'environnement en plus. Mais, selon un axe vertical d'incarnation et de cohérence entre des personnes qui viennent de la gauche et de la droite, il y a bien évidemment des valeurs de droite et de gauche qui sont distinctes. Globalement, le pays s'est recentré idéologiquement ces dernières années. Sur le souhaitable, le pays est à gauche mais sur le possible, il est à droite. Cela explique les débats secondaires sur les sondages et leurs outils. Le désarroi psychologique et intellectuel de beaucoup à l'égard des sondages tient au fait que les grilles d'analyse pour cette présidentielle ne sont pas adaptées dans la mesure où elles prennent en compte des visions horizontales gauche droite, tels que le font les journalistes alors que ce qui se joue, est un axe vertical. Donc, effectivement, le pays est à la recherche de la personne qui, à l'Élysée, va porter, avant même le contenu des politiques, la question de l'incarnation. D'où les incompréhensions quand Ségolène Royal ou

Bayrou émergent. Ceux qui sont dans le désarroi disent ce sont les médias et les sondages.

J'aimerais avec vous partir de ce point là pour aller un peu plus au fond de ce que vous êtes, tel que c'est perçu par les Français. C'est-à-dire que le moment présidentiel est un moment de retour du politique qui est un retour d'incarnation. Les perceptions des Français ne sont pas forcément la réalité, je distingue la perception des gens de la réalité des choses. Votre perception par les Français a été quelque chose de tout à fait positif et le paradoxe, c'est que vous n'en ayez pas donné une réponse en termes politiques au sens de l'écologie politique. On travaille ensemble depuis que votre formation a été dirigée par Antoine Waechter, donc j'ai un peu de recul sur ce que vous êtes, sur la façon dont vous êtes perçus. Vous êtes passés pour les gens d'abord de militants de terrain, associatifs à une insertion dans les municipalités, dans les régions, et participation gouvernementale. Cette insertion du terrain aux institutions s'est faite au moment où le rapport des Français à l'environnement a changé. Au départ vous étiez perçus comme une alternative politique globale mais un peu abstraite. Peu à peu, effectivement, la question de l'environnement est devenue quelque chose d'inquiétant, de concret avec un rapport bizarre qui date d'il y a sept huit ans où les questions de l'environnement ont commencé à se dépolitiser au sens grand concepts, grandes notions, pour se moraliser. Il y a eu un passage de la politisation sur les questions environnementales à une moralisation des questions environnementales, avec le souci au quotidien de voir comment pouvaient se nouer des éléments de résolution à ce que vous portiez. Donc questions environnementales, questions politiques, devenues questions morales, il y a eu une sorte de technicisation politique de votre image sans perdre les aspects de spontanéité, du fait que vous reflétiez mieux que d'autres la société dans sa diversité. C'était perçu positivement.

La question que je voudrais poser, c'est la difficulté de votre candidate à cette présidentielle ne vient pas seulement de ce que je viens d'indiquer, mais tient à quelque chose de beaucoup plus complexe. La réponse que donne l'individu aujourd'hui dans son investissement politique n'est pas seulement le nécessaire retour de la volonté de ceux qui pourront réconcilier le pouvoir et le volontarisme, c'est aussi une façon pour l'individu moderne de résoudre ses propres contradictions. Mais, il les résout de façon traditionnelle, à la française. Dans mon papier du Débat, je réfèrais au roi thaumaturge chez Marc Bloch, dimension spirituelle, dimension temporelle. L'individu français autonomise le spirituel de la croyance politique et de l'imaginaire politique, de la question des contenus là où vous, votre culture est une question de culture du contenu. Pourquoi le fait-il ? Mon travail est de comprendre les perceptions idéologiques des individus. Comment se fait-il que des individus professent des choses, et ils y croient sans doute, alors qu'ils font le contraire objectivement. C'est le travail de l'imaginaire politique.

L'individu moderne est scindé, surtout l'individu français. Comme consommateur, il est libéral, il va user et abuser du marché mais comme salarié il est conservateur. Comme personne voulant se distinguer des autres sur les territoires en construisant des entre-soi sociaux, il se met à l'écart et il est dans une frénésie de consommation ostentatoire pour se distinguer des autres. La façon pour lui de résoudre cette tension, est d'externaliser sur quelque chose qui le dépasse. Jusqu'à

maintenant, c'était des pilotes automatiques qui semblaient rendre cohérents son mouvement individuel et l'avenir pour le collectif. C'est la question de l'identité qui évidemment est en débat dans cette présidentielle. Mais la réponse est une réponse très ancienne, à la française, très archaïque. Peu importe que les hommes politiques eux-mêmes soient des modernes ou post-modernes. Ça ne m'intéresse pas. Ce qui m'intéresse est ce qu'investissent les individus quand ils disent et mettent en avant untel ou une telle.

Or, normalement l'écologie politique devrait apparaître plus nettement comme une façon de résoudre les problèmes de l'individu scindé. L'individu français autonomise le spirituel et l'incarnation de ce qu'il fait au quotidien pour trouver un élément de résolution de sa propre contradiction. L'individu français veut le beurre et l'argent du beurre. Or l'écologie politique, normalement, si elle se construisait comme un rapport à la politique, doit porter des éléments de résolution de l'individu entre la façon dont il consomme et la façon dont il se représente la question sociale, le présent et l'avenir.

Erwan Lecœur

Je vais rapidement me présenter, puisque mon institut est moins connu que l'institut CSA. J'étais directeur scientifique d'un observatoire qui s'appelle l'Observatoire du débat public. J'ai quitté cet observatoire voici un mois mais je continue des travaux similaires. Le principe même de cet observatoire est assez proche de ce que font les instituts de sondages lorsqu'ils s'intéressent au qualitatif comme l'a dit M. Rozès, c'est-à-dire que j'avais pour ma part un certain nombre d'abonnés à une lettre confidentielle qui me faisaient confiance pour choisir des sujets d'actualité, médiatique et politique. Je disposais pour cela un budget dont ne disposent pas malheureusement les institutions publiques et d'un outil qu'on appelle la Médiascopie, c'est-à-dire l'analyse en temps réel des réactions du public lors d'une émission. Vous avez peut-être entendu parler de ce procédé, suivi par des réunions de groupe d'une dizaine de personnes choisies sur critères sociaux, ou politiques, avec lesquelles on passe plusieurs heures. Enfin, en général on ajoutait des entretiens individuels non directifs, assez longs, qui nous permettaient d'aller voir ce que l'on appelle en sociologie les « représentations sociales » de ces Français. Ces méthodes et ces outils nous permettent d'élaborer un certain nombre d'hypothèses, de théories à long terme. Je faisais plutôt de la veille sociologique, parfois prospective, ou de l'analyse d'événements. Et en cela aussi, ces méthodes diffèrent un peu des sondages.

J'ai essayé par exemple de comprendre ce que la canicule avait pu provoquer dans l'esprit des Français, dans les représentations sociales que les Français se font à la fois du monde, de leur pays mais aussi de ce dont nous parlons ici, c'est-à-dire d'une crise écologique mondiale et de la fin d'un sentiment « d'immunité à la française » dont notre pays semblait toujours avoir bénéficié. La canicule a mis fin aussi à cet état d'esprit chez bon nombre de Français. Voilà le type d'études que j'ai pu mener ces trois dernières années. Dans le cadre de cet observatoire nous avons travaillé sur la tempête de 1999, sur l'Erika, la canicule, sur le tsunami et récemment, en janvier et février dernier, sur une question que j'ai intitulée « y a-t-il une écologie sans politique ? » à savoir, qu'est-ce que Nicolas Hulot vient faire dans le champ représentatif, médiatique et politique français. Et en quoi cet environne-

mentaliste peut-il séduire, apparemment – d'après les sondages -, bien au-delà de ce qu'on attribue généralement aux Verts, comme champ politique, comme imaginaire, et en termes de capacité à rassembler des électeurs.



Au cours de cette étude récente, j'ai pu aller chercher du côté des perceptions générales en termes de représentation sociale – j'insiste sur ce thème, parce que parmi les choses que je vais vous dire, certaines vont peut-être vous énerver un peu et c'est bien naturel. Et je répète ici ce qu'a dit Stéphane Rozès : prenez toujours bien en compte : qu'il s'agisse d'un sondage ou de l'analyse de perception d'un public, que le public n'a pas raison en soi ; ce qu'il dit n'est pas une vérité. Plus exactement, ce n'est que sa vérité. Ensuite, il y a un travail sociologique ou psychosociologique de traduction, qui consiste à essayer de comprendre à quoi cela répond. Si les gens nous disent dans un groupe que Nicolas Hulot vient de la planète Ushuaia et qu'il est descendu sur terre pour nous prévenir d'un danger imminent, il est évident que je peux l'écrire ; mais ça n'a pas d'intérêt. Il s'agit en fait d'un indicateur d'une certaine représentation sociale attachée à ce personnage, qu'il faut encore décrypter, avec d'autres signes similaires. Je vais alors à chaque fois essayer d'en tirer un certain nombre d'éléments d'analyse, en posant de nouvelles questions, pour ajouter d'autres éléments à ces représentations...

Je reviens à l'étude. Pour qualifier la période, je parlerais de « l'événement Hulot ». Il nous a permis d'aller fouiller un peu dans la façon dont aujourd'hui l'écologie politique est perçue – et cela je le tire de plusieurs études que j'ai menées depuis trois ans –, et comment le comportement des Français et leur perception de l'état du monde ont été modifiés en profondeur par une série d'événements et par leurs conséquences. Nous le savons tous : la crise écologique est parmi nous – enfin, diront certains écolos. Le seul problème est que tout cela s'est fait sur un mode particulièrement catastrophiste : attentats du World Trade Center, puis 21 avril 2002 (pour lequel les journaux n'avaient d'autres mots que « le choc », « le tremblement de terre », etc.) – je le sais d'autant plus qu'à l'époque je travaillais sur ce sujet, le Front National et j'ai été parmi les gens pris dans ce buzz médiatique.

Canicule, tempête, Érika, tsunami, Katrina... Derrière cette litanie d'événements et de catastrophes, qui semblent s'accumuler et se presser depuis cinq ans, la perception globale en termes de représentation sociale, que les Français se font à la fois du médiatique et du politique, et donc du monde qui les entoure, est de plus en plus catastrophiste au sens où d'une certaine façon on attend le prochain événement qui va à nouveau submerger les médias et nos consciences. D'une certaine façon, je dirais que le tsunami a été terrifiant, mais salvateur. Il est venu dire, il y a encore moyen de faire plus. Arrivant pendant les fêtes, il a permis aussi d'avoir mauvaise conscience en famille. Et donc d'envoyer des dons en privé. Je rappelle pour mémoire que les dons privés ont été équivalents aux dons fait par le gouvernement et par l'État, pour la première fois en France. Il y a eu au moment du tsunami un certain nombre de gens que nous avons eu au téléphone, que nous

avons réunis dans des groupes, une forte volonté de s'engager, à savoir de tout quitter et de partir. Quand je dis « une forte volonté » c'est assez général. Je ne dis pas que les gens l'ont fait. Je dis simplement qu'il y avait quelque chose de l'ordre d'une volonté de le faire qui était un phénomène assez neuf, une forme d'engagement, de prise de position.

Évidemment, quand on arrive début 2007, la campagne présidentielle, Nicolas Sarkozy, Ségolène Royal, qu'on appelle à l'Observatoire des « icônes médiatiques » – on avait parlé aussi de José Bové, autre icône médiatique révélée en 2003 lors d'une grande émission en tant qu'icône politique sur un plateau de télévision – les choses sont déjà jouées en grande partie. Pour les Verts, premier problème : ils ne sont pas tout iconographiés. Vous êtes éventuellement parfois iconoclastes mais pas iconographiés. Vous n'êtes pas rattachés à une image, une icône, capable d'accumuler un certain nombre de qualités ou de défauts, c'est-à-dire des particularismes. Il n'y a pas d'image particulière emblématique quand on parle des Verts. Les Verts ont une histoire, celle des babas cool des années 70 évidemment, d'un mouvement qui s'est construit principalement à la marge, c'est-à-dire sur les thématiques ; vous êtes perçus comme étant construits sur des thématiques environnementales certes mais aussi sociétales et non pas forcément sociales. Sans image précise, sans particularité saillante, vous êtes un peu « hors champ », dans le jeu politique et médiatique. Finalement, vous semblez n'avoir jamais réussi ni à imposer vos problématiques, ni à intégrer tout à fait les problématiques économiques et sociales qui font le lot du politique commun. C'est aussi ce qui explique qu'aujourd'hui l'on vous considère généralement comme « pas prêts ». Et même sur vos thématiques propres, puisque l'ampleur de la crise écologique mondiale qui s'abat sur la France – canicule, tempête, Erika mais aussi tsunami parce qu'il y avait beaucoup de Français qui étaient là-bas en tant que touristes –, l'actualité de la crise écologique vous rattrape et dépasse vos compétences supposées.

Vous n'avez pas pu tirer le bénéfice de ce que vous aviez contribué à avancer. Les années 90 ont montré que l'urgence était là, enfin les Français en ont pris conscience ; enfin, ils ont un peu peur et un peu mal et lorsqu'ils se posent la question de savoir qui pourra y répondre, le couperet tombe : et – pour faire très caricatural – Nicolas Hulot débarque, de la planète Ushuaia... Et lorsqu'on demande en quoi les Verts seraient incapables de prendre en charge ces problèmes – qu'ils connaissent bien, de l'avis général –, c'est un problème de crédibilité lié à vos origines, mais aussi à votre parcours, et de manque de puissance qui se pose... Est-ce que ces gens qui n'ont jamais été au coeur du pouvoir, qui n'ont jamais changé la politique de l'intérieur mais n'ont pas non plus créé d'autre lieu d'exercice, qui ont principalement été sur l'environnemental et le sociétal, sont capables aujourd'hui de réagir à cette crise majeure ? La réponse est non, le plus souvent.

Vous notez un premier problème, la crise écologique est bien arrivée, advenue aux consciences mais elle n'est pas portée par les Verts. Vous n'avez pas été les porteurs – en tant qu'écologistes – de cette crise écologique, vous n'êtes pas perçus comme les annonciateurs principaux. Les annonciateurs – et cela est dû principalement à ce qu'on appelle cette société médiatique sur laquelle on parle beaucoup mais dont on prend peu les conséquences, chaque média consomma-

teurs que nous sommes passe plus de six heures par jour à être médiatisé, c'est-à-dire à prendre la réalité en compte par le biais des médias, télévision, écran, journaux, DVD, téléphone portable, Internet. Plus de six heures par jour cela fait beaucoup. C'est-à-dire que la plupart des choses qui nous viennent du monde sont médiatisées et passent par le biais d'une mise en forme médiatique et cela a beaucoup de conséquences.

Dans cette perspective, et pour le grand public, il est clair que la crise écologique est advenue aujourd'hui parce que les médias l'ont décidé dans les années 90. Ce n'est pas parce que les politiques ont porté ce message. Les médias ont montré la tempête de 99, la canicule de 2003, le tsunami ou l'Érika... Pire encore. Dans l'ordre symbolique du spectacle, une des rares représentations sociale médiatique attachée aux Verts est l'impair de Dominique Voynet sur la plage de l'Erika (« pas une catastrophe écologique » – qui rappelle le « l'État ne peut pas tout... » de Jospin). Parce que dans une société médiatique, dans une société iconographique, seul le train qui n'arrive pas à l'heure est retenu à long terme ; la faute ou l'exploit guide le souvenir et la façon dont on relit les événements. C'est un autre des problèmes de ce système, que tous les politiques doivent prendre en compte, quand ils décident d'entrer dans l'ordre du médiatique.

Ce sont donc – du point de vue de ces « médiaconsommateurs » – les médias qui ont porté cette prise de conscience parce qu'ils ont choisi de mettre en scène les catastrophes et leurs conséquences, mais aussi parce qu'ils ont choisi de mettre en scène le discours des scientifiques, ce qui est assez nouveau sur le climat, comme sur l'énergie. Et finalement, les scientifiques n'étaient pas les Verts. C'était autre chose. C'était des « gens sérieux » qui étaient ailleurs et qui venaient du monde pour nous expliquer ce qui se passe dans le monde. Exemple de personnes qui viennent du monde pour nous expliquer ce qui se passe : José Bové, la vigie qui va voir ce qui se passe dans le monde et qui revient en France tel Astérix après un long voyage, pour nous expliquer qu'il y a un problème avec la mal bouffe, les OGM et MacDo. Je dis cela parce que d'une certaine façon, Nicolas Hulot, n'est qu'un autre de ces voyageurs magnifiques qui revient au pays nous raconter ce qui se passe sur la planète Ushuaia, avec des images à l'appui. Nicolas Hulot arrive et il met à jour une part de la mauvaise conscience que chacun d'entre nous porte. C'est-à-dire que Nicolas Hulot n'est pas seulement un animateur télévisuel. Il n'est pas seulement un écologiste qui vient de se rendre compte qu'il y a un problème, il est aussi semblable à nous-mêmes, et c'est une autre différence avec les Verts : lui est perçu comme crédible dans sa démarche parce qu'il met quelque chose dans la balance, parce qu'il a un statut d'animateur vedette et tout à perdre de son engagement et quasiment rien à gagner.

Nicolas Hulot est donc celui qui a visité la planète, qui est revenu pour nous alerter, pour tirer la sonnette d'alarme. Il n'a rien à gagner, la preuve, il a perdu son boulot. Sortant des clivages politiques et donc de la politique avec les problèmes qui se posent aujourd'hui sur le thème de la politique, il se positionne au-dessus d'une certaine mêlée en posant son pacte. Quel est ce pacte ? Le pacte est un support médiatique. Ce support médiatique est peu connu. Dans nos analyses, il est clair que la plupart des gens, non seulement ne l'ont pas lu mais n'envisagent

même pas de le lire. Ils savent qu'il y a des choses intéressantes parce que c'est Nicolas Hulot. C'est tout. C'est une incarnation. Nicolas Hulot est une incarnation de l'environnement, pas de l'écologie. Il est une incarnation dans le sens où ayant été formé au biberon de la société médiatique, étant un héros médiatique, reconnu par cette société. Il est capable lui, de se retourner contre cette société qui nous asservit tous et de la mettre en défaut. C'est en cela que Nicolas Hulot a à la fois quelque chose à perdre et qu'il est en même temps un héros.

C'est toujours dans la mythologie que l'on va chercher les images qui nous rappellent par exemple Prométhée allant voler le feu aux dieux pour le ramener aux hommes. Nicolas Hulot va d'une certaine façon, grâce à sa caméra, voler le feu de TF1, le feu médiatique pour le ramener aux hommes. Je fais cette digression mythologique parce que la société médiatique, c'est aussi une société des micro-mythologies. Ben Laden, Amélie Poulain sont des mythologies. Ce sont des histoires que nous racontent les médias et qui nous permettent de remettre un peu d'ordre dans ce monde qui en manque, de remettre du sens dans cette flopée d'informations que nous recevons chaque jour et que nous sommes devenus tout à fait incapables de remettre en ordre, c'est-à-dire de comprendre (une « crise du sens », par trop-plein d'information). Les idéologies ou les visions du monde s'étant apparemment dissipées, il n'y a plus personne pour nous expliquer ce que chaque actualité, ce que chaque information au jour le jour vient donner de neuf dans une vision, dans une compréhension du monde. En cela, le système médiatique est un système mythologique qui travaille beaucoup plus sur l'analogique que sur le didactique : une voiture qui brûle à Gennevilliers ressemble beaucoup à une voiture qui brûle à Bagdad ou Gaza ; et c'est pour cela que les banlieues en feu ont rappelé les événements du Proche-Orient (et l'utilisation analogique du terme « intifada » par certains médias). Ce n'est pas par logique, c'est par analogie que cela fonctionne. La société médiatique ; en politique comme en médiatique, il faudra s'y faire, il faut travailler aussi sur ces modes-là, pour l'influencer, voire la modifier ; le symbolique, le médiatique est analogique et mythologique.

La question qui se pose aujourd'hui aux Verts, vis-à-vis de Nicolas Hulot est celle de la posture (position) et de la représentation du problème et de ses solutions – et je vais noter deux ou trois points qui diffèrent encore entre les deux portions de cette représentation politique potentielle de l'écologie :

Nicolas Hulot s'est construit une mythologie médiatique quand les Verts semblent en manquer. Les Verts ne tirent pas de sonnette d'alarme, ils rationalisent une crise. C'est peut-être injuste, à vos yeux, mais ils ne semblent pas avoir été ceux qui ont finalement le mieux porté et pris l'ampleur de la crise écologique ; ils proposent des solutions parfois applicables – je dis parfois parce que pour pouvoir les appliquer, ils nécessitent d'autres forces politiques. Second problème : ils ne sont pas un acteur autonome, car leur autonomie est aujourd'hui impossible. On peut dire que c'est le mode de scrutin qui pose problème certes, mais dans une représentation politique et médiatique, le mode de scrutin, on s'en fiche un peu. Est-ce que les Verts sont ou non autonomes ? Est-ce qu'ils sont en rupture, face à cette crise qu'ils dénoncent ? Ils ne le sont pas. Ils ne peuvent pas l'être. Peuvent-ils faire de la politique seuls, comme Nicolas Hulot finalement, sans alliance ? Sous-

entendu peuvent-ils être Maire ou Président de la République dans le système français ? Dans le modèle partisan qui est le leur, non.

Je vais vous donner le parallèle exactement inverse que nous avons dans les réunions de groupe... Les Verts, comme vous faites de la politique – et que la politique c'est fait d'abord pour être élus, vous avez tout à gagner de ces problèmes et pas beaucoup (ou rien) à perdre. Vous n'êtes pas assez consistants – en termes de représentation sociale, culturelle, médiatique – en dehors de votre action politique... D'une certaine façon, vous n'avez pas passé d'épreuve, pas construit votre mythologie, vous n'avez pas de ressource extérieure au champ électoral et politique ; bref, vous n'avez pas mis dans la balance ce qui ferait de vous des gens crédibles (statut, scientifique, médiatique, et...). Finalement, vous n'êtes de bons régulateurs de la crise écologique que lorsqu'on vote pour vous.

Ce qui rejoint en partie ce que disait Pierre Radanne tout à l'heure, et qui à mon avis est très intéressant. Je vais me faire l'avocat du diable, sur ce point... Les Verts n'ont, au fond, pas assez à perdre de la crise écologique. Ils ont même plutôt à gagner, puisqu'ils font de cette politique leur miel, leur existence. Ce sont des politiques comme les autres. D'une certaine façon, et par comparaison, vous n'apportez rien de plus qu'un peu de vert sur une ambition. Votre position vous met en contradiction par rapport à la situation globale : tandis que les choses se dégradent pour tout le monde, les Verts ont tout à y gagner, des postes, des places... Ce que votre tendance à vous plaindre de ne pas avoir assez (de voix, de responsabilités) rend encore plus perceptible, pour certains. Vous demandez à récolter les bénéfices de votre position acquise ; mais d'autres concurrents entrent en lice.

Un autre problème est que les Verts doivent aussi dire leur vérité, pour apparaître comme porteurs d'un message original, en rupture avec ce que les médias peuvent reprendre. Fondamentalement, la plupart des gens, même les plus rétifs à l'idée écologique globale savent très bien qu'il va falloir faire des efforts, qu'il va falloir arrêter les gaspillages et tout le monde le dit. Le problème c'est que ceux qui le leur disent avec passion et désintéressement sont plutôt Nicolas Hulot, Hubert Reeves, Al Gore... Le problème dans l'ordre de la représentation mythologique est aussi un problème de psychologie politique (ou psychologie des masses, mais c'est un autre débat), c'est de savoir qui est capable de se faire entendre pour dire « stop, il faut arrêter ». Il va falloir dire une forme de vérité. En cela, je dirais que peut-être que les Verts sont des passeurs de bonnes solutions, mais que cela ne suffit pas, ne suffira jamais à en faire les porteurs d'une vision du monde en rupture.

Il se trouve que j'ai travaillé quelques années sur la propagande politique du Front National et la posture de Jean-Marie Le Pen ; j'en tire que s'il est une chose qu'il faut apprendre parfois de la politique, c'est qu'on ne fait pas seulement de la politique avec de « l'huile dans les rouages », mais aussi et d'abord en se posant contre le reste du monde, en rompant avec l'ordre institué, en déclarant qu'il y a problème, péril, crise... Et ce problème, à un moment donné, il faut être capable de l'incarner. Et pour l'incarner, il faut encore être capable d'en être l'incarnation, avoir les armes pour cela, avant même de proposer une (ou des) solution(s). Il faut être – dans l'ordre médiatique et symbolique – la représentation de ce problème.

Pour conclure sur ce point, je vais poser une problématique générale qui ressort de ces études et deux paradoxes qui à mon avis sont les paradoxes dans lesquelles aujourd'hui, tout « écologisme », toute écologie politique se pose. Problématique générale : les Verts portent-ils une idéologie ou des moyens de s'adapter ? dans les régions, dans les villes, au gouvernement, à la crise écologique ? C'est important. Soit vous êtes les adaptateurs et auquel cas vous n'avez rien d'autre à revendiquer que quelques postes, soit vous portez une idéologie et à ce moment-là, vous revendiquez autre chose. Ce n'est pas seulement un choix de posture, c'est aussi un choix de discours et c'est un choix idéologique au sens fort du terme.

Si les Verts portaient une idéologie – ce qui est peut-être peu probable, je ne sais pas – quels symboles, quelle propagande, sont au service de ces Verts ? Serge Moscovici (un des fondateurs des Verts), expliquait qu'il fallait ré-ensauvager la vie. Il faut bien être dans une forme de conflit. En termes sociologiques, face à la crise (ou l'accumulation de crises, qui forme une « crise du sens », par exemple), on considère qu'il y a nécessité d'un moment de « conflit » entre des visions du monde et des intérêts en jeu, pour poser le besoin de trouver des solutions capables de nous faire sortir de la crise. Il faut donc pouvoir poser un conflit, de façon non violente, mais en tout cas il faut le poser. Et c'est cela, l'action politique qu'un mouvement porteur d'une vision du monde doit initier.

Reste la question du lien avec la société civile, avec les associations, avec les intellectuels ? J'ai lu les comptes rendus des ateliers de l'API qui avaient été faits jusqu'en 2002. J'ai lu les résultats et je note quelque chose d'intéressant : on y relève la faible capacité des Verts à tirer parti des experts, voire la méfiance vis-à-vis d'eux que les Verts ont toujours eu, (voir l'échec patent des EGEP, ou aux seins des associations, une attitude qui est l'inverse du prosélytisme). Si Gramsci était encore de ce monde, il trouverait que les Verts font bizarrement de la politique, et qu'ils ont du mal à mettre en place une « culture », des champs de représentation et un vocabulaire, capables d'influencer la société. Quel mouvement, quelle minorité active forment-ils ? dirait Serge Moscovici, psychologue social et inventeur de la théorie des minorités actives alors qu'il était un très proche membre des Verts. Finalement, quelle communauté de référence, quelle « religiosité » concurrente à celles qui ont cours aujourd'hui, dirai-je même en guide de petite provocation, les Verts peuvent-ils mettre en place ?

Le double paradoxe pourrait se résumer ainsi : quelle religiosité construire, ou quelle « huile dans les rouages » (comme disait Marie-Christine Blandin) apporter à la situation telle qu'elle est ?

Premier paradoxe, plus les élus Verts deviennent capables, c'est-à-dire sérieux, gestionnaires, capables de gérer, de réagir ou d'être élus, et moins ils paraissent en rupture par rapport au désordre du monde. C'est le premier paradoxe qui est fortement repris par les gens, qu'ils soient ou non proches des Verts.

Deuxième paradoxe, que j'appelle « paradoxe de l'écologiste en politique », et qui pourrait se résumer ainsi : n'est-il pas risqué de devenir les techniciens qui apportent un supplément écolo dans les politiques publiques - certains parlent de « supplément d'âme » ? C'est la posture de responsabilité, la posture institutionnelle. Au risque de ne plus apparaître porteurs d'une autre vision du monde, qui impliquerait plutôt – pour un temps au moins – les politiques agitateurs qui

veulent changer les choses et qui pointent l'impossibilité de le faire dans l'état actuel ; ce qui implique une posture plus radicale et idéologique.

On sait que l'adhésion, voire l'empathie vis-à-vis des verts est très forte, depuis des années. Les Verts sont quand même le parti qui a eu jusque 58 % de taux de « sympathie », mais qui ne dépasse pas les 10 % de voix. C'est ce que j'appelle parfois – en termes de caricature – « le paradoxe de la femme de 36 ans ». Vous êtes – parmi la population des femmes urbaines de 36 ans, notamment – considérés comme le premier parti en tous points : plus de 70 % des femmes de 36 ans considèrent que vous êtes le parti le plus intéressant. Sauf qu'elles votent à moins de 10 % pour vous. Ce différentiel montre encore que vous êtes appréciés, mais qu'il vous manque quelque chose pour convaincre que vous pourriez changer les choses.

La grande question qui apparaît à la fin des entretiens et des groupes qualitatifs que nous faisons est la suivante, les Verts sont les seuls écologistes aujourd'hui – et pour demain ? Ce qui n'est pas encore prouvé, car vous avez de la concurrence dans le champ : Corinne Lepage, ou Nicolas Hulot, sont plus crédibles par exemple en tant que ministre que Dominique Voynet, Nicolas Hulot est plus crédible en termes médiatiques ; Brice Lalonde reste encore dans les esprits... Et d'autres pourraient surgir, auréolés d'un succès médiatique. Évidemment, cela ne fait pas plaisir mais c'est une réalité, voire une possibilité évoquée, attendue parfois, dans la population globale française aujourd'hui.

Une problématique des écologistes, donc des Verts pourrait se résumer à « les verts, ont-ils des mondes d'accueil ? ». Par monde d'accueil, je veux dire à la fois des mondes sociaux et intellectuels. En termes d'imaginaire politique, par exemple, d'écrits, de cercles ou de sphères d'influence... Pour le grand public, les Verts ont-ils des intellectuels avec eux ? Vous savez que non, ou trop peu, pas assez valorisés, ou utilisés. Ensuite, les Verts ont-ils des mondes d'accueil en termes d'exemplarité ? Avez-vous réussi quelque chose comme Nicolas Hulot a réussi d'une certaine façon à nous ramener de jolies images de la planète Ushuaia ? Avez-vous des exemplarités à nous donner, des réussites à faire valoir, au-delà de quelques aménagements urbains, de quelques arbitrages complexes réussis ? Dit un peu abruptement... N'avez-vous finalement que des leçons à donner et juste à profiter de la crise écologique ?

Voilà toute la problématique qui va se poser à vous dans les régions, mais aussi dans les villes bientôt. Car pour plusieurs fondateurs de l'écologie politique, l'écologie était avant tout un problème municipal, parce qu'une action locale, qui sert à donner des exemples, qui retranscrivent une pensée globale.

Je vous remercie.

Jean-Vincent Placé

Je vais faire quand même le plaidoyer de l'écologie politique et des élus Verts. Je vais le faire avec beaucoup d'aisance parce que je n'aime pas beaucoup les experts et les sondeurs. On peut critiquer les politiques mais on a aussi le droit de critiquer les experts et les sondeurs. Je trouve qu'ils ont la capacité à dire la pensée unique. Je voudrais insister dans mon propos sur trois points :

Premier point, les relations que nous entretenons avec les institutions de la V^e République, avec les médias, avec la communication politique, avec la notion de leadership et avec tout ce qu'on voudrait qu'on fasse pour être soit forts dans les élections, soit forts dans les sondages.

Deuxième point. L'aspect message global ou alors cantonné dans le rôle de l'environnemental et du sociétal.

Troisième point : comment participer aux institutions et rester en rupture. Est-ce qu'on est capable d'être dans l'idéologie ou est-ce qu'on est seulement dans le pratico-pratique.

Sur le premier point, nous sommes les très grandes victimes de la V^e République, de la télévision à outrance. Nous, on est exactement dans le contraire. Nous sommes parlementaristes, pour un régime primo-ministériel. Nous avons des difficultés à désigner dans le calme une tête de liste aux municipales, alors évidemment il est encore plus difficile d'y parvenir à un niveau national. Nous n'y arrivons pas. Est-ce un bien ou un mal ? Je pense que ce n'est pas si grave que ça.

Le message écologiste est très difficile au niveau national. Je ne vais pas vous dire qu'on n'a rien à faire des présidentielles et des législatives mais le système et le mode de scrutin nous sont extrêmement défavorables. Le message politique que nous, les écologistes, nous arrivons à mettre en avant, c'est au moment des municipales, au moment des régionales et au moment des européennes. Permettez-moi d'ajouter que ce sont là les vrais centres du pouvoir. Nous n'attendons pas d'un Président de la république qu'il sache le nombre de sous-marins nucléaires. C'est absurde. Ce que les Verts attendent du Président de la république, c'est de connaître sa relation à l'Europe, de savoir comment il va animer avec un premier ministre, un gouvernement et quels sont les éléments de décentralisation forte qui vont être mis en place pour faire en sorte que les politiques publiques se rapprochent du citoyen, Bonaparte à la tête de l'État ne m'intéresse pas.

Evidemment, dans cette élection présidentielle, nous sommes en décalage par rapport à la philosophie même de l'élection et par rapport à tous ceux qui sont derrière TF1, *Le Parisien*, les grands groupes industriels, les lobbys des transports routiers, le nucléaire et tous ces gens-là qui nous tapent encore plus dessus depuis que nous devenons puissants dans les municipalités, dans les régions et que nous impulsions au niveau européen 70 % des lois françaises. C'est aussi cela que nous voyons aujourd'hui de façon extrêmement poujadiste, on essaie de faire croire que l'État français, le Président de la république va changer énormément de choses. Que change-t-il réellement ? Il ne change pas tant que ça.

Deuxième point, le message global et le message environnemental et sociétal. Nous pouvons plaider coupable. Nationalement, les citoyens ne voient pas quel pourrait être l'apport des écologistes parce que d'une part l'expérience ministérielle précédente a été difficile. De nombreuses associations gouvernementales et de nombreux copains et copines qui nous soutiennent dans les structures diverses et variées ont été critique sur cette participation qui pesait peu sur les grands choix. On voit bien que l'on pèse beaucoup moins dans cette élection-là que sur les élections européennes régionales et municipales.

Le message global n'est pas évident sur les questions économiques et sociales. Est-ce qu'on a vraiment des réponses sur la sécurité sociale, les retraites en dehors de ce que disent les autres ? Il n'existe pas grand-chose. Nous nous retrouvons donc cantonné sur l'environnemental et le sociétal. Notre message ne passe pas beaucoup.



Troisième point, la participation et l'idéologie. Nouvelle difficulté, je n'ai pas la réponse. J'aimerais qu'il y ait pas mal d'intervention sur le sujet. Je sens bien qu'y compris à la région Ile-de-France, là où nous travaillons, on a fait avancer beaucoup de choses, tout en restant en rupture. Nous avons quand même voté contre le contrat de projet de la région, c'est-à-dire les investissements pour les six prochaines années, nous avons dit que c'était insuffisant. Nous essayons tout à la fois de participer et d'être dans la radicalité. Mais c'est vrai que même ce genre de choses qui sont très institutionnelles et très pratiques, la population régionale ne nous comprend pas. « Pourquoi en votant contre vous restez là-dedans ? »

Pour conclure, quand on a dit tout ça, les inconvénients, les contraintes, qu'est-ce qu'on fait ? Je le dis clairement. Je ne souhaite pas que le parti des Verts s'adapte aux règles de la V^e République, des médias et de la communication politique comme vous nous le dites. Je souhaite que l'on reste, non pas comme on est parce qu'il y a beaucoup de choses à améliorer. Mais nous devons rester quand même sur les principes et les valeurs qui fondent l'écologie.

Notre message est de plus en plus fort, de plus en plus oppositionnel aux lobbys industriels concernés, et de fait, nous sommes très fortement combattus. Sur le plan des grandes idées, nous devons parler des questions européennes. D'accord, il y eut l'histoire du referendum mais ça, c'est fini. Je reviens de Rome où l'on a fêté les 50 ans du traité de Rome. Tout le monde parlait d'Europe, de régions et de municipalités. Nous, on est encore le dernier pays à parlé, d'État, de départements et de nos 36 000 communes. Nous sommes à un retard institutionnel invraisemblable. Nous avons des règles politiques qui n'ont plus aucun sens. Même si nous sommes en décalage par rapport à cela, nous n'avons pas à admettre ce système-là, nous n'avons pas à accepter. Nous le combattons.

Je conclurai avec des petites anecdotes que j'aime bien. Les sondages, c'est bien, il faut en tenir compte. Il faut s'adapter à la réalité, je suis d'accord. Il y a des contraintes et il faut progresser là-dedans. Franchement, si il y a 2000 ans, les premiers chrétiens, lorsqu'ils ont lancé leur religion s'étaient souciés des sondages, ils n'en seraient pas là aujourd'hui. Les premiers républicains, il y a 1000 ans, lorsque c'était la monarchie partout, la féodalité partout, s'ils avaient interrogé les sondages, nous n'en serions pas là au niveau démocratique. Et même si les socialistes ont beaucoup changé, il y a 150 ans lorsqu'ils ont commencé à développer leurs idées dans les houillères du Nord ou chez les viticulteurs de l'Aude, s'ils s'étaient souciés des sondages, ils n'en seraient pas non plus là. Et nous, nous

avons vocation à avoir des utopies concrètes qui se réalisent. Puisque tu parlais de Gramsci, je suis plus sur l'optimisme de la volonté que sur le pessimisme de l'intelligence.

Gérard Leras

Au moment où l'on veut faire un travail de bilan à mi-mandat et un autre travail d'élaboration pour la fin du mandat, je suis très satisfait de la façon dont nous abordons les choses telles qu'elles sont, c'est-à-dire dans leur complexité. Nous aurions pu aborder les questions de bilan à mi-mandat avec une série de recettes. Ce n'est pas ce qu'on fait.

Je vais essayer de poser quelques questions. Jean Vincent nous expliquait que la présidentielle n'était pas quelque chose d'important pour nous et combien je suis d'accord sur le fond mais c'est en complète contradiction avec notre réalité politique et avec ce que nous faisons et avec les énergies que nous dépensons concrètement depuis un an. Il y a contradiction entre quelque chose que nous trouvons secondaire dans la vie démocratique et institutionnelle et l'énergie que nous y passons. Cette contradiction est visible du grand public.

Nous avons tort de trop nous focaliser sur les aspects électoraux. Je suis persuadé que cette terre d'accueil que nous pouvons avoir et que nous pouvons représenter avec beaucoup de gens, nous pourrions la bâtir beaucoup plus en profondeur, plus efficacement et plus durablement dans nos pratiques politiques permanentes et régulières. Lorsque nous le faisons dans les périodes électorales, nous apparaissions comme les autres. Donc nous apparaissions dans ce qui a été dit tout à l'heure, comme des gens qui ont quelque chose à gagner et qui ne prennent pas le risque de la confrontation avec des réalités politiques, le risque des conflits dans lesquels il faut entrer ce qui n'est pas incompatible avec le fait que lorsque nous sommes en situation de conflit, nous soyons aussi proposant. Effectivement, je pense qu'une bonne démarche Verte permanente que nous devons maintenir, c'est de ne jamais être contre sans être pour, c'est-à-dire de toujours proposer des alternatives quand nous nous opposons à quelque chose.

Je ne suis pas mouvementiste et les Verts ne le sont pas. Je pense qu'il est important de dire à une association qui se bat quelque part pour s'opposer à la création d'une décharge de déchets ultimes qu'elle a raison de le faire si effectivement ce n'est pas le bon endroit et si les conditions géologiques ne sont pas réunies pour que cette implantation ait lieu mais il la faut quelque part. Notre travail, institutionnellement ou de manière militante doit être d'éviter la réflexion nimbique et localiste. L'écologie politique n'est pas le localisme. C'est une des distinctions fondamentales et nécessaire en bonne démocratie entre la vie associative courante et les apports politiques que nous devons faire. Cette question-là me paraît au cœur des réponses à apporter.

Cela rejoint la question sur la perception des individus. Je suis étonné par certains aspects que je ne partage pas du tout, comme des recherches de parcours mystique qui habitent beaucoup de gens qui nous côtoient, qui sont nos sympathisants, qui sont nos amis, qui sont ceux qui votent pour nous. La complexité des gens, évidemment, ce n'est pas des réponses associatives ou syndicales, corporatistes, qui peuvent répondre à leur attente. C'est bien une démarche politique et

une démarche idéologique qui ne peut être que l'interlocuteur naturel pour leurs préoccupations.

Autre chose qui me paraît importante, et là je me réfère à notre fonction d'élus régionaux, c'est de savoir si nous devons être dans le champ idéologique ou devons-nous être dans le champ de l'accompagnement et de l'adaptation de réponses concrètes pour permettre la survie d'un certain nombre de gens ou de phénomènes. Comment pouvons-nous pratiquer l'art d'être les deux à la fois ?

Je terminerai sur un exemple : la prise de participation dans les capitaux de sociétés de gestion aéroportuaire. Certains d'entre nous disaient qu'il valait mieux que des régions y soient, donc dans les conseils d'administrations, mais d'autres estimaient qu'à partir du moment où l'on prenait une part de capital, quel que soit l'explication politique que l'on donnait, nous serions perçus comme des gens qui avions perdu leur message politique et qui s'étaient égarés dans l'acceptation du développement du transport aérien. C'est la deuxième option qui était acceptée à une majorité assez nette après un vrai débat.

Ces questions-là me paraissent essentielles. Comment réussir à répondre à un certain nombre de besoins tout en gardant notre message politique ?

Questions de la salle

Wilfried Séjeau

C'est la première fois que les Verts sont aussi présents dans les conseils régionaux, qu'est-ce que les citoyens pensent de l'action des Verts en région ? Il faut donner à voir ce que nous pourrions faire. Sommes-nous perçus uniquement dans l'accompagnement ? Donne-t-on à voir d'autres pratiques politiques ?

Philippe Hervieu

Entre Stéphane Rozes et Erwan Lecœur, je retrouve les mêmes critiques que je perçois sur le terrain, à savoir que si l'écologie en est là, c'est à cause des Verts. Les Verts sont les responsables du niveau de Dominique Voynet dans les sondages. Je retrouve cette fonction de bouc émissaire. Pourquoi est-on sondé à deux trois % alors que l'on devrait faire cinq, six, 8 %. La vraie question, c'est pourquoi ne faisons-nous pas 25 % de l'opinion ? Et si l'on ne fait pas 25 %, ça veut dire que la société n'est pas prête pour l'écologie politique. Question à Pierre Radanne : ne sommes-nous pas au moment où la société nie sa maladie ?

Catherine Levraud

J'avais une question à nos invités : comment expliquer que le phénomène Hulot ait disparu depuis qu'il n'est plus candidat ?

Mireille Ferri

En liant les deux tables rondes : on a besoin de voir loin sans avoir peur. Ça suppose une nouvelle vision du monde, un nouvel imaginaire, une nouvelle mythologie. Ce qui me surprend, c'est qu'à aucun moment on interroge ce que l'on a appelé le paradigme vert. Comment construire une transcendance qui soit

propre aux Verts ? c'est-à-dire qu'ils aient une utilité dans le champ politique parce que les autres pensées politiques ne l'inventeraient pas. Nous avons développé quelques pensées depuis longtemps. Nous sommes le creuset de ce qu'a été le féminisme, le tiers-mondisme, une nouvelle manière de voir le monde en intégrant la pensée systémique. Au lieu de rester dans les rapports de classes nous devons prendre en compte des interactions avec des éléments autres comme l'environnement. La deuxième chose, c'est vivre aujourd'hui sans avoir de mal et là, sur la politique publique, je voudrais récuser une chose, cela voudrait dire qu'on ne peut être radical que si on est dans la contestation. Quand on agit, on ne le serait pas. Ce que Kempf a dénoncé en parlant de l'écologie compassionnelle, nous devons le réinterroger en disant que c'est parce que nous sommes capables d'agir.

Stéphane Rozès

Nous n'avons pas fait des verts un quelconque bouc émissaire. Au contraire, si on nous a bien entendu, on a essayé d'aller au fond de ce que l'on croit être les perceptions. C'est le rapport avec la première table ronde. Les individus sont inquiets et ne peuvent plus rendre compte de l'avenir. Le mysticisme est une religion poussée. Quand on a le sentiment que le subi emporte sur le voulu, on se construit une carapace intellectuelle ou religieuse dans laquelle on va se mouvoir. Ce sont les systèmes de bouc émissaire.

Je partirai sur la différence entre une association et l'écologie politique. Vous avez raison, le travail associatif est la défense de l'entre-soi et de l'immédiat. Me semble-t-il, là où vous vous avez une spécificité c'est que vous partez des questions environnementales, pour qu'il y ait un débat démocratique sur la question du souhaitable, sur le moyen et long terme. Débattre avec les citoyens y compris par rapport à leurs pulsions d'entre-soi, de peur, d'inquiétude. Voilà ce qu'est l'écologie politique par rapport aux associations. Il faut débattre avec les citoyens par rapport à leur pulsion de repli sur soi. Les gens se réapproprient les choses avec vous par l'expérimentation. Effectivement, les Verts devraient être beaucoup plus un intellectuel collectif. Nous travaillons avec vous depuis Waechter, il y a très peu d'accumulation. Je vois ici des gens que je connais depuis 15 ou 20 ans. Ce sont des individus plus que des collectifs qui accumulent le savoir. Mais votre force, c'est l'expérimentation. Vous faites appel à l'intelligence des individus dans des processus qui sont des processus démocratiques ce qui est le contraire de la gestion. Dans les images de vos élus en région, vous avez raison, il y a une petite difficulté, l'institution régionale et le mode de scrutin n'aide pas cet élément d'identification. Mais d'une façon générale on a le sentiment que vous portez dans ces instances des problématiques qui ne sont pas portées par d'autres.

Enfin, vous n'êtes pas dans l'histoire des êtres providentiels. Il ne s'agit pas de dire « vous devez faire ça ». Il s'agit d'abord de prendre en compte le moment singulier de la présidentielle qui ne sera qu'un moment. Une fois que le lieu de pouvoir sera redéfini à l'Élysée, la question des contenus alternatifs reviendra. Il demeure la question de l'avenir et sa préemption. Votre réponse à vous est une réponse collective, politique et de l'expérimentation là où le réflexe des Français est effectivement un réflexe de dévolution à des individus. Vous pouvez pacifier les

individus. Cela ne se fera peut-être pas lors de cette présidentielle mais dès maintenant, vous devez porter les jalons sur la question de l'après. Il existe un autre chemin : le vôtre.

Erwan Lecœur

Sur la question des élus régionaux, il faut tenir compte du fait qu'en général, la région est peu perçue par les citoyens. Les régionales ne l'intéressent pas. La région – et sa gestion par les politiques – reste perçue comme un endroit relativement technique où l'on parle de transport, de culture et éventuellement d'eau. En termes de représentation plus globale, il faut faire attention à une chose, les régions aujourd'hui, ce sont un peu des baronnies. Ces baronnies sont des lieux où l'on s'arrange entre initiés. Vous, les Verts, êtes ainsi parfois perçus comme des gens qui prennent des postes à ce niveau du système électoral franco-français parce qu'il n'est pas majoritaire (comme les Législatives). La région n'est pas personnalisante comme d'autres élections, elle ne répond pas à l'habitude du scrutin très majoritaire et donc, d'une certaine façon, elle est un peu d'extraction étrangère, un peu comme l'Europe. C'est en cela que vous n'avez en effet pas forcément à rentrer dans le système du majoritaire et de la représentation politique. Mais à ce moment-là – et je vais dire quelque chose d'un peu dur, soit on plie et on s'arrange, soit on dénonce le système ; mais, par rapport à l'autre question, je dirais que dans ce cas, on arrête de jouer au bouc émissaire compatissant.

Aux régionales de 1992, vous étiez à égalité (en pourcentage) avec le Front National. Il y avait deux forces politiques montantes en France qui apparaissaient au niveau des régionales, comme au niveau des européennes : le Front National et les Verts. Il y avait même une théorie inventée un peu pour vous qui voyait dans cet électorat des « mutants », qui représentaient 35 à 40 % potentiels de l'électorat français. Aujourd'hui, on nous sort des théories disant que vous êtes proches des « créatifs culturels », qui représentent environ 19 % de la population américaine, et 17 % en Europe et en France. Mais la question n'est pas de savoir ce que vous représentez, seulement. Une majorité culturelle n'est pas un pouvoir, c'est une puissance. Toute la question qui se posait tout à l'heure était de savoir comment les Verts arrêtaient d'avoir « un petit peu » de pouvoir, de jouer à ce que Serge Moscovici appelait « le petit dans la cour des grands », et enfin prendre la mesure de sa puissance potentielle. Sociologiquement, on pourrait dire que les Verts n'ont jamais été véritablement un parti ; en tout cas, ils ne sont pas reconnus comme tels, sauf comme petit parti ; ce qui n'est pas très bon et qui fait potentiellement bouc émissaire. Par contre, les Verts peuvent être un mouvement.

Sur la question du paradigme écologiste et pourquoi Hulot a disparu... Hulot n'a pas disparu. Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. Posez-vous plutôt la question de savoir pourquoi Bayrou passe à 20 % lorsque Hulot se retire ? Nicolas Hulot est un phénomène, une bulle, sans doute, qui peut exploser comme François Bayrou aujourd'hui, ou demain. Mais dans une société médiatique – dans laquelle le politique se joue dans l'ordre des représentations médiatiques – une bulle peut être influente, avoir des effets importants, voire déterminants sur l'évolution du champ considéré.

Sur la question de l'agir radicalement : j'évoquais la nécessité d'avoir des exemples. L'écologie politique et l'influence sociale ne peuvent être seulement une

posture. Il faut créer des lieux d'exemplarité. Il faut créer des « maisons », des « lieux » Verts.

Quant au paradigme écologiste, il existe. Je suis même une des personnes qui ont écrit que si l'on veut que le Front National baisse, il n'y a qu'une alternative qui s'appelle l'écologie politique. C'est la seule idéologie en puissance qui peut affronter directement les autres idéologies parce qu'elle est internationaliste et globale, avec tout ce que ça comporte : en termes de vision dans le monde, ou d'action à mener dans ce monde. Ce qui a un côté religieux, au sens étymologique du terme (source de la propagande). Je ne suis pas tout à fait sûr qu'il faille repousser le mysticisme qui est attaché à l'idéologie. Le mysticisme – ou la croyance en un avenir autre – est nécessaire à toutes les sociétés. Toutes les grandes évolutions nécessitent une forme de symbolique, de grand récit, pour se développer. Il faut pouvoir croire qu'un autre monde est possible.

Si les Verts n'étaient pas seulement un parti mais étaient capables d'être un mouvement plus large et multiforme, plusieurs de ces problèmes pourraient trouver des réponses. Ainsi de la nécessité d'avoir une relation plus saine avec les associations, et notamment les plus proches. Beaucoup d'entre vous l'ont remarqué : comment se fait-il que les verts se différencient autant, voire s'affrontent (une fois élus) à un monde associatif dont ils sont les créateurs en partie ? Pourquoi lorsqu'il s'agit de rameuter des intellectuels, des artistes, vous êtes tentés de prendre une figure iconographique telle que José Bové ? Pourquoi ne pas choisir dans votre champ, ne pas créer des lieux pour vos alliés potentiels, dans l'ensemble du champ, à la fois dans l'action et dans la radicalité, c'est-à-dire dans l'exemple. Au fond, le rôle d'un élu (ou militant) Vert, c'est d'être une sorte de « héros » à sa façon, porteur de valeurs, d'une posture, mais aussi de combats et de réalisations emblématiques, dans le récit du monde...

contribution 1

Les actions régionales peuvent concerner aussi bien la protection directe de la biodiversité sauvage (réserves naturelles, corridors écologiques...) que le soutien aux acteurs favorisant une meilleure biodiversité (associations, agriculteurs biologiques, actions d'information...).

Les mesures prises depuis 2004 par les Conseils Régionaux sous l'impulsion des élus Verts recouvrent l'ensemble de ces domaines d'action. Elles peuvent toutefois être amplifiées, et un travail important reste nécessaire pour former et responsabiliser les élus locaux, de façon à faire prendre en compte la biodiversité dans l'ensemble des politiques régionales.

Biodiversité

Jacques Caplat

Bilan des actions engagées depuis 2004

Les milieux concernés

Plusieurs exemples permettront d'illustrer les actions en faveur de la biodiversité qui ont été mises en œuvre depuis trois ans par les Conseillers Régionaux Verts. En préalable, il semble utile de noter l'importance de s'appuyer sur des inventaires ou états des lieux. De fait, la plupart des actions engagées par les Conseils régionaux en faveur de la biodiversité s'appuient sur un inventaire préalable des espaces remarquables, des espèces en danger, etc. Ainsi en Bourgogne les zones humides ont-elles été identifiées comme conditionnant la survie de plus de la moitié des espèces régionales d'oiseaux, ainsi en Rhône-Alpes a-t-il été décidé de réaliser un état des lieux des espaces naturels remarquables et une cartographie de corridors existant et à recréer, ainsi en Ile-de-France les espèces, leurs milieux de vie et les corridors biologiques existant ou possibles ont-ils été précisément cartographiés...

La préservation de la biodiversité concernant différents types de milieux, il est utile de les rappeler au préalable :

■ Les forêts

Les forêts françaises sont variées et adaptées à des milieux très différents : il convient d'en préserver la diversité en termes de composition (nombre d'essences) comme d'adaptation régionale. Il faut noter également que l'excès de boisement peut réduire la richesse biologique des milieux.

■ L'eau

La qualité des rivières, des lacs et la préservation des zones humides sont indispensables pour permettre aux écosystèmes de conserver ou de retrouver un bon état écologique. À ce titre, il est obligatoire d'appliquer la « Directive Cadre sur l'Eau » de l'Union européenne, qui vise à reconquérir la qualité de l'eau à l'échéance 2015 et atteindre le bon état écologique des milieux. Par ailleurs, les zones humides sont à la fois support d'une biodiversité végétale importante, et espace majeur de reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux, en particulier.

■ Les milieux littoraux et marins

La biodiversité marine ou littorale, qui est l'une des spécificités françaises (deuxième état au monde en terme de surface d'eaux territoriales), est très riche mais très menacée par la pression urbanistique, touristique et nautique.

■ La nature ordinaire

Au-delà des espaces « remarquables », la nature ordinaire est essentielle pour maintenir des continuités écologiques – et des milieux naturels réels. Par ailleurs, la déprise agricole est une des causes de la perte de biodiversité de certains milieux marginaux – ou ordinaires par le développement de friche et de bois.

Réserves naturelles régionales et autres lieux remarquables

Il existe en France de nombreux espaces naturels bien ou assez bien préservés, dans lesquels la biodiversité est encore importante. Toutefois, ces espaces sont parfois menacés par certaines activités humaines et par des projets d'infrastructures : leur préservation implique des mesures de protection ciblées.

Grâce à la loi du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité, il est possible de créer des Réserves Naturelles Régionales (RNR). À l'initiative des élus Verts, plusieurs régions ont décidé de labelliser des territoires engagés dans une démarche concertée de préservation et de gestion de sites offrant un intérêt patrimonial fort pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique et d'une manière générale un grand intérêt pour la protection des milieux naturels.

➤ *Régions ayant décidé la création de Réserves Naturelles Régionales : Lorraine, Rhône-Alpes, Pays de la Loire, Languedoc-Roussillon, Haute-Normandie...*

Exemple : Réserves Naturelles Régionales en région Pays de la Loire

La labellisation sera l'aboutissement d'un processus prenant en compte les étapes et éléments suivants :

- une démarche volontaire du ou des propriétaires des terrains à classer, traduite par une demande écrite motivée, la Région n'ayant pas vocation à acheter ces terrains ;
- un projet partagé par l'ensemble des acteurs locaux,
- un territoire aux enjeux écologiques majeurs reconnus par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) (présence d'espèces protégées, rares, menacées...),
- un territoire cohérent permettant une gestion viable des habitats et des espèces, et des accès publics pour faciliter l'observation et l'Éducation à l'Environnement.
- la désignation d'un gestionnaire local en accord avec le propriétaire,
- la mise en place d'un comité consultatif élargi qui valide le plan de gestion,
- un plan de gestion établi sur 6 ans, validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN).

Ce plan de gestion comprendra :

- un diagnostic écologique et socio-économique, une synthèse des enjeux, reportés sur des cartes reproduisant les limites cadastrales.
- une définition des objectifs, déclinés en actions présentées ensuite dans des tableaux annuels indiquant les coûts et l'échéancier des opérations programmées sur le site, ainsi que la localisation des travaux sur une carte.

Au bout de cette période de six ans, la labellisation en Réserve Naturelle Régionale pourra être prolongée pour six ans, au vu de l'évaluation du plan de gestion précédent et de la rédaction d'un nouveau document de planification des travaux.

Outre la labellisation, le soutien du Conseil régional se traduit par une aide financière (à hauteur de 50 % des frais) pour l'élaboration du diagnostic et la mise en œuvre du plan de gestion.

Au-delà des Réserves Naturelles Régionales » proprement dites, d'autres outils permettent d'intervenir directement sur la préservation de la biodiversité sauvage. C'est le cas en particulier des Parcs Naturels Régionaux (PNR), dont la création et la labellisation sont à l'initiative des Régions. Il est possible, par exemple, d'intégrer explicitement la protection de la biodiversité parmi les axes d'intervention assignés aux PNR par les Conseils régionaux (ex. : Pays de la Loire). Cette inscription en tant que priorité se traduit notamment par la possibilité d'attribuer une bonification de leur Contrat Territorial Unique conclut avec la région. Par ailleurs, des actions ciblées sur les zones remarquables (ex : zones humides en Bourgogne, primo-aménagement des sites naturels remarquables en Haute-Normandie) sont souvent soutenues par les Conseils Régionaux, par l'intermédiaire d'une aide financière auprès des acteurs associatifs et privés (cf. point 1.4. ci-dessous).

Infrastructures – aménagement foncier – corridors biologiques

L'un des problèmes majeurs actuels en matière de biodiversité concerne le « mitage » ou morcellement du territoire, c'est-à-dire le cloisonnement des espaces naturels par des infrastructures humaines (routes, villes, barrages, voies ferrées, zones industrielles...) qui empêche la circulation des espèces sauvages pour se nourrir, se reproduire ou recoloniser des territoires où elles ont disparu. Pour y remédier, les programmes internationaux et nationaux de préservation de la biodiversité appellent fortement à la création de « corridors biologiques », qui peuvent être planifiés au sein d'une « trame verte ».

Plusieurs Conseils régionaux ont décidé d'intégrer explicitement la sauvegarde de la biodiversité au sein de leurs programmes d'aménagement foncier, et de prévoir explicitement des corridors écologiques parallèlement à tout projet d'infrastructure nouvelle. Une telle préoccupation nécessite généralement au préalable un travail soigneux de cartographie et de recensement des espèces et des sites – ainsi que des infrastructures posant problème. Au-delà, la biodiversité doit et peut être prise en compte dans des aménagements plus vastes : ainsi la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur l'intègre-t-elle dans les objectifs de son Schéma Interrégional d'Aménagement et de Développement du Massif des Alpes, ou la région Haute-Normandie dans son Schéma Régional d'Aménagement du Territoire.

La mise en œuvre des interventions à l'échelle des territoires nécessite des relais et des maîtres d'œuvre locaux : en particulier, les « Pays » peuvent être le niveau d'action le plus pertinent... et souvent le plus efficace. Pour les Verts, ces « territoires de vie » sont à reconnaître et renforcer en priorité. Dans cette logique, le Conseil régional joue alors un rôle incitatif et de mise en cohérence d'une trame verte régionale, qui est concrètement élaborée et ajustée sur les territoires ad hoc.

Lors d'action en matière d'aménagement du territoire, il est nécessaire de créer des procédures de débat public, reconnaissant et valorisant les expertises et les contre-expertises associatives, et s'appuyant sur une forte connaissance du milieu afin de co-construire les projets. Cette démarche conduit à rechercher de nouveaux outils.

➤ *Régions ayant décidé la mise en place d'une trame verte ou de corridors biologiques, ou intégrant la biodiversité dans les aménagements régionaux : Ile-de-France, Alsace, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Haute-Normandie...*

Exemple : Corridors biologiques en Rhône-Alpes

La Région prendra la maîtrise d'ouvrage d'une étude de définition et de cartographie des corridors biologiques nécessaires à une bonne fonctionnalité du réseau des réserves naturelles régionales. Elle incitera ensuite les acteurs locaux à se saisir de ce travail à grande échelle pour le décliner à leur niveau. La préservation ou la recréation de corridors pourront alors être soutenues par des « contrats de territoire corridors biologiques ».

Par cette orientation en faveur des corridors écologiques, la Région entend jouer un rôle de chef de file. Il s'agit en effet de favoriser l'émergence de politiques harmonisées, dans un domaine où le département de l'Isère a pris une longueur d'avance sur les autres départements rhônalpins. Le réseau des RNR et les corridors biologiques associés formeront l'ossature principale du réseau régional de préservation du patrimoine naturel. Il demeure néanmoins d'autres sites (réserves naturelles nationales ou espaces naturels sensibles par exemple) qui participent à la bonne fonctionnalité du réseau.

Appui aux acteurs de la biodiversité

La préservation de la biodiversité n'est pas concevable sans soutien aux acteurs de terrain impliqués sur ce sujet : associations, personnes privées, collectivités locales... Ils ont à la fois la souplesse, la couverture du territoire et la compétence spécifique nécessaires à des programmes de protection de la biodiversité. L'appui à ces acteurs peut être identifié comme un axe à part entière pour l'action des Conseillers Régionaux Verts, même s'il recouvre ensuite plusieurs types d'acteurs – et par conséquent plusieurs types d'actions de sauvegarde de la biodiversité.

Outre les associations (qui assurent un maillage du territoire et une diversité d'approches, et qui sont un relais incontournable pour le travail de terrain et de vigie) et les collectivités locales, il existe de nombreux acteurs étatiques ou para-étatiques qui sont conduits à intervenir localement pour la préservation de la biodiversité : les DIREN (Direction Régionales de l'Environnement) ; les Agences de l'Eau ; les DRAF (Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt) ; l'ONFCS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) ; le CSP (Conseil Supérieur de la Pêche, futur ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) ; l'ONF (l'Office National des Forêts) ; le Muséum National d'Histoire Naturelle ; l'Institut Français de la Biodiversité ; l'Agence des Aires Marines Protégées ; l'IFREMER (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer) ; le Conservatoire du Littoral.

L'appui aux acteurs peut prendre la forme d'un appel à projet (Bourgogne : appel à projet « zones humides » ; Pays de la Loire : « appel à projet pour favoriser les expérimentations et les opérations exemplaires en faveur de la biodiversité »), de contrats au cas par cas (Rhône-Alpes : « contrats biodiversité en Rhône-Alpes », Centre : conventions avec des associations, permettant par exemple de financer

des « diagnostics biodiversité »), d'une reconnaissance de structures « chefs de file » chargées de coordonner les acteurs locaux thème par thème (Pays de la Loire, s'appuyant sur des conventions d'objectifs sur 3 ans), de la mise en place de plans de gestion écologique (Haute-Normandie)...

Cette dynamique partenariale s'appuie parfois sur :

- une « Conférence régionale sur la biodiversité » (Pays de la Loire : réunie chaque année à partir de 2006), qui permet un échange entre l'ensemble d'acteurs régionaux concernés par ce sujet, un partage des informations et projets, et une mise en cohérence des actions ;

- ou un « Observatoire régional de la biodiversité » (Haute-Normandie) permettant de mettre en réseau les acteurs et d'évaluer la situation régionale et d'anticiper les actions à mener.

➤ *Régions proposant un appui aux acteurs locaux : Bourgogne, Rhône-Alpes, Pays de la Loire, Centre, Haute-Normandie...*

Exemple : Appel à projet « zones humides » en Bourgogne

Bénéficiaires :

L'appel à proposition s'adresse aux collectivités, aux établissements publics, aux associations, aux particuliers, aux agriculteurs.

Financements :

Pour l'inventaire, subvention de 80 % maximum (plafonnée à 5 000 € pour les collectivités et les associations ; plafonnée à 1 500 € pour les particuliers et les agriculteurs).

Pour la restauration, subvention de 70 % maximum.

Pour la communication, subvention de 50 % maximum (plafonnée à 7 500 € pour l'édition de document ; plafonnée à 8 000 € pour l'installation d'équipement pour l'accueil)

Partenariats :

Agence de l'Eau et DIREN

Objectif :

Le Conseil régional de Bourgogne veut soutenir les projets des zones non remarquables s'inscrivant dans un cadre global et cohérent. Il est important que le projet s'inscrive dans une démarche pérenne.

Appui aux structures de gestion des milieux naturels

Comme nous l'avons déjà évoqué, plusieurs types de structures participent à la connaissance, à la préservation de la biodiversité et à la gestion des milieux naturels :

■ Des structures d'État

Les DIREN (et ministère en charge de l'environnement) ; les Agences de l'Eau ; le CSP (futur ONEMA) ; l'ONCFS ; l'IFREMER ; l'ONF ; le Muséum National d'Histoire Naturelle ; l'Institut Français de la Biodiversité ; l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) ; l'Agence des aires marines protégées ; le Conservatoire du littoral ; les Parcs nationaux.

Ces organismes assurent un rôle de police, de zonage et de connaissance, de production de données, de gestion de zones (Réserves nationales et Parcs nationaux).

■ Les collectivités locales

Des départements avec leurs ENR ; les Conseils régionaux avec leurs réserves régionales ; les intercommunalités et les territoires de projets ; les Parcs Naturels Régionaux avec gestion de certains milieux.

Les collectivités peuvent notamment assurer la mise en place et le portage de SCOT-PLU (Schémas de Cohérence Territoriale – Plan Locaux d’Urbanisme) et donc d’outils de gestion des territoires. Elles peuvent également assurer la gestion de zones protégées.

Dans les Pays et Agglomérations, il peut également y avoir adoption d’une « charte paysagère ».

■ Les associations

Elles ont un rôle de vigie, de production de données mais aussi de protection, voire de gestion comme les Conservatoires des Sites Naturels.

Bien que les Parcs Naturels Régionaux (PNR) ne soient pas précisément dédiés à la protection de la biodiversité, ils œuvrent également dans ce champ. Au-delà du soutien spécifique accordé à des actions ciblées « biodiversité » au sein des Parcs (cf. point 1.1), les Conseillers régionaux Verts ont souvent soutenu et renforcé les moyens et les programmes des PNR.

Plus généralement, le soutien aux organismes préexistants est un axe non-négligeable de l’action des Conseillers régionaux Verts en faveur de la biodiversité. Il est important de citer notamment les différents « conservatoires » (Conservatoires des Espaces Naturels, Conservatoires botaniques, Conservatoire du Littoral...). L’espace littoral, en particulier, est un support majeur de biodiversité : à la frontière du monde maritime et du monde continental, il est un lieu de nidification et/ou d’alimentation pour un très grand nombre d’oiseaux, mais il abrite également une grande diversité végétale.

Cet appui peut prendre la forme d’augmentation des dotations financières (notamment pour soutenir l’acquisition de sites remarquables, comme en Haute-Normandie), de contrats d’objectifs (comme c’est le cas en Languedoc-Roussillon avec les « Contrats Espaces Naturels »), de soutien politique lors des négociations sur les espaces à protéger, de création d’une « Mission littoral » chargée de coordonner les actions pour la protection de cet espace (comme c’est le cas en Provence-Alpes-Côte-d’Azur), etc.

Enfin, nous ne pouvons pas ne pas citer les programmes « Natura 2000 » ou de la directive européenne « Habitats » (= maintien des habitats d’espèces sauvages) qui, s’ils ne relèvent pas directement de la compétence des Conseils régionaux, peuvent faire l’objet d’un appui particulier. Ils sont en effet un outil majeur de gestion des espèces et des milieux naturels.

➤ *Régions proposant un appui aux structures de gestion des milieux naturels : toutes.*

Information-formation

La préservation de la biodiversité ne concerne pas que les zones remarquables et les institutions ou associations. Elle est également l'affaire de tous les citoyen-ne-s et peut être mise en œuvre à l'échelle de l'environnement quotidien. C'est pourquoi les actions d'information et de formation peuvent et doivent concerner aussi bien les élus que les citoyen-ne-s lambda.

L'objectif est d'arriver à ce que tous les usagers, les spécialistes, les gestionnaires, le monde de la recherche puissent faire passer au grand public les enjeux de la biodiversité. Parmi ces enjeux, nous pouvons noter en particulier :

- l'importance de faire prendre conscience que si le maintien de la biodiversité a un coût, sa disparition a elle aussi un coût qui est élevé ;
- que tous les milieux sont touchés, les plus remarquables mais aussi la nature ordinaire ;
- que le réchauffement climatique conduit déjà à repousser les limites de certaines espèces notamment végétales de 180 km à 250 km plus vers les pôles.

Les objectifs sont à la fois de faire comprendre la notion des écosystèmes et la fonctionnalité des milieux terrestres et marins, et de créer les conditions d'adhésion avec une participation citoyenne. Au vu de ce défi, il est nécessaire de trouver des consensus ou des compromis pour un meilleur assemblage des milieux.

Ce partage d'informations peut prendre la forme d'une mutualisation des savoirs et des compétences présentes au sein des associations ou chez des particuliers : la Conférence Régionale sur la Biodiversité organisée en Pays de la Loire chaque année depuis 2006 permet notamment de stimuler cette démarche.

Il peut également prendre une forme plus officielle, par l'organisation de formations à l'environnement, et plus généralement par la réalisation de documents pédagogiques d'éducation à l'environnement. C'est en particulier l'un des rôles des Parcs Naturels Régionaux, mais cela peut aussi être pris en charge directement par un Conseil régional (réalisation de supports de sensibilisation, en région Rhône-Alpes).

➤ *Régions soutenant l'information et la formation à la biodiversité : Rhône-Alpes, Pays de la Loire, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Lorraine...*

Exemple : Programmes d'actions « Éducation à l'environnement » en Haute-Normandie

Objectif :

La Région participe au financement des projets des associations et des communautés éducatives (lycées et CFA) qui tendent à développer des outils et/ou des animations assurant la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement.

Sont éligibles les projets ponctuels ou programmes d'actions annuels ou pluriannuels de 3 ans maximum.

Le choix de présenter un programme d'actions pluriannuel ne permet pas, sur la période considérée, de solliciter une autre subvention sur ce même dispositif ou sur celui destiné aux opérations de restauration et de protection de la biodiversité.

Les projets susceptibles d'être aidés doivent :

- favoriser l'utilisation d'outils ou de supports pédagogiques déjà existants liés à l'éducation et dont le recensement est consultable à l'AREHN ou leur création s'ils n'existent pas ou sont insuffisants,
- mettre en œuvre des actions d'animation, de sensibilisation et d'échanges de savoirs et de savoir-faire.

Bénéficiaires :

- les associations environnementales reconnues au titre de la protection de l'environnement dont l'action se développe sur l'ensemble ou une partie significative du territoire régional,
- les communautés éducatives de lycéens et d'apprentis.

Les actions financées doivent s'adresser à tous les publics, avec une priorité pour les jeunes en formation au titre de l'enseignement initial et professionnel.

Modalités d'intervention :

Les projets peuvent bénéficier d'un financement régional à hauteur de 80 % du coût total du projet pour couvrir des dépenses de fonctionnement et/ou d'investissement.

Dans le cas où le projet bénéficie d'autres aides publiques, la subvention régionale est calculée de telle sorte que l'ensemble des financements publics n'excède pas 80 %.

Dans tous les cas la subvention de la Région est plafonnée à 100 000 € par an.

Le soutien à des manifestations occasionnelles ne relevant pas du projet ou du programme d'actions annuel ou pluriannuel peut faire l'objet d'un financement complémentaire au titre du soutien aux manifestations environnementales.

Soutien à l'agriculture biologique et autres pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité

L'activité agricole occupe la majeure partie de l'espace rural, y compris en structurant les espaces « sauvages » (haies, talus, bosquets, mares, zones humides, pelouses sèches...). De plus, l'usage des produits chimiques de synthèse a un effet indiscutablement négatif sur les espèces sauvages (insectes, rongeurs... et par conséquent leurs prédateurs : oiseaux, batraciens, mammifères...) – sans oublier son effet également nocif sur les êtres humains (agriculteurs et consommateurs). L'agriculture joue donc un rôle important dans la dégradation actuelle de la biodiversité, et peut à l'inverse occuper une place majeure dans la préservation voire la reconquête de cette diversité.

Par son absence d'usage de produits chimiques de synthèse et par les pratiques environnementales qui en découlent (reconstitution de haies, présence d'arbres refuges, usage de cultures plus variées donc plus favorables à la diversité entomologique...), l'agriculture biologique est le mode de production agricole le plus favorable à la biodiversité – elle permet également une diversité humaine, tout aussi précieuse. De plus, sa mise en valeur permet de définir un « horizon » qui influence l'ensemble de l'agriculture, y compris conventionnelle, en la faisant évoluer vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. C'est pourquoi les Conseillers régionaux Verts ont mis en place des mesures de soutien et d'accompagnement de l'agriculture biologique – mais également lorsqu'ils en ont eu la possibilité, des mesures concernant l'ensemble de l'agriculture régionale.

■ L'une des actions les plus couramment mises en œuvre par les Conseillers régionaux Verts est l'aide à la certification des agriculteurs biologiques : elle a été notamment instaurée en Limousin, Haute-Normandie, Ile-de-France, Pays de la Loire, Picardie, Provence-Alpes-Côte-d'Azur...

■ Une deuxième action peut à la fois aider concrètement les agriculteurs biologiques et plus généralement montrer aux agriculteurs la volonté de tendre vers un développement de la bio : il s'agit de la bonification des aides aux investissements pour les agriculteurs certifiés bio. Cette bonification est appliquée en particulier en Picardie ou en région Centre.

■ Un autre soutien, moins connu mais essentiel, concerne l'appui aux structures de développement de la bio (notamment aux Groupements d'Agriculture Biologique) au sein des « PARC Bio » (Programmes d'Action Régionaux Concertés). Ce soutien aux organisations de développement passait jusqu'à présent essentiellement par l'intermédiaire des Contrats de Plan Etat-Régions : ce dispositif est actuellement en danger de disparition (cf. chapitre 2).

■ Un quatrième type d'aide à l'agriculture biologique est indirect : il s'agit du développement de l'alimentation biologique dans la restauration collective des lycées. Il permet de soutenir l'organisation de ces filières spécifiques et par conséquent de stimuler explicitement un mode de production respectueux de la biodiversité.

Il convient de noter que l'Ile-de-France est une région particulièrement engagée dans le soutien à l'agriculture biologique, puisqu'elle a :

– engagé une démarche volontariste d'introduction de produits bio dans la restauration scolaire (lycées), en soutenant des opérations pilotes et le regroupement de l'offre,

– mis en place en 2005 une « rémunération de reconnaissance de l'agriculture biologique » destinée à pallier les carences de l'État en matière d'aide aux agriculteurs bio : il s'agit d'une aide à l'hectare (distincte selon les types de cultures) financée par la région et compatible avec le dispositif européen d'aide à l'agriculture.

➤ *Régions soutenant l'agriculture biologique : Limousin, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Ile-de-France, Pays de la Loire, Picardie, Rhône-Alpes, Lorraine, Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Centre...*

Exemple : Aides à l'agriculture biologique en Rhône-Alpes

Aide à la certification :

Les agriculteurs biologiques ont une obligation de certification par un organisme indépendant accrédité et agréé par l'État. Les producteurs bio assument donc la charge des frais liés à la certification qui vise à proposer des produits d'une qualité sanitaire supérieure pour le consommateur influençant favorablement l'environnement. L'aide régionale à la certification permet donc de reconnaître les aménités positives de l'agriculture biologique en matière de qualité sanitaire ou d'environnement. La mise en place d'une aide régionale à la certification doit permettre de :

– réduire pour le producteur les coûts liés au respect du cahier des charges du mode de production biologique et ainsi favoriser la pérennité des exploitations engagées dans cette démarche,
– inciter des agriculteurs conventionnels à convertir leur exploitation en levant l'obstacle que représentent les frais de certification.

Programme d'Actions Régional Concerté en Agriculture Biologique (PARC BIO) :

C'est un lieu de confrontation des points de vue et de débat permettant de faire émerger des consensus sur les stratégies à adopter. Ce programme a été défini et porté par les partenaires régionaux et départementaux impliqués dans le développement de l'agriculture biologique. En 2006, les actions du PARC BIO se structuraient selon 3 axes :

Axe 1 : Structuration des filières ; Maîtres d'œuvre : CORABIO, Bioconvergence, Appui Bio.

Axe 2 : Développement de la production ; Maître d'œuvre : CORABIO, Chambre Régionale.

Axe 3 : Renforcement de la transformation ; Maître d'œuvre : Bioconvergence.

La Région a soutenu les actions des différents acteurs de l'agriculture biologique au travers du PARC BIO en 2006 pour un montant de 191 000 €. Entre 2001 et 2005, les surfaces en mode de production biologique sont passées d'environ 35 000 à près de 45 000 hectares.

Autres actions :

- Crédits spécifiques aux actions en faveur de l'AB dans les PEP pour un montant moyen sur la période 2001-2004 de 184 000 € ;
- Opération expérimentale d'introduction d'aliments issus de l'agriculture biologique dans les lycées, lancée en 2006 pour un montant global de 200 000 € ;
- Soutien aux formations – diagnostics individualisés de conversion à l'agriculture biologique pour un montant de 130 000 € en 2006 ;
- Démarche de la grappe d'entreprises (Cluster) Rhône-Alpes des produits biologiques.

D'autres actions en matière agricole peuvent jouer un rôle important en faveur de la biodiversité. C'est pourquoi la région Picardie a mis en place, sous l'impulsion de son vice-président Vert, une charte qui conditionne l'attribution par la Région d'aides aux investissements agricoles. Cette charte impose un cadre de pratiques respectueuses de l'environnement, qui deviennent une condition pour l'accès aux aides régionales à l'agriculture : tout financeur est en effet fondé à conditionner l'accès à ses financements ! C'est également le choix réalisé par la région Centre, qui a instauré un Contrat d'Appui au Projet d'Exploitation (le CAP'Ex) regroupant les aides régionales à l'agriculture, et conditionné au respect de critères environnementaux adaptés à chaque filière.

Parmi les techniques agricoles à encourager, l'élevage herbager doit être cité comme étant à privilégier face à l'élevage hors-sol ou basé sur les importations de soja : les prairies naturelles complexes sont un support important de biodiversité, de même que les prairies humides ou les zones de pastoralisme extensif.

Par ailleurs, la gestion du foncier périurbain est un outil fondamental dans la logique des « trames vertes », de façon à assurer au maximum la circulation des espèces par le maintien d'espaces naturels et/ou d'espaces agricoles. À ce titre, le maintien d'une agriculture périurbaine relève bien d'une politique de protection de la biodiversité : les actions menées en ce sens dans les régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Ile-de-France ou Rhône-Alpes doivent être citées.

Enfin, la lutte contre les OGM et la défense des variétés paysannes contribue également à la préservation de la biodiversité, puisque la biodiversité sauvage dépend également de la biodiversité cultivée et de la richesse des milieux qui en découle. En particulier, la lutte contre les OGM est une constante des Conseillers régionaux Verts, sous la forme d'un engagement régional dans la charte de Florence (régions « sans OGM »), d'un soutien aux actions de résistance aux OGM (aide juridique comme c'est le cas en Limousin par exemple...), voire d'un travail sur

des alternatives aux OGM dans l'alimentation du bétail (Bretagne et Basse-Normandie notamment), d'un choix d'aliments « sans OGM » pour la restauration scolaire, ou d'un soutien à des initiatives de sélection « paysanne » en alternative aux semences standardisées (Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Bretagne...).

Mise en place d'éco-conditionnalités dans toutes les politiques régionales

Au-delà de l'exemple agricole, le principe de l'éco-conditionnalité des soutiens régionaux est un outil important, que peuvent mobiliser les régions en faveur de la protection de la biodiversité. Ce principe consiste à conditionner l'octroi des aides ou autorisations au respect préalable d'une charte, d'une labellisation ou de règles pratiques. L'application de ce principe peut favoriser la biodiversité à travers l'ensemble des politiques régionales, comme le montre l'exemple de la Bretagne.

Exemple : Eco-conditionnalité en Bretagne

Pêche :

Eco-labellisation : favoriser des pratiques de pêche plus sélectives ; zones de cantonnement pour l'Aquaculture ; suivi du plancton car vigie de l'état du littoral et des eaux.

Activités nautiques :

Gestion intégrée des zones côtières ; charte des espaces littoraux, pour conditionner les projets d'extension des ports de plaisances et assurer un traitement non-polluant des boues de dragage.

Sécurité maritime :

Assurer un rôle de vigie et faire connaître les conditions de nettoyage lors des catastrophes afin d'éviter de sur-impacter les milieux.

O.G.M. :

Refus de ceux-ci ; transcription de la Charte de Florence.

Par ailleurs, des actions peuvent être menées dans d'autres domaines, comme :

- Les sports de pleine nature : mise en place d'une Charte qui préserve la biodiversité.
- L'eau : préservation des berges et des zones humides ; actions réglementaires et travail de concertation avec tous les usagers, éco-conditionnalité des projets d'extraction de granulats par exemple, grand facteur de destruction des milieux naturels.

Pour l'aménagement du territoire : l'objectif est de lutter contre le fractionnement et le cloisonnement pour favoriser les fonctionnalités des éco-systèmes et leur évolution avec les impacts du réchauffement climatique.

Actions préconisées : schéma des continuités écologiques, mise en compatibilité des documents d'urbanismes, intégration dans l'Agenda 21 de cette dimension de la biodiversité.

A ce niveau, il faut créer des procédures de débat public avec plus d'expertises et de contre-expertises associatives, plus de connaissance du milieu afin de co-construire les projets. Ce qui conduit à rechercher de nouveaux outils.

Pour l'agriculture : rappeler l'apport positif de l'élevage herbager à la biodiversité d'un lieu et l'importance du pastoralisme.

Prospective et propositions

*Pour résumer : 4 niveaux d'actions
aujourd'hui*

La prise en compte de la biodiversité dans les politiques régionales peut s'articuler en 4 étapes principales – ou 4 niveaux :

Acquisition de connaissances

Nous l'avons vu au chapitre 1, l'acquisition de données scientifiques sur l'état de la biodiversité des territoires est un préalable à toute action publique : il faut donc pouvoir s'appuyer sur une expertise institutionnelle ou associative (généralement une combinaison des deux). Au-delà, ces connaissances doivent être mutualisées et diffusées : la pédagogie reste un outil majeur d'action en faveur de l'environnement.

Responsabilisation des élus

Une politique régionale en faveur de la biodiversité ne peut être complètement efficace que si cette thématique est intégrée dans l'ensemble des politiques régionales : urbanisme, transports, agriculture... Il est donc essentiel de former les élu-e-s, de les responsabiliser à la question de la biodiversité, et de définir des objectifs de préservation et de restauration.

Conjugaison de l'action réglementaire de l'État et des actions régionales et locales

Il est indispensable de chercher à conjuguer l'action et le cadre réglementaire national (voire international) avec les actions foncières des collectivités et des conservatoires. Une concertation doit être engagée avec les départements, les gestionnaires, les scientifiques, les aménageurs, les utilisateurs des espaces naturels... et bien sûr les associations.

Mise en place d'outils opérationnels

Une fois établi le cadre qui précède, des outils pertinents sont à mettre en place : charte de la biodiversité, corridors biologiques, réserves naturelles régionales, soutien à l'agriculture biologique...

*Un problème structurel : la répartition
des compétences publiques*

Les politiques régionales en faveur de la biodiversité se heurtent à un paradoxe : alors que beaucoup d'actions concernant la biodiversité sont impulsées ou coordonnées par les Conseils Régionaux ou des organismes de portée régionale, les financements concernant cette thématique relèvent pour l'essentiel des départements (Conseils Généraux). En effet, ce sont ces derniers qui collectent la taxe sur les permis de construire, dont le produit est censé financer la protection des milieux naturels. L'action des Conseils Régionaux serait probablement améliorée par une redistribution des compétences officielles... et des moyens financiers afférents.

*Des propositions transversales pour
améliorer la préservation
de la biodiversité dans les Régions*

Mise en place d'éco-conditionnalités aux aides régionales pour préserver la biodiversité des milieux ruraux et urbains

Cette éco-conditionnalité peut concerner notamment les champs suivants : urbanisme – infrastructures – extraction de granulats – nautisme – pêche – aquaculture – agriculture – sports de loisirs et de nature – forêt – tourisme.

Par ailleurs, la formation professionnelle et continue peut intégrer la biodiversité dans ses approches de contenu, comme par exemple pour l'enseignement dans les lycées agricoles ou CFPPA afin que les futurs techniciens, agriculteurs et acteurs para-agricoles aient des notions précises.

Co-élaboration d'une politique régionale de la biodiversité (démocratie élaborative)

Pour accompagner les mesures d'éco-conditionnalité, il faut préalablement :

- Penser les éco-conditionnalités avec les partenaires
- Aider à la « capacité à faire » par les acteurs
- Vérifier les effets (évaluation !)
- Prévoir le financement des contre-pouvoirs, notamment en permettant aux associations de réaliser des contre-expertises et des évaluations a posteriori.

Mettre en place des outils de planification qui puissent préserver la biodiversité concrètement (la préservation de la biodiversité doit être intégrée dans ces documents)

Il convient de demander que les SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et du Développement Durable des Territoires) aient les mêmes prérogatives que le SDRIF (Schéma d'Aménagement Régional de l'Île-de-France), c'est-à-dire qu'ils soient opposables. Les autres outils de planification : SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) – PLU (Plan Local d'Urbanisme) – Charte de parc doivent être compatibles avec le SRADDT en y intégrant l'énergie, le transport, la biodiversité... ce qui conduit à enrichir son contenu.

Il est également indispensable de réaliser une évaluation « ex-ante » et « a posteriori » des politiques menées en vue de la préservation de la biodiversité.

L'État se doit en outre de vérifier le respect des directives européennes et des conventions internationales signées.

L'outil des réserves naturelles régionales doit être privilégié avec une augmentation des surfaces intégrées dans ces réserves, et la mise en réseau des continuités écologiques dans une logique de meilleure fonctionnalité des écosystèmes.

La Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles (TDENS) doit avoir des critères environnementaux plus stricts. Les Régions doivent bénéficier de cette taxe (TDENS) pour mener à bien la politique de la préservation de la biodiversité. Enfin, des conventions Région-Département doivent être mises en place pour financer les actions de ces dernières.

Des outils nationaux ou internationaux

La bonne réussite des politiques régionales de préservation de la biodiversité impliquerait notamment :

- L'ouverture d'un espace collaboratif afin de faire remonter les expériences, les actions, les Chartes en ligne mais en signalant les difficultés, les freins, les effets induits voire pervers.
- La mise en place d'un programme interrégional et européen (Life) sur la biodiversité en région. Ce programme permettrait de mutualiser les outils et les mesures existantes tant dans nos Régions françaises que dans les Régions européennes, d'en mesurer l'efficacité et d'améliorer ainsi tant l'éco-conditionnalité que la gouvernance des actions de préservation de la biodiversité.
- La conduite par l'État d'une étude de la biodiversité en mer et sur le littoral de toutes les côtes françaises.

Un renforcement des actions déjà engagées

Sans attendre les nécessaires réformes indiquées dans les chapitres qui précèdent, il est possible pour les élu-e-s Verts de renforcer encore leur action en faveur de la biodiversité – notamment en s'inspirant des exemples cités dans la partie 1, que les rencontres de Rouen 2007 ont permis de mutualiser et d'enrichir.

Les actions ciblées sur les espaces particulièrement remarquables sont généralement bien engagées : les travaux des Conseils régionaux devront, dans les années à venir, les renforcer et les poursuivre. Mais à l'inverse, certaines actions doivent aujourd'hui être renforcées voire initiées.

C'est le cas de la mise en place de « trames vertes », indispensables à la restauration d'une mobilité au sein des espèces : les régions à forte densité humaine ou à fortes infrastructures sont particulièrement concernées. Elle peut s'appuyer sur une cartographie précise, puis la définition de règles rigoureuses en matière d'aménagement des infrastructures existantes... et en préalable à toute nouvelle infrastructure éventuelle.

C'est le cas également de la prise en compte du rôle de l'agriculture. La disparition des financements à l'agriculture dans le cadre des potentiels « contrats de projet État-région » fait courir un risque très lourd aux organisations de développement de l'agriculture biologique : des dispositifs alternatifs devront impérativement être prévus. Au-delà du soutien à l'agriculture biologique, les élu-e-s régionaux doivent avoir conscience du levier réel dont ils disposent en matière d'orientation de l'agriculture régionale, notamment par l'intermédiaire d'un outil comme une charte environnementale conditionnant l'attribution des aides régionales. La diversité des cultures conditionne la diversité des espèces sauvages qui peuvent s'y installer ou y passer : le soutien aux semences paysannes (biodiversité cultivée) est également un outil essentiel pour la restauration de la biodiversité sauvage

(les régions Aquitaine, Centre et Languedoc-Roussillon ont déjà initié des soutiens pour les semences paysannes). Enfin, la diversité des paysages agricoles est ici fondamentale : toutes les actions en faveur des systèmes de production permettant de diversifier les activités régionales sont à encourager, notamment dans les régions où il existe une forte dominance des grandes cultures (les 5 régions du Bassin Parisien) ou de l'élevage spécialisé (grand Ouest). Ce soutien peut prendre la forme d'une aide accrue à l'installation dans les systèmes minoritaires.

C'est le cas enfin de l'organisation de lieux et de calendriers de concertation entre les acteurs associatifs, privés et institutionnels (collectivités locales et structures déconcentrées de l'État) autour de la thématique de la biodiversité. Des plans régionaux pour la biodiversité doivent être formalisés, et s'appuyer sur cette « mise en cohérence » régulière des acteurs.

contribution 2

Les politiques régionales de l'énergie

Pierre Radanne

L'engagement des régions dans l'énergie

Les nouvelles majorités régionales ont fortement changé la donne

Assurément, les dernières élections régionales ont marqué une profonde évolution. Toutes les Régions sont maintenant fortement engagées dans des politiques d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables. Cela résulte du fait que 21 Régions sont dirigées par la gauche avec des Verts dans des positions clés sur les politiques d'environnement et d'énergie dans tous les cas (mais selon des schémas variables). En outre, les seules Régions restées à droite, l'Alsace et certains DOM ont toujours été aussi actives dans cette direction. Mais cette forte avancée des politiques de maîtrise de l'énergie a aussi trois autres raisons.

Le retour de tensions sur l'approvisionnement en hydrocarbures

Les prix du pétrole ont de nouveau grimpé en septembre 2000 et surtout depuis octobre 2003 en s'installant dans la zone des 55 – 75 \$ le baril. Cette crise pétrolière, justement parce qu'elle est sans cause politique brutale, traduit le fait que, tandis que la demande mondiale de pétrole continue de grimper, les sources d'approvisionnement à la fois se réduisent et se concentrent. Les producteurs d'énergie reprennent la position dominante qu'ils avaient perdue en décembre 85 avec la chute des cours du brut.

L'opinion publique a clairement perçu qu'il s'agissait là d'une donne fondamentale de ce siècle et qu'il fallait agir pour réduire la vulnérabilité d'approvisionnement, et ce faisant retirer les prix vers la baisse, et développer les seules ressources dont on dispose sur notre sol, à savoir les énergies renouvelables. En quelques années,

l'opinion a profondément fait mouvement en faveur d'une plus grande efficacité d'utilisation de l'énergie et du développement des énergies renouvelables.

Or, cette situation n'a entraîné aucun engagement sérieux de l'Etat : pas le moindre exercice de prospective qui tire les enseignements de la nouvelle donne, les crédits consacrés à la maîtrise de l'énergie restent bas et même, l'Etat continue de se désengager des entreprises énergétiques.

Une exception bien sûr à cela, le carton plein réalisé sous le second mandat présidentiel de Jacques Chirac dans le nucléaire : commande de l'EPR avec à l'appui une loi sur l'énergie (la loi POPE de juillet 2005), et des lois minimales et en fait de consolidation sur la gestion des déchets radioactifs et la transparence nucléaire, l'implantation d'ITER à Cadarache et une offensive internationale pour vendre des réacteurs.

La montée de la question du climat

La date de prise en compte réelle sur changement climatique n'a pas été la conclusion du protocole de Kyoto en décembre 1997, mais la confrontation concrète à celui-ci lors de la canicule de 2003.

La concordance d'une hausse des prix des énergies et de la gravité du changement climatique a deux effets : elle ajoute un signal de cours terme à une exigence de long terme, de même elle fait reconverger urgence écologique et intérêt économique.

Le désengagement de l'Etat

Exception faite du nucléaire on assiste à un profond désengagement de l'Etat de la question énergétique. Celui-ci résulte de la difficile constitution d'une politique énergétique européenne sur laquelle on reviendra plus loin.

On se contentera ici de constater qu'en partie le vide laissé par l'Etat a été occupé ces dernières années par les Régions.

Bref panorama européen

L'articulation entre le niveau national, les Régions, les intercommunalités et les communes de base dans le domaine de la politique énergétique est assurée en Europe de façon très disparate. Au-delà des différences institutionnelles, ce qui importe, c'est de juger les résultats, et ils sont clairs.

Il y a globalement 5 schémas :

- la compétence exclusive de l'Etat comme en France,
- la compétence est fortement assurée par les Régions comme en Allemagne, en

Autriche et en Espagne,

- la compétence dominante est assurée par les communes et les intercommunalités, c'est le cas du Danemark ou les Pays-Bas,
- le secteur privé joue le rôle dominant : Royaume-Uni, Grèce, l'Irlande, Portugal,
- l'absence de clarté des compétences sinon les conflits entre niveaux territoriaux se soldent par une paralysie générale : Italie, Belgique.

Plus de 30 ans après le choc pétrolier de 1973, l'Etat était prédominant partout sauf en Allemagne, selon l'héritage de l'après-guerre, un point peut être fait.

Les pays qui ont le plus avancé dans le domaine de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables sont ceux qui se sont appuyés sur une forte décentralisation soit sur la base des Régions ou des collectivités locales. Cela résulte moins d'un niveau de moyens plus élevé que de la constance des politiques menées notamment quand les prix du pétrole étaient au plus bas entre 1985 et 2000.

Bien évidemment le pays le plus centralisé, la France, s'est engagé en continuité dans le nucléaire (mais ce fut aussi à l'origine le cas du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de l'Espagne avant que les tensions dans la société d'en obtenir le désengagement à la fin des années 70).

Les pays qui ont privatisé le plus tôt présentent des bilans guère séduisants notamment pour le développement des énergies renouvelables.

Les leçons de l'histoire sont claires : les politiques de maîtrise de l'énergie demandent à la fois une implication territoriale forte et un lien étroit avec la population et les acteurs économiques.

Les compétences des collectivités territoriales en matière d'énergie

Il convient en conséquence de ce qui précède de faire le point des compétences institutionnelles dévolues aux collectivités territoriales.

Le centralisme français

Trois événements ont fondé la politique énergétique française. D'abord, la construction de l'Etat républicain après 1789 qui voyait dans les provinces et les paroisses un contrôle par la noblesse et le clergé et qui a profondément mis en équivalence action territoriale et dépendance d'intérêts catégoriels. Ensuite, à la Libération, le projet conjoint de la Gauche et des gaullistes de maîtrise des forces productives par l'Etat avec les nationalisations. Enfin, avec l'indépendance de l'Algérie, l'évanouissement des ambitions pétrolières françaises. Chacun de ces événements a renforcé la mainmise de l'Etat et même a associé la question énergétique aux questions stratégiques, au plus près de la défense nationale. Ainsi, un article inscrit dans la loi de 1946 de constitution d'EDF, prévoyait la création d'EPR,

à savoir des établissements publics régionaux, pour assurer la distribution électrique. Ils ne vivent jamais le jour.

*Les régions privées de tout rôle
lors de l'implantation d'équipements
énergétiques*

Le même état d'esprit a eu pour résultat que toutes les procédures administratives de préparation et d'autorisation de construction d'équipements énergétiques ont toujours été centralisées par les ministères centraux sans consultation des collectivités territoriales et sans qu'elles disposent d'un quelconque pouvoir d'opposition. Non seulement cela s'applique au nucléaire, mais quand il s'est agi de mettre en place des schémas régionaux pour l'implantation d'éoliennes, cette coordination et les autorisations de construction qui en découlent, ont été données aux Préfets, pas aux instances élues des Régions.

*Des engagements volontaires après
les lois de décentralisation de 1982*

Les lois de décentralisation de 1982 n'ont pas permis de changer ce contexte général. L'énergie reste de compétence exclusivement nationale et les collectivités locales et territoriales n'ont aucun pouvoir décisionnel sur les équipements énergétiques.

Mais une porte a été ouverte : les Régions peuvent dès lors développer des politiques de maîtrise de l'énergie sur base volontaire notamment en soutien aux collectivités locales.

L'outil principal de coordination entre l'Etat et ces Régions nouvellement reconues ont été les CPER. C'est dans ce cadre que l'AFME (l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie) a obtenu la mise en place de ces premières conventions avec quelques Régions (Nord-Pas-de-Calais, Poitou-Charentes, Alsace, Corse, Guadeloupe, PACA, Réunion, Franche-Comté notamment).

Une lente montée en puissance

Beaucoup de Régions ont hésité alors à s'engager dans la politique de l'énergie. D'abord, de nombreux élus relayant les positions politiques nationales quant au caractère national des choix, entendent ne pas s'engager dans un domaine conflictuel. Les grandes entreprises publiques qui ont eu l'habileté de découper leurs services selon des entités géographiques ne recoupant ni les cartes des départements et des Régions pour échapper au contrôle des élus, voient là une menace « d'ingérence ».

Les conventions avec l'AFME

Des élus s'engagent toutefois dans ces politiques, en acceptant des budgets faibles, essentiellement afin de relayer des demandes municipales, et parce que ces politiques participent du développement économique : filière bois, isolation des logements et des bâtiments du tertiaire public, développement des réseaux de chaleur... Comme l'appareil d'Etat est hostile à ces volets des CPER sur la maîtrise de l'énergie (y compris à l'époque, la préfectorale), ces conventions avec l'AFME seront négociées à part et souvent avec abondement direct sur les comptes de la Région des crédits de l'AFME qui met en contrepartie à disposition sa capacité technique de montage de projets.

Mais cet engagement va vite s'éroder du fait de la baisse des prix du pétrole après décembre 85, l'effondrement des crédits de l'AFME qui s'en est suivi et l'opposition continue de l'appareil d'Etat.

Les seules politiques qui ont tenu sur toute la période concernent les Plans bois du fait de l'accord de la DGEMP.

Conformément avec l'analyse qui précède, seules les Régions qui ont maintenu un engagement fort au fil des années ont pu structurer des filières : Nord-Pas de Calais, Poitou-Charentes, Guadeloupe, Réunion essentiellement.

Il faudra attendre la vague de CPER de 2000 pour relancer ces contractualisations avec toutes les Régions (sauf la Guyane). La préparation de ces CPER, antérieure à l'augmentation des prix des énergies, a également été encore peu marquée par le souci de réduire les émissions de gaz à effet de serre de la part des pouvoirs régionaux. Leur engagement trouve sa motivation dans le fait de contribuer au développement local. Les moyens humains engagés restent très faibles. En outre, dans certaines régions, ces politiques ont pu être abondées par des crédits du Feder.

La dernière fournée des CPER, des contrats de projets (ponctuels) et non plus des contrats de plan traduit un net recul de la part de l'Etat. La nouvelle cuvée marque partout une hausse nette des moyens du côté des Régions et un tassement de la part de l'Ademe, même si celle-ci continue de mettre sa coopération avec les Régions comme prioritaire.

Un processus aux variations nuisibles

Ces variations dans les moyens et les politiques ont eu des effets très nocifs :

- les formes d'aide financières ont beaucoup trop varié et beaucoup d'acteurs n'ont pas eu accès à des politiques qui leur étaient destinées ;
- les filières techniques et professionnelles ne peuvent se structurer que sur des perspectives claires et stables ;
- les discours tenus en Région étant démentis par les politiques nationales, y compris au Parlement, les acteurs ont craint de s'engager dans le temps.

Si former des professions, soutenir la création d'entreprises prend énormément de temps, les coupes sombres budgétaires annihilent vite – et pour longtemps les résultats de ces efforts.

Ainsi les filières non immédiatement rentables et suffisamment développées n'ont pas eu les moyens de s'autoporter.

La nature des politiques engagées

Il est d'ores et déjà possible de balayer, sans entrer dans le détail des filières, les politiques énergétiques développées en Région ces dernières années.

Le retour vers le débat

La plupart des Régions ont engagé des débats ouverts en direction des acteurs professionnels, des collectivités locales, des entreprises énergétiques, des associations et des syndicats soit directement en début de mandat, soit ultérieurement.

Cette phase de débat public a été engagée souvent en lien avec d'autres travaux notamment :

- la révision de leur SRADT (Basse Normandie, Limousin) ;
- l'élaboration d'un agenda 21 régional (Ile-de-France) ;
- l'élaboration d'un Plan Climat (Poitou-Charentes, Aquitaine).

A l'occasion de la création de pôles technologiques tournés vers l'énergie (Centre, Bourgogne), ou ont résulté d'une initiative propre :

- organisation d'états régionaux pour donner un cadre à leur politique (Pays de Loire) ;
- organisation de journées énergie (Bourgogne) ; tandis qu'une dernière catégorie a eu à s'impliquer du fait de décisions de l'Etat concernant leur territoire :
- décision de construction de l'EPR et des lignes THT le raccordant (Basse Normandie, Bretagne) ;
- décision de construire ITER (PACA).

De ces exercices de natures bien différentes, des enseignements généraux se dégagent :

- une prise de conscience profonde que la question d'énergie est redevenue d'actualité et pour longtemps ;
- la montée des prix des énergies pose des problèmes sociaux qui se sont exprimés dans le débat notamment pour les populations rurales ou de la périphérie des villes dépendantes de la voiture ;
- ensuite, que l'absence de parole claire tenue par l'Etat notamment sur la réponse à l'augmentation des prix du pétrole laisse les acteurs désarmés, y

compris les entreprises énergétiques nationales et a donc régulièrement émergé la nécessité d'un acteur d'intermédiation, un rôle que la Région peut jouer (à la fois proche des réalités et avec le recul et la dimension nécessaire) ;

- un besoin de visibilité pour les politiques émergentes concernant le développement des énergies renouvelables (filière bois, biocarburants, filières du bâtiment) ;
- une compréhension de la gravité du changement climatique mais sans visibilité sur les politiques à conduire pour le contrer ;
- une demande généralisée d'information de proximité du public ;
- et enfin, ces différents débats ont été l'occasion d'une confrontation des responsables régionaux eux-mêmes avec des sujets où ils s'étaient jusqu'à présent peu investis ; en outre, ceux qui avaient des craintes d'aller sur ce terrain miné (débats autour du recours ou non au nucléaire) ont pu constater une problématique beaucoup plus vaste.

Les interventions des Régions sur leurs compétences directes

D'abord, les régions ont fortement renforcé leurs actions sur leurs compétences propres :

- programmation de travaux d'économie d'énergie dans les lycées qu'elles possèdent ;
- intégration dans les politiques de formation des enjeux du développement durable et des politiques à développer, essentiellement la thermique du bâtiment et la mise en œuvre des énergies renouvelables ;
- intégration dans leur politique agricole du développement des filières de la biomasse.

Le développement des énergies renouvelables

Un basculement de l'opinion publique s'est partout opéré : Comment peut-on, face à la montée des prix du pétrole, à la dépendance de l'approvisionnement extérieur, à la gravité du changement climatique, s'opposer au développement des seules énergies disponibles sur notre sol, à savoir les énergies renouvelables, et qui plus est quand des pays autour de nous montrent d'évidentes réussites ?

Partout la demande a été forte pour développer ces filières :

- intensification du développement du bois-énergie, y compris en individuel,
- organisation du développement de l'éolien en fixant des règles concernant le choix des sites et en organisant le débat sur le terrain entre opérateurs, opposants et populations locales,

- développement du solaire thermique pour la production d'eau chaude par soutien financier (tant en individuel qu'en collectif),
- développement du photovoltaïque en individuel et dans des constructions collectives,
- amorçage d'une relance de la géothermie moyenne température,
- promotion de la méthanisation de déchets urbains ou agricoles
- développement des filières de biocarburants avec une pression forte des filières agricoles.

Il en a résulté des progrès incontestables qui se sont traduits par un engagement financier croissant des Régions au fil des années.

Les politiques de bâtiments

Second grand volet commun des politiques engagées ces dernières années, les politiques concernant les bâtiments, à la fois la construction neuve et la réhabilitation de l'existant.

L'origine de cet engagement est antérieure aux préoccupations récentes concernant le prix des énergies et le changement climatique et résulte des réflexions engagées après Rio sur la haute qualité environnementale. La HQE peinait à déboucher sur des réalisations concrètes en France, faute d'un soutien commun entre notamment les ministères de l'Équipement (DGUHC) et de l'Écologie, et faute d'un cadre propice à l'innovation pour les collectivités territoriales et locales en France. En effet, ces collectivités publiques n'ont pas en France la possibilité d'édicter des normes juridiquement contraignantes au-delà des niveaux fixés au plan national. Un projet de haute qualité environnementale en avance sur la réglementation en vigueur doit donc obtenir l'accord unanime de tous les acteurs concernés.

Dans ce contexte difficile, les regards se sont tournés vers l'étranger et y ont trouvé les références attendues : notamment Fribourg en Allemagne et Bedzed en Angleterre.

Les Régions ont donc, à des niveaux divers, recherché à promouvoir des réalisations exemplaires notamment pour les lycées neufs.

Une voie est maintenant défrichée, à côté de la mise en place de réglementations thermiques progressives, celle de l'expérimentation de réalisations exemplaires qui permettent non seulement de préparer les acteurs de terrain mais aussi mettent en visibilité pour toute la société des réalisations qui augurent d'un futur réussi face aux enjeux qui se profilent. La demande de constructions neuves de qualité s'est bien sûr renforcée et élargie avec la hausse des prix du pétrole et surtout la nécessité d'une division par 4 pour la France de ses émissions de gaz à effet de serre.

Comme les Régions n'ont pas de pouvoir réellement réglementaire dans leur compétence, la voie de l'exemplarité était la seule qui leur soit ouverte. Cette question s'étend maintenant pour elles, les départements et les collectivités locales, à la réhabilitation progressive des bâtiments anciens.

L'information du public

Troisième domaine principal d'engagement des Régions, l'information du public. Aussitôt la hausse des prix du pétrole de septembre 2000, l'ADEME avait obtenu de l'Etat la reconstitution d'un réseau d'information du public, les Espaces Info Energie, qui regroupent environ 200 structures le plus souvent associatives avec 350 conseillers.

L'ADEME n'ayant pas la capacité de soutenir un réseau aussi important seule compte tenu du mouvement en dents de scie de ses budgets au gré des alternances politiques, il avait été convenu que ce réseau ne pouvait être viable que porté en partenariat avec les Régions, les Départements et des agglomérations. C'est ce qui s'est fait dans la plupart des cas.

Au fur et à mesure que les prix du pétrole du gaz et même de l'électricité se sont mis à grimper ces dernières années, de plus en plus de familles y ont recherché des conseils impartiaux dégagés des intérêts commerciaux.

Ce qui avait été constaté à l'étranger se confirmait chez nous : des filières nouvelles ne peuvent se développer uniquement sur la base d'une offre de produits techniques, elles exigent un travail en profondeur d'information du public à partir d'un contact direct. Les Régions qui ont été précurseurs en la matière furent Rhône-Alpes, la Bretagne et Nord-Pas de Calais.

Des manques également

Ces quatre points forts s'accompagnent également d'insuffisances concernant les techniques industrielles et surtout les transports et plus globalement concernant la prospective.

Les politiques de transport

Les Régions sont fortement engagées dans les politiques de transports autour de leur compétence récente de développement du réseau TER. Parallèlement, l'essentiel du réseau routier est maintenant géré par les départements. Mais, ces transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales de la construction et la gestion des infrastructures ne suffisent pas à faire une politique transport.

Ce secteur doit aussi être abordé par le biais de l'énergie ; près des 2/3 du pétrole utilisé à des fins énergétiques est consommé dans le transport. Un choc pétrolier grave aura dorénavant un effet immédiat de perturbation des transports. Le secteur transport est le maillon faible du secteur énergétique français.

Il faut dès lors tenir un discours vigoureux de redescente en gamme (ou downsizing) des véhicules ; leur puissance, leur vitesse et leur poids sont excessifs. Cette redescente en gamme est aujourd'hui bloquée par la fascination des acheteurs pour des voitures de plus en plus sophistiquées et bien évidemment par des constructeurs automobiles qui alimentent ces phantasmes. Un discours insistant

sur cette redescente en gamme doit être tenu au plan politique par les élus locaux. La seconde question tient à la maîtrise de la mobilité notamment routière ; c'est la non-maîtrise de la mobilité qui induit la croissance des trafics et bien évidemment ensuite les demandes de nouvelles autoroutes. Il faut donc agir pour maîtriser la mobilité : lutte contre l'étalement urbain, mixité des activités sur les territoires, optimisation des fonctions logistiques, soutien au transfert modal de la route vers le rail.

Or, c'est bien au niveau territorial seulement que les évolutions de pratique des transports peuvent être impulsées.

Les politiques industrielles

Le secteur de l'industrie est assez absent des politiques énergétiques des conseils régionaux.

Certes, c'est de loin l'industrie qui a été depuis 30 ans le secteur qui a réalisé le plus d'économies d'énergie, essentiellement l'industrie lourde sous la pression financière de la concurrence. Mais, des gisements très importants d'économie d'énergie (notamment d'électricité) sont accessibles et rentables dans les PME-PMI. Celles-ci ne disposant pas des compétences spécialisées en interne nécessitent un soutien extérieur : audits, aides à l'innovation,... L'énergie reste l'un des domaines où des gains de compétitivités peuvent être réalisés et donc qui réduise la tendance à délocaliser.

Les régions auraient également à s'intéresser à développer des politiques industrielles, car agir par la demande du marché ne suffit pas. Le cas des énergies renouvelables est frappant : le retard français dans le solaire ou l'éolien ne concerne pas seulement le nombre d'installations mais aussi la faiblesse des producteurs d'équipements nationaux. Le Ministère de l'Industrie ne s'étant jamais intéressé au développement de ces filières n'a évidemment jamais œuvré au développement de ces filières industrielles. Il convient d'aider les branches concernées au plan de la recherche, de l'innovation, du marketing mais aussi à trouver les partenariats régionaux. C'est particulièrement vrai pour la filière bois, le solaire thermique ou l'éolien.

L'absence de prospective structurée

La phase actuelle de relance des politiques de maîtrise de l'énergie va maintenant nécessiter une vision prospective plus claire.

Malheureusement, il n'y a eu aucun exercice national de prospective sérieux d'engagé au plan national depuis 1995 ! Rien notamment pour dégager une politique après la hausse des prix des énergies d'octobre 2003 et l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto. Ce manque de visibilité pèse inévitablement sur les Régions. Il va être nécessaire, dans les années qui viennent, de combler ce manque.

Si la France a eu un objectif extrêmement modeste pour la première période de Kyoto (1990-2010), il n'en sera pas de même pour la période suivante. Rien ne justifie a priori que l'on ne contribue pas à la valeur moyenne pour la période d'engagement suivante : réduire les émissions de 20 % d'ici 2020.

Or, un tel objectif demandera à la fois un changement profond de politique et un changement profond de méthode.

Cela impliquera notamment :

- Un progrès de réglementation thermique dans la construction neuve et l'engagement massif de programmes de réhabilitation du bâti existant.
- Une réorientation complète de la politique des transports.
- Un développement volontariste des énergies renouvelables.

Et pour cela, une territorialisation des objectifs de réduction sera nécessaire, ce qui va impliquer la nécessité d'élaborer des plans Climat Régionaux et territoriaux (également pour les grandes agglomérations).

Les autres politiques énergétiques

Les Régions ont également à prendre des positions pour ce qui concerne les filières de production d'énergie autres que les énergies renouvelables.

■ **Le nucléaire**

Les Régions concernées par des projets nouveaux sont la Basse-Normandie avec la construction de l'EPR à Flamanville, PACA avec l'implantation du réacteur de recherche sur la fusion nucléaire à Cadarache et la Bourgogne avec pôle technologique consacré au nucléaire.

Si les Régions n'ont absolument aucune compétence institutionnelle en matière nucléaire, elles sont bien évidemment exposées à des pressions multiples avec des oppositions marquées. Cela se traduit à la fois par une forme de paralysie qui bloque bien des projets.

Avec toutefois, des résultats assez différents :

- En Bourgogne, les Verts sont sortis de l'exécutif régional par opposition au pôle technologique sur le nucléaire. Les divergences quant à l'exploitation de la mine de Lucenay ont encore amplifié les désaccords.
- En Basse-Normandie, la pression des élu-e-s du Cotentin est très forte.
- En PACA, un accord peu satisfaisant mais viable a été trouvé avec la décision que pour chaque euro engagé par la Région dans ITER, un euro serait engagé dans le développement des renouvelables et l'efficacité énergétique.

■ **Le charbon**

Deux régions sont impliquées : la Bourgogne avec le projet d'exploitation de la mine de Lucenay dans la Nièvre et de construction d'une centrale thermique et la Haute-Normandie avec le projet de construction de centrales thermiques au Havre sur du charbon d'importation.

■ **Les biocarburants**

Le développement des biocarburants constitue également un point de difficultés. Les filières agricoles qui voient venir une réduction des aides de la PAC cherchent une diversification dans les biocarburants. Celle-ci est d'autant plus tentante que les prix du pétrole sont élevés et que ces filières sont proches de la rentabilité.

Les forces politiques traditionnelles ont vu là une perspective intéressante de diversification économique et de création locale d'emplois. Le Gouvernement actuel s'est engagé dans cette voie, en y recherchant, un brevet de « vertitude ».

La question est bien évidemment moins simple :

– La croissance démographique humaine et l'amélioration des conditions de vie dans les pays émergents vont se traduire par une forte hausse de la demande alimentaire alors que la production mondiale a de grosses difficultés à suivre. L'alimentation reste la vocation première de l'agriculture et un engouement vers les biocarburants peut avoir des effets catastrophiques (les cours du maïs s'emballent déjà).

– Les rendements effectifs des filières de biocarburants font l'objet de débats houleux et sont franchement médiocres dans certaines filières (éthanol de blé...) en prenant en compte d'un côté les intrants et de l'autre la valorisation des tourteaux.

– L'équilibre économique des filières de biocarburants reste obtenu par une réduction de taxation de la TIPP, qui était indolore avec un niveau faible d'intégration et qui ne l'est plus à mesure que celui-ci grimpe.

La plupart des Régions semblent passées d'un fort volontarisme à des attitudes plus prudentes.

Un bilan politique : entre tensions et apprentissages

Un bilan à mi-mandat régional se dégage.

■ Un vif succès

Les politiques développées par les Régions ont globalement connu un réel succès :

– De nombreuses politiques ont connu un réel engouement : soutien au solaire thermique, à la filière bois.

– Des réalisations expérimentales réussies et reconnues : les lycées HQE du Nord-Pas de Calais, du Limousin de Bourgogne...

– Des débats ouverts sur la société qui permettent des convergences nouvelles, notamment avec de milieux professionnels, les collectivités locales, les acteurs de la société civile.

– Des engagements budgétaires importants (mais bien évidemment, certaines réalisations prennent du temps).

■ Le conflit

Des points de conflits qu'à la politique énergétique restent forts. Si la pratique régionale des élus PS et PC se rapproche de celle des Verts, leurs orientations restent fortement ancrées dans leurs traditions politiques : identification des entreprises publiques à l'intérêt général sans guère d'esprit critique, priorité au nucléaire...

■ La sous-traitance

Dans de nombreuses régions, une neutralisation des conflits a été obtenue par la pratique d'une forme de sous-traitance : aux Verts une pratique effective de développement des énergies renouvelables dans le cadre de la répartition des postes

de l'exécutif régional et au PS un discours général globalement distant sinon en contradiction.

■ Une convergence progressive

Toutefois, après quelques années, deux tendances résultantes se dessinent :

Un réel processus d'apprentissage d'élus des autres partis de la majorité régionale vers des politiques qu'ils ne connaissaient guère : la HQE, les renouvelables, le développement durable. Il s'agit plus souvent de trajectoires personnelles que de processus collectifs et programmatiques.

Mais aussi, on constate dans de nombreuses régions un phénomène politique préoccupant : l'usure des relations interpersonnelles de fait de conflits inlassablement répétés. Il faudra être extrêmement attentif à détendre les relations pour qu'il n'y ait pas régression des acquis.

■ Peu de visibilité publique

Dernière remarque sur ce climat politique. La visibilité des politiques conduites reste faible pour l'essentiel de l'opinion publique.

A cela 3 raisons :

- Les réalisations régionales restent masquées par une politique nationale dont les seules priorités claires restent le nucléaire et la privatisation du secteur ;
- Les désaccords évidents entre partenaires des majorités régionales ne donnent pas de garantir de politique pérenne pour les acteurs locaux, à commencer les entreprises ;
- Le faible intérêt marqué par les médias quant au fond.

Un débat insuffisant sur les instruments

Le survol qui précède des contenus techniques et du contexte politique doit être complété par un panorama des instruments d'intervention publique. C'est là une question qui va prendre de plus en plus de poids.

■ Des moyens financiers en croissance mais limités

En début de mandat, le volume de projets à prendre en charge annuellement était faible pour les politiques encore nouvelles, mais avec le temps la pression de la demande s'accroît. Et alors, un dilemme se présente : faut-il calmer la dépense budgétaire en limitant le nombre de projets retenus, et donc en réduisant clairement le soutien des filières, ou faut-il économiser sur le niveau des concours financiers en cherchant à aider le plus grand nombre de projets possibles ? Se pose alors la question d'optimiser les taux de subventions, de réduire les effets d'aubaine et surtout de rechercher d'autres capacités financières notamment du côté bancaire. Pour le moment, les Régions ont mis en place des systèmes de subvention sans guère de concertation entre elles et sans analyse fine de niveau d'aide financière nécessaire à faire basculer les décisions d'investissement.

■ La faiblesse des coopérations entre collectivités territoriales

Autre difficulté : l'emboîtement complexe des interventions entre les niveaux de collectivités : Etat, Région, Département, Pays, Communauté Urbain ou commu-

nauté de communes et municipalité de base. Quelques exemples de coordination à renforcer : le lien entre la qualité de construction et l'octroi et le suivi des permis de construire, la maîtrise de la mobilité dans les politiques d'urbanisme, le renforcement des transports collectifs urbains,...

■ Le manque de visibilité pour les filières

Ce contexte institutionnel se caractérise donc par des contradictions entre l'Etat et les Régions et l'insuffisante coordination entre niveaux territoriaux (Région, Département, commune). Tout cela est clairement dommageable aux filières en émergence et à l'engagement par les acteurs de projets ambitieux compte tenu des risques de changements inattendus de politiques et de désengagement financier.

L'Etat central ne joue pas le jeu

Les Régions montent en puissance dans la politique énergétique, sans toutefois bénéficier d'une inscription de cette intervention en termes de compétence reconnue par la loi de décentralisation.

■ Le recul des contrats de projet Etat-Région

Comme on l'a vu plus haut, la mise en place des CPER a été décidée en même temps que les lois de décentralisation de 1982. Mais avec le temps le contenu de ceux-ci ont eu tendance à s'affaiblir.

Initialement, ils étaient adossés à de vrais exercices de prospective qui servait de cadre à des programmes et à la fixation de priorités avec l'Etat. Ils ont été abandonnés. Puis l'Etat confronté à des difficultés financières en a souvent cherché à restreindre le périmètre pour réduire sa mise de fonds. On a touché le fond avec la dernière fournée où pour les contrats Etat-Région on a substitué au P de plan, celui de projets. En clair, les CPER ne sont plus lieu d'intégration des politiques nationales et territoriales, mais celui d'une répartition de financements sur des projets et lignes identifiés.

Ce n'est pas un cadre suffisant pour mettre en place des politiques et filières nouvelles notamment dans les domaines de l'énergie, de la construction et des transports.

Néanmoins, le partenariat élaboré entre les Régions et l'Ademe devrait rester actif notamment du fait d'une augmentation des participations budgétaires des Régions et de l'intégration de crédits européens du FEDER.

■ La tentation de l'Europe

Devant cette faiblesse de convergence des politiques nationales et régionales, les Régions ont recherché un autre lieu d'intégration l'Europe. En répondant à des appels d'offres européens, elles ont ainsi trouvé accès à des connaissances et à des expérimentations. En outre, la Commission européenne a mis en place de son côté un programme de soutien aux agences locales de l'énergie (maintenant fortement centré vers les nouveaux Etats-membres).

Mais, la concurrence sur les crédits européens s'est fortement accrue, la participation y est devenue aléatoire et souvent coûteuse en frais de constitution de dossier.

■ La nécessité d'une planification à long terme et lutte contre le changement climatique

Les insuffisances des CPER et les difficultés rencontrées dans la participation à des programmes européens viennent étayer la nécessité de renouer en matière énergétique avec une planification de long terme fondée sur une prospective sérieuse. Le chemin de la division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, qui conditionne la stabilisation du climat terrestre, sera à l'évidence difficile. L'engagement de tous exige visibilité, progressivité, accompagnement et équité dans les efforts et progrès à réaliser.

Décentralisation et Régulation

■ La décentralisation

Le développement des politiques d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables, leur élargissement à tous les secteurs concernés notamment les transports jusqu'à devenir de réelles programmations régionales avec prise d'engagement clairement liants pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre va impliquer une décentralisation et une régulation plus forte.

Depuis plus de 20 ans se pose la question d'une décentralisation des politiques de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables. Celle-ci est souhaitable mais ne peut se faire dans n'importe quelles conditions. En effet, décentralisation ne peut pas signifier abandon par l'Etat. Le risque est en effet grand que l'Etat se désinvestisse de politiques qu'il n'a jamais réellement soutenues et qu'une décentralisation consiste avant tout à marquer une priorité renforcée aux filières centralisées dont le nucléaire.

Une décentralisation ne peut que résulter d'un large débat, plaçant la maîtrise de l'énergie au centre de la politique énergétique et en renforçant l'efficacité de mise en œuvre par un rôle accru des Régions et en leur donnant les capacités financières adéquates notamment via un transfert de fiscalité.

La régulation

Les politiques régionales rencontrent également les effets de l'actuelle dérégulation du secteur de l'énergie marquée par la privatisation des anciens monopoles publics. En fait, cette privatisation a été le biais pour Bruxelles de remettre en cause les entreprises publiques nationales suite au refus des Etats, au premier rang desquels la France, de faire de l'énergie une politique européenne inscrite comme telle dans les traités.

Le schéma actuel est totalement instable. Cette privatisation pouvait s'expliquer après 1985 avec la baisse des prix du pétrole, un accès facile à l'énergie et une surcapacité de raffinage et de production électrique. Mais le contexte s'est totalement inversé : prix des énergies hautes, instabilité des principales zones d'approvisionnement dans le monde, nécessité à moyen terme d'investissements considérables et nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ce sont là des enjeux où les entreprises privées dérégulées ne peuvent d'autant répondre,

que s'imposent à elles des exigences excessives des actionnaires dans une concurrence acharnée et prédatrice.

Comment dans ce contexte redonner stabilité, prise en charge de l'intérêt général et capacité de faire face aux enjeux au secteur énergétique.

L'une des voies de mise en œuvre de la séparation physique des activités (l'unbundling) entre la production, le transport d'énergie et la distribution pourrait consister à faire de la distribution une activité décentralisée sous la responsabilité des Régions. La confusion qui règne actuellement pourrait amener ce débat plus vite que l'on ne croit.

De nouveaux champs à investiguer

La montée en puissance du débat sur le changement climatique accroît encore davantage la nécessité d'une vision stratégique de longue portée.

■ La nécessité d'une profonde avancée démocratique

Si la question du changement climatique trouve son fondement strictement au plan global (le gaz carbonique change le comportement de l'atmosphère en dehors de tout processus de pollution locale), la réponse doit être avant tout locale. La raison de cela : la moitié des émissions de gaz à effet de serre provient des comportements de chacun d'entre nous dans sa sphère privée : le chauffage domestique, l'utilisation de la voiture et le type d'alimentation.

Il n'y a, dès lors, aucune solution efficace qui ne soit construite sans la participation des citoyens, ce qui exige donc une prodigieuse avancée démocratique.

Dans ce domaine comme dans d'autres, la Région est le bon niveau d'appréhension : à la fois suffisamment proche du terrain (à condition d'une implication forte de toutes les collectivités locales) et suffisamment global pour disposer de moyens d'action importants et intervenir sur toutes les filières.

■ Les Plans Climat Régionaux

L'une des priorités de la fin du mandat régional sera la préparation de la seconde période d'engagement du protocole de Kyoto à travers des Plans climat. Avec le calendrier suivant : la négociation va entrer sans sa phase active l'an prochain avec une obligation de conclure en 2009 pour assurer une ratification par les parlements et une mise en place des politiques et des instruments pour fin 2012.

L'Europe devrait s'engager sur une réduction de ses émissions pour 2012 de 20 %. De tels objectifs ne pourront être tenus qu'à la condition d'une préparation très en amont des politiques indispensables car à forte inertie : le transfert modal dans les transports et la réhabilitation d'une part importante du parc bâti.

contribution 3

Cette note de cadrage a été réalisée :

- *conformément à la volonté des élule/ls référent/els qui souhaitaient travailler à partir d'un texte problématique et non d'un relevé exhaustif du réalisé en région sur le secteur économique depuis le début de la mandature ;*
- *autour de thèmes sélectionnés par les élule/ls référent/els ;*
- *à partir des actes de Dijon 2005 et 2006 (débat, synthèses et fiches pratiques) et des documents récemment fournis par les régions dans le cadre de la préparation des journées de Rouen, lesquels sont également disponibles sur le site web de la Commission Économie et des débats qui ont eu lieu dans le cadre de l'atelier Économie des journées régionales de Rouen 2007.*

Elle n'a pas pour ambition de faire un recensement des bonnes pratiques menées par les élus régionaux en matière de politique économique locale mais de dresser quelques grandes problématiques auxquels tous les élus sont confrontés et d'aboutir à la construction d'un outil commun d'aide à la décision.

Groupe économie

Vanessa Jerome

Pascal Canfin

Les Verts et la question économique

Les élus écologistes se sont depuis maintenant de nombreuses années saisis des questions économiques, refusant de se laisser cantonner dans les thématiques environnementales dans lesquelles leurs partenaires politiques les limiteraient bien volontiers.

Sur le terrain, leurs élu/e/s ont de fait commencé par privilégier certains secteurs économiques avec lesquels ils étaient historiquement en affinité, notamment l'économie sociale et solidaire, courant le risque d'être confinés dans des approches trop sectorielles, dans des « niches ».

Ayant parfaitement conscience que l'intervention dans le domaine économique est par nature transversale, ils se sont rapidement attachés à dépasser ce stade et à « proposer un mode alternatif de développement qui permette de concilier les impératifs écologiques et les enjeux sociaux »⁶. Comme le soulignait un vice-président en charge de l'emploi et des politiques territoriales en 2006, cela nécessite de ne pas se départir de quelques principes essentiels : « *Pour ma part, je reste convaincu que la responsabilité environnementale, la solidarité, la coopération et la démocratie devraient nous permettre de revisiter la notion d'économie* » et de ne pas perdre de vue que faire le lien entre choix économiques et territoires n'est pas toujours aisé mais est essentiel.

Concrètement, lorsqu'il s'agit de se positionner sur un dossier de subvention ou de redéfinir une politique publique régionale, une multitude de questions se pose aux élu/e/s vert/e/s.

En fonction de quels principes théoriques se positionner ? En quoi ces principes sont en accord avec les valeurs que portent les Verts ? Comment les mettre en œuvre concrètement via les politiques publiques régionales ? En fonction de quels critères effectuer les inévitables choix auxquels les élu/e/s sont confrontés sur le terrain ? Quelles variables privilégier pour décider lorsqu'il y a conflits d'intérêt ou de valeurs ?

Autant de questions qui, nous semble-t-il, émaillent les réflexions de chacune des séances de travail dédiées aux questions économiques.

En effet, il est bien évidemment impossible d'agir selon la logique d'application stricte de principes économiques verts sur le terrain. Et pour cause !

Toute l'économie n'a pas forcément été pensée au sein du mouvement, tous les sujets sont loin de faire consensus, le programme n'est forcément pas exhaustif, les contraintes spécifiques des territoires difficilement dépassables (géographique, démographique, sociales, politiques...). Au final, les élu/e/s sont pris dans

de nombreuses injonctions contradictoires, dont celle, et non des moindres, de gérer tout autant que de transformer.

Les rencontres de Coutances en août dernier résumait assez bien cette tension entre position théorique et action de terrain. Un président de groupe vert notait alors que « *Les Verts ont un discours macroéconomique développé mais la traduction en pratiques concrètes reste difficile. La production de politiques publiques et l'innovation institutionnelle nécessitent et permettent une qualification individuelle et collective. Des leviers au sein des collectivités existent potentiellement, mais demeurent non utilisés. L'absence de cohérence et de modèle économique commun affaiblit la position des élu/e/s* ». Et d'en appeler à la mutualisation et l'élaboration d'une position générale sur l'économie et l'emploi à partir des remontées de terrain qu'il s'agirait de confronter aux positions de principe. Autant de souhaits qui commencent à se mettre en œuvre.

Mais chaque discussion achoppe sur le même écueil : positionner, en théorie, une « économie verte ».

Si chacun s'accorde sur le fait que, contrairement au libéralisme qui sépare l'économie du social à partir d'une vision fantasmée d'une économie binaire, l'économie est plurielle, de nombreuses questions restent inabordées.

Les Verts sont-ils anticapitalistes ? ou anti productivistes ? pour la décroissance de l'empreinte écologique, sûrement ; mais pour la décroissance tout court ?

« L'économie verte » se doit d'être environnementalement soutenable et socialement utile. Mais qu'est-ce à dire concrètement ?

Deux questions essentielles sont ici à débattre : celle des finalités même de l'intervention publique en économie et celle des indicateurs alternatifs qui la mesure.

Et bien d'autres ne tardent pas à suivre. Où placer la limite de l'intervention des pouvoirs publics (aides aux entreprises, fonds d'investissement régional dans les entreprises en difficulté...) ? Comment dépasser le PIB ? Et pour mesurer quoi d'autre et comment ? De multiples indicateurs existent déjà (IPF, IPH, IDH) faut-il s'en inspirer pour en construire des régionaux ? les améliorer ? en ajoutant quelles variables ? et surtout, comment mesurer l'utilité sociale sur laquelle reposent la plupart des discours économiques ? si la littérature sur ce point a déjà été portée à la connaissance des élu/e/s régionaux, notamment via les interventions de Jean Gadrey à Dijon en 2005, aucun débat à ce jour n'a été clarifié. Mais à en croire Jean Gadrey lui-même, ce serait plutôt un bien : « *On peut dire [...] qu'il faudrait non pas s'aligner sur des dimensions et des critères officiels empruntés à des textes et documents extérieurs mais reconstruire [...] au cas par cas, quitte à s'inspirer de ce qui existe déjà, des processus et des grilles d'analyse de [...] valeurs, de [...] pratiques, [...] d'actions, [...] de résultats ou impacts sociétaux, pour que cette auto-évaluation soit un moment fort de la réactivation ou réorientation [du] projet sans exclure que cela puisse aussi [...] servir de justifications auprès de diverses parties prenantes. On quitterait alors la logique de l'utilité sociale comme outil de régulation externe ou de contrôle, pour une logique volontaire de montée en capacités réflexives* ».

Si chaque élu/e/s a réfléchi à la vision écologique de l'économie, aucune position collective n'émerge à ce jour en provenance des élus régionaux.

Le cadre d'intervention régional

Le rôle de la Région en matière économique

Au niveau régional, les élu/e/s ont l'obligation de s'inscrire dans le cadre de **la loi du 13 août 2004 relative à la décentralisation et à la circulaire du 3 juillet 2006 relative à son application** et qui confère aux régions un rôle spécifique dans le secteur économique.

Cette circulaire stipule que : « S'agissant de la répartition des compétences en matière de développement économique entre les différents niveaux de collectivités territoriales, ce texte a attribué à la région un rôle de coordination sur son territoire des actions de développement économique des collectivités territoriales et de leurs regroupements. Il a également réaffirmé le rôle de chef de file de la région pour les aides au développement économique de droit commun visées à l'article L.1511-2 du code général des collectivités territoriales tout en diversifiant les possibilités d'intervention des autres collectivités territoriales et de leurs regroupements. Au titre de son rôle de coordination, la région est chargée de l'établissement d'un bilan annuel, quantitatif et qualitatif, des aides et régimes d'aides mis en œuvre sur son territoire. [...] La région est également responsable de l'organisation d'une concertation locale et d'un débat au sein du conseil régional en cas d'atteinte à l'équilibre économique de tout ou partie de la région. Elle peut enfin décider d'adopter un schéma régional expérimental de développement économique et, dans ce cas, se voir confier, par délégation de l'État, l'attribution de tout ou partie des aides que ce dernier met en œuvre au profit des entreprises et qui font l'objet d'une gestion déconcentrée [...]. »

Notons toutefois pour mémoire que les régions étaient déjà impliquées sur le secteur économique, notamment à travers l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de plan successifs. Elles avaient ainsi déjà acquis en la matière une certaine légitimité, notamment relative à leur capacité à élaborer en partenariat avec les territoires et les acteurs concernés, des politiques publiques efficaces en la matière. Pour autant, il serait contreproductif de penser chaque région comme un État en modèle réduit. L'impact des politiques économiques régionales sur le tissu économique doit se concentrer sur les aspects où l'effet levier est le plus sensible.

Les Régions doivent donc se concentrer sur ce qu'elles savent faire le mieux : du développement local, de l'aide conditionnée à des critères sociaux et environnementaux au tissu de PME, du soutien à l'économie sociale et solidaire... Enfin, même si ce n'est pas le sujet de la présente note, il faut rappeler que d'autres politiques des régions comme la formation professionnelle, les marchés publics... ont un impact également important sur le tissu économique local.

Les paradoxes et stratégies de l'élule

Entre gérer et transformer, penser global et agir local, l'élule régional est pris en tenaille quotidiennement, notamment entre ses valeurs et les contraintes institutionnelles, entre l'intérêt général et les intérêts territorialisés, d'autant qu'il ne peut agir sur le contexte législatif et réglementaire et doit donc s'y adapter. Par exemple, tant que les aides aux entreprises sont autorisées, une région peut-elle s'en extraire sans créer un désavantage comparatif pour son territoire et « ses » entreprises.

Les Verts ont dans l'espace de ces contraintes développer des stratégies de nature à impacter le plus largement possibles les politiques régionales. Ils ont construits des alliances, internes à l'institution – avec certains services ou certains « rôles » institutionnels, avec d'autres élu/e/s... – et externes – associations, réseaux représentatifs, autres institutions, experts...

Si en 2006 toutes les connexions au niveau interne n'étaient pas encore en place, c'est aujourd'hui chose faite. Un véritable travail en commun, liant expérience de terrain des élu/e/s en charge des questions économiques⁸ et formalisation des approches économiques écologistes globales⁹ peut être fait. Ces échanges et prises de position, s'ils n'ont évidemment pas vocation à clore les débats, doivent néanmoins permettre d'orienter et de soutenir les élu/e/s dans leurs efforts d'écologisation des politiques économiques régionales.

Agir pour la conversion écologique et solidaire de l'économie

Il ne s'agit pas d'établir un bilan exhaustif des mesures mises en œuvre dans le domaine économique, mais de souligner les thématiques :

- Schémas Régionaux de Développement Économique (SRDE)
- Pôles de compétitivité
- Eco-conditionnalités des aides
- Économie Sociale et Solidaire (ESS)
- Eco-innovations et éco-activités

D'autres thématiques sont également essentielles, à commencer par l'emploi qui est néanmoins présent de façon transversale dans tous les débats économiques et en filigrane dans cette note. S'il ne peut être un indicateur d'évaluation d'une politique publique économique régionale car dépendant d'abord de politiques macroéconomiques d'offres et demandes encore très largement nationales, l'emploi est une clé d'entrée politique dans les différents secteurs permettant de revisiter ces politiques. C'est à ce titre qu'il figure comme indicateur pertinent¹⁰ sur lequel il conviendra de revenir.

Les Schémas Régionaux de Développement Économique (SRDE)

Les régions apparaissent plus que jamais comme les chefs de file du développement économique, de sa coordination. La loi 2004 relative à la décentralisation précise qu'« à titre expérimental, l'État peut confier à la Région le soin d'élaborer un schéma régional de développement économique ». Dès lors, les choix d'orientation votés dans ce cadre sont structurants pour le développement des territoires régionaux. La loi stipule que le schéma « définit les orientations stratégiques de la région en matière économique » et qu'il « prend en compte les orientations stratégiques découlant des orientations passées entre la Région, les collectivités territoriales et leurs regroupements et les autres acteurs économiques et sociaux du territoire concerné ».

Réfléchir à la conception d'un schéma de ce type, c'est poser l'ensemble des problématiques liés au développement économique : vision générale de la nature même du développement souhaité, modes de diagnostics, processus participatif avec l'ensemble des acteurs et de leurs représentants, axes prioritaires de soutien, choix budgétaires, mode d'évaluation...

Comme les élu/e/s le notaient déjà à Dijon en 2006, les SRDE sont un enjeu fort. Ils « doivent traduire une volonté de conversion de l'économie au développement durable qui implique la requalification des zones d'activité économique, le soutien à la transformation des entreprises et de leurs activités, le soutien au plan de déplacement des entreprises, la transformation des processus de fabrication des produits mais aussi une politique de ressources humaines et de formation sur ces questions ». Pas étonnant dès lors de s'affronter fortement aux conceptions essentiellement productivistes des partenaires politiques et aux rapports de force qui structurent les relations entre acteurs d'un même territoire, au premier rang desquelles les Chambres de commerce et d'industrie (CCI). Comme le soulignait un président de groupe vert, « *Souvent, les élu/e/s verts se trouvent contraints de livrer une bataille idéologique d'abord avec leurs partenaires de la gauche. Ces derniers ne s'intéressent qu'à la question du contrôle de l'outil de production et à la répartition sociale, jamais aux conditions de production et de leur environnement et encore moins sur les finalités et l'utilité de l'économie.* ».

Le vocabulaire clairement économiquement libéral issu des sciences de gestion des propositions de SRDE sur lesquelles les élu/e/s ont eu à intervenir montre bien ces enjeux. Il s'est souvent agi d'animer des débats sémantiques en plus de tenter convaincre sur le fond. Et remplacer systématiquement « compétitivité », « attractivité » ou « productivité » par « coopération interrégionale » ou « développement durable et solidaire des territoires » n'est pas une mince affaire. D'autant que les différentes modalités de concertation à mettre en œuvre pour élaborer ces schémas en font la plupart du temps des documents consensuels, exercices de rassemblement d'opinions communes sur le sujet économique que les SRDE évitent soigneusement d'aborder par la controverse idéologique. Le document de synthèse comparant les SRDE déjà votés édité en 2006¹¹ note clairement ce travers. On imagine dès lors fort bien ce qu'ils doivent affronter, seuls sur l'échiquier politique à développer une conception alternative de l'économie qui paraît

pour le coup tout à fait iconoclaste, voire totalement irréaliste à leurs partenaires politiques. Un premier vice président de région a récemment déclaré : « *Je ne fais pas de politique, je fais de l'économie.* »

L'analyse comparative conduite en 2006 sur les SRDE fait état de quelques constats structurants sur lesquels il est possible de rebondir¹².

La démarche de diagnostic préalable a été réalisée à partir d'indicateurs « classiques » relativement peu remis en question (éléments de démographie, niveau et volume d'emploi, qualifications, tendances d'évolution sectorielles...). Les coûts environnementaux et sociaux des processus de productions n'ont par exemple jamais été évalués, aucune analyse qualitative d'emploi n'a été réalisée (on se contente au mieux de signaler si ce sont des équivalents temps plein ou des temps partiels), on évalue en terme de « forces et faiblesses » mais sans jamais interroger les indicateurs mêmes de celles-ci, etc.

L'absence de cadre conceptuel et de discours théorique sur l'économie tend à dépolitiser la notion même d'économie, ce qui revient à en imposer une conception commune, libérale et productiviste. Les choix opérés ne sont donc pas justifiés en fonction d'une approche économique globale mais se veulent pragmatiques, frappés au coin du bon sens, et donc, irréfutables sauf à être irresponsable ou encore une fois irréaliste.

Rien d'étonnant donc à ce que la conception dominante des politiques économiques proposées soit, à quelques exceptions près, centrée sur l'attractivité – et l'on peut en déduire, la compétition inter régionale –, la productivité et la compétitivité – via l'innovation, la formation des salariés, l'organisation de filières et de secteurs prioritaires, largement centrée sur l'industrie –, la cohésion sociale – assez peu argumentée et étoffée –, le développement durable – le plus souvent réduit à quelques mesures environnementales.

Au titre des impensés des SRDE, on peut répertorier : une véritable analyse/mise en perspective des secteurs économiques en fonction de leur nature, de leur positionnement, de leurs potentiels et de leurs risques ; une analyse des facteurs constitutifs de la demande – les SRDE ne font état que de l'offre des régions en matière économique ; une analyse du système de financement ordinaire de l'activité économique ; l'impact de l'économie publique sur l'économie régionale ; le secteur des services comme secteur économique à part entière – ils ne sont généralement cités qu'au titre de la cohésion sociale alors qu'ils représentent près de 80 % des emplois ; une faible capacité d'anticipation sur les grandes évolutions ; des dispositifs clairs de gouvernance et d'évaluation.

Les derniers SRDE votés depuis la parution de cette note comparative¹³ ou absents de la note mais communiqués récemment¹⁴ ne contredisent pas réellement ces grandes tendances. Ils insistent même sur le caractère consensuel et souvent contradictoire de ces schémas qui résultent de négociations entre les groupes politiques.

Au titre des succès, les élu-e-s ont mené la bataille, et l'ont souvent gagnée, sur de nombreux fronts dans le cadre des négociations et amendements en séance. Ils sont intervenus notamment pour défendre un développement au service de l'homme et de la planète, une relocalisation de l'économie, la reconnaissance et le développement de filières prioritaires et des éco-industries, la promotion des

circuits courts en matière agricole, le développement transversal de l'économie sociale et solidaire, l'égalité homme-femme en matière d'emploi, l'intégration des problématiques transversales de développement durable, la conditionnalité des aides aux entreprises, la mise en place d'indicateurs alternatifs au PIB...

Sur tous ces sujets, l'opérationnalité de ces avancées reste, bien sûr, à vérifier sur le long terme.

Pour autant, si les propositions ont été dans la plupart des cas intégrées, elles n'ont que très rarement réussi à restructurer l'approche économique globale qui sous-tend ses schémas.

À une exception notable près, la région PACA, où le SRDE a permis de modifier radicalement le régime des aides aux entreprises passant de la subvention au prêt, sauf pour les entreprises justifiant d'un positionnement environnemental ou social (RSE, ESS).

Pour le reste, les valeurs et les mesures sont intégrées au titre de niche la plupart du temps, ou comme filière complémentaire dans la longue liste des filières prioritaires, voire en mesure cosmétique ou en promesse de « réfléchir à... » – c'est notamment le cas des questions aussi structurantes que la fiscalité régionale, les clauses des marchés publics ou les critères de conditionnalité des aides.

Le manque de concertation avec des experts ou des acteurs de terrain peu institutionnalisés ou rarement associés aux réflexions économiques, à commencer par les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les associations en général, a également été souligné et déploré.

S'il faut se féliciter de la moindre des avancées obtenues, il convient de constater que les Verts seuls n'ont pas encore réussi à convaincre leurs partenaires politiques de changer de paradigme économique. La chose n'est pas aisée, surtout via ce type d'exercice. Un SRDE est par définition un document de cadrage qui peut contenir tout et parfois son contraire, qui renvoie parfois à d'autres schémas (formation, aménagement du territoire...), se voulant à la fois document stratégique et outil opérationnel, posant ad libitum la question des frontières et de la nature même de l'économie.

Un défi reste donc à relever : faire que la conversion écologique de l'économie, le développement durable et solidaire des territoires ne soient pas une fiche pratique parmi d'autres mais devienne le principe constitutif du développement économique, centré sur le socialement utile et l'économiquement soutenable. Trace symbolique de ce combat, le SRDE de la région Centre a, entre autres mérites, celui d'être le seul SRDES, Schéma régional de développement économique et social...

Les pôles de compétitivité

Combinaison d'entreprises, d'universités, de laboratoires de recherche et de centres de transfert engagés sur un territoire donné dans une démarche partenariale d'innovation¹⁵, les pôles de compétitivité, tels qu'ils sont présentés par l'État, sont pour les régions une grande affaire. C'est pour elles l'occasion de faire valoir leurs domaines d'excellence, leurs forces créatives, et d'atteindre une visibilité et une compétitivité internationale via le montage de pôle d'une masse critique suffisante.

La position des élu/e/s en région sur ce dossier est loin d'être simple à déterminer et unanime. Si les élu/e/s d'Ile-de-France ont bien noté que la forme des pôles de compétitivité peut s'approcher du concept d'écosystèmes – les pôles peuvent être vus comme des associations territoriales et thématiques d'acteurs qui coopèrent pour mutualiser leurs savoir-faire et améliorer leurs capacités d'innovation, il s'agit souvent de valoriser des activités et des secteurs parfois bien peu environnementalement et socialement responsables. Le tout selon une logique clairement plus compétitive que coopérative, ce qui fait des pôles un moyen de mettre encore plus en compétition les régions et leurs populations, que ce soient au niveau national et international.

Une fois dépassé la logique compétitive, laquelle a immédiatement donné lieu à un inévitable classement comparatif entre les régions¹⁶, les Verts, loin d'être contre l'innovation par principe quoiqu'en disent certains de leurs opposants, ce sont interrogés pour voir comment il était possible d'écologiser ces pôles.

Dans ce cadre, ils se sont tout à la fois interrogés sur la taille et la nature des entreprises qui seraient aidées via les pôles de compétitivité, que sur l'absence de coopération interrégionale française voire européenne, etc.

Les élu/e/s ont conclu que, pour autant, que l'on veille à leur mode de gouvernance et de financement, les pôles permettent parfois de soutenir des secteurs d'activité qui leur sont chers. Comment s'opposer en effet à la labellisation du pôle « fibres naturelles Grand Est » ou du pôle francilien « Ville et mobilité durable » ? Si une analyse dans le détail a dû être conduite – tous les titres de pôles a priori séducteurs ne saisissent peut-être pas une réalité en accord avec les valeurs écologistes –, la labellisation de pôles de compétitivité peut être aussi l'occasion de réorienter certaines filières d'activités ou de proposer des soutiens spécifiques. En effet, si un consensus a émergé pour soutenir les pôles de compétitivité, à quelques rares exceptions près, c'est en effet parce qu'ils représentaient un moyen de soutenir des acteurs pertinents à leurs yeux – les PME ou les laboratoires de recherche publics, par exemple – ou des projets innovants à la condition qu'ils soient écologiquement soutenables.

Si les Pôles Régionaux de Développement Économique Solidaire (PRIDES) votés en PACA, illustrent positivement cette idée de transformer les pôles de compétitivité en y insufflant des valeurs de coopération, de responsabilité sociale des entreprises (RSE), on ne peut pas en dire autant de tous les projets.

Les événements qui ont eu lieu en Bourgogne sont en effet l'exemple caricatural d'une logique à laquelle les Verts ne peuvent décemment pas souscrire. En faisant voter l'exonération fiscale¹⁷ pour les entreprises engagées dans les pôles de compétitivité retenus par l'État dans cette région, et notamment celles du pôle nucléaire, le président du conseil régional a tout à la fois accordé son soutien à des orientations politiques insoutenables pour les Verts¹⁸, aggravé l'injustice fiscale en favorisant les entreprises au détriment des contribuables, hypothéqué un accord de gouvernement national pour 2007 et l'ensemble des relations Verts/PS dans la région. L'engagement régional dans le pôle de compétitivité nucléaire aura en Bourgogne, coûté une majorité.

L'éco-conditionnalités des aides

Pour commencer, il est utile d'en finir avec un présupposé largement véhiculé par les partenaires politiques des Verts : les élu/e/s Verts ne sont pas contre les entreprises ! Pour preuve, ils sont largement impliqués en leur sein en tant que salariés¹⁹ ou même qu'entrepreneurs²⁰.

Pour autant, ici encore, les élu/e/s régionaux doivent se fondre dans un cadre légal. Une circulaire du ministre délégué aux Libertés locales du 16 janvier 2003 précise le régime des interventions économiques des collectivités locales depuis la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Celle-ci a défini quatre catégories d'aides : les aides directes, les aides indirectes, les aides conventionnelles et les dispositifs d'ingénierie financière, et a renforcé le rôle de la région en matière d'aides directes. La région peut en effet décider l'attribution d'aides individuelles au cas par cas, et instituer également un régime d'aides plus général qui a vocation à bénéficier à plusieurs entreprises. Les bénéficiaires, le montant et l'assiette éligible doivent être fixés de manière précise par le conseil régional. Par ailleurs, la faculté des départements, des communes et des groupements d'intervenir en complément de la région est maintenue.

Il ne s'agit donc pas de refuser en bloc les politiques de soutien aux entreprises, mais plutôt de chercher à conditionnaliser les aides octroyées afin qu'elles participent de l'écologisation des politiques publiques économiques, aux sens environnemental et social. En effet, comme le notent les élu/e/s d'Ile-de-France, « *En matière économique, les éco-conditionnalités doivent nous permettre de privilégier des actions qui répondent au mieux à nos priorités (par exemple, l'ancrage territorial, le dialogue social interne aux entreprises ou territorial, la cohérence avec la politique d'aménagement du territoire, la participation à la réduction des inégalités territoriales, le respect de la législation en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, l'embauche d'apprenti/e/s), ou de ne pas soutenir des actions qui seraient contraires aux principes que nous nous fixons en fonction de nos choix politiques (activités polluantes, sur-consommatrices d'énergies, dégradant les conditions de travail, contraires à l'éco-région...).* »

Notons que par ailleurs les élu/e/s Verts sont largement favorables à une approche territorialisée des aides aux entreprises. La plupart des régions, et notamment L'Ile-de-France et la Bourgogne ont accepté de flécher des dispositifs favorisant la création d'activités en zones spécifiques (quartiers, ZUS, ZAE...).

En matière d'éco-conditionnalités, deux démarches peuvent être envisagées et sont, à notre sens, complémentaires : celle qui consiste à poser des critères en amont²¹ et celle qui s'appuie sur de grands principes partagés avec mécanisme de contrôle en aval²².

Par ailleurs, deux leviers se distinguent : les conditions de soutien au sens strict (si elles ne sont pas respectées, il n'y a pas d'aide de la région) et les critères de choix ou de modulation (ils favorisent le soutien régional).

Ces exigences ont été largement dans différentes régions, avec désormais la difficulté de mettre en œuvre ces critères, ce qui soulève de nombreuses questions :

– Comment définir des conditionnalités sans tomber dans une « usine à gaz » avec des critères si nombreux que les dispositifs deviendraient illisibles ?

- Y a-t-il réellement des contraintes légales ?
- Quels éventuels effets pervers ?
- Comment se donner les moyens de contrôler le respect des critères ? (commission de suivi, outils d'évaluation)
- Comment mesurer l'impact de ces conditionnalités ? (sur l'emploi, la lutte contre la précarité...)
- Quelle articulation avec les indicateurs alternatifs au PIB que nous essayons de mettre en place dans différentes régions ?
- Comment mettre en cohérence ce que nous défendons en matière de conditionnalité des aides avec notre approche sur les aides aux entreprises (aides directes/indirectes,...) ?
- Faut-il agir de façon transversale ou « dossier » par « dossier » ?
- En créant des dispositifs spécifiques territorialisés ? thématiques ? les deux ?
- Faut-il plutôt contrôler en amont (sélection des entreprises aidées sur la base de critères sélectifs/exclusifs, ou en aval (on reprend les aides en cas de non respect des engagements mais on aide tout le monde au départ), ou les deux ?
- Faut-il prévoir des contrats d'objectifs ?
- Faut-il prévoir des modalités de remboursement des aides dans le cas de non-respect des engagements, y compris aux prix de mettre en péril la situation financière de l'entreprise et l'emploi de ses salariés ?

Autant de questions qu'il convient d'approfondir, et dont les réponses permettront peut-être d'obtenir quelques outils d'aide à la décision combinant critères et principes et sur lesquels pourraient s'appuyer les élu/e/s²³.

Pour mémoire, quelques critères et principes déjà mis en œuvre

- Respect de la démarche HQE
- Respect de la démarche RSE
- Maintien de l'emploi durable et de contrat non précaires
- Salaires minima
- Soutien de la promotion sociale
- Promotion de l'égalité des chances
- Respect de l'égalité hommes femmes
- Engagement pour l'amélioration des conditions de travail
- Paiement des cotisations sociales
- Respect des obligations sociales
- Interdiction de filiales et placements dans les paradis fiscaux
- Promotion des technologies propres et sobres
- Engagement en faveur de l'éco-conception
- Engagement à agir contre toute forme de discrimination dans le travail
- Politique de formation et de promotion interne ou mobilité fonctionnelle
- Appui aux démarches d'innovation, d'expérimentation et de diversification de la production
- Mode de gouvernance démocratique
- Ancrage territorial
- Implication dans un processus d'évaluation co-réalisé et continu
- Élaboration participative des chartes, contrats et modalités des aides...

L'ESS

Représentant environ 10 % de l'activité économique des régions en moyenne, l'ESS est un secteur particulièrement investi par les élu/e/s Verts en région. Plus de la moitié des vice-présidents en charge de cette délégation sont Verts ! Sur ce secteur, la concurrence politique n'est pas énorme, il faut le signaler.

Le rapport réalisé par Alain Lipietz et l'action du Secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire (SEES) de Guy Hascoët au niveau national ne sont sûrement pas étrangers au fait que ce secteur soit « connoté » Verts. L'implication de militants verts agissant dans ce secteur à titre associatif ou professionnel est également structurante. Le risque ? Voir cette politique cantonnée à la place de niche voir de « danseuse des Verts », la voir se marginaliser.

De nombreux élu/e/s en région sont en charge de l'ESS et se sont saisis du dossier dès le début de la mandature. Beaucoup de choses ont déjà été réalisées, malgré une grande disparité de moyens dédiés. « Les plus emblématiques [...] ont été : les fonds régionaux, les sociétés de capital-risque solidaire, les agences d'économie sociale et solidaire, les assemblées d'acteurs [...] »²⁵. Ajouté à cela les conventions partenariales sectorielles et territoriales, le soutien aux expérimentations, l'appui aux porteurs de projets, le développement de filières, l'aide aux couveuses et aux coopératives d'activités et d'emploi, les appels à projets, l'aide à la professionnalisation et la reconnaissance du secteur...

Sur ce thème, un constat s'impose : si tous n'ont pas fait les choses dans le même ordre ni le même timing, ils ont globalement mis en place les mêmes types de dispositifs. Ils étaient sur ce point en accord sur deux choses essentielles : élaborer de véritables politiques économiques (et non cantonnées dans le champ du développement social) – ce qui implique d'agir à la fois sur l'offre et sur la demande – et les co-construire avec les acteurs, ce qui avait pour avantage de les aider à se structurer. Ils ont peut-être été aidés dans ce domaine par le fait qu'au niveau national, les positions sur l'ESS sont relativement partagées et ne semble pas poser problème. Cette « partie » de l'économie ne fait débat et tout le monde s'accorde sur sa nécessité, son caractère transversale, la nécessité d'être attentifs voire vigilant quant à l'évolution sur le fond des acteurs.

Quelques débats existent néanmoins entre les élu/e/s sur cette question, débats qui reflètent bien ceux qui traversent également les acteurs de ce secteur. Ils portent essentiellement sur la fracture économie sociale/économie solidaire, questionnant le caractère « toujours solidaire » de certains acteurs historiques de l'économie sociale, ou la représentativité de certains. Sur ce thème, les prises de position des élu/e/s varient en fonction du niveau d'extensivité qu'ils confèrent à la fois à la notion même d'ESS et à celle de la nature des acteurs censés appartenir à ce secteur (les petits commerçants ou les artisans en font-ils partie ? les grandes mutuelles ou banques de l'économie sociale sont-elles encore solidaires ?).

Au-delà de ces débats, un consensus se dégage largement sur les politiques à mettre en œuvre vu les besoins du secteur. Comme le notait un élu de grande ville à Dijon en 2006, « *Au total, 16 régions développent aujourd'hui des politiques dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. [...] Aujourd'hui, l'intégration des économies sociales et solidaires dans les politiques régionales est relativement homogène.* »

Si la mise en place de politiques sectorisées est clairement réalisée, une deuxième phase de développement de l'ESS semble plus aléatoire. Il s'agit de sortir ces politiques des niches où elles ont été largement cantonnées, les SRDE ont été l'occasion de mener des batailles – parfois gagnées – sur ce point. Pour cela, il est nécessaire de montrer en quoi l'ESS est un outil au service de la stratégie de conversion écologique, en quoi c'est un opérateur efficace de nouvelles politiques énergétiques décentralisées, de politiques de mobilité durable fondées sur des formes collectives d'organisation (autopartage, taxi collectif...).

Il conviendrait également de travailler à imposer d'autres finalités générales à l'économie que celles retenues classiquement par les partenaires et d'engager la mise en place de critères et dispositifs d'évaluation qui puissent faire la preuve de l'efficacité de ces politiques, basées sur nombre d'avancées sociales et environnementales que les politiques publiques actuelles en général peinent à mesurer. En clair, changer les indicateurs permet de montrer l'efficacité de l'ESS en terme d'utilité sociale. Qualifier les politiques d'emploi permet de monter toute la valeur de l'emploi tel que l'ESS le conçoit.

L'enjeu sur ce secteur est fort. Comme le soulignait un vice-président en charge de l'ESS et du développement économique en 2006 à Dijon, « *l'économie sociale et solidaire est un véritable projet de transformation sociale et un projet alternatif à l'économie à terme* ». Sur ce point, Philippe Chesneau ne changerait pas une virgule à cette assertion, mais préfère, lui, parler de démarche plutôt que de projet...

Notons que si des élu/e/s soulignaient la même année que « *l'ARF semble être un lieu à investir* », c'est chose faite puisque le groupe de travail thématique Économie sociale et solidaire est désormais co-piloté par deux vice-présidents verts. Gageons qu'ils pourront accélérer les actions dans ce secteur.

Les éco-innovations et les éco-activités

La conversion écologique de la société, la transformation de nos modes de vie, de notre consommation, des infrastructures sur le territoire, et d'une façon plus globale, le choix de placer l'économie dans une perspective écologique du rapport à l'avenir, tout cela induit un développement de nouveaux produits, de nouvelles activités, et des innovations technologiques et sociétales en amont.

Dans un premier temps, la volonté d'une mutation écologique de l'économie consiste à faire en sorte que l'ensemble des entreprises, des activités économiques, et des infrastructures, adopte des normes et des actions propres à réduire nettement leur empreinte écologique : fournitures non polluantes, absence ou retraitement des rejets, produits pas ou peu énergivores, recyclage des flux, limitation drastique de la production de gaz à effet de serre, limitation des transports de ressources (matérielles ou humaines).

Cela concerne d'une part les produits à fabriquer, mais aussi les modes de travail : déplacements, équipements bureautiques,... Et cela concerne l'immobilier et des infrastructures relevant de l'économie, et en particulier les usines et bâtiments industriels, mais aussi les centres d'essais, les immeubles de bureaux, etc.

Les activités économiques découlant de ce processus sont les éco-activités,

dont on commence à voir progressivement la fonction de fer de lance d'un nouveau type de développement économique. Il y a là un gisement d'emplois, mais aussi de transformation positive, qualitative, de nos modes de vie.

En amont, il faut :

- Soutenir les actions de R & D relevant d'une innovation écologique, soit en développant des technologies existantes (souvent à base de matériaux naturels, connues mais peu usitées), soit en en découvrant de nouvelles, entre autres par les volets écologiques de certains pôles de compétitivité : recherche pour la « santé environnementale », évolution de la mécanique et des motorisations afin de sortir de la combustion, productrice de CO₂, recherche pour les transports en commun du futur, l'habitat du futur, la ville du futur, avec les innovations sur la gestion des déchets et la fourniture d'énergie, etc.

- Intervenir sur le territoire : coordination des ZAE, et opposition aux logiques de créations anarchiques et isolées de ZAE à vocation souvent majoritairement commercial/logistique, et requalification des ZAE existantes, avec pour ambition de généraliser les Eco-parcs, à savoir les ZAE qui respectent les normes de Qualité Environnementale de la façon la plus exigeante. Les objectifs à viser pour un Eco-parc modèle : zéro dégradation sur l'environnement, cogénération complète, recyclage abouti de tous les déchets, et même bâtiments et zones à énergie positive (fournissant de l'énergie utile aux zones de logements les plus proches), sinon énergies renouvelables pour le manque éventuel...

- Agir sur les normes et méthodes : soutien aux actions visant l'obtention des normes par les entreprises (SD 21000 ou autres), développement des PDE (plans de déplacement des entreprises, promotion des matières premières naturelles, évolution des réglementations (RT 2005, norme THPE...))

D'autres actions en corrélation sont à développer :

- la création d'Ecopôles sur le territoire est un outil dynamique de développement du secteur. Ces Zones d'Activités Économiques entièrement dédiées à des activités relevant du développement durable sont des gages de réussite, à la fois par la visibilité qu'elles donnent aux entreprises et aux produits, et par les possibilités de coopération qu'elles génèrent. Zones exemplaires dans leur fonctionnement et leur gestion (« un Ecopôle est forcément un Eco-parc »), elles peuvent relever d'une création ou d'une requalification-reconversion. Elles peuvent enfin avoir une activité dominante (énergies, éco-matériaux, centre de ressources...) ou pas.

- la question du financement : il faut encourager l'investissement dans les éco-activités qui sont très souvent des activités stables, relevant d'une fourniture de produits de proximité (équipements et services), créateurs d'emplois pérennes, qualifiants, non délocalisables.

- les ressources humaines : il faut intervenir sur la création et le développement de filières d'enseignement « Développement Durable » (masters de grandes écoles et universités) d'une part, permettant de fournir la fonction correspondante dans les entreprises et les institutions, mais aussi des porteurs de projet. Dans le secteur

formation professionnelle/apprentissage géré par les conseils régionaux, il faut développer les « métiers de l'écologie », en formant techniciens, ouvriers qualifiés et artisans (ex : installateurs de solaire).

■ la question du fonctionnement social de l'entreprise n'est pas anodine, en lien avec la conversion écologique. En effet, les entreprises de l'économie sociale et solidaire (coopératives, structures d'insertion...) sont, d'un point de vue culturel, fortement à même d'associer une démarche d'efficacité écologique à leur orientation d'utilité sociale. Une politique régionale de soutien au développement de l'ESS doit comporter cette double exigence.

Voir l'avenir en Vert !

Voir l'avenir en Vert, c'est élaborer de nouveaux projets, c'est définir de nouveaux chantiers stratégiques d'ici à la fin de la mandature.

Des pistes de travail

Pour mémoire, après chaque rendez-vous de Dijon, les ateliers économiques avaient été conclus sur des propositions de travail qu'il a semblé intéressant de rappeler.

En 2005 : une mission de recueil et d'évaluation des expériences en matière d'emplois tremplin ; la création d'un groupe de travail composé d'une dizaine de personnes travaillant sur l'économie ; la rédaction d'un document afin de structurer un discours commun

En 2006 : définition de l'utilité économique ; travail sur les indicateurs ; réflexion sur le rôle du territoire ; approches thématiques par filières ; gouvernance et évaluation des SRDE et dispositifs d'aide ; évaluation des aides ; discours verts sur l'économie ; schéma des formations ; relations aux entreprises.

Certaines ont bien sûr été explorées voire votées ou sont actuellement en cours !

Pour nourrir le débat sur ces pistes de travail, il conviendra également d'avancer :

■ Sur l'évaluation de l'impact sur l'emploi, dans chaque territoire, de la conversion écologique de l'économie. Au niveau national, les statistiques sectorielles montrent que dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture, des transports, du bâtiment... plus d'environnement, c'est globalement plus d'emplois. Commander des études sur ce sujet peut être un facteur fort de légitimation du projet pour les Régions.

■ Sur le lien entre conversion écologique des territoires et formation professionnelle. Si cette conversion est créatrice d'emplois locaux et non délocalisables, encore faut-il que des personnes soient d'accord pour occuper ces postes, que les

compétences soient disponibles sur le marché. Ainsi nous manquons déjà et nous allons manquer de plus en plus, de poseurs de panneaux solaires, de poseurs de panneaux d'isolation, d'architectes sachant construire des maisons à énergie positive, etc. Les régions ayant la responsabilité de la formation professionnelle doivent encourager massivement le développement de ces compétences pour leur territoire.

■ Sur l'anticipation de la fin du pétrole à bas prix et du changement climatique qui vont bouleverser l'économie des territoires. La seule façon de gérer démocratiquement cette révolution est d'anticiper. Sinon, les chocs sociaux sur les bassins d'emplois seront rudes. Des études régionales sur l'impact économique du changement climatique peuvent contribuer à construire des politiques adaptées.

■ Sur des propositions législatives ou réglementaires qui éviteraient aux élu/e/s régionaux de voter des politiques qu'ils ne soutiennent pas vraiment, mais parce que les autres régions le font et qu'ils ne veulent pas « pénaliser » leurs régions dans ce contexte (pole de compétitivité, aides aux entreprises...). Il serait sans doute utile de recenser ces cas et de faire le lien avec le niveau national voire européen.

■ Sur la clarification de la question du développement local. Des études récentes montrent que le dynamisme de l'économie locale repose d'abord sur l'économie résidentielle (services de proximité, commerce, PME...) et moins sur l'économie dite productive qui vise des marchés extra régionaux ou extra locaux. Les verts défendent un développement économique équilibré et les partisans du développement local mettent l'accent sur le développement endogène à la différence du développement exogène. Approfondir ces débats permettrait de structurer une vision plus claire de ce que sont les priorités du développement économique local pour les élus verts et de voir comment relocaliser ou maintenir certains secteurs comme l'agriculture afin d'assurer une autonomie alimentaire ? De même quels types d'industries sont à soutenir ?

■ Sur les modalités concrètes d'aide à la reprise-transmission des entreprises et pas uniquement par des salariés et dans le cadre des interventions au titre de l'économie sociale et solidaire.

■ Sur les modalités de mise en œuvre de la démocratisation des entreprises, via le dialogue social, la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et de lutte contre les politiques discriminantes, notamment l'inégalité homme/femme, ainsi que sur le positionnement de l'institution régionale (doit-elle gouverner ce qu'elle finance ?).

Des outils pour faire mieux

Lors des ateliers de Rouen, un outil d'aide à la décision a été discuté. Cet outil doit être testé sur le terrain par les élu/e/s et amendé puis finalisé lors des prochaines journées d'été.

Sa forme graphique en étoile permet de visualiser/noter selon 8 axes principaux les politiques publiques régionales ou simplement les projets d'entreprise soumis au vote des élu/e/s.

Les 8 axes de notation sont les suivants :

- contribution à la diminution de l’empreinte écologique (bilan des flux et des matières...)
- durabilité et pérennité des emplois
- qualité des emplois (rémunération, droits à formation, mesures anti discrimina, notamment de genre...)
- rapport entre le montant de l’aide publique (au sens du coût global dépensé)/emplois créés ou maintenus
- impact sur l’aménagement du territoire (ancrage local, développement équilibré, prise en compte de l’effet pervers de concurrence entre les territoires...)
- démocratie et dialogue social
- utilité sociale (qualité du service, prise en compte des nouveaux besoins, innovation...)
- engagement dans une démarche de progrès

Deux prérequis ont également été affirmés : le respect du droit du travail et la transparence des entreprises vis-à-vis de la Région.

Le débat n’a pas été tranché concernant le fait qu’il s’agit d’axes impliquant des critères qui seraient d’éligibilité ou de conditionnalité ? d’incitation ou de sanction ? mis en amont ou en aval ?

De nombreuses questions resteront donc à aborder après la phase de test de cet outil. Rendez-vous aux journées d’été !

Bibliographie

- ▀ *L’écologie politique dans les Conseils régionaux 1998-2004*, Cedis, 2004.
- ▀ *Eco-région, un an après. Quelles méthodes ? Quels outils ?*, Cedis 2005.
- ▀ *Mettre en œuvre une éco-région : un an après, quelles méthodes, quels outils pour réussir la mandature ?*, *Contenus des ateliers*, Cedis 2005.
- ▀ *Mettre en œuvre une éco-région : un an après, quelles méthodes, quels outils pour réussir la mandature ?*, *Fiches thématiques « Actions en régions »*, Cedis 2005.
- ▀ *Construire l’éco-région*, Cedis, 2006.
- ▀ *Le monde change. Avec les Verts, changeons le monde*, Les Verts, 2007.
- ▀ *Dictionnaire L’économie verte de A à Z*, site web de la commission Économie et social des Verts, <http://verts-economie-social.net/>.
- ▀ Philippe Estèbe et François Caron (dir), *Quelles stratégies régionales de développement économique ? Lecture des SRDE*, Cedis, 2006.
- ▀ Pascal Canfin, *L’économie verte expliquée à ceux qui n’y croient pas*, Les petits matins, 2006.
- ▀ Divers documents transmis à l’occasion de cette synthèse, disponibles sur <http://verts-economie-social.net/spip.php?article225> ou diffusés sur la liste mail prévue à cet effet.

1. L’écologie politique dans les Conseils régionaux 1998-2004, Cedis, 2004.

2. La mise en place de la coordination nationale des présidents de groupe verts régionaux va également

dans le sens d'une meilleure coordination et de la construction d'actions communes et concertées.

3. Ce recensement a été réalisé à partir des fiches pratiques des actes de Dijon, merci aux élu/e/s de compléter pour leur région.

4. Voir « Construire l'éco-région », Cédis, 2006

5. Idem note précédente.

6. Voir l'article « Reconversion écologique de l'économie » du dictionnaire *L'économie verte de A à Z* sur le site web de la commission Économie et social des Verts, <http://verts-economie-social.net/spip.php?article193>.

7. « Eco-région un an après. Quelles méthodes, quels outils ? », Cedis 2005.

8. Le groupe de travail piloté par Jean-François Caron et Philippe Chesneau sur les politiques économiques et l'emploi a permis aux élu/e/s de mutualiser leurs réflexions et expériences depuis trois ans.

9. Ce travail de formalisation a largement été conduit dans le cadre des processus programmatiques. Les documents internes réalisés dans ces cadres exposent l'essentiel des positions officielles des Verts sur les questions économiques. On pourra également se reporter au récent ouvrage de Pascal Canfin, *L'économie verte expliquée à ceux qui n'y croient pas*.

10. En région Paca, par exemple, le ratio coût public par emploi créé a été calculé : ainsi en 2001 les aides publiques aux entreprises représente 32 680 € par emploi créé pour seulement 2 500 € par emploi créé pour l'économie sociale et solidaire.

11. Philippe Estèbe et François Caron (dir), *Quelles stratégies régionales de développement économique ?* Lecture des SRDE, Cédis, 2006.

12. Pour mémoire, cette note a été réalisée avec les SRDE déjà votés, à savoir : Alsace, Bourgogne, Bretagne, Champagne-Ardenne, Limousin, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Poitou-Charentes, Provence Alpes Côte d'Azur et Rhône-Alpes.

13. Il s'agit de ceux d'Ile-de-France et de Lorraine.

14. Il s'agit essentiellement de la région Centre.

15. Selon la définition du Comité interministériel d'aménagement du territoire.

16. La Lorraine par exemple se réjouit d'être « la seconde région française, derrière l'Ile-de-France, pour la concentration des équipements automobiles » !

17. Cette exonération s'applique à la taxe professionnelle et à la taxe sur le foncier bâti.

18. Le pôle nucléaire bourguignon a pour objectifs de relancer le nucléaire et les centrales EPR clés en main, de rajeunir les infrastructures et le personnel de l'industrie nucléaire et de redorer l'image du nucléaire en jouant la carte de l'emploi et du développement local.

19. Pour information, en 1998, les indépendants ne représentent que 6 % des Verts et les ouvriers 4 %. Le reste des adhérent/e/s sont presque exclusivement des salariés, plutôt cadres moyens ou supérieurs, travaillant surtout dans des entreprises publiques. Pour les détails, voir *C'était la gauche plurielle*, Daniel Boy (dir).

20. Un réseau Entreprendre Vert a d'ailleurs été créé. Passerelle entre le monde de l'entreprise et les acteurs de la vie publique, Entreprendre Vert s'est donné 4 objectifs : promouvoir l'innovation et les initiatives d'entreprises en faveur d'un développement plus durable et écologique, créer un réseau d'entrepreneurs partageant cette vision commune, être à la source d'initiatives pratiques et regrouper des compétences, construire des liens dynamiques entre l'économie et le monde politique. Ce réseau permet en effet aux dirigeants de partager des expériences réussies, de développer leurs réseaux de contacts utiles, de mutualiser, d'échanger dans un lieu de dialogue et de respect mutuel avec les pouvoirs publics.

21. C'est notamment le cas des régions Ile-de-France, PACA et Centre.

22. Démarche suivie en Nord-Pas-de-Calais.

23. Un outil de ce type est évoqué dans la note et pourrait être élaboré dans le cadre des ateliers des journées de Rouen.

24. Compilation à partir des critères et principes des régions Aquitaine, Ile-de-France, Centre, Pays de la Loire, PACA, Nord-Pas-de-Calais.

25. Selon les actes de Dijon 2006.

contribution 4

La formation professionnelle

René Chardavoine

La place de la formation dans les objectifs et enjeux politiques généraux ressentis par la population

En général, les politiques considèrent la formation professionnelle comme une **priorité absolue**, en vue de conforter l'**employabilité** des actifs, la réduction puis l'éradication du **chômage**.

Chacun sait que **les moyens** qui y sont **affectés** sont considérables. De très nombreuses instances de collecte et de gestion se sont ainsi constituées, non sans incidences sur les bénéficiaires réels de cette manne. Et si les organismes de formation publics comme privés formant le marché de l'offre mobilisent un grand nombre de professionnels formateurs, leurs conditions d'exercices y sont très contrastées, du fonctionnaire au précaire.

La question de l'emploi demeurant récurrente, de plus en plus insupportable, nombreux sont ceux qui en imputent la responsabilité à l'inadéquation ou à la mauvaise qualité des formations suivies. Du fait d'un ancrage insuffisant des offres dans les réalités économiques (enseignements désuets, théoriques, insuffisamment mis en pratique, anticipant mal les mutations en perspective...).

Aussi, différentes conceptions de l'**orientation professionnelle** s'affrontent : faut-il inciter de façon plus ou moins coercitive, les demandeurs d'emplois à se former aux métiers dits « en tension » (offres d'emplois difficilement satisfaites) ? ne vaudrait-il pas mieux donner la priorité à la qualité d'investissement que chacun opère, en relation directe avec ses priorités et goûts propres, comme avec l'attractivité de l'emploi à pouvoir (de bonnes conditions de travail à tous points de vue ? perspectives réelles à moyen terme) ?

Comment aider chacun à se projeter dans des futurs possibles lui convenant tout en gardant le sens des réalités ? bref, à construire les compromis voulus et à en endosser sans faiblir les conséquences ?

C'est dans ce contexte confus, complexe, qu'une **ligne politique écologiste** serait bien opportune, à préciser en interne, à retravailler avec les militants et sympathisants et à affirmer face aux partenaires.

Les logiques retenues du fait des observations faites à mi-parcours (d'un point de vue « externe »)

Trois « chantiers » devraient être mis en présence, très inégalement engagés :

1. Un atout majeur : le pilotage de l'offre, les logiques propres des Conseillers Régionaux Verts, en charge de la FPCA

Depuis 2004, les Conseils Régionaux sont à gauche. Des vice-présidents Verts sont délégués à la formation professionnelle, des élus président la commission ad hoc ou y siègent, en nombre considérable (parfois déjà lors de la mandature précédente). Des compétences certaines se sont développées. Des échanges entre ces élus se multiplient (Dijon 1, Dijon 2, Coutances). Les acquis pourraient cependant être mieux partagés.

Étrangement à ce jour du moins, malgré la place prise en 2004 par les Verts dans les Régions, ni les instances mises en place par l'Association des Régions de France, ARF, ni formations politiques, chacun pour soi, n'ont affirmé leurs lignes en la matière.

Or, la FPCA constitue non seulement un secteur majeur des engagements budgétaires des Régions (de l'ordre du tiers), mais surtout, des possibilités d'intervention dans les affectations faites de par les priorités choisies à travers les instances régionales concernées : s'y investir est un impératif.

Cela dit, d'un point de vue externe, à y regarder de près, les politiques respectives menées dans les Régions analysées partent de réalités différentes et diffèrent bien plus qu'il n'y paraît :

■ Le Plan, le PRDF, ne couvre pas exactement le même champ et n'y tient pas la même place.

■ L'articulation à l'emploi ne s'y organise pas de la même manière (ainsi du rôle réel du Comité Consultatif Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, le CCREFP, co-présidé État-Région).

■ Le degré d'adossement de la formation professionnelle continue à l'Éducation Nationale (GRETA), à l'enseignement supérieur (DAFCO) et à la recherche.

■ Les forces politiques régionales en présence ne s'expriment guère sur la FPCA, le débat étant laissé aux « techniciens ».

■ Les Conseils régionaux sont inégalement reconnus dans leurs légitimités et suivis quant à leurs pouvoirs de décision sur les priorités des programmes et les opérations lancées.

Ainsi, un bilan intermédiaire serait indispensable (et il n'en existe aucun à ce jour, ni au niveau de l'ARF, toutes tendances politiques confondues, ni propre aux élu/e/s Verts, faute de disponibilités suffisantes).

En attendant, quelques élus s'efforcent dès maintenant de faire des propositions concrètes précises, essentielles – dégagées de leurs expériences respectives et d'en tirer quelques propositions de mesures pour la formation professionnelle continue qui puissent fonder un Contrat écolo et servir de base pour les législatives (cf. leurs deux brèves fiches jointes en Annexe I).

2. Un autre défi : l'évolution des logiques et pratiques professionnelles du secteur¹

De nombreux enjeux, tous également importants :

■ L'évolution des structures de formation, tant dans le cadre du secteur public (la prise en charge régionale des centres de l'AFPA, celle des Écoles de formation des personnels des secteurs sanitaires et sociaux), que dans le privé (sauvegarde d'organismes de formation très spécifiques, à forte capacité d'adaptation et valeur ajoutée, encadrement coordonné d'organismes privés à but lucratif d'envergure nationale, etc.).

■ La mise en réseau des formateurs professionnels à temps plein comme « à la marge » (chargés de cours), aux niveaux régionaux et locaux, l'incitation à l'analyse et au partage des pratiques, le développement de programmes d'évaluation quant aux résultats effectifs des sessions vus avec quelques « distances » (à 6 mois ? à 2 ans ?).

■ Les méthodes : des défis posés aux stagiaires et bénéficiaires des actions de formation, l'incitation à l'effort, l'appréciation réelle des acquis, leur validation, les pratiques pédagogiques et leurs limites.

■ Des intermédiaires professionnels opportuns :

– de multiples mesures d'accompagnement s'élaborent afin de réduire les échecs scolaires, les exclusions et les sorties de formation initiale sans aucune qualification réelle : mais quelles formes de soutiens préférer ? (du rattrapage scolaire, marché privé émergent, au parrainage durant les premiers mois d'un premier emploi ?) ; quel défi jeter avec quelques chances d'être efficace ? (de la sanction de l'effort à la gratuité de l'appui ?)

– les salariés auraient besoin de soutiens externes éventuels afin de mieux mesurer leurs potentialités (bilans de compétences), de parvenir à reconsidérer leurs parcours professionnels (possibilités réelles d'évolution) et à mobiliser de la façon la plus pertinente leurs droits à la formation : mais les conseillers escomptés, compétents, outillés, existent-ils déjà en recours possible (nous en doutons) ? s'agit-il là de nouveaux métiers émergents en voie de se constituer ? les « professionnels » du « coaching » sous ses multiples formes sont-ils adaptés à ce type de défi ? si le besoin existe, l'offre d'appui est loin d'être en place ; que faire alors en phase de transition ?

– les professionnels de l'AIO, l'Accueil, l'Information et l'Orientation, tous publics, demeurent pour les plus importants d'entre eux sous la tutelle de l'État (les CIO à l'Éducation Nationale, les ALE à l'ANPE, les SOP de l'AFPA, les Missions Locales,...). Les pouvoirs publics les « jugent » (en surnombre ? services redondants ?), les ignorent bien souvent (malgré leurs postures de conseil quant aux potentialités effectives de chacun, aux formations accessibles et aux sorties envisageables dans l'emploi) ou les « malmènent » particulièrement depuis 2004 (changements répétés de tutelles, restrictions financières), d'autant plus aisément qu'ils exercent selon des statuts et à travers des services aux caractéristiques très contrastées.

3. Le dernier défi, et non des moindres : la place accordée par les citoyens à la Formation (Éducation, FPCA)

La Formation Professionnelle Continue (FCP) ne doit pas faire oublier combien d'autodidactes brillants se sont manifestés parmi les « anciens » (et maintenant ?). Avec quelles plus-values évidentes ? quelle fut la place des cours du soir et de la promotion sociale ? Qui n'a pas conscience de s'être formé en grande partie sur le tas, grâce à la qualité de compagnonnages éclairés, admirables, performants ? Tout en notant bien qu'il s'agit là de parcours individuels.

Bref, la reconnaissance, puis la valorisation des acquis par l'expérience, la VAE, devraient être au cœur des programmes régionaux et des projets individuels à encourager. Mais ce n'est pas simple. Si cette logique d'action se met peu à peu, difficilement, en place, elle ne touche encore que très peu de gens et soulève de très nombreux problèmes d'applications. Pour autant, comment mieux la conforter qu'en continuant à souligner la valeur irremplaçable de la pratique, à condition qu'elle soit confortée par toutes les voies possibles, par l'échange (de l'analyse collective au partage des expériences), par un renfort théorique et technique (les fondements, les outils...), par l'intervention d'ergonomes (du travail prescrit au travail réel)...

La voie sociale privilégiée : la formation collective, par la constitution de groupes plus ou moins homogènes, qu'il s'agisse de classes, de promotions ou d'équipes projets, ne doit pas apparaître comme une simple commodité, une économie d'échelle entre un formateur et son public, mais bien comme une forme d'acquisition originale, privilégiant l'entraide dans l'apprentissage, les concours croisés, la conduite de projets en équipe, l'exploitation des spécificités, la consolidation de spécialistes, d'experts, sachant pour autant mettre leurs connaissances à la portée des non spécialistes (transferts croisés continus).

Ces lieux de formation doivent être une école de vie citoyenne et de pratique de coopérant et d'entrepreneur.

Les contenus : si tout savoir – du plus théorique au plus concret – peut en théorie faire l'objet d'un enseignement, d'une offre de formation, il est nécessaire de choisir ce qui va être à transmettre et retenir sous cette forme : sans entrer ici

dans une revue détaillée des objectifs possibles et des programmes à prescrire, il nous paraît nécessaire que les politiques publiques retenues fondent ces choix sur des finalités fondatrices qui puissent être partagées par tous (nous en esquissons quelques-unes ci-après).

Objectif commun

Mettre en perspectives politiques fortes les enjeux de la FPCA.

Tendre vers une politique régionale de formation professionnelle efficiente. Certes, mais sur quels objectifs précis ? Et comment ? S'agit-il d'un *projet complexe* à mener comme tel ? Question alors de *méthode de conduite concertée du changement* ? Ou est-ce un vrai travail politique ? et comment y inscrire tout particulièrement les objectifs des Verts ?

- Exploiter au mieux les opportunités ouvertes par les dispositions légales ? Ou se risquer hors des sentiers battus ? Oser innover ? Inciter à l'expérimentation ? Et sur quelles bases ?

- Infléchir les orientations privilégiées en relation avec des lignes politiques majeures ? Ou faisant consensus dans le cadre d'instances de concertation et de pilotage régionales et locales ?

- Répondre aux attentes des parties concernées les plus influentes tout en cherchant à les « encadrer » par la commande publique ? En les incitant à rejoindre les orientations communes ?

Des finalités politiques réaffirmées

Les finalités politiques de l'objectif « FPCA » doivent être affirmées – reformulées de manière autrement « ciselées » – face aux citoyens : tant au plan national, qu'en région et localement afin d'être mobilisatrices :

- Servir l'activité économique : élever le niveau général des qualifications – et pas seulement, celui des personnes les moins qualifiées – car celui-ci conditionne la capacité de notre économie productive à investir de nouveaux créneaux d'activités à forte valeur ajoutée, et résistant mieux que d'autres à la concurrence internationale.

- Servir les défis majeurs écologiques et sociétaux de tous points de vues, du local au global, dans notre pays comme en charge de l'avenir de notre planète : contribuer par la formation à ce que chacun s'ouvre à d'autres cultures, puisse se projeter à l'échelle européenne et du monde, puisse accéder à une forme de citoyenneté nouvelle, moins discriminante, multilingue, respectueuse des genres, intéressée par d'autres impératifs que ceux des loisirs, de la consommation et de la croissance – apparente – des niveaux de vies.

■ Multiplier les voies mixtes de formation et d'activité qui permettent aux uns et aux autres de mieux se connaître et de se respecter dans leurs spécificités : stages de découverte de métiers, apprentissage du salariat comme de l'activité indépendante, emploi et formation en alternance, tutorat, etc.

■ Décloisonner les ambitions et les formes de formation entre l'acquisition de connaissances de base – de l'enseignement général à l'enseignement technique et professionnel – et celle de compétences spécialisées – de techniciens supérieurs, d'universitaires (LMD), comme de chercheurs.

Quelques défis concrets immédiats en région

■ La mission régionale : les effets de la décentralisation posant encore des défis importants du fait de transferts incohérents de compétences, des décisions sont nécessaires à l'échelon législatif et dans la conduite à terme de la décentralisation (cf. les propositions de mesures pour la FPC en vue d'un Contrat Ecolo et comme base pour les législatives).

■ Vers un accompagnement coordonné des diversités alors même que les écologistes ne mènent pas des politiques radicalement différentes de celles de leurs partenaires de gauche : selon les Régions, les logiques diffèrent de l'analyse des besoins, de la responsabilisation des acteurs locaux, aux affectations de moyens et engagements d'actions et territoriales propres des Régions ; les Verts gagneraient en efficacité face aux PS s'ils savaient prendre appui sur ces différences tout en étant les garants d'une cohérence réelle entre régions.

■ Faire émerger de manière visible ce que pourrait être une spécificité verte en FPCA en faisant de la formation, une formation durable dans ses différentes intentions, économiques, sociales et environnementales ; tout autant qu'un axe essentiel de la préparation de la population à la révolution écologique et aux conversions aux métiers de demain.

■ Penser au futur, relancer l'imagination quant aux finalités possibles, à la signification des priorités assignées aux formations soutenues par les Régions.

De nouveaux thèmes porteurs aussi dans une perspective « grand public », des « utopies » structurantes, constructives, et de fait, possibles

La reconnaissance des acquis de l'expérience

- Objectif prioritaire à égalité avec l'équité d'accès à la formation constituée.
- Une perspective que peu d'actifs peuvent à ce jour envisager.
- Un effort conjoint indispensable quant à la promotion d'organisations apprenantes ou qualifiantes dans les lieux de travail.

La fracture linguistique et la formation aux langues

- De plus en plus de salariés vont se confronter à une forme d'internationalisation de leur activité professionnelle ; et il leur sera de plus en plus demandé de maîtriser suffisamment une ou plusieurs langues étrangères. Cette perspective conditionnera aussi, dans une certaine mesure, la construction tous ensemble, d'une Europe économique, sociale, environnementale, politique et citoyenne.
- Les Régions pourraient promouvoir à tous niveaux ce type d'apprentissage à l'instar de l'effort mis quant à la réduction de la fracture numérique.

Le développement des connaissances est l'affaire de tous

Du retour d'expérience, de l'échange sur les pratiques à l'incitation à l'initiative et à l'imagination, chacun doit savoir qu'il lui est demandé de participer autant que possible au partage le plus large de ses acquis, comme de ses questions et, par là, au développement des connaissances.

- La démocratisation de l'enseignement, les droits à une formation continue, l'accès de tous aux savoirs constitués, sont des objectifs politiques majeurs toujours autant d'actualité.
- Cependant, il est un nouveau droit à porter : la participation de tous à l'élaboration des savoirs (alors qu'à ce jour ces savoirs s'imposent encore comme incontournables, très difficilement contestables de par leurs conditions de production entre pairs, seuls légitimes, les initiés, qu'il s'agisse de chercheurs, de professeurs, de scientifiques ou d'experts).

■ La FPCA aidera à l'effort de développement de l'esprit critique et du bien-fondé du doute.

De nombreux objectifs environnementaux ont fait ou font débat : depuis bien des années, les effets de l'amiante sur la santé, et maintenant, la toxicité de multiples produits chimiques utilisés par l'industrie, les risques pris par la culture d'OGM en pleins champs, le réchauffement de la planète, etc.), prennent appui sur des informations scientifiques, durablement contestées et qui posent ainsi à chacun, le problème de la pertinence de ces données ; non sans inciter chacun à tenter de se faire – par d'autres voies – son propre avis sur chacune de ces questions.

L'incitation à l'auto formation

Chacun doit apprendre à apprendre aussi tant par le choix de lectures régulières adaptées qu'à l'usage sélectif, optimal, des accès multipliés à l'information que les technologies numériques déploient.

■ L'apprentissage du rapport à l'écrit : de la lecture rapide, de capacités d'analyse et de synthèse à l'exploitation des multiples sources et médias d'information professionnelle et/ou citoyenne.

■ L'accompagnement du développement des nouvelles possibilités de FOAD et l'instauration de plates-formes de consultants accessibles afin de permettre à chacun de surmonter les difficultés rencontrées.

ANNEXE I

Le pilotage de l'offre par les Conseils Régionaux

Les points essentiels du bilan intermédiaire des Verts en Régions depuis 2004

L'état des lieux : un bilan à mi-parcours difficile

S'agissant de la formation professionnelle et de l'apprentissage, chacun constatera l'ampleur des transferts de responsabilités opérés d'autorité par l'État vers les Régions, dans des conditions d'exécution difficiles, et sans réelle concertation entre les parties en présence – mais pouvait-il en être autrement alors que la gauche prenait, France entière, le contrôle des Conseils Régionaux ? – et sans que les moyens nécessaires aient été affectés dans les services en vue d'une conduite maîtrisée de ces changements.

LE CADRE LÉGAL (bref rappel historique, à grands traits)

En 82-83, l'État transfère dans le cadre de la décentralisation un certain nombre de ses compétences au conseil régional ; lycées et formation professionnelle notamment. En 86 la Région, jusqu'alors établissement public régional (EPR) devient une collectivité locale à part entière. L'existence de cette nouvelle collectivité territoriale qu'est la Région est désormais explicitement mentionnée dans la Constitution.

- Les lois Defferre (2/3/82, 7/1 & 22/7/83) – reconnaissent le 1^{er} juin 1983 la compétence générale des Régions quant à l'apprentissage et la formation professionnelle.
- La loi quinquennale pour l'emploi du 20 décembre 1993 instaure une décentralisation progressive de la FPC des jeunes (et le PRDFPJ).
- Depuis le 1^{er} janvier 1986, les Régions ont la responsabilité des équipements scolaires du 2^e degré (le second cycle, les lycées essentiellement).
- Les lois récentes de modernisation sociale le 27 février 2002 et sur les libertés et la démocratie locale le 13 août 2004, modifient en profondeur les dispositions en jeu :
 - « modernisation sociale »
Création du CCREFP (Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la FP,
Réforme de la collecte de la taxe d'apprentissage,
Coordination des financements des CFA autour du Conseil régional
 - « démocratie de proximité »
Le PRDF : l'extension aux adultes du PRDFPJ
La charge de la définition du schéma régional des formations de l'AFPA
L'attribution des primes aux employeurs d'apprentis

Ainsi – et alors que nous ne disposons pas d'une analyse commune précise des situations, des acquis et des difficultés propres à chaque Région² – chacun pourra aussi noter quelques points déterminants, essentiels en regard des attentes des Verts :

■ Les « chantiers » pilotés politiquement dans les Régions dans le cadre des délégations et présidences de Commissions ad hoc mises en place sont le résultat de ces prises de responsabilités, et n'ont que peu été suivis par les autres élus (chacun se trouvait déjà mobilisé par ses propres « chantiers », et puis, la FPCA, c'est bien compliqué...).

■ Les politiques menées par les élus de notre majorité de la gauche plurielle, qu'ils soient du PS, des Verts ou PC (en Ile-de-France), ne diffèrent guère, du moins en première analyse. Ce n'est donc ni un hasard, ni une négligence, si chacun constate les silences³, l'ampleur des abstentions quand il s'agit de préciser une politique de la formation professionnelle et de

l'apprentissage qui paraisse propre aux Verts et soit susceptible de mobiliser l'action militante. Et pourtant.

Depuis 2004, l'encadrement France entière de la FPCA ne s'organise que très lentement

L'objet de la formation professionnelle, de la VAE au DIF, de même que sa nature, sont à reconsidérer⁴. Le bilan des évaluations des politiques publiques régionales effectué par la DATAR en novembre 2005 fait apparaître la place très réduite prise par l'enjeu « Emploi, Insertion, Formation »⁵.

Les retours à ce jour décevants (inexistants ?) des secrétariats des Comités Consultatifs Régionaux de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, les CCREFP, pourtant essentiels face aux partenaires sociaux, et qui seraient à rapprocher des COPIRE (?).

La décentralisation s'affirme de plus en plus depuis 1983, et se poursuit⁶ sans être pour autant stabilisée (ainsi, le Sénat s'y intéresse)⁷.

Le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie, CNFPTLV⁸, installé en 2005, le 14 avril, succède entre autres au CCPR tout en n'ayant plus les mêmes conditions de fonctionnement, paraît démesuré et ne se met que très difficilement en place (perte d'autorité, carence durable de la mission, réintégration de l'équipe dans les services de la DGEFP) [les Verts pourraient tenter de mieux suivre cette instance, ses différentes Commissions, particulièrement l'Évaluation que préside Yves Lichtenberger et, à travers ses élus qui en sont membres, intervenir aussi à ce niveau].

Les principes structurants font, implicitement, consensus entre les élus concernés

Les Plans Régionaux de Développement de la Formation, les PRDF, prennent une place centrale, essentielle, dans la conduite politique correspondante entreprise avec de plus en plus de poids par les Régions, celles-ci étant de très loin les mieux placées pour inciter les parties concernées à partager leurs informations, à analyser puis confronter leurs pratiques et enfin à rapprocher les points de vues, d'où une position pivot en regard de très nombreuses instances et de multiples professionnels, une reconnaissance forte quant à la qualité d'écoute et aux décloisonnements opérés.

D'où l'extrême intérêt d'une délégation régionale en FPCA pour les Verts

Certains des élus Verts en charge de la FPCA et réunis par le CEDIS à Coutances le 24 août dernier, ont ainsi travaillé ensemble ce volet de leurs missions.

La problématique posée sur les PRDF par l'Atelier à Coutances

L'article L. 214-13 du code de l'éducation dispose que « la Région adopte le plan régional de développement des formations professionnelles et s'assure de sa mise en œuvre. Ce plan a pour objectif de définir une programmation à moyen terme des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes et de favoriser un développement cohérent de l'ensemble des filières de formation ».

Le PRDFP constitue une occasion pour les Régions pour revisiter l'ensemble de leurs politiques de formations professionnelles et celles de leurs partenaires.

Par la démocratie participative, l'élaboration et la déclinaison du PRDFP fait intervenir l'ensemble des acteurs concernés : État et ses services déconcentrés, les partenaires sociaux, les branches professionnelles, le monde associatif, les usagers, ASSEDIC, ANPE, AFPA, etc.)⁹.

Par ailleurs, cette co-élaboration doit avoir pour objectif une meilleure cohérence des politiques de formation professionnelles financées par les conseils régionaux et celle des autres financeurs. L'objectif du Plan, c'est d'organiser et de structurer à partir d'un diagnostic partagé, la complémentarité et la cohérence opérationnelle de tous les partenaires¹⁰. L'élaboration de ce Plan est une opportunité importante pour les Verts sur le Développement Durable. C'est un levier fort.

Le constat : une ligne d'action commune insuffisamment formalisée et dont ils considèrent qu'elle fait défaut à ce jour dans le Programme 2007 des Verts¹¹ (un survol repris en annexes 1 & 2 de la présente note).

Le déploiement de la formation professionnelle ne peut se traiter hors du contexte et de ses finalités

L'enjeu est énorme :

■ Chacun répète que la relance de l'emploi passe par la formation tout au long de la vie, et ces objectifs ne peuvent s'envisager sérieusement sans un minimum de cohérences avec les dispositifs propres à la formation initiale, de l'école à l'enseignement supérieur [et l'actuelle commission Verte « Éducation-formation » n'en a pas les moyens].

■ La relance de l'emploi ne peut selon nous résulter que d'une nouvelle volonté d'entreprendre et d'innover, ce qui implique de porter une importance particulière aux compétences propres des élites y compris telles qu'elles se construisent en formation initiale [tout en évitant d'accroître la fracture sociale : ce n'est pas au niveau de l'enseignement primaire que cela se joue mais bien de par les possibilités de « mixité professionnelle » pour les 16-25 ans].

■ Des missions essentielles en relation directe avec ce double défi (E/F), demeurent en suspens, laissées pour compte, malgré les acquis : ainsi, où en sont les enjeux associés à l'orientation ? Est-il sérieux de proposer aux salariés de reconsidérer leurs projets professionnels sans leur proposer les conseils et appuis nécessaires ? D'une tout autre compétence que celle que proposent les ALE ?

■ Les défis environnementaux, la production d'énergies alternatives, l'inflexion des productions de biens consommables de meilleure qualité en lieu et place de visées quantitatives et productivistes, sont autant d'opportunités de développements « payants », d'objectifs totalement dépendants de nouveaux profils de compétences que les dispositifs de formation doivent promouvoir en synergie avec ceux qui les relèvent déjà [tout en évitant de servir à ces propos les grands groupes toujours prêts à en détourner les finalités].

Or, sur ces questions, l'État garde le plus souvent la main. Qu'il s'agisse de l'Éducation, de l'Emploi ou de l'Accueil Information Orientation, l'AIO (après bien des tergiversations). Non sans de bonnes raisons : la régionalisation doit être encadrée comme une commune exigence rendant ainsi particulièrement souhaitable une certaine mise en cohérence des Plans Régionaux de Développement de la Formation. D'autant plus que ces derniers ont de fait, dû élargir leurs champs d'application et s'ouvrir pour une part à l'Éducation.

Des outils et méthodes appropriés en jeu

Aucun cadrage précis n'est à ce jour opéré par le biais d'outils et méthodes plus ou moins repérables qui pourraient être partagés, enrichis et évalués dans l'intérêt de tous.

En préliminaire, une lecture critique s'imposerait d'un rapport introductif à ce sujet¹².

Les CARIF répertorient plus ou moins l'offre mais avec quelle valeur ajoutée ? En la mettant à disposition des seuls formateurs ?

Des OREF proposent des diagnostics territoriaux, plus ou moins intéressants, faute de pouvoir être aisément exploités par les acteurs concernés, s'il s'agit de les inciter à adapter les offres en conséquence : ces acteurs devraient bénéficier de formations-actions qui leur permette de se les approprier.

L'enjeu est énorme. Les moyens à mobiliser pour y faire face le sont tout autant : comment les Régions comptent-elles s'y prendre pour dépasser les clivages actuels générés par l'éclatement des commissions thématiques et l'organisation conjointe des services ?

ANNEXE II

Retours sur les situations en région : premier survol incomplet

Extrait du compte rendu des travaux du 24/8/06 à Coutances, p. 4 (RC, le 2/10)

Brèves présentations des situations en région (en retour de Coutances)¹³

Préalable : celles-ci mériteraient d'être formalisées, en donnant toutes les précisions voulues (selon une grille à établir) tout en soulignant tant les développements spécifiques menés, les acquis transposables, que les problèmes, les échecs rencontrés, dont chacun pourrait tirer les leçons.

Les quelques observations notées :

- Le Centre (Jean-Luc BURGUNDER¹⁴) : des nombreuses notes diffusées à travers le journal numérique form@ction, il va être tiré une synthèse, autrement exploitable (bientôt) ;
- Les Pays de Loire (Patrick COTREL¹⁵) ;
- Languedoc-Roussillon (Maryse ARDITI¹⁶, Jean-Luc GROLLEAU¹⁷) : le clivage entre mandats en L-R est formation continue (elle)/formation initiale ;
- Rhône-Alpes (Renée POUSSARD¹⁸) :
 - eco-région, les subventions accordées en R-A dépendent du respect des priorités quant à la Promotion Sociale et Professionnelle et à la Formation ;
 - approche spécifique – lourde – des enjeux Sanitaires et Sociaux
 - pilotage de CTEF, Comités Techniques Emploi Formation¹⁹ de proximité, mobilisant toutes les parties concernées et veillant au dialogue social (branche, territoires)
- Ile-de-France (Michèle LOUP²⁰, Michèle GASPALOU) ;
- PACA (Jacques OLIVIER²¹) : création d'un réel Service Public Régional de la FPA et mise en place des COTEF dès 2005 ;
- Lorraine (Josiane MADELEINE²²) : des Comités Educatifs Locaux (x 12 à ce jour) ont en charge l'élaboration concertée de cartes des formations (EN, OF, associations, élus, syndicats, etc.) ;
- Aquitaine (Jean-Pierre DUFOUR).

ANNEXE III

Cadrage de la mission Education- Formation d'un Conseil régional

Encart extrait du compte rendu des travaux du 24/8/06 à Coutances, pp. 5-7 (RC, le 2/10)

Le portage de cette mission ne peut se borner aux engagements propres que la Région peut prendre quant au financement d'actions de formation, mais exige une vue globale des enjeux, des besoins, des acteurs et des différents financements mobilisés (alors qu'avant la réforme, sa mission était surtout de contrôle).

L'intervention politique dans ce domaine se révèle très difficile, de par l'extrême diversité des sujets, des acteurs et des logiques en présence, publics, disponibilités, dispositifs, etc.

Quelques défis s'imposent :

- Choix d'orientations politiques concertées ; d'où le rôle déterminant de la conduite du PRDF.

- L'articulation de ce Programme Régional à d'autres dispositifs que chaque Conseil régional doit ou peut mettre en place (ex : Schéma Régional de Développement Économique et Social, Charte du Développement Durable, déploiement de la démocratie locale,...).
- Prise en compte des actions financées par les entreprises et les OPCA.
- L'infléchissement possible – nécessaire – de l'offre.
- La réorganisation de l'offre : logique pluriannuelle, structuration en modules afin de faciliter la possibilité de parcours aussi divers que possible (au profit d'une formation tout au long de la vie).
- L'intégration des multiples groupements d'intérêt, de leurs modes de fonctionnement à travers leurs réseaux d'animation et de coordination.
- L'animation des territoires en relation aussi avec les élus locaux (intercommunalité, bassins, départements).
- Promotion des priorités retenues par les cahiers des charges des appels d'offres guidant l'achat par le Conseil régional des formations voulues.
- Négociation effective des objectifs, des moyens et des conditions de suivi des conventions d'objectifs propres à certains prestataires de statuts particuliers²³ (AFPA, GRETA, CFPPA...).

La construction puis le pilotage du PRDF paraissent le meilleur moyen, le plus « politique », pour reconsidérer les objectifs et les moyens affectés tout en sachant entraîner les adhésions nécessaires, tenir compte des évolutions constatées (continuelles) et piloter à distance les dispositifs techniques.

Conditions d'élaboration de PRDF(s)

Premières informations (à compléter, corriger et étendre à d'autres régions).

■ Le cas du Languedoc-Roussillon

En 3 phases (aboutissement prévu en mars 2007) :

Phase 1- Concertation régionale par branche

- de 10 à 12 branches (de l'ordre de 100 réunions) ;
- conduite par un chef de projet « PRDF » ;
- en 2 temps : informations réciproques, questions prospectives (seul, le bâtiment y parvient) ;
- représentation syndicale assurée (ceux siégeant en Commission Paritaire Permanente de la Formation, ou en COPIRE).

Phase 2- Approche par territoire (articulation au développement local)

- 17 territoires retenus : les pays si ceux-ci se sont structurés en projets, sinon, les bassins d'emplois (mais, non organisés) ;
- démarche : diagnostic, restitution en réunion commune territoire/région sur place, puis essai de prospective, un mois après (peu y parviennent)²⁴.

Phase 3- Approche thématique (transversale)

- L'AIO (abordée en septembre 2006)
- Le travail précaire des saisonniers, des temps très partiels (un effet de l'emploi encouragé « à la personne ») : comment les conduire vers des emplois réels (Conférence Régionale du Travail)
- Les organismes de formation et la qualité en vue d'une modularisation de l'offre (appui CARIF)
- L'approche COPIRE

Nota : introduire par ce canal, notre priorité Développement Durable (Centre)

Phase 4- Démarches sectorielles (spécifiques)

Conduites, celles-ci par des bureaux d'études

- le Sanitaire et Sociale
- les formations artistiques.

■ Le cas de Rhône-Alpes

En 3 phases (aboutissement prévu en mars 2007) :

Phase 1- Conférence Sociale pour l'Emploi (2004)

La ligne : faire de l'emploi, l'objectif premier que l'offre de formation doit servir et non l'inverse.

L'association la plus large des différents partenaires, facilitée par le PRAO, le Pôle Rhône-Alpes de l'Orientation, qui le fédère tous (depuis 2001).

Réédition de la Conférence fin 2006 (en appui du PRDF ?)

Phase 2- Plan Régional pour l'Emploi (SRES, 2005)

Phase 3- Élaboration du PRDF

La ligne : déconcentration d'une part des moyens de la Région, 30 %, vers les territoires, à travers des Contrats Territoriaux Emploi Formation (CTEF).

La région a été structurée en 27 territoires locaux (mieux adaptés que les départements)²⁵.

Nota : Les difficultés rencontrées à travers la numérisation de la procédure de gestion de l'appel d'offres (contestée devant le tribunal administratif).

■ Le cas du Centre

La ligne : assurer en continu dès février 2002 la participation la plus large de tous les acteurs à l'élaboration (diagnostics, propositions, priorités d'actions) puis au pilotage et à l'ajustement permanent du PRDF.

Le choix : le faire en partenariat privilégié avec le CESR mais non à travers le CCREFP, ni en lien direct avec la COPIRE, ce, afin d'éviter une mainmise de l'État et d'assurer les élus Régionaux des moyens d'une prise de responsabilité réelle.

Des décisions politiques votées en Assemblée Plénière fondent aux moments clés les orientations prises comme les développements qui les suivent.

Les travaux se sont appuyés sur :

- des Assises Régionales l'une fondatrice en septembre 2002, l'autre de bilan intermédiaire en septembre 2005 ;
- un Groupe d'orientation du PRDF qui associe tous les acteurs ;
- des Groupes de Travail lancés par le GO (x 8 à ce jour), en vue d'approfondir les actions prioritaires retenues (x 15 à ce jour).

Le Conseil régional intervient par ailleurs chaque année à travers des appels à projet fondés sur des cahiers des charges différenciés²⁶ en vue de canaliser l'offre sur ces priorités²⁷.

■ Le cas de PACA

La ligne : après l'élaboration concertée en 2001 (?) d'un Plan de Développement de la Formation Régionale (le PDFR), création (votée) d'un Service Public Régional (Éducation-Formation ? à vérifier).

Installation de 18 COTEF, Comités Territoriaux Éducation-Formation en cohérence avec, tant les circonscriptions administratives que les réalités des bassins d'emplois²⁸, chacun suivi par un chargé de mission du CR (PACA).

Organisation de la concertation par « espace de formation » (ex : « les premiers savoirs »)

Possibilité d'Initiatives Locales et de financement indirect à travers le DAILPT (?)

Des thématiques issues de ces réunions :

- les ruptures de parcours
- reconversion vers un développement durable (DD²⁹) en coopération³⁰
- la re-localisation de l'emploi

ANNEXE IV

L'orientation professionnelle : qui s'en préoccupe ?

Autre extrait du compte rendu des travaux du 24/8/06 à Coutances, p. 10 (RC, le 2/10)

L'ouverture du Portail National IO par le Ministère, hébergé à Centre Inffo

Pour mémoire, Centre-Inffo est une association loi 1901 très ancienne, placée sous la tutelle du ministère de l'emploi, qui a pour mission de compiler, traiter et diffuser toutes les informations relatives à la formation professionnelle.

Or, les pouvoirs publics ont enfin remis à l'ordre du jour certains des enjeux propres à l'AIOA, l'Accueil, l'Information, l'Orientation et l'Accompagnement, après les avoir totalement niés et marginalisés dès 2004.

■ Les données essentielles

- La mise en réseaux régionale et locale s'impose des différents services de l'AIO afin d'aider à l'entrée dans l'emploi d'un jeune sortant du dispositif de formation initiale, comme le retour à l'emploi d'un chômeur ; et ceux-ci pouvaient déjà – mais dans des conditions très inégales selon les régions – y faire appel³¹.
- Comment les salariés tout au long de leur vie, pourraient-ils parvenir à préciser un projet de professionnalisation sans bénéficier d'un appui extérieur indépendant qui puisse les y aider ?

■ La cible retenue

- Mise hors circuit des professionnels de l'Orientation.
- Aucune reconnaissance d'enjeux propres à l'Accueil et à l'Accompagnement (en totale contradiction avec les réalités des demandeurs).
- Un objectif : la mise à disposition France entière, par portail interposé et grâce à l'INTERNET, de TOUTE L'INFORMATION DISPONIBLE au profit de ceux qui voudront bien naviguer et sauront s'y retrouver : selon nous, une vue particulièrement irréaliste de la demande.

■ La concrétisation, ses attendus

- Inauguration du Portail le 21 juin : fallait-il ou non contribuer à l'offre en acceptant que le CARIF-OREF de sa région fournisse les informations attendues ?
- Il est apparu essentiel à certains de tenir le plus grand compte
 - du contexte extrêmement tendu quant à l'avenir de ces CARIF (financés dans le cadre des Contrats de Plans État/Région qui s'achèvent fin 2006, sans que les moyens de leur pérennisation aient été dégagés) ;
 - de l'affirmation malgré tout possible à cette occasion, de l'urgence d'un service public régional et local capable de répondre aux attentes que ce portail ne manquera pas de susciter.

■ Notre urgence

- Retravailler tant les pratiques de l'AIOA que celles des publics, en relation étroite avec leurs maîtrises grandissantes mais diverses, des voies du NET.
- Promouvoir dans nos régions un Service Public Pluriel correctement outillé qui pourra d'ailleurs fort bien fonctionner sans en passer par le niveau national.

ANNEXE V

La place de l'AFPA en région

Extrait du compte rendu des travaux du 24/8/06 à Coutances, p.8 (RC, le 2/10)

La tutelle de l'AFPA en région, quelques préoccupations associées

Importance des enjeux financiers

Des prises en charges différentes selon les Régions (anticipée dans le Centre)

■ En région Centre

- Des conventions antérieures ont permis une politique concertée, par une aide à la restructuration et à une réorientation de l'offre.
- La signature de Conventions Quinquennales a autorisé de nouvelles possibilités d'arbitrages.
- La transparence : notre constat à travers une tournée des Centres : l'information quant aux conventions passées et à la position de la Région n'est diffusée ni par la ligne hiérarchique ni côté syndical d'où une lettre personnalisée mise en place pour y pallier.

■ Des problèmes signalés

- L'intervention de l'État, appuyer une programmation à sa convenance (éviter les décisions « forcées »).
- Le recours normé facultatif plutôt qu'obligatoire aux psychotechniciens (du S2), à un coût forfaitaire fixé par l'État.
- Les possibilités appréciables d'hébergement et de restauration qu'offrent les Centres de l'AFPA ne doivent pas être réservés à leurs seuls stagiaires (ex : 50 % réservés en Languedoc-Roussillon).

■ Les pratiques en matière de paiement des actions (sous influence du FSE)

- Un règlement intégral ou non du solde des financements prévus, après réalisation plus ou moins complète des programmes annoncés.
- Pratiques contrastées et contestables : si achèvement à 100 % ? à 90 % ? un cas limite à 60 % ?

■ Les aides à l'investissement

- Admises en contrepartie d'un renouvellement pédagogique.
- Contestables si réaménagement des équipements.

ANNEXE VI

Extraits de la note de Patrick Cotrel et à Jean-Luc Burgunder

Objectifs

- Que chacun puisse « obtenir au moins un premier niveau de qualification et bénéficier d'un véritable droit à la formation tout au long de la vie, élément essentiel d'une vie professionnelle sécurisée dans un contexte de changements technologiques, économiques et sociaux accélérés » (Note 1)
- Mener à bonne fin les « réformes de la formation professionnelle et de son financement et clarifier le rôle de chaque institution pour simplifier les dispositifs et les circuits financiers ».

Revaloriser la formation professionnelle initiale, permettre à chaque jeune de choisir sa voie et lui assurer un accompagnement vers l'emploi

- 1) Que les Régions aient la responsabilité de la carte des formations professionnelles initiales (apprentissage et lycées professionnels).
- 2) Que l'État, responsable des programmes de formation, réforme les cursus des lycées généraux, technologiques et professionnels en introduisant de plus grandes périodes d'alternance, afin que les jeunes approchent mieux la réalité des entreprises, en partenariat avec les partenaires sociaux.
- 3) Que l'État, conservant la compétence de l'emploi, ait à accompagner les jeunes sortant du système scolaire (diplômés ou non) dans leur recherche d'emploi.

Assurer la gratuité des formations initiales sanitaires et sociales, aligner les bourses et les diplômes sur le système universitaire

- 1) Des formations initiales gratuites en continuité avec le système scolaire pour les jeunes (à ce jour, les formations d'aides-soignants sont payantes, de 3500 à 5000 € pour 10 mois !); l'État ayant à ouvrir des sections en lycées et à donner les moyens de cette gratuité aux Régions.
- 2) Définition par l'État d'une équivalence entre les diplômes sanitaires et sociaux et les diplômes universitaires (L-M-D). Introduction par l'État d'une modularisation des actions : troncs communs et passerelles entre les offres actuelles (de trop nombreuses formations et diplômes sanitaires et sociaux, en particulier au niveau V) [mettre en place une commission ad'hoc du CNFPTLV].
- 3) Alignement des bourses du sanitaire et du social sur les bourses des formations universitaires. L'Etat donnera aux Régions (qui versent maintenant ces bourses) les moyens correspondant.
- 4) Suppression des *numerus clausus* définis par le ministère des Affaires Sanitaires et Sociales pour certaines formations paramédicales. Le nombre de professionnels à former – et des lieux de formation – désormais de la responsabilité d'instances régionales de gouvernance des formations sanitaires et sociales, sous l'autorité des Régions en lien avec la DRASS, l'ARH, les Conseils Généraux et les partenaires sociaux (employeurs privés et représentants du personnel du service public et du privé). [Le CCREFP sera consulté, ainsi que le Conseil National (CNFPTLV).]

Établir un véritable Droit à la Formation Tout au Long de la Vie

Actuellement, la disparité des statuts dont relève un citoyen au cours de sa vie (chômeur indemnisé ou non indemnisé, titulaire d'un CDD, d'un contrat d'intérim, d'un CDI, travailleur indépendant,...), avec la disparité des droits à la formation correspondante, est un énorme frein à la continuité des parcours de formation.

- 1) Instaurer un droit de tirage de 60 mois de formation professionnelle qualifiante pour chaque citoyen à partir de 18 ans, avec un statut de stagiaire de la formation professionnelle.
- 2) À partir de 30 ans, chaque période de 10 ans devrait ouvrir droit à 10 mois de formation.

Les réformes suivantes nécessaires (à cette fin)

■ **Mise en place par les Régions de l'offre de formation** nécessaire à ce nouveau droit en continuité avec la décentralisation entamée.

Pour cela, les Régions devront :

- Construire un « Service Public Régional de Formation Professionnelle Continue » et de Validation des Acquis de l'Expérience.

- Impulser la modularisation des offres afin de faciliter l'individualisation des projets de formation.
- Territorialiser en partie l'offre de formation, de façon à ce qu'elle soit plus adaptée et réactive par rapport à la réalité de chaque bassin d'emploi, en particulier pour les formations de niveau V ou les formations spécifiques à un tissu économique.

■ **La réforme du financement de la formation professionnelle** au-delà des moyens actuels (Programme Régional des Formations Qualifiantes, Offre de Formation Territorialisée, promotion sociale, AFPA, formations sanitaires et sociales,...) :

- Transfert financier de l'État correspondant à un « droit à la qualification différé » et aux actions de reconversion des licenciés économiques.
- Attribution aux Régions d'une partie des fonds destinés à la formation professionnelle continue des salariés, celle correspondant aux parcours qualifiants ou aux reconversions [celle correspondant aux formations d'adaptation au poste de travail restant de la responsabilité de l'entreprise à travers son plan de formation].
- Recherche d'un accord avec les partenaires sociaux pour une gestion par les Régions des sommes consacrées par les ASSEDIC à la formation professionnelle.

■ **Information sur les formations et la VAE : le rôle des Régions sera renforcé.** La responsabilité des Régions sur les CARIF-OREF (note 3), l'ONISEP et le Centre Inffo sera renforcée. Les Régions travailleront à l'organisation en réseau de tous les points d'accueil du public pour délivrer l'information sur les formations et la VAE. Une attention particulière sera apportée avec les partenaires sociaux sur l'information et la sensibilisation des chefs d'entreprise et des salariés à l'importance de la formation professionnelle continue et sur l'offre disponible.

■ **L'orientation professionnelle**

Les Régions auront un rôle de coordination des différents services d'orientation professionnelle tout en jouant sur leurs spécificités (CIO, Services d'orientation de l'AFPA, CIBC). Pour ce qui concerne les salariés, les Régions et les partenaires sociaux créeront un corps de « Conseillers en évolution professionnelle » en partenariat avec les OPCA et en parallèle de l'aide apportée par l'État et les Régions à l'émergence d'une fonction GRH dans les TPE.

■ **La formation citoyenne et la sensibilisation au Développement Durable :**

Les temps de formation ne se limite pas à l'acquisition de savoirs et savoirs faire, mais sont aussi un temps de réflexion sur la place du stagiaire dans la société et du futur professionnel dans son activité. L'éveil à la citoyenneté doit donc faire partie de la formation professionnelle initiale.

Pour ce qui concerne le Développement Durable, les Régions encourageront l'inclusion dans les programmes de formation :

- d'une sensibilisation à la notion de Développement Durable
- des techniques spécifiques à certains métiers (bâtiment, chauffage,...)

Elles valoriseront également le développement des pratiques du Développement Durable en centre de formation, dans le cadre de leur rôle d'animation du Service Public Régional de FPC.

Fiche 1 : Les réformes dans l'apprentissage (Jean Luc Burgunder)

■ Au plan financier, réformer la taxe d'apprentissage

Le constat : la taxe d'apprentissage est le seul impôt qui ne soit pas perçu par le Trésor Public. Au nom d'une soi-disant « liberté d'affectation » donnée aux entreprises, les grands collecteurs de taxe d'apprentissage ont mis la main sur la taxe et le résultat en est une répartition aberrante celle-ci au profit d'une minorité d'établissements de formation. En outre, près de la moitié de la taxe est versée à des établissements ne faisant pas d'apprentissage.

Dans ces conditions, les CFA ne disposent pas de moyens suffisants, malgré les efforts des Régions, pour accueillir dans les meilleures conditions les jeunes et en particulier les jeunes en difficulté.

Les mesures proposées :

- Étendre l'assujettissement à la taxe d'apprentissage au secteur public (collectivités territoriales, administrations, établissements publics, administratif, etc.) sachant qu'il recrute de plus en plus d'apprentis. La taxe supplémentaire ainsi générée serait affectée à l'apprentissage.
- Affecter toute la taxe d'apprentissage aux seuls établissements préparant des formations par cette voie et aux lycées professionnels (en compensant par une dotation spécifique forfaitaire financée par le budget de l'État, les écoles publiques qui ne bénéficieraient plus de la taxe).
- En confier la collecte aux Régions. Les entreprises seraient géographiquement redevables de leur taxe en fonction du lieu d'implantation de leurs sites de production.
- Mutualiser à l'échelon national une fraction de la taxe (20 %) serait, afin de faire une péréquation entre les Régions (compenser les écarts entre les Régions).
- Laisser à la Région la possibilité de définir les critères de répartition de la taxe entre les CFA après avis des partenaires sociaux.

Il résulterait de cette mesure, une transparence totale dans les circuits de la taxe d'apprentissage et une répartition des crédits entre les CFA bien plus équitable. Cette situation favoriserait la qualité de l'accueil et de la formation des apprentis.

■ Permettre aux jeunes de faire en apprentissage la dernière année, de diplôme

Cette mesure concernerait notamment les jeunes inscrits dans les universités.

En offrant ainsi systématiquement la possibilité de préparer par la voie de l'apprentissage la 2^e année de DUT, la licence professionnelle ou la 2^e année de Master, les étudiants pourraient se forger une première expérience professionnelle facteur d'insertion dans le monde du travail.

■ Encourager le recrutement d'apprentis issus des quartiers

Les jeunes issus des quartiers sont trop souvent victimes de discriminations dans l'accès à l'apprentissage.

Mobiliser les entreprises et le secteur public pour permettre aux jeunes d'accéder à une qualification par cette voie. Les entreprises recrutant ces jeunes bénéficieraient d'un crédit d'impôt à déterminer.

■ Donner aux internats de CFA le statut de Foyer de Jeunes Travailleurs

Les CFA accueillent presque exclusivement des jeunes travailleurs (apprentis). Cette situation justifie pleinement le statut de FJT pour leurs internats.

Cette mesure permettrait aux CFA de bénéficier d'aides (APL, etc.) qui aujourd'hui leur sont refusées. Ces aides permettraient d'améliorer les conditions d'accueil des apprentis.

■ **Systématiser le suivi médical des apprentis et les sensibiliser aux conduites à risques**

Les apprentis ne bénéficient pas toujours d'un bon suivi médical. Aussi, il conviendrait en partenariat avec les CRAM de faire bénéficier aux apprentis d'une visite médicale annuelle gratuite.

Des partenariats seraient mis en place entre les CRAM, les services sociaux, les Conseils Généraux, les Régions, les professions et les CFA, afin de sensibiliser les apprentis aux conduites à risques (maladies sexuellement transmissibles, alcoolisme, drogues, incivilités, etc.).

■ **Garantir la qualité de l'accueil des apprentis en entreprises**

Cette mesure viserait à lutter contre les abandons en cours de formation et de permettre ainsi aux jeunes de préparer dans les meilleures conditions leurs diplômes.

- Rendre obligatoire la formation des maîtres d'apprentissage notamment sur leurs obligations et leur rôle vis-à-vis des jeunes.
- Mettre en place un corps d'inspection du travail spécialement dédié au contrôle des conditions d'accueil des apprentis dans les entreprises. Ce corps d'inspection placé sous l'égide des DRTEFP aurait pour mission de visiter les entreprises accueillant des apprentis.
- Permettre systématiquement aux apprentis dont le contrat aurait été rompu d'achever leur formation au CFA.

■ **Améliorer les conditions matérielles des apprentis**

Beaucoup d'apprentis ne préparent pas leur formation dans de bonnes conditions faute de moyens financiers. Ces jeunes issus de milieux modestes ou en situation de rupture familiale doivent faire face à de vraies difficultés pour se loger et s'alimenter.

La mise en place d'un fonds régional de solidarité permettrait d'octroyer aux jeunes des bourses leur permettant de se loger et de se nourrir.

Fiche 2 :

Les mutations en cours dans la Formation Professionnelle (Patrick Cotrel)

Le paysage de la Formation Professionnelle est en train de changer rapidement en fonction de plusieurs événements :

- **L'Accord National Interprofessionnel sur la formation** (sept. 2003) [L'ancien accord entre partenaires sociaux des années 70, avait eu pour résultat que la formation professionnelle continue – financée par les entreprises – profitait surtout aux cadres et techniciens, à l'exclusion des salariés les moins qualifiés].

Ce nouvel accord signé par toutes les confédérations syndicales de salariés, complété par une loi en 2004, affiche l'ambition de faire profiter TOUS les salariés de la Formation Professionnelle Continue, grâce à des dispositifs tels que le Droit Individuel à la Formation (20 heures par an cumulables sur 6 ans pour chaque salarié), ou les parcours de professionnalisation. Ce DIF de 20h/an peut paraître très insuffisant ; mais il est symbolique d'une volonté de faire que chaque salarié soit concerné par la FPC.

Ce qui apparaît moins symbolique, c'est l'affirmation par l'ANI de la responsabilité de l'employeur dans le maintien de l'employabilité de ses salariés et de la décision de certains tribunaux de suspendre des plans sociaux tant qu'une réelle Gestion Prévisionnelle des Emplois

et des Qualifications ne sera pas en place

Autre nouveauté : la distinction entre formations d'adaptation au poste de travail (qui doivent être prises en charge par le plan de formation de l'entreprise sur le temps de travail) et formations qualifiantes pour le salarié qui peuvent donner lieu à un temps partagé = la formation peut avoir lieu tout ou partie hors temps de travail (ce qui peut la rapprocher de la « promotion sociale » et oblige, d'une certaine façon, à repenser cette « promotion sociale » délivrée par le CNAM ou l'Université, par exemple).

On parle maintenant de droit (ou nécessité) de la formation professionnelle tout au long de la vie. Encore faut-il que cette formation « tout au long de la vie » se concrétise réellement, ce qui n'est pas encore fait. La prochaine législature devra prendre cette question à bras-le-corps.

- **Le retrait de l'État du champ de la FPC** : Le plan Borloo a supprimé les formations pour les chômeurs de longue durée (les SIFE = 3 000 places de stage par an en Pays de la Loire) ; la commande publique des formations qualifiantes et services associés de l'AFPA (hébergement, restauration, accompagnement) va être décentralisée vers les Régions ; etc. Il faut cependant être attentifs face aux tentatives répétées de recentralisation des décisions qui accompagnent le désengagement financier de l'État. Par exemple, par le biais des Maisons de l'Emploi, les DRTE peuvent essayer de définir les « besoins de formation »... payées par les Régions ! Par le biais des services d'orientation et d'ingénierie de l'AFPA (qui ne sont pas décentralisés), l'État peut être tenté de déterminer les formations nécessaires... qui seront payées par les Régions.

- **La loi d'août 2004 prévoit la décentralisation** vers les Régions de la VAE, de la commande publique de l'AFPA (au plus tard fin 2008) et des formations sanitaires et sociales dans des conditions de précipitation et de non transparence des coûts réels de formation, qui laissent des surcoûts très importants pour les Régions (et avec des 'numéris clausus'définis par le ministère de la santé pour les infirmières !).

Elle décide également de la décentralisation des TOS (hébergement, restauration, entretien, droit de regard sur la carte des formations,...). Cela veut dire des charges énormes non intégralement compensées pour les Régions, mais aussi un droit de regard sur la carte des formations des lycées professionnels, en écho à leur compétence sur l'apprentissage.

■ Les nouvelles responsabilités des Régions

Dans cette nouvelle situation, les principaux financeurs de FPC seront les entreprises pour les salariés (avec les OPCA organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage et gros financeurs de la FPC), l'ASSEDIC pour les chômeurs indemnisés et les Régions, les seules à représenter l'intérêt général.

Ce rôle de chef de file des Régions est d'ailleurs reconnu par la loi qui les charge d'établir le PRDFP (Plan Régional Des Formations Professionnelles) et différents schémas (sanitaire et social,...). Il consiste à définir les grandes orientations après une large concertation de toutes les parties intéressées par la FPC. C'est ce processus qui est en cours dans de nombreuses Régions.

Mais en même temps, les deux lois citées ci-dessus n'ont aucune cohérence : la loi sur la formation tout au long de la vie donne un rôle essentiel aux branches professionnelles qui ont une organisation centralisée et peu de présence en région. La loi de décentralisation de 2004, elle, donne aux Régions un rôle accru sur la formation professionnelle initiale et continue. Mais il n'y a pas de cohérence entre les deux.

Le futur gouvernement doit aller au bout de la décentralisation par une troisième loi qui reformera le financement de la formation professionnelle (initiales et continue) et clarifiera les compétences de chacun.

1. Que les travaux menés en Commission Nationale Education/Formation pourraient, semble-t-il, éclairer.
2. Faut-il rappeler que, dans la période précédente, une instance autonome (assoc. 1901), le Comité de Coordination des Programmes Régionaux de la FPCA, le CCPR, assurait l'évaluation périodique approfondie des politiques conduites, animait les commissions voulues, orientait et préparait les réformes nécessaires en partenariat avec les Régions ?
3. Certes, « *Le monde change avec les Verts. Changeons le monde* – Pour changer la société, inversons la tendance. »... chacun reconnaîtra la brochure sortie fin août 2006... et y cherchera vainement, la FPCA alors qu'y figurent – ce qui est bien – « refonder l'école » (pp. 52-54) et « enseignement supérieur : conjuguer excellence et diversité » (p. 55)
4. *Redéfinition de l'action de formation*, CCPR, janvier 2004, 27 pages.
5. *Bilan prospectif des évaluations des CCPR 2002-2005*, DATAR, novembre 2005, 89 pages (et en annexes 85 pages).
6. *Quelle décentralisation de la FP pour demain ?* CCPR, mai 2004, 36 pages.
7. *FPA : la décentralisation à l'âge de la maturité*, juillet 2005, 79 pages.
8. Sites concernés : www.ccpr.gouv.fr puis, www.cnfptlv.gouv.fr
9. Ce qui s'est initié en Région Centre dès 2002 et en phase opérationnelle depuis fin 2003.
10. Ce pourquoi la Région Centre a anticipé dès 2004 le transfert de l'organisation et du financement des actions de formation de l'AFPA au 1^{er} janvier 2006.
11. Les participants découvrent en effet avec effarement que la plaquette « Changeons le monde : le monde change avec les Verts », 78 pages, élaborée par les groupes de travail du Projet 2007 ne traite à aucun moment – ne fusse qu'en mineur en contrepoint des 33 fiches actions présentées ! – d'enjeu associé à la formation continue et à l'apprentissage tout au long de la vie.
12. *De la professionnalisation à la construction de l'offre régionale*, CCPR, mars 2002 (François Bonneau rapporteur, conseiller régional du Centre, VP à l'Education Nationale, PS).
13. Initiées par certains, dès le tour de table initial, à l'évidence, essentielles à retravailler.
14. JLB, depuis 1998 (2^e mandat), VP à la FPCA (mais non de la FI) ; préside le GIP ALFA Centre (CARIF/OREF) et représente l'ARF au CA du Centre Inffo.
15. PC, suivait la FP dans l'opposition, de 98 à 2003 et, depuis 2004, est VP à la FP et président de la Commission FP.
16. Maryse Arditi, VP à la FPC, préside la Commission FPC, y compris le secteur Santé-Social et le devenir de l'AFPA, mais non l'*Apprentissage*, ce dernier rattaché à la Commission Education Nationale.
17. Le point de vue d'un travailleur social en IRTS qui voudrait comprendre ce qui se joue désormais en Région en S-S.
18. VP en charge de la FPA, s'appuyant sur 2 Services distincts, FC et A.
19. Elle a en charge ceux de la Haute Savoie... (4 constitués malgré les résistances du Préfet...).
20. Membre de la Commission FPA (à signaler que celle-ci n'a pas en charge les formations du Secteur Santé Social, conduites par le VP à la Santé... ?
21. Conseiller régional, président de la Commission Agriculture – Mer, très intéressé par les développements « EF ».
22. Ex Présidente de la Commission FP, déléguée auprès de la VP Formation Initiale, Professionnelle, Continue et VAE.
23. Non sans y associer leurs structures de tutelles, également en charge de missions d'encadrement quant à ces activités.
24. La priorité de (presque) tous : faire face aux arrivants. Emergence de problèmes constants.
25. Peu de Comités Départementaux Emploi-Formation constitués.
26. Le fractionnement en lots facilite leur traitement en réduisant d'autant les volumes à considérer d'un même point de vue. À ce jour, dans le Centre, 4 lots : Qualification (annuel, bianuel), Savoirs de Base, Insertion.
27. Pour plus de détails, lire les bulletins form@ction régulièrement diffusés entre élus Verts par J.-L. Burgunder.
28. Jacques Olivier suit ces développements à travers sa participation à la Commission d'Appel d'Offre et, sur le terrain, dans le Vaucluse (4 COTEF, dont le Parc du Lubéron).
29. Sensibilisation-Formation à de nouveaux métiers (non sans se préoccuper de l'emploi en sortie) – L'évolution de métiers existants (des modules proposés à travers le DIF).
30. Ainsi (?), le COTEF d'Apt, aurait initié un pôle en ce sens en lien avec le Parc du Lubéron).
31. Serait à signaler, le programme ETOILE mis progressivement en œuvre depuis 2000, 1^{re} expérimentation N. Perry, en région Centre pour en faire un Service Public Pluriel correctement outillé.

contribution 5

Les régions et les politiques de déplacements et de transports

Jean Lafont

Le contexte

L'évolution de la mobilité en longue période et les enjeux (émissions GES, fin du pétrole bon marché)

- Les prévisions officielles tablent sur une poursuite de la croissance de la mobilité, tant pour les voyageurs – notamment sur les longues distances – et pour les marchandises, avec la mondialisation de la production, portée par les firmes multinationales ; cette mondialisation, qui bénéficie d'un transport maritime très bon marché, trouve sa source principale dans les inégalités énormes (1 à 30) des prix de la main-d'œuvre.
- La part des transports dans les émissions de GES ne cesse d'augmenter (28 % des émissions de CO₂) en raison de la croissance des trafics et de la part prédominante de la route (qui passe en 30 ans de 50 à 72 % pour le transport de fret).
- Les coûts externes des transports sont évalués à plus de 7 % du PIB européen, dont ? pour les seuls trafics PL.

Conclusion : nécessité de maîtriser la croissance des déplacements, une politique résolue de transfert modal vers le rail, les TCSP et la voie d'eau

Le cadre national et communautaire

- Ouverture à la concurrence, dans le transport ferroviaire et portuaire laquelle, en l'absence d'harmonisation sociale et fiscale, conduit à des prix de dumping qui

pousse à l'alignement vers le bas des conditions des salariés des secteurs des transports – selon le modèle du transport maritime et routier – et dope les échanges et la division internationale du travail.

- Désengagement de l'État (privatisations, transfert de compétences et de charges vers les collectivités locales), au détriment du service public et transfert de charges aux générations futures à travers les partenariats public – privé (PPP).

- Poursuite des investissements routiers, en dépit des discours sur le « développement durable » et renoncement au transfert modal : à Bruxelles comme à Paris, il n'est plus question de rééquilibrage modal, et la réduction des émissions de GES est attendue du seul progrès technique des véhicules.

- Des questions en débat : ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs ; transposition de la directive « eurovignette » ; après la privatisation des sociétés d'autoroutes, nécessité de rechercher de nouvelles sources de financement des infrastructures ; extension du péage routier pour les PL.

L'évolution de ce cadre pose la question du devenir du service public dans le secteur des transports et de la capacité politique à répondre à l'urgence environnementale (notamment par rapport à l'objectif affiché du facteur 4 d'ici 2050), avec un secteur des transports dont l'évolution s'écarterait durablement de cette tendance.

Les compétences des régions

- Rôle d'autorité organisatrice des transports ferroviaires régionaux.

- La décentralisation « Raffarin » (loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) permet aux régions de devenir autorité concédante de certains ports et aéroports.

- Responsabilité d'établir des schémas régionaux des transports.

- Subventions aux infrastructures, dans ou hors des CPER.

- Possibilité d'intervenir dans l'organisation des services de transports en interurbain hors des périmètres des AOTU.

- Cas particulier de l'IDF, où la région a la responsabilité d'établir un schéma directeur régional normatif et joue un rôle d'AOTU à travers le STIF.

Bien qu'en augmentation, les compétences régionales restent limitées.

La question se pose pour les Verts de les utiliser au mieux pour infléchir la logique de développement actuelle, tout en faisant pression sur l'État et sur l'Europe, dont les politiques, dominées par la soumission au marché, ne répondent pas aux urgences écologiques et sociales.

Faut-il, pour les Verts, revendiquer des responsabilités transport dans les exécutifs régionaux, et pour quoi faire ?

Les actions des élus Verts dans la première moitié de mandature 2004-2010

Ce bilan s'appuie principalement sur les éléments transmis par les régions Rhône-Alpes, Ile-de-France, Alsace, Nord-Pas-de-Calais et sur les échanges intervenus à l'atelier de Rouen.

Il convient d'abord de remarquer qu'aucun élu Vert n'assume une vice-présidence transports (ces responsabilités sont souvent confiées à des éluEs communistes) ; les Verts sont membres de commissions transports dans une quinzaine de régions et président cette commission dans 5 régions.

Les politiques initiées ou poursuivies s'inscrivent dans quelques grandes orientations.

Développer et démocratiser le service public ferroviaire, assurer le droit au transport

Ce volet est une constance des politiques, avec toutefois des règles qui diffèrent d'une région à l'autre pour les tarifications sociales.

Ainsi, la région PACA a augmenté de 10 % l'offre TER en km/trains entre 2002 et 2006, après l'augmentation de 45 % de la période 1998-2001, ce qui a conduit à une augmentation de la fréquentation de 30 % entre 2002 et 2006. En Rhône-Alpes, la fréquentation des TER a augmenté de 80 % entre 1996 et 2006 (+12% pour 2005-2006).

La carte solidarité, mise en place en PACA sous le mandat précédent par les élus Verts permet une réduction de 90 % sur les trajets TER internes à la région pour les RMIstes, les demandeurs d'emplois aux revenus inférieurs au SMIC et aux précaires. Cette région a également mis en place un Crédit Mobilité, géré par les missions locales, visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle. La région Rhône-Alpes aide également les publics en recherche d'insertion sociale et professionnelle par une réduction de 75 % sur le prix des billets.

La région Ile-de-France a amélioré la desserte en transports collectifs des quartiers en difficulté et instauré une réduction de 75 % sur les abonnements pour les chômeurs et titulaires de minima sociaux ; les RMIstes pourront voyager gratuitement à compter du 1^{er} avril 2007 (le coût de cette action représente 86 M € en année pleine).

■ Démocratiser la gestion du service public, par la création et l'animation de comités de lignes.

Plusieurs régions ont mis en place les comités de ligne prévus par la loi SRU, qui regroupent les usagers de la ligne ferroviaire, les élus locaux, les représentants des organisations de transporteurs, des personnels de la SNCF concernés par la liaison et des représentants des organisations syndicales. Ils sont, en général, présidés par un élu régional. Leur fonctionnement est variable selon les axes et les présidents.

On note une forte implication des éluEs VertEs (en Rhône-Alpes, 14 présidences ou vice-présidences).

En PACA, chaque comité de ligne est animé par un élu régional ; une charte des comités locaux d'animation de ligne a été élaborée et des rencontres régionales sont organisées pour confronter les expériences. Les propositions des comités de ligne sont souvent prises en compte dans l'offre ferroviaire en ce qui concerne l'ouverture de nouvelles dessertes, les nouveaux horaires, l'information du public, etc.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, les Verts ont obtenu l'inscription des Comités de ligne dans la convention Région/SNCF instituée lors de l'entrée en vigueur de la décentralisation du TER en janvier 2002. Les 13 Comités de ligne couvrent l'ensemble du réseau TER ; leur fonctionnement est, comme en PACA, régi par une charte et ils se réunissent deux fois par an. Les réunions permettent à la fois d'écouter les attentes des usagers et des élus locaux et d'expliquer le fonctionnement du TER ainsi que les rôles de la SNCF et de la Région.

Réduire les nuisances due aux transports

Financement de protections phoniques le long d'infrastructures à fort trafic (routes, voies ferrées). Cette action figure parmi les priorités de l'Ile-de-France, qui lui a consacré 29,5 M € en 2006.

Une politique de déplacements privilégiant les modes alternatifs, tant dans LA vie quotidienne que pour les loisirs

■ Aides aux déplacements autres qu'en voiture en solo (PDE, co-voiturage et auto-partage, vélo) (RhA, IDF)

La région PACA soutient la coopérative Autopartage sur Marseille et souhaite étendre la formule aux autres agglomérations de PACA, notamment l'agglomération niçoise.

La Basse Normandie a mis en place une politique visant les usagers les plus vulnérables (piétons, vélos, handicapés, etc.) qui se traduit par un ensemble d'actions inscrites dans tous les cofinancements dans le cadre du contrat de projets, visant à diminuer la part de la voiture individuelle dans les déplacements (itinéraires sécurisés, accessibilité des nouvelles constructions, garages à vélo sécurisés, accessibilité des gares et des TER, aides à la réalisation de plans de déplacements d'entreprise.

La région Rhône-Alpes a arrêté en janvier 2006 une politique d'ensemble de soutien à une mobilité douce respectueuse de l'environnement. Cette politique se développe autour de deux axes : développement du vélo et des nouvelles pratiques de mobilité douce sur l'ensemble du territoire régional ; soutien à la mise en œuvre intermodale des PDU dans les villes moyennes.

■ Réalisation d'un réseau de « véloroutes et voies vertes » (NPDC, Basse-Normandie)

La région PACA a engagé cette action dans le CPER 2000-2006. Il concerne un axe Alpes-Méditerranée s'intégrant dans le projet « du Léman à la Mer » ainsi qu'un axe Ouest-Est du Lubéron à la Côte d'Azur.

Le Nord-Pas-de-Calais a adopté, en 2001, un schéma régional de 1 000 km, qui a été transmis à l'ensemble des agglomérations de la région pour qu'elles en tiennent compte dans leur planification locale. Ce schéma comporte trois itinéraires Nord-Sud, qui appartiennent au schéma national et trois itinéraires régionaux Est-Ouest. L'ensemble de ces itinéraires constitue une première trame régionale qui ne demandera qu'à être étoffée et devra être raccordée à l'ensemble des boucles existantes. Ces itinéraires sont aujourd'hui complètement étudiés. Les élus Verts entendent porter ce projet, en « soustrayant » 50 M € au programme routier.

Dans le cadre de son Agenda 21, la Basse-Normandie initie une politique en matière de déplacements cyclables, tant pour les loisirs que pour les déplacements domicile-travail et domicile-études. Cette politique couvre la période 2007-2013 et 5 M € lui sont consacrés annuellement, sous forme de subvention de subventions (études, aménagements, services). Un Comité de suivi de la Politique Vélo a été institué.

Donner un coup d'arrêt au « tout routier » dans le transport de marchandises

■ Priorités budgétaires aux modes alternatifs à la route.

■ Participation active aux débats publics organisés sur plusieurs projets d'infrastructures (contournement autoroutier de Bordeaux, A 12, A 104, A 24, LGV Sud-Europe Atlantique, Bordeaux-Toulouse, Poitiers-Limoges, Côte d'Azur, débat VRAL sur une problématique de transports sur l'axe rhodanien et l'arc languedocien, etc.).

■ Opposition aux projets autoroutiers portés par l'État.

C'est une constante dans les positions défendues par les élus Verts, qui se sont battus contre l'A24 dans le Nord Pas de Calais, le grand Contournement Ouest de Strasbourg en Alsace, l'A51 en Rhône-Alpes et en PACA, l'A104, l'A16, etc. en Ile-de-France et ont souvent réussi à obtenir l'adhésion du Conseil régional.

Développer les modes alternatifs à la route

■ Participation aux investissements pour la modernisation des infrastructures.

■ Aide aux investissements de plates-formes multimodales, aux terminaux portuaires ou ferroviaires (IDF, NPDC), comme le fait la région Ile-de-France pour le transport fluvial des déchets.

■ Agenda 21 avec les ports régionaux dont la région est devenue l'autorité concédante. C'est le projet porté par les élus Verts du conseil régional Nord-Pas-de-Calais, avec plusieurs objectifs opérationnels : développer les dessertes ferroviaires et les autoroutes de la mer (liaisons par bateaux à grande vitesse vers l'Espagne et les pays du Nord) ; faire des ports des « éco-zones », afin d'améliorer la gestion des déchets, récupérer l'eau de pluie, imposer des normes HQE et l'éco-conditionnalité des travaux portuaires.

■ Intervention dans la planification de l'aménagement ou des transports (SDRIF, Schéma régional des transports).

Le Nord-Pas-de-Calais a adopté son SRT en novembre 2006, après une démarche de 3 ans pendant lesquels un élu Vert s'est investi régulièrement, tout en suivant la mise en œuvre du contrat de plan et en y veillant l'équilibre route/modes alternatifs. Les Verts ont obtenu, contre l'avis de l'État, que l'A 24 n'y figure pas, tandis que le schéma régional des véloroutes – voies vertes en fait partie intégrante. Ce schéma comporte plusieurs idées fortes, comme le doublement des réseaux de transport public, urbain et interurbain, la perspective de porter le transport fluvial de 5 à 30 % du tonnage transporté, de réduire de 20 % les distances parcourues par la route.

■ Des vœux pour l'instauration d'une éco-redevance pour les Poids Lourds sur les axes non-concédés ont été adoptés par la moitié des régions, le plus souvent à l'initiative des élus Verts. La région Rhône-Alpes a engagé une action avec les autres régions de l'Arc Alpin pour peser pour l'application maximale de la directive « eurovignette ».

Quel bilan et quelles perspectives pour l'avenir ?

Ces actions méritent d'être évaluées, au regard des objectifs qui leur sont fixés, en s'interrogeant sur l'apport propre des élus Verts. En quoi leur politique se distingue-t-elle de celle des autres partis de gauche ? Dans le contenu ? dans la méthode ?

On peut observer que les Verts ont joué un rôle moteur sur plusieurs thèmes : l'abandon du « tout routier », la promotion de l'« éco-redevance » poids lourds sur le réseau non-concédé, des réseaux de véloroutes-voies vertes et plus généralement des modes de déplacements doux. Ils sont également plus à l'écoute des usagers et des associations.

En Ile-de-France, les Verts sont les seuls à avoir proposé et défendu une augmentation des impôts, à avoir également proposé un emprunt populaire pour promouvoir, dynamiser et défendre les transports en commun. Même remarque en Rhône-Alpes, où les Verts poussent aux investissements dans les modes alternatifs à la route et n'ont pas peur de changer le fonctionnement.

Parmi les sujets qui émergent :

■ Comment travailler à l'échelle régionale à la relocalisation de filières, sachant que cette relocalisation ne résultera pas mécaniquement du renchérissement prévisible du prix des transports (le transport routier représente aujourd'hui, en moyenne, 3 % du prix de revient des produits, le transport maritime sensiblement moins) ? Quel bilan tirons-nous, à cet égard, des critères mis en place pour l'octroi des aides aux entreprises ? Que peut-on attendre des coopérations interrégionales qui commencent à s'organiser ? Ce sujet est majeur.

■ Sur le plan de la méthode, il est impératif de mettre en cohérence les positions des Verts sur les grands projets d'infrastructures alternatives à la route, tant dans le domaine ferroviaire que fluvial (comme cela s'est vu sur le projet Seine-Nord et le projet de LGV Bordeaux-Toulouse, mais la question se pose également ou va se poser sur la liaison Lyon-Nantes et le projet de canal Saône-Moselle). Notre capacité à le faire constitue un élément de notre crédibilité.

■ Il apparaît que la région devrait s'investir davantage dans ce qui se passe dans l'espace péri-urbain, qu'il s'agisse de l'aménagement du territoire ou de l'organisation des transports. A cet égard, les syndicats mixtes prévus par la loi SRU ont rarement vu le jour, peut-être en raison d'incitations insuffisantes. La région devrait se voir attribuer un rôle de chef de file pour ces territoires, souvent situés en dehors des périmètres de transports urbains. Faut-il donner aux régions les mêmes compétences qu'à l'Ile-de-France, avec le STIF ?

La question se pose aussi en amont, dans les choix d'urbanisme des collectivités locales et les mécanismes fonciers, financiers, fiscaux, qui produisent l'étalement urbain.

■ Les régions s'impliquent de plus en plus dans le transport de fret, finançant infrastructures, plates-formes multimodales, aidant au démarrage de services. Ne faudrait-il pas en tirer les conséquences, en revendiquant la capacité, pour la région, de se constituer en autorité organisatrice du transport de fret, en aidant à la mise en place de services ferroviaires, fluviaux ou de cabotage maritime – même si ce point semble faire débat parmi nous.

■ Les moyens financiers instituant une condition majeure pour la mise en œuvre du transfert modal, où trouver des ressources nouvelles ? Et à ce propos, où en est l'élaboration des CPER dans les différentes régions, quelles positions ont été prises par les élus Verts lors des débats dans les assemblées régionales, quelles demandes promouvoir pour les renégociations qui pourraient s'ouvrir après les élections de 2007 ? ¹

■ Comment réagir face à l'organisation portuaire qui est en train de se mettre en place, qui accompagne le vaste mouvement de mondialisation de la production et des échanges et de délocalisations des productions manufacturées ? Jusqu'à quel point les politiques régionales peuvent s'y opposer, quelles alliances avec les syndicats ? comment combiner ces actions des élus régionaux et celles du parti ?

■ Enfin se pose la question de la parole que les élus Verts chargés de questions de déplacements et de transport dans les conseils régionaux pourraient porter à l'extérieur (directement et via l'ARF), tant pour peser sur les politiques régionales que

pour être groupe de pression sur des sujets nationaux ou communautaires – et de l'appui, à cet égard, que pourrait leur apporter la commission nationale déplacements-transports.

Ces questions sont de natures différentes.

Dans un cas, il s'agit de répondre à l'accroissement de la mobilité par des solutions moins nuisibles pour l'environnement (schématiquement modes alternatifs plutôt que route), mais qui ne remettent pas fondamentalement en cause les facteurs de mobilité : au fond, considérer les transports comme une variable d'ajustement.

Dans l'autre, c'est notre mode production et de consommation et, plus largement, notre mode de vie, qui sont en cause, l'enjeu est de définir et de mettre en place des politiques – ici à l'échelle régionale, avec évidemment leurs limites – qui permettraient d'engager un processus de relocalisation de l'économie et de faire évoluer les modes de vie. Il serait urgent d'engager entre nous le débat sur ce point, en s'appuyant sur des expériences qui ont pu être réalisées en France ou dans des pays voisins. Cela constituerait une orientation forte pour la 2^e moitié du mandat.

Les orientations issues de Rouen

Introduit par les éléments précédents, la rencontre de Rouen a permis d'arrêter les propositions suivantes.

Réduire les besoins de mobilité

L'orientation fondamentale que nous devons porter en Région vise à diminuer la demande de mobilité par la lutte contre l'étalement urbain et le développement de l'économie de proximité.

Sur l'étalement urbain, nos outils ne sont pas prescriptifs – si l'on exclut le cas particulier de l'Île-de-France, avec le SDRIF. Toutefois, le schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) et le schéma régional des transports (SRT) peuvent être d'ores et déjà préparés selon les méthodes appliquées pour les documents d'urbanisme et valorisés auprès des autres acteurs et notamment des collectivités, de telle sorte qu'ils servent de référence dans la pratique.

Au-delà, la question se pose de renforcer le pouvoir des régions sur l'organisation des territoires, en faisant du SRADT un document normatif ou en donnant aux régions la capacité d'élaborer, sur des espaces à enjeux forts, des directives territoriales d'aménagement (DTA).

La relocalisation de l'économie peut se réaliser en favorisant la mise en place de filières courtes dans l'agriculture, en développant une économie « environnementale » locale, non délocalisable (HQE dans le bâtiment, énergies locales, recy-

clage des déchets, etc.), en conditionnant l'aide aux entreprises à des critères environnementaux et sociaux, et par des clauses dans les marchés publics.

Développer et démocratiser les services publics de transport

Nous devons porter en permanence le concept de services au public : « usagers » des TER et non clients, et intégrer la bonne prise en charge de tous les services nécessaires dans les conventions avec la SNCF.

Nous devons ainsi assurer le « droit au transport » à toutes les catégories de population, personnes à mobilité réduite, usagers à faibles ressources, comme le font de plus en plus de régions, souvent sous l'impulsion des éluEs vertEs. La place centrale donnée à l'usager implique de faire vivre les Comités de lignes, de prendre en compte leurs propositions et, au-delà, de renforcer l'implication de l'usager dans la définition des grands choix en matière de transport (nature des services, principes de tarification, instruments de suivi et exercice du contrôle).

En règle générale, nous privilégions le travail avec la SNCF. Nous ne nous interdisons pas cependant, là où la SNCF ne veut pas intervenir ou bien ne peut pas le faire dans de bonnes conditions (ouverture de nouveaux services sur d'anciennes lignes, etc.), de traiter avec d'autres opérateurs ou d'exploiter le service en régie.

L'outil de base des TER est le train. L'évaluation de l'intérêt d'exploiter une desserte de faible fréquentation doit prendre en compte la dynamique, positive ou négative, dans laquelle la desserte se situe. D'une façon générale, nous sommes favorables au développement des infrastructures pour développer les dessertes, mais en péri-urbain, là où l'extension de lignes ferroviaires n'est pas possible, nous devons privilégier le bus sur voie réservée, par exemple sur autoroute lorsque cela est faisable. Partout où le train n'est pas utilisable, nous devons développer des cars express régionaux.

L'offre de services doit être diversifiée et peut se traduire, par exemple, par l'affrètement de taxis, pour répondre aux besoins de certaines catégories d'usagers et adapter le service à la diversité des situations, qui ne sont évidemment pas les mêmes dans les grandes agglomérations et dans les petites villes ou les bourgs.

Il s'agit, en définitive, de bien mailler tout le territoire. La question du rabattement sur les gares est essentielle et doit favoriser l'intermodalité.

Les modes doux doivent être considérés comme des modes de déplacement à part entière, tant pour les déplacements de la vie quotidienne que pour les loisirs et le tourisme. Plusieurs régions ont défini et commencent à mettre en œuvre des politiques d'ensemble dans ce sens. Il convient d'insister sur l'intermodalité avec les TER – encore bien insuffisante – et sur la nécessité de prendre en compte les besoins des utilisateurs de ces modes dans l'ensemble des décisions : aménagement urbain, conception des voiries et régulation des vitesses, plans de circulation, plans de déplacements d'entreprises, plans de déplacements pour des scolaires, etc. Les PDU constituent un outil pertinent pour intégrer l'ensemble des problématiques de déplacements. Du reste, un certain nombre d'agglomérations l'ont bien compris, qui se sont dotées d'un tel plan de manière volontaire, bien que leur

population soit inférieure au seuil de 100 000 habitants. Il conviendrait d'abaisser ce seuil à au moins 50 000 habitants.

De nouvelles ressources financières

Le principe général que nous défendons est de faire payer par la route les investissements réalisés dans les modes alternatifs. C'est largement le cas aujourd'hui pour les recettes de l'Agence de Financement des Infrastructures Terrestres (AFITF), qui proviennent de la redevance domaniale due par les sociétés d'autoroutes (165 M €), de la taxe d'aménagement du territoire (520 M € prévus pour 2007), de 40 % du produit des amendes aux infractions du code de la route perçues par voie de radars automatiques (100 M €), l'ensemble représentant de l'ordre de 800 M € par an. C'est loin d'être le cas pour les dépenses, puisque la route bénéficiera en 2007 de la moitié des crédits d'engagement².

Dès lors, nous sommes très réservés par les formules du type partenariat public-privé (PPP) qui, tout en contenant à court terme l'endettement public, ne font que l'accroître à long terme, en transférant la charge du remboursement aux générations futures.

La privatisation des sociétés autoroutières, tout en procurant à court terme un supplément de recettes de 4 milliards d'euros à l'AFITF, a définitivement tari les ressources provenant du versement des dividendes. Dès 2008, l'AFITF ne sera plus en mesure de prendre de nouveaux engagements, d'où l'urgence de trouver de nouvelles ressources.

Plusieurs solutions sont défendues par les Verts, dont la décision relève de l'État :

- instauration d'une éco-redevance poids lourds sur le réseau non-concédé (rapport > 1 milliard d'euros)
- relèvement des taux plafonds de la fraction régionale de la TIPP
- municipalisation des amendes de stationnement
- instauration d'une vignette sur les véhicules, dont le montant sera fonction des émissions de gaz à effet de serre

Au-delà, il conviendrait d'envisager d'autres ressources, comme la taxation des parkings des grandes surfaces et d'autres équipements générateurs de trafic, la taxation des plus-values foncières engendrées par les infrastructures, l'instauration d'un péage sur les infrastructures urbaines, les recettes étant clairement fléchées vers l'amélioration des services de transports collectifs.

Si cette dernière mesure ne pose pas de problème pour le transport de marchandises et s'inscrit dans le cadre général de l'éco-redevance, l'extension éventuelle aux déplacements de personnes fait débat, en raison de ses conséquences sociales pour les ménages à faibles ressources habitant en grande banlieue, où l'offre de TC est insuffisante ; il faudrait pour le moins instaurer la gratuité pour le co-voiturage.

Réduire la part de la route dans les déplacements

Cette priorité se traduit au niveau de la tarification et de la fiscalité (faire payer à la route l'ensemble de ses coûts), dans le développement des services publics pour les voyageurs, comme dans le choix des infrastructures.

C'est ainsi qu'au plan national comme au niveau régional, les Verts réclament l'arrêt du programme autoroutier et ont pris clairement position, lors des débats organisés par la Commission nationale du débat public et lors des délibérations du Conseil régional, contre les autoroutes nouvelles, refusant leur inscription dans les SRADT ainsi que toute participation financière régionale.

Cette même position de principe vaut pour le cofinancement des contrats d'itinéraires, sauf s'il apparaît qu'aucune alternative TER (en train ou en car) n'est possible.

Dans les arbitrages à faire à l'intérieur du mode ferroviaire, la priorité doit aller aux investissements qui favorisent une meilleure fluidité de l'ensemble du trafic fret et voyageurs, notamment dans les zones urbaines et sur les axes de transit. Le choix des lignes nouvelles TGV doit être subordonné à leur contribution à ces objectifs.

Problématique du fret

La politique que nous promovons associe plusieurs volets :

■ La réduction du volume et des distances de transport, par le développement d'une économie de proximité, qui ne s'instaurera pas par le seul effet mécanique du renchérissement du prix du transport, mais nécessite une politique volontariste dont les grands axes ont été décrits précédemment.

■ L'harmonisation vers le haut des conditions sociales et environnementales qui régissent l'activité du secteur des transports. Cela relève en grande part des politiques communautaires, plus marquées jusqu'ici par le credo de la libéralisation que par la volonté de faire payer les transports à leur juste prix. Nous plaidons en particulier pour une modification rapide de la directive eurovignette, afin de permettre l'internalisation des coûts environnementaux dans la tarification d'usage des infrastructures.

■ Le soutien au fret ferroviaire, à la voie d'eau et à l'intermodalité, en particulier entre le rail et la voie d'eau, par une aide aux investissements en infrastructures dans le cadre de schémas régionaux et inter-régionaux et l'aide au démarrage de nouveaux services.

Pour évaluer les résultats de ces politiques sur l'évolution de la mobilité et sur le transfert modal, il est nécessaire de mettre en place des observatoires.

D'une manière plus générale, les élus régionaux observent qu'un grand nombre de délibérations soumises à leur approbation dans le secteur des transports – mais cela vaut aussi pour d'autres domaines – ne sont pas éclairées par des éléments d'évaluation, du type étude d'impact, qui permettraient d'en apprécier réellement

la portée. Il conviendrait d'instaurer de nouvelles pratiques, et de présenter des alternatives, au moins pour les actions qui présentent un fort impact.

Quelle attitude par rapport aux récents transferts proposés par l'État de certains ports et aéroports ?

La discussion n'a pu être éclairée par une analyse du cadre général, celle d'un retrait de l'État et d'une libéralisation qui s'étend progressivement à tous les modes de transport et qui s'efforce de contourner les résistances des professions à statut, comme on le voit tout particulièrement dans le cas des ports – avec une directive remise plusieurs fois sur le tapis sans parvenir à aboutir. Le débat s'est concentré sur les aéroports.

La posture générale vis-à-vis des transferts est la suivante :

- Les Verts ne sauraient se situer dans la perspective d'un développement des plateformes aéroportuaires, le transport aérien étant particulièrement nuisant du point de vue de l'effet de serre – et des nuisances sonores – et les Verts défendant le transfert des vols à courte et moyenne distance sur le rail.
- En outre, le manque de compétences dans les services régionaux risque de laisser, dans bien des cas, le pilotage effectif des politiques entre les mains des Chambres de commerce et donc des milieux économiques qui poussent au « toujours plus ».
- Dès lors, et sauf circonstances particulières offrant l'opportunité de changer en profondeur les politiques, à apprécier au cas par cas, il est préférable de ne pas accepter la propriété, sous peine de se laisser entraîner dans une politique qui n'est pas la nôtre.

contributions complémentaires

La « nouvelle donne régionale » suspendue à la remise à plat des relations financières entre État et collectivités locales.

– *Perspectives financières pour les régions*

– *Politiques régionales et démocratie participative*

Perspectives financières *pour les régions*

Jean-Marc Pasquet

La réalité de la dépense publique régionale en 2006 : une hausse à deux chiffres portée par la montée en puissance des nouvelles politiques

*Le comportement financier récent :
2006, année de la montée
en puissance des nouvelles
politiques régionales*

Les budgets 2006 des régions se sont caractérisés par une nouvelle hausse qui a touché la plupart des postes de dépenses et de recettes, notamment fiscales. Les nouvelles compétences pour 2006 et celles de 2005, qui n'avaient été que partiellement prises en compte dans les budgets 2005 poursuivent leur montée en puissance contribuant à cette hausse par élargissement du périmètre de la dépense publique régionale.

Les conseils régionaux élus en 2004 ont décidé d'accroître leurs marges de manœuvre et de renforcer leurs possibilités d'intervention sur leurs principales compétences (ferroviaire, formation professionnelle, lycées, soit les deux tiers des dépenses régionales) en augmentant les taux d'imposition à la fiscalité directe locale et en relevant les tarifs de la fiscalité indirecte.

En 2006, les budgets régionaux poursuivent cette tendance en augmentant de 11,5 %, hausse ramenée à 7,9 % si l'on neutralise les dépenses nouvelles relatives aux TOS contractuels et celles liées aux formations sanitaires et sociales.

Les domaines d'intervention traditionnels des régions présentent en 2006 des crédits en croissance inférieure à celle du budget total reflétant la montée en puissance des nouvelles politiques et des dépenses issues des transferts de compétences.

La formation professionnelle continue et l'apprentissage bénéficient d'une inscription de dépenses totales en hausse de 5,2 % (hors formations sanitaires et sociales). Les dépenses consacrées aux lycées publics et privés devraient s'accroître de 5,6 % et celles relatives à la régionalisation du transport ferroviaire de voya-

geurs de 4,6 %. Les réalisations seront arrêtées lors des votes des comptes administratifs.

Pour financer leurs actions, les régions ont continué à accroître leur pression fiscale directe en 2006, mais dans des proportions largement inférieures à celles de 2005 : en moyenne les régions de métropole ont augmenté leurs taux d'imposition de 6,4 % pour le foncier bâti et 8,1 % pour la taxe professionnelle, évolutions sans commune mesure avec celles de 2005.

S'agissant de la carte grise, seul impôt indirect commun à toutes les régions, 15 régions ont décidé de relever leur tarif, de +14,0 % en moyenne.

Les recettes fiscales ne représentent plus que 36 % du total des recettes régionales et l'ajustement fiscal de début de la mandature a constitué une sorte de « poire pour la soif », disponible sur les cinq années du mandat.

Les régions restent faiblement endettées et le recours au levier de l'emprunt a été très modéré sur les deux premiers exercices. Leur capacité de désendettement représente seulement l'équivalent de deux années de leur épargne brute environ.

Les **transferts reçus constituent 45 % des recettes totales, soit 9 471 millions d'euros**. Ils sont devenus particulièrement conséquents au fur et à mesure que les régions se voyaient attribuer de nouvelles compétences. La généralisation de la prise en charge des transports ferroviaires de voyageurs en 2002 avait amplifié notamment ce phénomène

La montée en puissance des transferts de compétences explique en 2006 près de 4 points de la hausse de la dépense régionale totale qui est de 11,5 points en prévisions 2006

La loi du 13 août 2004 transfère un certain nombre de compétences à la Région à des échéances variables et dont les conséquences s'échelonnent sur plusieurs années, au travers de 3 phases distinctes :

■ 1^{re} phase : le transfert de responsabilité

À la date de prise d'effet juridique du transfert, la Région assume la « responsabilité » de la mise en œuvre de la compétence. Il peut arriver pour certains transferts que la Région doive attendre la parution de décrets d'application pour pouvoir exercer ses nouvelles responsabilités. La Région peut alors bénéficier d'une simple mise à disposition des services ou parties de services de l'État et peut passer ses consignes à l'État.

■ 2^e phase : les transferts de personnels

Les transferts de responsabilité se concrétisent progressivement par un transfert de services ou parties de services (souvent à des dates de prises d'effet décalées par rapport aux dates de prises d'effet du transfert de responsabilité) et donc potentiellement de personnels et des moyens liés à l'exercice de leurs missions.

Après décision par arrêté interministériel d'une mise à disposition des services concernés, le transfert de personnels ne peut s'opérer qu'après parution de décret

de partition des « services ou parties de services » concernés. Le décompte des effectifs est effectué selon des règles précisées par la loi, alors que seuls les agents « en poste » sont « physiquement » transférés à la date d'effet du transfert de personnel. La parution de ces décrets, qui ne peut s'accomplir qu'après réunion de la Commission Nationale de Conciliation (CNC) au niveau national et de commissions locales tripartites au niveau régional, ouvre dès lors la période de transfert concret des services qui se traduit par l'ouverture d'une période d'exercice du droit d'option pour les personnels effectivement en poste à la date de parution du décret.

Cette période est de 2 ans et échelonne potentiellement les arrivées des personnels au Conseil régional sur 3 exercices (1^{re} vague 1^{er} janvier 2007 pour les TOS EN, dernière vague potentielle : 1^{er} janvier 2010 pour les TOS agricoles). Les postes non pourvus (ou partie de poste calculée en fraction d'ETP) à la date d'effet du transfert des services donnent lieu à une simple compensation financière.

■ 3^e phase : le transfert de crédits devrait compenser partiellement les charges induites

Le transfert de crédits s'effectue après constat des droits à compensation ouverts pour chaque transfert et par région précisée par arrêtés interministériels. Les crédits transférés permettent de couvrir 5 types de charges :

- Les crédits liés aux outils d'interventions transférés par l'État : bourses, financement des formations sanitaires et sociales, crédits d'intervention du SRI.
- Les crédits compensant les charges liées aux transferts de personnels (ex : personnel TOS...).
- Les crédits de fonctionnement des services transférés.
- Les crédits liés à des investissements nécessaires au fonctionnement des services
- Les crédits liés aux investissements relatifs au patrimoine transféré.

Le mécanisme de compensation par l'État se fait par l'attribution d'une fraction de la TIPP aux Régions.

Pour 2006, comme en 2005, la compensation budgétaire s'est fait selon un mécanisme spécifique et s'assimilant à une dotation d'État. Ce mécanisme permet de tenir compte des avis de la Commission Consultative d'Évaluation des Charges, dont la mission est d'apprécier dans un dialogue contradictoire la réalité des bases de calcul avant publication des arrêtés de compensation. Ainsi, en 2006, l'État a ouvert un droit à compensation provisoire calculé sur des bases théoriques et verse sa compensation régulièrement au cours de l'année à la Région sous forme de dotation provisoire. Cette compensation sera réajustée en 2007 par le versement d'une dotation complémentaire après constat de l'application des règles définitives de compensation.

À partir de 2007, la Région a la capacité de moduler la fraction de tarif attribué à la Région, avec un mécanisme de garantie de ressources pour la Région (instauration d'un tarif pivot de TIPP attribué permettant de garantir, quelle que soit l'évolution de l'assiette TIPP, un produit équivalent au droit à compensation attribué à la Région). Les régions ont, dans leur quasi-totalité, opté pour une modulation – à la hausse – maximale, soit une répercussion à la pompe un peu supérieure à un centime par litre d'essence.

Exemple des politiques transférées : la validation des Acquis de l'Expérience

La loi n'a confié à la Région qu'un rôle d'information/animation/conseil en VAE, tout en chargeant l'État de l'animation et du conseil en VAE pour les salariés. Ce découpage risque d'être difficile à mettre en place sur le terrain. L'information et la communication représentent en effet un enjeu essentiel dans le développement de la VAE et ne connaissent pas de frontière de statut.

■ Le transfert des responsabilités en 2006

Mobilisée de manière modeste actuellement, la VAE va connaître dans les prochaines années un développement important et ce dans des secteurs de plus en plus larges. Parmi ces secteurs, ceux du sanitaire et du social figurent au 1er plan.

Cela induira toutefois, au-delà de l'accompagnement des publics, une incidence de 2 ordres :

- La mise en œuvre des modules obligatoires de formation complémentaire à la VAE pour les professions réglementées.
- L'adaptation de l'organisation pédagogique des formations pour accueillir les candidats à la VAE qui auront partiellement validé leur diplôme.

L'adaptation pédagogique et organisationnelle liée à ces 2 points ne peut être que génératrice de charges qui ne sont pas actuellement identifiées dans le cadre de ce transfert.

■ le transfert de personnel en 2006 et le transfert de crédits : charges et compensation 2006

La compensation prévue par l'État ne correspond qu'aux coûts de l'animation et de gestion de l'information des réseaux, et non les actions d'information, d'accueil ou de financement direct des actions de VAE.

Exemple des politiques transférées : TOS éducation nationale (EN)

Le transfert des missions d'accueil, de restauration, d'hébergement, et d'entretien technique et général des lycées constitue le transfert le plus important de la loi du 13 août pour le Conseil régional, dont les premières traductions se sont opérées en 2006 avec des conséquences importantes en termes de volumes de personnels transférés et de géographie.

Les enjeux sont multiples et ne pourront être relevés que progressivement au regard de la complexité de ce transfert et de la nature même des impacts de celui-ci en termes notamment de :

- organisation des relations avec les chefs d'établissement et de définition d'objectifs d'exercice des missions pour rendre un service de qualité et adapté aux besoins des usagers
- évaluation des besoins, de répartition et d'organisation des équipes de TOS affectés à chaque lycée, ainsi qu'en termes de mutualisation et d'accompagnement à la professionnalisation des équipes

- territorialisation, avec des équipes réparties sur un nombre important de sites
- dé-précarisation de certaines catégories d'agents en place
- fixation d'objectifs et de tarification de la restauration scolaire
- organisation de la gestion de la maintenance informatique
- financement des charges de ce transfert, qui, en dehors de décisions qu'aura à prendre le conseil régional en fonction des orientations qu'il se donnera pour l'exercice de ses nouvelles responsabilités, générera « mécaniquement » – du fait du transfert de personnels d'État vers la Fonction publique Territoriale.

Ce transfert s'inscrit dans une phase transitoire qui oblige à remettre au point des partenariats avec les Conseils Généraux (pour les cuisines centrales et les équipes mutualisées) et avec le rectorat.

Exemple de politiques transférées : les aides économiques

La loi du 13 août 2004 a posé des conditions (plan régional) pour ouvrir une nouvelle période de négociation relative aux transferts à la Région d'un certain nombre d'instruments financiers d'aides aux entreprises jusqu'alors gérés par l'État.

Les volumes et types d'aides « transférables » seraient actuellement gérés par les DRIRE, les DRCE pour les aides à l'exportation...

Elle s'inscrit aussi dans le cadre de la notification des régimes d'aides applicables dans les régions, désormais en partie de leur responsabilité de la Région.

Le transfert est aussi conditionné au volume budgétaire transférable de la part de l'État et aux conditions de mise en œuvre à l'image des aides EDEN (encouragement au développement d'entreprises nouvelles ; pour les demandeurs d'emploi) relativement complexes.

Bilan provisoire 2006 des charges régionales et compensations relatives aux transferts liés à la loi du 13 août 2004

Force est de constater en 2005 le déficit de préparation de la part de l'État et les retards systématiques de transmission d'informations utiles aux Régions pour qu'elle puisse évaluer les impacts, anticiper les effets des transferts et mettre en œuvre dans des conditions optima les nouvelles responsabilités qui lui étaient confiées.

C'est dire que dès la traduction opérationnelle de certains transferts au 1^{er} janvier 2006, et en particulier celles concernant directement un grand nombre d'agents de l'État amenés à rejoindre les Conseils Régionaux et concernant l'avenir et la qualité des services publics, l'État était lui-même dans l'incapacité de donner des informations utiles pour faciliter a minima la continuité du service public en jeu.

Ainsi, dans beaucoup de régions, une grande partie des charges de transferts n'a été inscrite dans les BP 2006 qu'au travers d'un amendement, dont les évaluations budgétaires ont été fondées sur la base de certaines informations partielles

et provisoires. Des ajustements ont donc été faits lors de l'examen du Budget Supplémentaire 2006.

Pour les années 2008 et 2009, l'exercice visant à identifier les charges et compensations liées aux transferts est limité par un grand nombre d'inconnues. Certains transferts, par exemple le transfert des TOS agricoles, les formations artistiques, ou les aides économiques..., sont encore en phase de préparation et de négociation... Un certain nombre d'enjeux liés aux transferts sont par ailleurs identifiés dans le tableau ci-dessous.

	Enjeux	Difficultés particulières
Formations sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> - investissement des IFSI - impacts des modifications de contenu/ durée de formation - mode d'élaboration « sincère » des budgets des IFSI - évolution des quotas de formation - effet nombre de parcours de VAE - Création de section de formation en apprentissage (hors quota ?) 	coûts de gestion non compensés
Bourses sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> - évolution a priori croissante du nombre de boursiers et de parcours de VAE - effet alignement des bourses sur l'Enseignement supérieur 	coûts de gestion non compensés cette évolution, non constatée pour l'instant, sera liée à l'évolution des effectifs programmée dans le cadre des futurs schémas
Formations sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Problème fréquent de la vétusté du patrimoine immobilier et des besoins nouveaux 	<ul style="list-style-type: none"> - coûts de gestion non compensés - distinction formation initiale / formation continue difficile
Bourses sociales	<ul style="list-style-type: none"> - création d'un échelon zéro et de fonds sociaux non compensée - nombre de parcours de VAE à financer important et non compensé - effet alignement des bourses sur l'Enseignement supérieur 	évolution des pratiques pédagogiques à prévoir, ainsi que son impact en termes de financement (individualisation)
VAE	<ul style="list-style-type: none"> - besoins en information important 	périmètre de responsabilité avec l'Etat pas éclairci, articulation avec les actions soutenues par l'Assédic
AFPA	<ul style="list-style-type: none"> - problème à terme de l'immobilier - problème de la notion de service public vis-à-vis du code de marchés publics - évolution des besoins 	problème de responsabilité au regard des périmètres Etat- région
SRI	<ul style="list-style-type: none"> - compensation non suffisante : bureaux, documentation, investissement, équipements de recherche, valorisation 	négociation difficile

TOS EN	<ul style="list-style-type: none"> - Surcoûts des transferts... - déprécarisation, « transformation » des emplois aidés - création de postes nécessaires (déséquilibre entre lycée, extensions immobilières...) - maintenance informatique à restructurer - problème de partage de responsabilité hygiène sécurité non définie - enjeu gestion de l'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> - définition des objectifs de gestion des nouvelles missions - négociations à finaliser avec les CGx - relations avec chefs d'établissements et gestionnaires à reconstruire - politique des cuisines centrales à définir
TOS agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - difficultés pour les établissements et les agents concernés - Pbs d'harmonisation - Entremêlement des missions Etat et CR, des financements, des agents issus FPE, contractuels TOS lycée et contractuels centres constitutifs - Sous dotation par rapport aux lycées EN - Mélange des missions et des financements avec les centres constitutifs 	<p>Circulaire du 23 nov. du ministère de l'Agriculture extrêmement problématique</p>
Autres dépenses TOS	<ul style="list-style-type: none"> - compensation prestations sociales et médecine du travail pas adapté, politique sociale à revisiter - plan de formation spécifique à mettre en place - difficultés de recrutement, coût de l'organisation des concours 	
Forfait d'externat	aucune information de la part de l'Etat	engager un dialogue avec enseignement privé sans cadre réglementaire clair
Action économique	périmètre inconnu	
Formations artistiques	Pas d'informations	
Autres	<ul style="list-style-type: none"> - Coûts de gestion RH importants non réellement compensés - Equipement d'information vers les TOS - obligation de recruter des agents pour piloter et gérer les politiques correspondantes, sans réelle compensation du fait des économies d'échelle 	

Éléments de perspective : des marges de manœuvre conditionnées pour partie par la compensation des transferts et la capacité à piloter la capacité d'endettement régionale

Selon l'Association des régions de France (ARF), le montant des recettes régionales est de l'ordre de 414 € en moyenne par habitant au BP 2006 dont :

- 262,5 € de recettes de fonctionnement, constituée de 125 € de dotations (48 %), 62 € de fiscalité directe (24 %), 57 € de fiscalité indirecte (22 %) dont 17 € de TIPP (6,5 %).

- 151 € de recettes d'investissement dont 81 € de recettes d'emprunt d'équilibre, potentiellement mobilisables¹

- Le montant des dépenses par grandes politiques a été estimé sur la base de 89 % des dépenses environ² et sont ventilées dans le tableau ci-dessous.

Les régions sont faiblement endettées : leur stock représente environ deux années d'épargne brute³. Leur capital restant dû au 1^{er} janvier 2006 était proche de 10 milliards d'€ dont 2,6 milliards de « dette revolving »⁴, utilisée prioritairement pour la souplesse de leur gestion de trésorerie.

Sur cette base⁵ :

- un point de fiscalité directe a un impact d'environ 0,62 € par habitant
- un point de modulation de la TIPP représente environ 2 centimes d'€ par habitant
- à capacité d'épargne brute maintenue, toutes choses équivalentes par ailleurs, le passage à un ratio CRD/EB < 10 ans dégage une capacité d'endettement net supplémentaire d'une trentaine de milliards d'€ sur une mandature, soit une capacité d'endettement nette supplémentaire de 5 milliards d'€ par an pendant 6 ans.

Cette première approche peut être affinée. Selon les données ARF disponibles au mois de février 2007, on peut estimer sur un volume représentant 89 % des dépenses régionales, soit environ 276 € par habitant :

- que si près de la moitié des recettes des régions sont issues de transferts, on peut aujourd'hui estimer qu'environ deux tiers de leurs dépenses sont issues des décentralisations successives (le poids du passé...)

- que cet état de fait conditionne les marges de manœuvre futures : 1 point de décalage sur des transferts non compensés représenterait environ 0,7 % des dépenses régionales

- par contre, un point de fiscalité supplémentaire représente seulement 0,2 % d'équivalent en dépenses supplémentaires

- le levier de l'emprunt mobilisable permet d'élargir par effet de levier sous réserve de maintenir la capacité de désendettement exprimée dans le rapport

CRD/épargne brute

– qu’au total, cette capacité de dépense supplémentaire représenterait une hausse de 10 % de l’investissement public global consolidé. Cet effort est porté aux deux tiers par les collectivités locales

	Sur 89 % des dépenses 2006 : hors Limousin et LR (syst comptable différent)		Impact à la baisse de la dépense (en %) d’1 point de transfert non compensé	Impact à la hausse de la dépense (en %) d’1 point de fiscalité suppl. sur cette politique	Impact à la hausse de la dépense (en %) par recours à un emprunt de 15 ans couvert par un équivalent d’1 point de fiscalité suppl.	Impact à la hausse de la dépense (en %) par recours à un emprunt de 20 ans couvert par un équivalent d’1 point de fiscalité suppl.
	Millions €	€ par hab.	En %	En %	En %	En %
Formation professionnelle	2 239	37,6		1,6%	18,1%	21,4%
Apprentissage	1 841	30,9		2,0%	22,1%	26,1%
Lycées	3 859	64,7		1,0%	10,5%	12,5%
Aides aux entreprises	1 299	23			29,7%	35,0%
Recherche, innovation, enseignement sup.	750	13,28		4,7%	51,4%	60,7%
Transport et TER	2 018	35,7		1,7%	19,1%	22,6%
TGV et Ferroutage	1 511	26,7		2,3%	25,5%	30,2%
Routes	626	8,9		7,0%	76,6%	90,6%
Logement	391	6,91		9,0%	98,7%	116,6%
DD (amt, éner, PNR)	1 088	19,2		3,2%	35,5%	42,0%
TIC	120	2		31,0%	341,0%	403,0%
Soutien assos et autres initiatives	759	13,4		4,6%	50,9%	60,1%
Total	16 501	276	-0,7%	0,2%	2,5%	2,9%

Lecture du tableau : sur 89 % des dépenses régionales en 2006 représentant près de 17 milliards d’€, soit 276 € par habitant en moyenne, la perte d’un point de compensation des dépenses transférées représente – 0,7 % d’impact négatif sur l’ensemble de la dépense régionale. Le recouvrement de ces marges de manœuvre peut être fiscal : un point de fiscalité directe régionale supplémentaire représente environ un financement de +0,2 % de dépenses régionales supplémentaires. Cet effet peut être maximisé en étant mis au service de la couverture d’annuité d’emprunt supplémentaire, soit +2,5 % à +2,9 % de dépenses supplémentaires financées dans ce cas par emprunt dont les charges induites seraient financées par ce point fiscal supplémentaire⁶. Cet effet de levier joue différemment selon les politiques financées.

Au total, les marges de manœuvre régionales sont conditionnées par la capacité des régions à faire face au défi de la décentralisation et leur capacité à porter leur ambition d’échelon politique de plein champ. Si les marges de manœuvre actuelles sont réelles compte tenu de la bonne situation financière actuelle des régions, elles sont sous fortes contraintes. Elles doivent être analysées sur des

volumes qui vont poursuivre leur changement d'échelle. Des contraintes « exogènes » vont continuer à s'exercer malgré la volonté du gouvernement de « faire une pause dans la réduction des déficits », Elles sont liées à la situation financière de l'État qui assume près de la moitié des recettes des régions. Ces recettes constituent autant de coûts (dépenses) pour son budget et participent de son déficit. Si deux années de dépenses régionales permettraient globalement de couvrir le déficit de l'État, on peut estimer que le renouvellement du pacte avec les collectivités reviendra à brève échéance sur :

- la révision des dotations et des transferts aux collectivités en amputant les capacités budgétaires propres des régions en fonctionnement.
- dans l'immédiat, les marges de manœuvre régionales sont amputées de la réforme dit du « plafonnement de la TP sur 3,5 % de la VA.
- le cofinancement (à la baisse) des dépenses d'investissements (baisse du FCTVA...).

Cette « nouvelle donne » pour les collectivités doit être appréhendée dans un pacte financier global remettant à plat les relations financières entre État et collectivités. Dans la mesure où ces relations seraient « pacifiées », assises sur la responsabilisation des différents échelons administratifs, associés à une part des impôts déclinés ainsi y compris localement, les régions pourraient poursuivre à jouer un rôle moteur dans l'investissement public. Cependant, à capacités de désendettement maintenues, le financement de 10 % supplémentaire de la dépense publique porté par les régions est un horizon envisageable.

1. S'agissant de prévisions, les réalisations finales en 2006 seront connues au CA 2006, adopté au plus tard en juillet 2007.

2. Les dépenses du Limousin et de Languedoc-roussillon n'ont pas été intégrées en raison de leur modèle comptable différent.

3. Il s'agit du solde de fonctionnement après le paiement des intérêts de l'annuité de la dette. Rapportée au capital restant dû de la collectivité, il reflète la capacité théorique à se désendetter.

4. On retiendra qu'il s'agit ici d'une dette potentielle, mobilisable en fonction des besoins de trésorerie de la collectivité.

5. Ces données 2006 devraient évoluer fortement notamment en raison des transferts de Tipp.

6. Sur la base d'emprunts contractés sur 15 ou 20 ans selon les hypothèses (deux colonnes de droite).

Politiques régionales et démocratie participative

Jacques Picard

Contexte général

L'exercice qui consiste à examiner les objectifs puis les conditions de la mise en œuvre d'une « conduite plus participative de l'action régionale », à en définir les outils, les instances et les dispositifs et finalement à en pointer les « bonnes » et les nouvelles pratiques à promouvoir, s'inscrit dans deux registres : d'une part le contexte général d'une crise civique profonde et de la production d'une logorrhée participative (s'agit-il de communication) ou il s'inscrit d'autre part dans le contexte particulier, à expliciter, de cette démarche dans la collectivité territoriale qu'est la région. Il s'inscrit enfin sur un soubassement qui est le programme des Verts pour les élections présidentielles dont les pages institution/participation ont été largement précisées et s'ancrent pour partie dans les dynamiques à l'œuvre dans les régions.

Crise civique et démocratie participative :

Faut-il préciser à nouveau ici ce que sont les symptômes d'une crise civique profonde : progression de l'abstention depuis une trentaine d'années, y compris au plan local ; défiance pour ne pas dire augmentation des comportements agressifs et/ou consuméristes à l'égard de tous les niveaux de la représentation ; votes extrêmes... tout cela traduit le sentiment mais aussi le constat fait par une partie de la population que les politiques n'ont plus les clefs de l'avenir en main (d'un avenir meilleur).

L'Adels analyse dans son ouvrage collectif « Renouveler la démocratie : oui mais comment ? » que nous sommes passés à une société de l'incertitude ; une telle société est différente d'une société du risque. Celui-ci se mutualise : pas l'incertitude. La politique ne permet donc plus de se projeter vers l'avenir. L'imaginaire collectif s'est transformé.

Cette crise est aggravée par l'incroyable empilement des institutions : quartier, commune, intercommunalité, pays, SCOT, département, Région, État, Europe... Il

n'y a plus de bornes visibles et compréhensibles au champ politique. L'éclatement et la multiplicité des décideurs et co-financeurs (chacun allant généralement au-delà de ses compétences obligatoires) rend leur lisibilité, leur appropriation et finalement leur contrôle ou leur évaluation par les citoyens très difficile.

■ Tendre à rendre plus lisibles les institutions régionales

On ajoutera enfin que cette crise est aussi celle de tous les lieux de médiation : partis, mais aussi associations et tous lieux d'action collective qui sont touchés par une forme de crise de la « représentation ».

La dite crise des corps intermédiaires rend plus délicat encore le travail « d'implication » de la société civile par les élus régionaux. Concevoir et animer la participation sur un grand territoire comme la région, c'est en effet en grande partie construire l'implication de ces corps intermédiaires, dont la représentativité est partiellement affaiblie. Les associations du cadre de vie et de la consommation, les usagers des transports sont pour la plupart dans une phase de contraction.

La décroissance voire la crise majeure de l'éducation populaire, impliquent la même analyse d'un affaiblissement de la médiation, d'une capacité des couches populaires à trouver des lieux d'écoute et d'élaboration collective d'une parole.

Cette crise, déjà ancienne, explique pourquoi un des objectifs assigné au développement d'approche plus participative de l'action publique est celui d'un renouveau du lien politique.

Quelques sources à identifier

D'une philosophie politique des années 60 (l'autogestion), la participation s'est développée alimentée par plusieurs sources tout au long des 40 dernières années, des sources qui sont autant de pistes de travail pour les écologistes régionaux :

- Le mouvement du *développement local* : dans les années 60-70, les derniers survivants des territoires désertifiés décident de partir de la mobilisation des ressources du territoire pour impulser le développement. Le courant du développement local, qui s'incarne dans quelques projets, quelques individualités et quelques territoires est l'inspirateur principal de la LOADDT et de la mise en avant des territoires de projet.

- La crise urbaine depuis la Sarcellite jusqu'à la mise en place es qualité de la politique de la ville dans les années 90 avec *l'injonction faite aux habitants* des quartiers populaires de participer.

- Les lois de décentralisation et leurs (maigres et très progressives) suites : enquêtes publiques, lois ATR de 1992, lois sur le débat public en 1995 puis 2002.

- Le trio de lois Voynet, Chevènement et Gayssot qui amène la création des conseils de développement des pays, territoires de projet, conseils associés à la construction des projets de territoires.

Le contexte régional

Première collectivité territoriale à avoir été investie par les Verts (grâce à la proportionnelle), la région reste la collectivité territoriale la moins identifiée par la population. Certes, cette identification progresse à travers des politiques spécifiques – celles menées par la région Autorité Organisatrice des Transports ou financeuse des lycées ; celles concernant compétence de formation professionnelle ou ses actions en faveur de l'environnement.

À l'évidence, la taille de ces régions est une donnée majeure : comment organiser la consultation, la concertation voire la co-production des politiques publiques à cette échelle ?

On notera aussi comme devant faire l'objet de compte rendu et d'échanges la tenue des premières expériences, critiquables et critiquées mais parfois positivement, de conférence de citoyen (nanotechnologies en Ile-de-France, SDRIF, Rhône-Alpes etc.).

La logorrhée participative

La démocratie participative est aussi l'objet d'un trop plein de bonnes intentions parfois aussi tonitruantes qu'elle est surtout objet de communication. Elle est aussi l'objet pour des raisons d'élections présidentielles d'une médiatisation qui a pour la première fois amené l'expression d'un rejet explicite assez violent, avec rappel à la primauté des élus et de la délégation de pouvoir, dans notre système démocratique. Bref, l'idée d'une nouvelle articulation entre démocratie de représentation et démocratie participative est encore très loin d'être majoritaire à défaut d'être partagée par beaucoup.

Plusieurs loupes pour observer et/ou impulser les politiques régionales à l'aune de la participation

Renouveau ou enterrement de l'approche territoriale et de l'aménagement du territoire*

- **Des territoires de projet à approfondir : chacune des politiques publiques proposées par les verts doit penser territoires de projet et articulation de ces territoires**
- **Les élus Verts doivent être attentifs à ce que le volet territorial des contrats de plan État-Région maintienne voire amplifie les moyens en expertise l'« ingénierie territoriale ») mis dans l'animation des projets et des démarches territoriales.**

Dominique Voynet, première ministre verte, a été avec la « LOADDT », à l'origine d'une des innovations démocratiques les plus fortes de ces dix dernières années : le maillage du territoire en près de 340 pays constatés, **territoires de projet plus pertinents pour penser le développement local**. Il convient cependant de rappeler, par exactitude et par honnêteté, que cette loi a largement été inspiré par *les acteurs du mouvement du développement local*. Porteurs d'un ancrage et d'une culture, ils sont les acteurs naturels actifs des nouvelles démarches démocratiques autour des projets de territoire.

Structure démocratique improbable, à la composition non définie, censée être à l'image des acteurs des territoires, les conseils de développement qui y étaient attachés, ont été, pour certains, en réelle situation de co-élaboration, voire de co-décision dans la construction de chartes de territoires basées sur les principes et les valeurs du développement soutenable.

Il s'agit bien d'une disposition visant à l'apport de la société civile dans la définition des projets de territoires.

Ainsi, des démarches participatives réellement exemplaires ont été menées dans un certain nombre de pays (dont ceux ayant participé à l'expérimentation de l'UNADEL : « pour des conseils de développement participatifs »).

Il faut de ce point de vue continuer à exiger de l'État les moyens d'une ingénierie démocratique des territoires, même si certaines régions (cf. Rhône-Alpes) semblent passer à une vitesse supérieure dans la mise à disposition de ces moyens, en lien avec la conditionnalité démocratique.

■ Les critères de conditionnalité démocratique dans l'approche de la contractualisation territoriale) sont-ils efficaces ?

L'approche par le Pays, structure de projet ancrée sur une philosophie du développement local et une intercommunalité de projet, n'a pas assez été portée politiquement au sein de la « gauche plurielle ».

Il faut également rappeler que la LOADDT traduisait une forte volonté d'un retour de l'aménagement du territoire, l'aménagement durable du territoire... via les CPER et les schémas collectifs de services.

On assiste aujourd'hui, de la part d'un État devenu volontairement indigent, à une volonté de tuer toutes les démarches territoriales initiées par les Pays et les intercommunalités et de revenir à la prééminence des échelons territoriaux à tendances notabiliaires et clientélistes que sont les départements.

Vingt années de contractualisation État-Régions sont remises en cause aujourd'hui par une gestion libérale du territoire qui fait de l'« appel à projet » le nec plus ultra du développement et de la compétition entre territoires l'horizon indépassable de la modernité. Il s'agit d'un retour à la décision « d'en haut » sur la pertinence des projets endogènes, passant par pertes et profits les « délaissés » de la compétitivité.

La contractualisation comme processus coopératif entre Régions, État et territoires de projet ne doit pas mettre en compétition les territoires mais assurer la cohésion territoriale et la solidarité, partant du micromaillage réalisé dans le local.

■ Il n'y a pas de territoires mineurs.

■ Comment la solidarité entre territoires est-elle une politique régionale ?

■ **Quel lien est établi avec les conseils de développement dans la région ?**

*Faire monter en puissance
les procédures de débat public,
les procédures délibératives*

Les choix d'équipements, d'aménagements, de technologies, les choix éthiques, amènent des débats d'une complexité accrue et des résistances et des opacités nouvelles de la part de tenants du « productivisme ».

La mise en place de débats publics réellement en amont des décisions sont un axe majeur d'une démocratie d'implication et de délibération. Les nouvelles formes démocratiques comme les conférences de consensus, les jurys citoyens, les conférences de citoyens peuvent monter en puissance sous l'impulsion des élus Verts.

■ **Il est intéressant de creuser la manière dont ces mises en débat public des enjeux favorisent ou non la prise en compte d'approches non productivistes.**

■ **Un certain nombre de grands aménagements du territoire – ports, aéroports, voies ferrées etc. peuvent faire l'objet de ces procédures.**

Philosophie : (extraits du dossier pédagogique de Cedis – été 2006 « concevoir et animer la participation à l'échelle de grands territoires ») :

Associer le citoyen à la délibération publique :

Il s'agit de créer ces espaces. Pour moi, il y a un gros manque, c'est la capacité des gens à dire. Mais il y a un autre manque, c'est celui des lieux de débat, de délibération ; cela n'existe pas. On a monté une démocratie dans laquelle la délibération serait le fondement de toutes les décisions sur l'action publique, mais il n'y a pas de délibération. Il y a des lieux extrêmement, protégés, structurés, éloignés, distants, où je crois qu'on est plus volontiers dans des affrontements partisans que dans la délibération sur des projets. Il n'y a pas d'espaces où le citoyen peut venir délibérer...

Entendons-nous bien : la délibération, comme l'entend P. Viveret, n'est pas la décision, c'est tout le travail qui consiste à faire du diagnostic, de l'élaboration de solutions, à évaluer ces solutions ensemble pour en arriver à un processus de décision.

(Pierre Mahey : arpenteurs – Grenoble – et membre de l'Adels)

3°) Une approche par l'utilisateur

Les approches participatives par l'entrée de l'utilisateur d'un service public, d'une politique publique sont parmi les plus efficaces bien que peu médiatisées. Cet utilisateur, dans des instances permanentes (comités de ligne) ou ponctuelles, comprend parfaitement l'intérêt de sa présence pour améliorer, transformer, refonder, évaluer le service public.

■ **Dans quel type de politiques publiques régionales cette démarche peut-elle être mise en œuvre ?**

■ **Quel bilan, évolution les Conseillers régionaux tirent-ils d'instances comme les comités de ligne, souvent mis en place avec difficultés ?**

*Les compétences, les politiques
publiques*

La question de la participation des usagers se pose différemment suivant qu'il s'agit de compétences obligatoires, dont l'administration est souvent clairement territorialisée ou de compétences plus « diffuses » et choisies, déterminant le partenariat avec d'autres collectivités territoriales.

Ex. D'un côté, l'exemple de Poitou-Charentes, dispositif lourd, avec la participation de l'ensemble de la communauté éducative des lycées à un processus codifié d'affectation de 10 % des crédits d'investissements de la région pour les lycées.

Ex. D'un autre : la politique culturelle d'une région, déclinée en partenariat avec les autres collectivités, au plus près des territoires...

Bilan des journées régionales de Rouen

plénière de clôture

INTERVENANTS

**Wilfrid Séjeau
et Véronique
Bérégovoy :**
coordination
nationale des
élu-e-s
régionaux



Wilfrid Séjeau

Nous allons démarrer cette seconde plénière dont l'objectif est de revenir sur le travail des ateliers de ces deux jours en faisant ressortir les grandes propositions, les projets, les idées qui se sont dégagées. Véronique exposera ces idées de façon synthétique. Nous aurons un moment de débat sur ces points, un échange aussi avec Cécile Duflot, Hélène Flautre. Dominique Voynet va nous rejoindre en cours de réunion. L'enjeu sera aussi de montrer la cohérence entre l'action, les propositions des Verts en région, la candidature de Dominique Voynet, les idées qu'elle porte dans cette campagne et puis l'action menée au niveau européen, notamment par nos élus Verts au Parlement.



Véronique Bérégovoy

Nous avons travaillé à partir des comptes rendus des ateliers pour réfléchir sur une première partie bilan, mi-mandat et surtout en seconde partie sur des propositions. La synthèse qui va être faite est plutôt axée sur l'avenir, ce qui est devant nous et vers quoi nous souhaitons aller. Apparemment ce sont des propositions d'axe qui ont convenu au sein des différents ateliers.

Premier atelier : La problématique Énergie/Climat. Il ressort quatre axes principaux.

- Le premier est de rendre obligatoire les plans climat régionaux comme le sont actuellement les plans locaux d'urbanisme. Nos plans doivent intégrer des objectifs d'une réduction par quatre des émissions de gaz à effet de serre selon la loi de 2005 avec un minimum de 20 % à échéance de 2020. L'importance du chantier de démocratie participative : toute cette démarche doit se faire en associant de près la population.



- Le deuxième point concerne le bâtiment : mise en place de politique de réhabilitation avec mise en place de mesures législatives. Deux principales mesures ont fait débat (et pourront refaire débat) : possibilité d'augmentation des loyers pour amortir les investissements avec intéressement du locataire et incitation de l'innovation dans le bâtiment grâce au droit opposable. Au niveau des capacités financières, mobiliser prioritairement les ressources bancaires : prêt à taux zéro pour la réhabilitation thermique pour les revenus modestes, mise en place de certificats blancs, certificats d'économie d'énergie (concept que pourra préciser Pierre Radanne). Mesures d'accompagnement : renforcer la formation professionnelle à destination des métiers du bâtiment, notamment vers les jeunes. La formation professionnelle constituera un axe transversal.

- Troisième partie : planification énergétique. En considérant que les contrats de projet État région qui ont été lancés ont été plus ou moins bâclés avec très peu de perspectives, pas de vision politique à long terme, nous avons le souci de rattraper cela avec : le développement des moyens d'expertise, la mise en place d'atlas des ressources, l'intégration des déchets et l'intégration des schémas de cohérence territoriaux.

- Quatrième point : la décentralisation. La Région pourrait être l'autorité organisatrice de l'énergie (bien qu'elles n'en aient aucune obligation, les Régions en ont bien pris en main le dossier). Pour cela, améliorer la robustesse des régions de sorte qu'il y ait moins de fragilité sur les réseaux et développement des SM régionales et locales. Développer l'efficacité énergétique et renouvelable. Décentralisation de l'ADEME. Mise en place d'une structure nationale d'appui technique. La capacité des décisions des régions sur les équipements énergétiques sur les territoires avec un droit de regard sur la distribution de l'énergie. Enfin, un transfert de ressources fiscales par de la TIPP et d'autres taxes énergétiques pour accompagner cette politique.

Deuxième atelier : L'économie avec un enjeu principal : **valider un discours commun sur les finalités de l'intervention économique en région**. Après discussion, validation et amendement, se dégagent cinq axes de travail. Nous reprenons sur les schémas régionaux de développement économique les pôles de compétitivité, éco-conditionnalité des aides, économie sociale et solidaire et co-activité et cofilière. La réflexion s'est engagée d'une part sur la manière de nous aider à la prise de décision sur la quasi-totalité des dossiers économiques qui nous sont proposés et d'autre part sur la manière de nous aider à porter un projet au sein des régions. L'idée était de réfléchir sur un cadre avec des axes dont voici la liste : huit axes (qui constituent précisément des outils d'aide à la décision : contribution à la diminution de l'empreinte écologique, durabilité des emplois, finalité des emplois, équilibre de l'aménagement du territoire, montant aide publique emploi, démocratie et dialogue social, utilité sociale, démarche de progrès. Il s'agit d'un ensemble d'outils pour nous aider à prendre position sur tel ou tel dossiers ou pour nous aider à construire nos propres dossiers. Ils constituent des axes fondamentaux à partir desquels il sera possible de moduler. Les pré-requis sont le respect du droit au travail et la transparence. Ce travail sera repris, développé pendant les journées d'été avec la mise en place d'indicateurs et de mesures d'évaluation.

Troisième atelier: La formation. Le travail d'échange, de construction commence dans cet atelier. Il a souvent été remarqué que la formation professionnelle avait beaucoup de technicité, d'où une certaine difficulté à en dégager des pistes de réflexions. Nous avons néanmoins la volonté de poursuivre notre travail ensemble et ce groupe se reverra en septembre pour avancer dans ce sens.

L'une des principales propositions est d'inscrire dans la loi un service régional d'intérêt général en formation avec mission de service public, que ce soit en conformité avec les piliers du développement durable et que cela garantisse l'accès à la formation tout au long de la vie, le respect des diversités, l'équilibre des territoires, l'égalité homme femme. Ce sont les principes fondamentaux à partir desquels nous souhaitons voir aborder la formation professionnelle. Assurer pour cela la déclinaison et l'animation des politiques régionales au niveau des territoires les plus pertinents pour la gestion de la demande individuelle, que ce soit en formation, en orientation, en accompagnement à l'emploi et une implication des usagers et le renforcement des partenariats locaux. Afin d'atteindre nos objectifs et nos engagements pour un développement de l'activité économique et sociale, il est souhaitable d'introduire dans toutes les autres offres de formation une dimension « écocitoyenneté » qui soit programmée de manière très précise et qui puisse contribuer au renforcement des compétences des formations en la matière. L'idée va être justement de travailler également sur la formation à l'éco-citoyenneté.

Quatrième atelier : La biodiversité. Quatre axes de travail : mise en place d'écoconditionnalité des aides régionales pour préserver la biodiversité. Aujourd'hui, appréhendée des seuls points de vue de l'urbanisme ou des infrastructures, la notion d'éco-conditionnalité doit être élargie à d'autres champs comme l'extraction de granulats, le nautisme, la pêche, l'aquaculture, l'agriculture, les sports de loisir et de nature, la forêt et le tourisme. Toutes ces activités ont en effet des conséquences sur les milieux naturels et la bio-diversité. Nous rejoignons

le problème de la formation professionnelle de manière concrète puisqu'elle doit intégrer dans son approche le contenu de la biodiversité. Aujourd'hui l'enseignement agricole n'intègre pas d'enseignement de la biodiversité. En gros, puisqu'il n'y a rien, tout reste à faire.

Le deuxième point concerne la coélaboration d'une politique régionale de la biodiversité. Pour accompagner les mesures d'écoconditionnalité, il faudrait préalablement penser ces écoconditionnalités avec les partenaires pour éviter les contradictions, aider les acteurs à être capable, vérifier les effets en permanence (car l'on peut considérer qu'une mesure est bonne alors qu'il peut s'avérer, au vu de la fragilité de la biodiversité, qu'elle a plutôt un effet pervers) et financer des contre-pouvoirs, notamment grâce aux associations contre les expertises et évaluations *a posteriori*.

Troisième point : mise en place des outils de planification qui puissent préserver la biodiversité de manière concrète. Pour cela, demander que les SRADT aient les mêmes prérogatives que le SDRIF, c'est-à-dire qu'ils soient opposables. Faire en sorte de ne pas être en dessous du droit européen ou français (parce qu'on s'aperçoit qu'il y a des contradictions dans ces schémas qu'il faudrait éviter). Une évaluation des politiques menées au vu de la préservation de la biodiversité ante et a posteriori. Quatrième point : outil des réserves naturelles régionales qui doit être privilégié avec une augmentation des surfaces et la mise en réseau des continuités écologiques dans une logique de meilleure fonctionnalité des écosystèmes. Pour arriver à cela, la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles doit avoir des critères environnementaux plus stricts et les régions doivent bénéficier de cette taxe pour mener à bien la politique de la préservation de la biodiversité. Les régions en font beaucoup plus alors que ce sont les départements qui ont les ressources, il y a donc aussi un problème de cohésion au niveau des collectivités.

Cinquième atelier : Les transports. Six grandes lignes se dégagent. Objectif prioritaire : réduire les besoins de mobilité, réduction des déplacements contraints et inutiles. Cela implique de lutter contre l'étalement urbain. À cette fin, utiliser le SRAT pour une directive territoriale d'aménagement régional. Politique d'aide aux entreprises pour développer les filières courtes (de fait, cela engendre moins de déplacements).

Deuxième point : développer et démocratiser les services publics de voyageurs (+ de TER). Il faut voir les situations de près et intégrer les besoins des populations, entre autres les populations à faibles ressources, les populations à mobilité réduite. Des plans de déplacements urbains obligatoires mais bien en dessous du seuil actuel qui est de 100 000. Intégrer des modes doux : marche, vélo dans les politiques de déplacements urbains, de loisir et de tourisme.

Troisième point : financement de transports alternatifs à la route avec une écoredevance, principe de faire payer la route, augmenter la TIPP régionale, dépenalisation de stationnement, vignettes automobiles et surtout une cohérence des politiques d'immobilité territoriales entre collectivités.

Quatrième point : pas de financements régionaux aux investissements routiers (c'est acté pour nous mais cela fait partie de nos combats), notamment dans le cadre des contrats dits itinéraires.

Le cinquième point : le fret, commerce international. Vigilance à l'égard de toutes les conditions sociales et environnementales dans les importations. Intervention des régions pour favoriser le transfert modal avec plate-forme intermodale et mise en place d'observatoires régionaux de transfert modal avec des indicateurs.

Sixième point : très grande méfiance par rapport aux transferts d'aéroports.

C'était vraiment très synthétique et cela ne rend pas compte de la richesse du travail réalisé dans les ateliers et du travail de préparation. Le but était de se concentrer sur des axes prioritaires afin de pouvoir en discuter et affiner. Merci.

Wilfrid Séjeau

Quelques mots avant de donner la parole à la salle. Merci à tous les participants, en particulier les experts et les élus référents qui se sont beaucoup impliqués dans ce travail qui a commencé au mois de janvier pour produire un premier document, que vous avez reçu et pour aboutir enfin à ces propositions. On a tenu cet objectif. On voulait sortir de ces rencontres de Rouen avec un discours, des projets, des propositions collectives et partagées sur les cinq thèmes qu'on avait estimés prioritaires.

On ne s'est pas privé, nous proposons des idées aux Régions mais nous disons aussi qu'il faut changer au niveau national et même européen. Nous faisons régulièrement face à des barrières, des limites, c'est pourquoi nous devons dire ce que l'on souhaite voir évoluer en France, en Europe. La présence d'Hélène Flautre et de Cécile Duflot est à ce titre d'autant plus intéressante. Le but n'est pas de récrire un programme mais de donner ce que les élus régionaux ont à vous dire sur les politiques qu'ils mettent en œuvre en région. On a souhaité aussi répondre de façon plus précise à « Quelle région veulent les Verts ? », quel périmètre de compétences, qu'est-ce



que ferait la région Verte en terme d'actions publiques ? On voit des choses qui se dessinent sur la décentralisation que l'on souhaite. Des choses ont été dites sur l'énergie, sur les transports. On voit un peu plus ce que pourrait être la région comme le rêvent les Verts. On progresse aussi sur la question des finances parce que comme l'a bien dit Véronique, « tout cela coûte de l'argent » et il faut que l'on soit capable de dire comment on finance, quelle fiscalité on met en place. On est bien tous d'accord pour dire que la fiscalité telle qu'elle fonctionne actuellement n'est pas pérenne. On ne peut pas continuer comme ça. Il faut bien que les régions puissent bénéficier d'une fiscalité propre, d'une autonomie fiscale et qu'on réforme cette fiscalité qui n'est pas actuellement très juste.

Nous avons encore beaucoup de travail pour progresser collectivement dans la mutualisation de nos politiques. Ces rencontres nous permettent de nous en rendre compte. Nous échangeons, nous apprenons beaucoup mais il faut vraiment que nous développons des réflexes de circulation de l'information, de coordination, de concertation. C'est un enjeu très fort qui nous permettra de devenir plus fort, de peser davantage, d'être plus efficace dans la mise en œuvre des politiques publiques et aussi de remporter davantage de combats.

Jean-Pierre Girod

Deux précisions par rapport aux propositions de la biodiversité : on demande que le SRADT ait les mêmes prérogatives que le SDRIF, parce que c'est l'aspect opposable qui nous semble important. Pour l'instant, mis à part l'Île-de-France, ce n'est qu'un document d'orientation dans nos régions. Le contenu actuel du SDRIF ne nous convient pas totalement. Il faudrait qu'il aille beaucoup plus loin sur l'énergie, les transports et la biodiversité. À l'heure actuelle, c'est un document qui est validé par l'État mais nous demandons que l'État vérifie que soient respectées les conventions internationales passées par la France et les directives européennes et qu'il y ait une liberté d'innovation des collectivités. Deuxième précision par rapport à la taxe départementale : cela n'exclut pas qu'il y ait des conventions entre les régions et les départements pour financer effectivement des actions des départements sur la biodiversité. Mais ce que l'on ne veut pas, jusqu'à présent c'est eux qui l'utilisent et que d'autre part la région n'a pas l'argent alors qu'elle a malheureusement beaucoup de choses à faire. Il y avait deux points qu'on avait soulignés aussi. Le premier est qu'il me semblait important que l'on puisse ouvrir un espace collaboratif et que sur les expériences qu'il nous remonte, on ne soit pas uniquement sur la réalisation elle-même mais qu'il nous remonte : les freins, les difficultés, les effets induits, les effets pervers, etc. de telle manière que ce soit vraiment utile pour les autres parce que l'expérience brute est intéressante mais nous devons aller plus loin pour éviter les erreurs des autres. D'autre part, on avait émis l'idée qu'il y ait un programme européen sur l'écoconditionnalités et la gouvernance de la biodiversité pour voir ce qui existe dans les autres pays européens afin de confronter les projets, les dispositifs. Pour l'instant, nous n'avons pas de retour sur ce point.

Jean-François Caron

Je veux témoigner (allez, je vais le dire !) de mon bonheur, ce qui n'est pas toujours simple à dire. Ce n'est pas si souvent que l'on a des temps où l'on peut être dans des réflexions de partage, de construction, où il y a des résultats, où il y a du plaisir d'être ensemble et où ça valorise ce qui a été fait avant et ça donne envie de continuer à le faire. Là, il y a une question qui touche à la dynamique des groupes, à la dynamique individuelle de chacun. Je voulais dire tout haut ici que cet espace vaut de l'or parce que les gens ne se prennent pas la tête sur les mêmes sujets que d'habitude. On est sur les contenus. Ce qui ne veut pas dire que les discussions ailleurs n'ont pas de sens mais il est utile qu'il y ait des moments comme cela. Dans l'atelier économie, on arrive à un texte qui est, au-delà des propositions que tu rappelles tout à l'heure Véronique, on a quand même un texte qui permet d'acter sur cinq sujets stratégiques une position partagée dans toutes les régions et donc qui permet de commencer à avoir une visibilité nationale des postures que l'on peut prendre, qui peut être aussi une référence quand demain on aura des nouveaux EADS (qu'on n'avait pas vu venir), donc demain, il y aura plein de choses sur quoi nous aurons des difficultés à donner des positions. Et en même temps que ce texte ramasse, il rouvre des tas de perspectives. Pardonnez-moi ce moment euphorique mais je trouve que c'était très important de le dire.

Yannick Soubien

J'irais tout à fait dans le sens de Jean-François. J'étais dans la commission formation et ce que j'ai beaucoup apprécié de nos travaux, c'est qu'on n'a pas fait l'économie du débat sur la complexité du champ de la formation. Le travail de synthèse qui nous a été demandé ne nous a pas vraiment aidés, mais il nous a obligés à rationaliser. De ce point de vue-là, c'était très intéressant. Néanmoins, ce qui se dégage à la fin de cet atelier, c'est qu'entre deux rencontres nationales, on a un vrai travail de mutualisation qui passe aussi par une volonté de méthode. C'est-à-dire qu'à un moment donné, il ne suffit pas de faire l'échange de bonnes pratiques, il faut aussi que nous fassions la critique de nos pratiques pour, à un moment donné, considérer si elles sont transférables, mutualisables ou pas. De ce point de vue-là, c'est aussi une valeur ajoutée de notre façon d'avoir travaillé mais on n'a pas pour autant considéré qu'on ne devait se revoir que dans un an.

Andrée Buchmann



Nous avons passé un cap cette fois. Nous sommes passés d'une approche très thématique lors de la première rencontre – l'approche thématique existe toujours et elle doit continuer d'exister – mais au-delà de ça, nous avons commencé à réfléchir sur nos pratiques, sur des perspectives qui sont plus au niveau d'une critique positive et au niveau propositionnel dans le politique. Je crois que c'est important. Il est aussi important que nous soyons passés du sectoriel très particulier dans le domaine de l'économie à un début de réflexion sur une économie qui soit globalement en conversion vers une économie écologique. Dans ce sens-là aussi je pense que nous avons progressé et que c'est tout à fait positif. Nous ne pouvons que saluer ces journées de printemps étant entendu que les journées d'été sont un lieu de retrouvailles qui vont être tout à fait essentielles en relation avec le parti, ce qui ne sera pas non plus de trop.

Pierre Radanne

2010 et le renouvellement des conseils régionaux va venir très vite. Nous serons à peine remis de la présidentielle qu'il faudra nous remettre très vite sur un chantier thématique. La question qui a été abordée dans l'atelier « énergie » était double en fait mais elle est très révélatrice de sujets que vous avez trouvés dans d'autres domaines. Premièrement, quelles sont les compétences à transférer, à revendiquer en développement des régions et cela va être un axe fort des prochaines régionales ? Et puis deuxièmement, un sujet transversal, comment on articule intérêt général, service public, marchés et Europe, État, collectivités territoriales ? Sur ces sujets-là, nous sommes extraordinairement elliptiques. La transition que nous voulons engager exige que nous soyons très au clair là-dessus. La perception dans laquelle la société française nous juge capables d'appliquer les politiques que l'on demande se joue très fortement là-dessus. Sur l'énergie, entre l'ouverture du marché aux particuliers au 1^{er} juillet 2007, vous serez à peine en gueule de bois après les législatives que tombera la piquûre de rappel. Nous allons voir le système

de dérégulation actuel complètement instable au plan européen. J'imagine que nos élus européens en sont totalement convaincus, le compromis actuel ne tiendra pas compte tenu des enjeux qui sont devant nous. Derrière cela, nous avons à réfléchir par rapport aux questions de climat, comment organisons-nous tout cela ? Encore une fois, Delors actuellement demande un nouveau traité sur l'énergie et le climat. D'ici la négociation européenne de 2009, nous avons deux années pendant lesquelles ces questions de service public et d'intérêt général vont se poser de façon très précise, je souhaite que l'on ait un prolongement de la convention qu'on a eue l'année dernière sur les services publics qui était une convention où on a un peu avancé sur ces sujets-là, que l'on reprenne sans tarder cette question-là et de mon point de vue, elle est très interfacée avec la question des prochaines élections locales.

Jannick Moriceau

Pour faire une boucle par rapport aux discussions que nous avons pu avoir hier sur la démocratie d'élaboration citoyenne, je pense que nous avons tout intérêt à développer au maximum ces espaces maintenant parce qu'ils nous permettent de bien faire comprendre les choix politiques. Nous avons à travers les régions la possibilité de les organiser plus facilement et cela nous permettra aussi d'amplifier les choses pour les municipales et puis aussi pour envisager la suite des régionales. On a beaucoup parlé des éco-labellisations, on peut parler de socio-conditionnalités. Il faut que l'on soit extrêmement vigilant sur la capacité à mettre en œuvre, à contrôler. La multiplication des conditionnalités pose problème dans les critères d'évaluation, si leur non-respect n'est pas suivi d'effet, on perd la crédibilité. Je crois qu'il faut réfléchir à limiter les critères et à être efficace sur ce critère que l'on aura choisi. Dernier point : par rapport à un débat où l'on a dit que dans l'enseignement agricole on ne prenait pas en compte la biodiversité, nous devrions plutôt dire que dans l'enseignement des agriculteurs, elle était insuffisamment prise en compte puisqu'il y a justement des formations, des BTS sur la gestion des espaces naturels et donc qui prennent en compte ces problématiques.

Jean-Yves Le Turdu

J'ai l'impression que dans ces deux trop rapides journées, nous avons quand même bien entendu deux messages. Le premier message de Pierre Radanne, expérimentation, symbole et sens que l'on peut donner. Nous avons travaillé là-dessus pour sortir de l'expérimentation, le nez du guidon et donner du sens. On voit un peu vers où on va. C'est le premier point positif. Deuxième message entendu : celui de Stéphane Rozes qui nous pousse sur la question de savoir comment articuler ces propositions. Nous avons travaillé en tant que conseillers régionaux mais effectivement, nous nous situons dans d'autres échelons et notamment à l'échelle des municipales. Nous avons aujourd'hui de la matière qu'il faut un petit peu bricoler mais nous avons bien mis sur la table des choses qui peuvent nous aider à accompagner les copains qui vont partir sur les municipales derrière. Troisième message : est-ce qu'on a bien entendu le message de l'ADESS qui ne fait pas uniquement un petit tour de temps en temps pour regarder ce que l'on fait mais qui peut être un soutien en termes de méthodologie pour nous au niveau local, qu'on a vraiment intérêt à exploiter pour faire une vraie démocratie de propositions.

Ronan Dantec

Les régionales sont pour 2010 mais nous serons très vite aux municipales, dès 2008. Nous, élus urbains, avons tenu à être présents puisque nous avons comme vous l'habitude maintenant de nous retrouver régulièrement (nous étions une centaine à peu près à Paris au mois de janvier). J'ai participé à l'atelier énergie. Nous avons vu que l'échange était intéressant pour montrer la nécessaire cohérence des deux niveaux, le haut avec le national et l'Europe mais le bas. Entre agglomération et région aujourd'hui, nous sommes obligés de travailler ensemble. Il nous faudra être extrêmement attentifs dans l'élaboration du projet pour les municipales mais j'y veillerai aussi dans la préparation de la convention municipale que nous préparons pour l'automne, de montrer qu'il y a une cohérence de l'action des élus Verts sur l'ensemble de ces échelons. Je pense qu'il s'agit d'un enjeu important. Nous avons gagné en crédibilité dans les régions et dans un certain nombre d'agglomérations où nous sommes en situation de responsabilité et qu'il faut que nous montrions effectivement dans la dynamique des campagnes des municipales que l'ensemble de ces échelons travaille en cohérence et que ça potentialise les politiques publiques. Là, nous sommes sur un enjeu important. Le fait que nous sommes quelques-uns à venir, même si nous ne sommes pas conseillers régionaux, va dans ce sens-là et qu'il faudra le travailler dans l'autre sens, c'est d'ores et déjà une invitation pour la convention nationale de l'automne.

Hélène Flautre

Merci de m'avoir invitée. Je comprends bien la joie de Jean-François parce que quand je vous vois discuter des politiques que vous mettez en place dans les conseils régionaux, je pense immanquablement à cette expérience du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais où nous étions la seule région Verte d'Europe dirigée par une présidente Verte, et où nous cherchions un peu désespérément des interlocuteurs pour discuter, évaluer, se conforter, renforcer... Quand je vous vois, je repense à tout ça et je me dis qu'effectivement la révolution écolo est en marche. C'est ça qui manque est qui fait défaut aujourd'hui parce que tous les sondages le montrent, l'opinion est totalement prête à entendre et désire même avoir des propositions concrètes, efficaces et crédibles. Il faut démontrer que les Verts agissent depuis longtemps, de façon coordonnée, sensée, cohérente. Il est vrai que de ce point de vue l'articulation des différentes échelles (Radanne vient de le dire, Ronan aussi) est absolument décisive. Il faut que l'on montre comment l'on agit sur des questions essentielles comme la lutte contre le changement climatique et pour une autre politique énergétique, à tous les niveaux. Évidemment, dans l'ensemble de ces niveaux, l'échelle européenne participe pleinement. Elle est parfois décisive sur certaines questions. C'est l'échelle européenne qui potentialise, donne sens, fait aboutir ou permet des expériences locales ou régionales. J'ai compris que vous prépariez un livre vert sur un certain nombre de thématiques qui correspondent aux politiques que vous mettez en place dans les régions, identifiées comme des politiques écolo pour bâtir l'écorégion.

Comment peut-on imaginer aujourd'hui un développement des énergies renouvelables réel dans les régions sans un cadre et des objectifs européens qui soient mobilisateurs et qui soient même contraignants ? Il n'y a pas de lutte efficace contre le changement climatique sans un engagement prioritaire de l'Union

européenne. Évidemment, on connaît la dimension financière de l'Union Européenne parce que les politiques régionales sont le deuxième poste budgétaire de l'Union, beaucoup de projets que vous mettez en œuvre sont financés par l'Europe. Cette dimension est plutôt bien connue, c'est 35 % du budget, 350 milliards pour la période 2007-2013. C'est du financement mais c'est aussi et c'est ça l'essentiel dans nos actions, des objectifs politiques que nous avons à défendre ensemble.

Évidemment, l'action des Verts au parlement européen a été très décisive dans le fait qu'aujourd'hui le changement climatique, la politique énergétique au niveau européen, est devenue en quelque sorte la rampe politique des années à venir. Si vous lisez la déclaration de Berlin de ce week-end, vous verrez que la seule nouveauté est : « Nous avons la ferme intention de progresser ensemble dans le domaine de la politique énergétique et de la protection du climat et contribuer à la lutte contre la menace que fait peser le changement climatique sur la planète ». Il s'agit d'un enjeu reconnu et décisif. Il est certain que les Verts au parlement européen ont agi et porté cet enjeu inlassablement. C'est un résultat qui n'est pas du tout négligeable. C'est les Verts aussi et Radanne doit le savoir, qui se sont battus dans le dernier sommet européen pour que le plan machiavélique de M. Chirac qui visait à comptabiliser le nucléaire dans les énergies renouvelables capote. Également les batailles qui sont menées concomitamment ici contre l'EPR et contre le nucléaire. Elles ont un prolongement, un écho en Europe, absolument essentiel.

En fait, j'ai dit que je trouvais extrêmement intéressant que vous élaboriez un livre vert sur les politiques mises en œuvre par les écolos dans les régions en France, ça serait essentiel aussi que l'on écrive des livres verts sur l'action des Verts dans les différentes instances du local aux régions en passant par le national et jusqu'à l'Europe pour montrer, pour donner à voir enfin publiquement ce que sont les Verts, ce que font les Verts, ce que proposent les Verts, ce qui se met en œuvre réellement et concrètement. Cela permettrait que l'on soit halluciné par nous-mêmes lorsqu'on se regarde à la télé. Opposer à cela la crédibilité, la cohérence et le sens de nos actions dans la transversalité des échelles, c'est un élément absolument décisif parce que cela montre notre crédibilité, mais aussi de rompre ce cercle infernal de l'impuissance du politique, de son côté spectaculaire et insignifiant qui abreuve nos sillons médiatiques.

Dans cet esprit de montrer les dynamiques des différentes échelles dans lesquelles nous agissons, je vous informe qu'il y a une réunion à l'invitation du groupe des Verts au Parlement européen le 19 avril de toutes les régions d'Europe qui se sont déclarées libres d'OGM et lors de cette réunion, vont se définir des objectifs européens pour faire gagner un territoire européen libre d'OGM. On ne va pas décrire les actions que vous connaissez aussi bien que moi. Il y a des enjeux européens extrêmement clairs sur la révision de la directive sur la coexistence OGM, non-OGM, sur la baisse du seuil à partir duquel il faut étiqueter. Dans le débat aujourd'hui d'illusionniste, il faut rappeler que le moratoire obtenu en 99 sur les OGM n'a pas été obtenu par l'opération du Saint-Esprit. Il a été obtenu parce qu'il y avait des Verts dans plusieurs gouvernements européens dont Dominique Voynet. Sans leur présence, jamais il n'y aurait eu de moratoire. Je suis vraiment persuadée que c'est la mise en synergie de ces différents leviers d'action

qui fait sens et qui change la donne, qui change vraiment la vie.

On pourrait également, après les OGM prendre la question des transports. La politique des transports et ce qui se joue et se réalise à tous les niveaux mérite un livre vert. Il y a énormément d'enjeux dans cette politique. 50 % des déplacements en Europe concernent moins de 5 km. Il est évident que les échelles locales, territoriales, régionales sont absolument décisives. Dans le même temps, c'est en ce moment même, au Parlement européen que se décide le sort des obligations de service public en matière de transport. Nous avons donc à gagner une bataille essentielle qui est la capacité pour les autorités locales et régionales de pouvoir déléguer directement leur service de transport à un opérateur choisi par eux, c'est-à-dire de ne pas en rendre obligatoire et systématique la procédure de l'appel d'offres avec des contreparties sur lesquelles on pourra revenir si cela vous intéresse. Également batailler sur les performances des voitures pour qu'à délai rapproché, qu'on puisse obtenir des véhicules automobiles qui ne consomment pas davantage que 80 gr. de CO₂ par kilomètre. Ces normes-là se décident à l'échelle européenne.

Il y a un sujet que je veux aborder, celui de solidarité internationale, des droits de l'homme dans le monde, de paix et de justice internationale. Les projets de coopération décentralisée, les résolutions que vous adoptez par exemple sur la libération des otages politiques et notamment d'Ingrid Bétancourt en Colombie, les journées de solidarité que vous organisez, les soutiens qui sont donnés aux collectifs, par exemple sur la Tchétchénie ou sur les collectifs France Palestine, le forum des droits de l'homme qui est organisé à Nantes avec le soutien du Conseil régional, la journée du Tibet organisée par le Conseil régional d'Ile-de-France à l'initiative des Verts. Il y a un ensemble, une palette d'initiatives qui sont prises dans ces domaines et pour lesquels il me semble qu'un travail d'échange serait extrêmement intéressant. Les élus se déplacent aussi dans les pays tiers et pourraient à ce titre se penser comme des ambassadeurs du droit international et des droits humains et faire un certain nombre de choses que l'on demande à nos États, aux ambassadeurs de l'Union européenne de faire dans ces pays parce que, aujourd'hui, il y a des risques majeurs sur la redéfinition du droit international.

Il est à peu près certain que si chacun ne se sent pas en responsabilité d'assumer la garantie de ces droits et leur mise en œuvre partout dans le monde, on pourrait perdre cette bataille décisive. Au Conseil régional Basse Normandie, ils travaillent beaucoup sur la question de l'abolition de la peine de mort dans le monde, la lutte contre la torture, la lutte contre les violences qui sont faites aux femmes, la lutte pour la protection des défenseurs des droits de l'homme dans le monde. Vous pouvez, quand vous vous déplacez dans les pays tiers visiter les prisons, aller dans les procès dont vous pensez qu'ils risquent d'être injustement montés. Vous pouvez rencontrer des personnalités qui sont opprimées, harcelées parce qu'elles défendent des droits, parce qu'elles sont dans des régimes difficiles. Je crois que c'est une action importante. Les Verts sont en première ligne bien souvent sur ces politiques. Il y aurait également intérêt à mettre ceci à jour publiquement.

Mais également dans vos régions vous pouvez développer des programmes d'accueil des défenseurs des droits de l'homme qui ne sont pas forcément les

présidents des ligues des droits de l'homme dans les pays tiers. C'est tous les gens qui se battent pour la mise en œuvre des droits. Le syndicaliste qui est injustement harcelé ou réprimé parce qu'il se bat pour l'exercice de la liberté syndicale dans son entreprise. En Chine ou ailleurs, il y a énormément de travail à ce sujet. Il faut prendre ça à bras-le-corps et développer en région des programmes d'accueil des défenseurs des droits de l'homme en lien avec des organisations internationales. L'Observatoire international des défenseurs des droits de l'homme dans le monde qui est un projet commun avec l'Organisation mondiale contre la torture et de la Fédération internationale des droits de l'homme, dit régulièrement quelle est la situation des personnes menacées à travers le monde. Ces personnes devraient par des programmes régionaux pouvoir trouver accueil, résidence et refuge dans les territoires des régions d'Europe.

Pour conclure, je voudrais vraiment vous suggérer, vous inviter à mobiliser vos régions sur l'avenir de l'Europe. Vous savez que pour mener à bien les politiques dont vous avez la charge, vous avez besoin d'une Europe mieux intégrée politiquement et plus démocratique. Il faut le dire. Il faut en discuter. Il faut que vous vous ingérez dans ce débat aujourd'hui privatisé par les Chefs d'État et de gouvernement. Les rondes et les négociations en catimini entre chefs d'État et de gouvernement nous mènent à la catastrophe. Vous avez en région des débats à monter mais vous êtes aussi pour la plupart d'entre vous des euros-régions en coopération avec d'autres régions d'Europe. Vous avez des relations transfrontalières parfois. Vous développez des programmes interrégionaux soutenus par l'Europe. À tous ces niveaux, il faut assumer le débat sur l'avenir de l'Europe. Il faut que les régions se fassent entendre. Le comité des régions avant Berlin de ce week-end a sorti une déclaration sur l'avenir de l'Europe qui supporte très largement la comparaison avec la déclaration de Berlin. Il n'y a pas énormément d'éclos aux Comités des régions. On peut faire beaucoup mieux mais c'est une base de discussion qui est carrément honnête. C'est extrêmement important aujourd'hui parce que si, comme c'est le cas aujourd'hui, l'ambition européenne s'effondre, si le doute continue à s'installer inexorablement, c'est tout notre édifice de crédibilité, de cohérence et de réussite qui lui aussi va s'effondrer. C'était ma dernière prière à votre endroit, c'est de vous saisir absolument de ce débat sur l'avenir de l'Europe.

Wilfrid Séjeau

Merci pour ce panorama européen. Il n'y a pas beaucoup d'éclos aux Comités des régions mais si il y en a quand même un illustre, Jean-Vincent Placé. Avant de passer la parole à Cécile Duflot, je voudrais juste placer un mot. Hélène a parlé de l'EPR et du nucléaire. Beaucoup d'entre vous dans les couloirs m'ont demandé comment ça allait en Bourgogne, comment vous supportez de ne plus être dans la majorité, etc. Ce n'est pas évident mais ça va, on tient le choc. J'en profite pour dire merci à toutes les régions qui ont fait des communiqués de presse de soutien. Merci au National, à Cécile qui a réagi très vite. Dominique n'est pas encore là mais elle est venue aussi, elle s'est déplacée en région pour manifester sa solidarité. Tous ces soutiens ont été vraiment précieux. Il nous semble important, après les manifestations du 17 mars, de continuer à tenir bon sur la question de l'EPR dans le

cadre des discussions avec le parti socialiste, que ce qui s'est passé en Bourgogne serve. Si cela pouvait nous aider à sortir de la voie du nucléaire et du refus de l'EPR, ça serait bien. Je pense que mes collègues de région partagent ce que j'ai dit.

Cécile Dufлот

Je suis moi aussi contente d'être là pour la troisième fois puisque j'ai participé en tant que membre du collègue exécutif à toutes vos réunions. Je trouve que c'est une très bonne chose que cela se poursuive parce qu'on sait souvent faire les choses une fois mais pas les renouveler. Personne d'autre n'organise ce type de réunion et cette mutualisation entre les élus régionaux Verts. C'est une véritable fierté. Nous montrons à quel point le fédéralisme peut exister, à quel point le régionalisme ne veut pas dire absence de mutualisation, absence de débat, au contraire. Voilà la démonstration que le contenu de politique écologique existe. C'est vrai que souvent pendant la campagne, on explique qu'à la différence des autres, l'écologie, on sait en faire. C'est d'ailleurs quand les Verts sont présents que l'écologie avance et qu'on en a des vrais exemples. On le constate ici. On constate à quel point avec une infériorité numérique par rapport à d'autres partenaires, les Verts pèsent davantage dans les politiques des régions. Ceci pour deux raisons : le constat que l'on fait depuis des années commence à être reconnu mais aussi parce que les élus Verts sont parfois beaucoup plus accrocheurs, mordants, plus travailleurs que d'autres. La période est compliquée aussi parce que les questions d'environnement sont partagées par tous, tout le monde porte l'écologie comme une rosette à la boutonnière. Tout le monde sait en faire ! Tout le monde est écolo et on pourrait avoir tendance à douter de nous-mêmes ou à ce que l'on doute de nous à l'extérieur.

C'est une période compliquée aussi pour la gauche en général : le débat sur l'identité nationale, l'énergie, les sans-papiers. Autant de questions qui nous interrogent aussi. Sur quel projet collectif peut-on porter ? Vous avez tous dit d'interpeller le niveau national. Les politiques dans les régions ne seront pas les mêmes suivant que les politiques nationales et les politiques européennes pencheront dans un sens ou dans un autre. Il n'y a pas des petites îles au sein desquelles on peut faire plus et mieux si à l'extérieur, au niveau national, on ne pèse pas de façon durable.

Faire de la politique aujourd'hui, ce n'est pas répondre successivement à des intérêts particuliers, ce n'est pas faire du marketing. C'est avoir une vision globale qui peut ne pas satisfaire tout le monde, qui peut remettre en cause certains lobbies mais qu'on a le courage et la constance de défendre même quand on a le sentiment qu'elle ne reçoit pas l'écho qu'on lui souhaiterait. Il ne faut pas perdre de vue cette conviction que notre projet de société est global. Ce n'est pas une critique mais le risque que certains d'entre vous ont pointé, c'est d'être dans votre travail d'élu très sectoriel. Comme tous, j'ai la conviction que ce projet global de société doit se décliner impérativement en politique locale concrète avec des techniciens, avec des applications. On ne fera pas de la politique avec des grands mots. Il faut la capacité de pouvoir mettre en œuvre ce qu'on défend sans oublier cette vision globale non plus. C'est cette articulation entre ces deux dimensions qui est essentielle. Wilfrid parlait de ce qui s'est passé en Bourgogne, montrer notre capacité à nous opposer, à avoir du courage politique sur certains sujets.

C'est là que nous acquérons de la crédibilité, pas seulement en étant de bons techniciens.

Sur EADS, une position commune de tous les élus régionaux est une très bonne chose. Il y a aujourd'hui une position commune des quatre partis Verts qui sont concernés par ce projet, le parti Vert français, le parti Vert espagnol, le parti Vert anglais et les Grünen, le parti Vert allemand parce que nous ne souhaitons pas avoir une vision nationale ou nationaliste ou sectorielle de cette question mais bien en faire un projet commun et envisager aussi le sort des salariés d'Airbus et des sous-traitants et d'avoir à la fois une politique industrielle qui pense à l'après pétrole, qui pense à la possibilité de reconversion d'un certain nombre de champs d'industrie. Les Verts ont besoin de développer une intelligence collective sur toutes ces questions. Je partage le constat de contentement de Jean-François de voir que les élus ne sont pas fatigués au bout de trois ans de bagarre, à continuer d'inventer, de penser à la suite. Pierre l'a dit « il faut penser au prochain mandat ». Oui, nous savons bien que certaines politiques ne peuvent pas se dérouler sur la durée d'un seul mandat. Cette détermination, cette pugnacité qui ne s'effrite pas est essentielle. Je sais que certains d'entre vous ont le bourdon. Ils disent que c'est difficile. Mais c'est dans les moments difficiles que l'on teste aussi la résistance de nos convictions, de nos capacités.

Je voudrais enfin dire qu'il faut arriver à faire le lien entre ce projet de société que l'on porte et l'action d'élu au quotidien, avec cette capacité à être à la fois élu et militant comme c'était écrit sur les badges de beaucoup d'entre vous, cette capacité de ne pas oublier que la responsabilité des élus est de faire changer la société, de changer le monde, de faire en sorte qu'il soit plus agréable, meilleur à vivre pour tout le monde, de ne pas oublier pourquoi on est là. Je crois vraiment que ce qui doit nous questionner aujourd'hui, c'est vers quelle politique veut-on aller dans les années à venir. Comment, à partir de ces constats partagés, la nécessité de répondre à la crise écologique, et non partagé encore par tous, les réponses à la crise sociale ne peuvent être qu'écologiques. Comment transformer ce constat en action ? C'est une question qu'il faut se poser en permanence. Il faut à la fois agir et penser à la prochaine fois. Agir et réfléchir sur le pourquoi on est là, sur ce qu'il est possible de faire, sur les limites de notre action, à quel moment il faut comme l'ont fait les élus de Bourgogne dire « non ». Le compromis en politique est nécessaire. On n'attend pas d'être majoritaire à nous tout seul avant d'agir. On n'attend pas que la révolution écologique soit arrivée à son terme. La révolution écologique est une révolution de chaque matin. On essaie de faire changer les choses tous les jours mais en pensant à sa finalité. Hélène l'a bien dit. La question de l'Europe est fondamentale. J'aimerais bien que l'on puisse envisager des rencontres des élus Verts de toutes les régions d'Europe parce que cette solidarité entre les régions françaises doit exister avec les autres régions d'Europe, avec d'autres façons aussi de faire de la politique, d'autres compétences puisque les régions françaises ont encore des limites dans leurs actions que n'ont pas les régions en Allemagne par exemple. Et puis surtout s'adresser à ceux qui commencent à croire de nouveau en la politique. Nous, politiques, il faut que nous reprenions le flambeau de la nécessité de l'action politique. On ne fera pas changer les choses par des incantations ou simplement pendant les campagnes électorales. C'est un

travail du quotidien. C'est au nom des Verts que je vous remercie de porter hauts les couleurs de l'écologie politique et de ne pas perdre courage.

J'ai été troublée par le fait que certains d'entre vous ont été découragés ces temps-ci parce que honnêtement, il n'y a pas beaucoup de partis qui dans une période de campagne électorale s'interrogent sur ce qu'ils font, ne laissent pas tomber totalement l'action locale pendant des mois et des mois en attendant leur réélection. Franchement, on a des raisons d'être satisfaits. On a aussi des raisons de douter parce que l'urgence est importante et qu'on n'a pas beaucoup de temps. C'est pour cela qu'il faut se mobiliser. Il ne faut pas oublier pourquoi ou pour qui on



fait de la politique, pourquoi on s'est engagé dans un parti, pourquoi on a accepté d'être élu, pourquoi on continue de faire ce mandat. Ce n'est pas seulement pour mettre en œuvre des politiques mais pour ne jamais oublier qui nous a confié ces responsabilités et pourquoi. Il y a des gens qui doivent avoir eu raison de nous faire confiance, ceux qui mangent sans le savoir des OGM, du poulet élevé en batterie, ceux qui souffrent le plus des crises environnementales, ceux qui sont le plus démunis, ceux qui ont besoin que la politique agisse et particulièrement celle des Verts. Dans ces

moments de doute, il faut y penser. Je crois que l'on peut changer le futur. Pour cela il faut le décider collectivement. La seule manière de le faire démocratiquement, c'est d'avoir des élus, c'est de faire de la politique. C'est de faire aussi de la politique sur le terrain. Dans ces moments de doute, souvenons-nous de ceux qui nous ont fait confiance, de ceux aussi qui ne sont pas encore nés, de ceux pour qui nous avons la responsabilité de ne pas laisser une planète en trop mauvais état. On est dans un pays qui a une responsabilité à l'échelle planétaire. Dans nos régions, en France, en Europe, il faut que l'on agisse pour la planète, pour l'avenir. Nous ne sommes pas parfaits mais nous ne sommes pas pire que d'autres. Je vous remercie et bon courage.

Dominique Voynet

J'ai été émue du ton de Cécile à la fin de son intervention. On attend de notre jeune et talentueuse secrétaire nationale beaucoup, assurer la cohésion du mouvement, à assurer de façon simultanée des chantiers compliqués : animer les Verts, animer la campagne présidentielle, animer la campagne des législatives dans un contexte difficile. En l'écoutant, je me sentais envie de lui dire en votre nom à tous : « Merci pour le boulot accompli ces jours-ci, ces semaines-ci. Merci et bon courage à toi Cécile ! »

Nous sommes bien placés pour savoir que les politiques ne sont pas tout, il y a les gens qui les portent. Il y a ceux qui savent à votre place ce qui est bon pour vous. Il y a ceux qui vous observent comme des insectes et qui vont proposer un mécano technocratique à appliquer de façon uniforme sur le territoire. Et puis il y a ceux qui seront effectivement plus conscients des réalités, des contradictions, des difficultés de passage à l'acte d'une bonne partie de la population qui sait que la crise écologique est une réalité difficile, douloureuse, complexe et qu'il faudra

changer tout, nos comportements quotidiens, nos politiques publiques, notre façon d'habiter le monde et qui répugne à le faire. L'intérêt premier de cette rencontre est de mettre en commun cette expérience inouïe que vous avez accumulée les uns et les autres. Comme je le dis souvent, nous ne sommes pas des théoriciens de l'écologie ni des idéologues. Évidemment, nous avons des convictions et des valeurs solides qui constituent un fond qui nous permet de nous resituer à chaque fois que c'est nécessaire, chaque fois que nous sommes bousculés par cette réalité difficile et complexe mais nous sommes aussi des praticiens. Nous faisons avancer les dossiers sur le terrain. Cela se sent dans – j'allais dire le rendu compte plus que le compte rendu – des travaux qui ont été faits au cours de ces ateliers.

Quelques mots pour commencer sur la révolution écologique. Nous n'avons pas choisi ce slogan sur la base de suggestions formulées par une agence de communication qui aurait testé des panels pour voir si c'était disponible ou pas à la sauce que nous entendions vendre. Nous avons choisi ce terme parce que nous avons l'impression que loin d'une nostalgie du grand soir au sens où l'entendaient les révolutionnaires du siècle précédent, et pas par goût de l'aventure ou crise refondatrice ni volonté de rupture, nous avons l'obligation de montrer que la crise écologique qui était encore niée par tous nos partenaires est réelle. Il me semble que nous avons fait preuve d'une prudence exagérée. Nous nous reprochons de n'avoir pas pressenti avec quelle rapidité, ampleur, on allait devoir engager les changements nécessaires si on voulait effectivement conjurer les menaces, affronter les défis écologiques et répondre aux besoins de l'humanité. Le terme « la révolution écologique » indique bien le chemin que nous voulons emprunter. Nous ne sommes pas de ceux qui se contenteraient de décisions marginales pour se donner bonne conscience, pour gagner du temps en espérant que nos gamins feront après nous à la fois la correction des dégâts des politiques que nous avons conduites et la mutation vers un autre mode de développement. Ça va aller vite. Nous nous devons de mettre en œuvre des changements de grande ampleur dont les effets pourtant se feront sentir sur le long terme. C'est peut-être ce qui est le plus difficile pour un être humain, accepter de prendre aujourd'hui des décisions difficiles et coûteuses en sachant qu'on n'en sera pas forcément les bénéficiaires de court terme. Nos pères, arrière-grands-pères le faisaient quand ils décidaient de replanter un arbre, ils savaient bien qu'il serait coupé un siècle plus tard, nous n'avons pas gardé l'habitude de nous projeter dans la durée, de nous projeter dans l'avenir. Nous nous devons pourtant de proposer des solutions qui permettraient de se projeter loin, de voir loin. La révolution écologique est justifiée par la nécessité d'anticiper, de préparer la mutation de civilisation qui nous attend, par la volonté aussi de ne pas subir ce qui nous attend. Nous avons cela en commun, nous les militants, l'envie d'être acteur. On a envie d'être actif, nous aussi de regarder loin, de saisir toutes les opportunités pour vivre mieux. Ce serait un comble si on donnait l'impression de nourrir la moindre nostalgie pour un modèle de développement économique qui a secrété autant d'inégalités et qui a été aussi destructeur. On ne doit pas amplifier l'angoisse. On ne lâche pas quelque chose de si extraordinaire, de si juste qu'on ne puisse pas envisager que l'avenir puisse être différent.

La particularité de notre révolution écologique, c'est que nous n'envisageons pas une seconde qu'elle se fasse sans un saut démocratique en terme de participations. D'abord parce que nous n'avons aucune chance d'aboutir si seule une minorité éclairée pose les gestes qui doivent l'être. Mais aussi parce que c'est un enjeu en soi, contribuant à faire baisser le niveau de violence, à mettre en avant d'autres valeurs que celles qui sont aujourd'hui promues, celle de la consommation, de la compétition. C'est par le débat démocratique et la participation civique qu'on va y arriver. On échouerait gravement si on donnait l'impression qu'il y a d'un côté ceux qui peuvent se permettre de faire des choses, bons ou mauvais, contribuer au changement de civilisation ou résister et de l'autre côté, tous les autres condamnés à la débrouille, à la survie individuelle, à privilégier des démarches personnelles pour échapper au sort commun. Le choix d'insister sur le lien entre urgence écologique et urgence sociale était le bon choix. Dire qu'il n'y a pas de solution aux problèmes sociaux qui ne passe par une meilleure prise en compte des questions écologiques et qu'il n'y a pas de solution à la crise écologique si on n'oblige pas largement ceux qui ont l'impression de subir leur destin et de ne pas avoir de marge de manœuvre à cause de la crise sociale apparaît fondamental. On n'est pas confronté à un problème technique. Les solutions existent. Notre travail est un travail de philosophie politique, d'éthique politique pour montrer comment on peut passer d'une société du gaspillage frénétique, de l'individualisme forcené, de l'humiliation et de la stigmatisation des faibles, du culte de la croissance, de l'aliénation télévisuelle à une société de la coopération, du partage, de la responsabilité, de la création, de la culture. Ce n'est pas douloureux, pas austère. C'est un projet pour vivre mieux. En même temps c'est assez compliqué de le faire vivre dans cette campagne. Un exemple : je suis allé plancher devant les grands acteurs du monde de la culture, ces gens très cultivés, très importants, qui pèsent sur les grands choix de notre pays. Je me suis trouvé assez mal parmi eux au bout d'un moment. Finalement, comme après les chasseurs, les jeunes, les handicapés, les sportifs, les présidents de région, on va leur promettre. Oui, on va vous donner plus. Et puis on va répondre de façon technique à des questions techniques pour montrer qu'on connaît les dossiers. Sauf que le dialogue entre une ligne politique et le monde de la culture ne peut pas être ça. Je leur ai répondu : « Je peux répondre à vos questions, je peux montrer que je connais mes dossiers mais croyez-vous que face aux défis qui nous attendent on a besoin de vous promettre plus d'argent pour la culture ? De mieux préciser ce qui relève de l'Etat ? Et de l'Art ? Et de ce qui relève des collectivités ? Est-ce que c'est de ça qu'on a besoin ? Est-ce que vous pensez sérieusement que nous, les partis politiques, on va affronter le changement de climat, la fin de civilisation du pétrole avec les outils qu'on a ? Les outils techniques on les a sauf que c'est un changement de civilisation et là, on a besoin des hommes et des femmes de culture. On a besoin de votre réflexion, de votre créativité, de votre distance pour affronter ce genre de défi. » Alors ils étaient un peu étonnés. J'aurais envie que la discussion politique serve à ça aussi.

La révolution écologique ne peut pas être subie, elle ne peut pas être conçue par des gens qui seraient en avance de la société. Elle doit féconder toutes les clientèles, tous les intérêts, toutes les couches sociales, toutes les régions, tous les territoires si on veut une chance d'aboutir à quelque chose. Cette révolution écolo-

gique est forcément une révolution douce car elle ne peut pas exclure. Elle va parier sur l'intelligence, la générosité, la capacité créative, la révolte de chacun.

C'est le deuxième sujet que j'avais envie d'évoquer avec vous parce que nous en avons l'intuition aujourd'hui, quels que soient les sujets, j'ai participé au déjeuner du bureau qui a préparé le débat de cet après-midi, j'ai entendu les comptes rendus des ateliers tels qu'ils ont été faits, ce qui m'a frappé, c'est la synergie qui s'est mise en place dans les régions. D'un côté les politiques qui ont été mises en œuvre dans les régions, on va dire transport ferroviaire de voyageurs, de protection de la bio-diversité, de l'efficacité énergétique, d'économie solidaire, etc. ce sont des politiques dont on a pu penser qu'elles allaient être concédées de façon un peu périphérique. Aujourd'hui on se rend compte que d'une part, ce sont des politiques qui ont fait connaître ces collectivités du grand public. Ça fait l'essentiel du bilan des grands élus qui président à la destinée des villes et des régions et qui ne s'étaient pas rendu compte au moment où ils ont sous-traité, concédé ce champ d'expérimentation ouvert que ce serait l'essentiel de leur métier. Là, je crois qu'il faut qu'on revienne un peu en arrière. Ça fait à peu près 20 ans qu'il y a des Verts dans les Conseils régionaux. Il faut revenir à l'expérience de Marie Blandin qui a montré en 1992 comment les outils, les compétences d'aménagement du territoire



régional pouvaient mobiliser les acteurs de l'emploi ou de la culture. Marie a fait le meilleur usage de l'expérimentation d'une compétence nouvelle en démontrant par la preuve que des TER neufs plus nombreux, accessibles, notamment avec la gratuité pour les étudiants, ça marche. La semaine dernière, j'ai rencontré au pied des éoliennes de Fécamp, des formateurs, des chercheurs, des entrepreneurs, des citoyens qui joignent leurs efforts pour faire vivre la plateforme technologique éolien. Ce matin à l'Agence de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire où j'ai écouté des porteurs de projets, j'étais un peu étonnée de voir combien il y avait de passerelles entre notre travail et ceux des créateurs de l'économie solidaire. L'un de ces créateurs disait « mon entreprise est encore petite mais quand je démarche des grands marchés, même s'il y a des élus Verts, des socialistes, ils me disent que je n'ai pas les reins assez solides, pas assez de financement propre. » Cela se passe pour eux exactement comme pour nous. Quand on est une femme, il faut être bien meilleure qu'un homme pour être reconnue à la hauteur d'un homme. Ça apparaît comme une banalité mais c'est encore très vrai, je peux vous le dire. Les acteurs de l'économie solidaire se plaignaient de l'absence d'accès à ces marchés. C'est pareil, il faut qu'ils soient meilleurs que les entreprises conventionnelles pour avoir accès au marché comme nous les Verts nous devons être meilleurs que les socialistes ou les communistes. Ce n'est pas le moment de baisser les bras. Notre politique est celle qui remplit les gazettes, les outils de communication des présidents de région. Ce patrimoine est une richesse incroyable. On a initié ces politiques en éprouvant les sourires condescendants de certains de ces partenaires, aujourd'hui leur reconnaissance, leur fierté à l'idée de revendiquer aussi notre travail, c'est la

meilleure des rémunérations.

Toutes ces politiques étaient classiques et attendues pour les Verts. Celle de la formation professionnelle l'est beaucoup moins. On a mis l'accent sur les nouveaux métiers, pas seulement dans les services locaux ou aux personnes mais dans l'agriculture paysanne et biologique, dans les transports publics, dans l'isolation des bâtiments. On se rend compte qu'entre les efforts considérables concédés par quelques acteurs locaux sur le terrain et les grands discours de campagne électorale, il manque un maillon : les professionnels, l'industrie intermédiaire, toutes les entreprises sans lesquelles nos idées vont rester lettres mortes. Je salue le travail de nos vices présidents à la formation professionnelle et à l'apprentissage qui montre que les Verts sont sortis des responsabilités de la seule politique d'environnement. Ça montre aussi que la question du droit à la formation, la façon dont on va sécuriser les parcours professionnels, doter chacun des fondations qui lui permettra d'assumer des réorientations au cours de sa vie, apparaît comme fondamental. En 2004, les électeurs ont souhaité mettre de l'écologie dans les politiques régionales, depuis on est en train de donner du contenu à ces politiques. Nous avons travaillé sur le concept d'éco-région lors d'une première rencontre, ce concept n'a rien de théorique, ni de technocratique. De région en région, on est en train d'inventer avec les outils des uns et des autres, de nouveaux outils qui nous permettront de faire face, de préparer, d'anticiper.

Nous avons assez d'outils dans la boîte pour dire à nos partenaires que nous ne pouvons plus nous contenter des expérimentations qui nous ont été consenties ici ou là ces dernières années. On est prêt pour faire les choses grandeur réelle avec eux. L'étude de faisabilité, l'expérimentation, c'est bien mais si on n'est pas capable de changer de logique de développement, si on n'est pas capable de changer quelque chose de façon concrète dans la vie des gens, alors la question de l'utilité politique est posée pour nous comme pour les autres. Ça nous oblige à être plus vigoureux dans nos critiques de ce qui est fait sur le terrain. Nous avons l'exemple de Bourgogne, les conditions dans lesquelles les Verts ont choisi de sortir de la majorité régionale. On a l'impression que quand il s'agit de toucher au cœur de métier, au cœur des politiques, il n'y a plus de partenariat possible. Ça nous oblige à regarder la cohérence entre les politiques conduites aux différents niveaux territoriaux : quelle efficacité de la mise en place d'une agence foncière en Ile-de-France si les départements disposent de leur propre agence foncière œuvrant à contre-courant ? À quoi ça sert que les collectivités locales fassent autant d'efforts pour orienter les modes de transport vers le collectif et le non polluant si la ligne de financement des transports en site propre est supprimée ? Nous souhaitons étendre, généraliser ce qui est fait, ce qui marche et je trouve que ça va vite même si ce n'est pas gagné.

Votre travail donne sur le terrain beaucoup de crédibilité. Je sentirai jusqu'au dernier jour votre courage aussi grand que le mien, votre énergie inépuisable et renouvelable, votre confiance mesurée. Merci à vous.



manifestation







au revoir





ROUEN, 28 mars 2007 (AFP)

Dominique "Voynet", candidate des Verts à l'élection présidentielle, a appelé mercredi à Rouen les élus régionaux verts à "ne pas baisser les bras", assurant: "Nous ne courons après personne, nous défendons des idées, ça va finir par payer".

Une centaine de conseillers régionaux verts (sur un total de 168 en France) se sont réunis pendant deux jours à Rouen pour un bilan de mi-mandat.

Dominique "Voynet" qui a pris part à la clôture de cette 3ème rencontre nationale, a lancé à l'adresse des partenaires politiques des Verts (PS et PCF): "nous ne pouvons plus nous contenter des expérimentations qui nous ont été consenties ici ou là. On est prêts à faire les choses en vraie grandeur avec eux ou, si ça ne va pas, à leur place".

Elle a demandé, pour les semaines à venir, "l'aide" des élus régionaux verts, les appelant à "souligner la cohérence du discours de la candidate et la solidité du projet des verts".

"Je voudrais, a-t-elle ajouté, qu'on soit au contact pour qu'on ait beaucoup d'écologie au sein de la gauche... il s'agit au-delà de la présidentielle de préparer de belles législatives".

revue de presse

La Région se met aux Verts

POLITIQUE. Les élus régionaux verts de France se retrouvent aujourd'hui et demain à Rouen.

Les troisièmes rencontres nationales des conseillers régionaux verts commencent ce matin à Rouen. Dominique Voynet et Cécile Duflot y sont attendues dans le contexte de crise qui agite le parti dont la candidate est au plus mal dans les sondages. Parmi les 168 conseillers régionaux verts de France, ils seront 140 à assister à ces rencontres. « Elus depuis le printemps 2004, nous arrivons à mi-mandat et dans les vingt régions françaises sur vingt-deux où nous participons activement à l'exécutif régional, c'est une forte opportunité de faire le bilan des politiques Veronique Bérégovoy. » A l'issue de ces deux journées, nous regroupérons ce bilan assorti de nos propositions et des pistes pour l'avenir qui auront été discutées dans nos différents ateliers et tables rondes. Ce « Livre vert » sera destiné au grand public et aux nombreuses associations dont l'objectif est de défendre l'environnement.

Les nouveaux défis climatiques pour les régions et la biodiversité seront au cœur des ateliers et tables rondes. « L'économie sociale et solidaire est également en première ligne de notre projet présidentiel » souligne Veronique Bérégovoy, veut croire à

« l'alternative de l'écologie politique » incarnée par Dominique Voynet. Avec la secrétaire nationale, Cécile Duflot, la candidate à la présidentielle sera là demain pour rappeler l'enjeu de cette campagne. Alors que les inter-

actions de vote pour les Verts sont au plus bas, le sujet promet d'être aussi brûlant que le réchauffement climatique pendant ces deux jours.

CHRISTOPHE PRETEUX

Du bio a table

C'est une première : un dîner bio et régional sera offert aux 200 participants à ces rencontres nationales. Il n'existe pas de traiteur bio en Haute-Normandie et c'est en discutant avec le traiteur Guéret et le Groupement régional des agriculteurs biologiques de Haute-Normandie qu'est née l'idée d'un partenariat. Les endives viendront de Gaigneville, les navets d'Emmanville, les volailles de Mesnières-en-Bray et le pain de la ferme de Saint-Mamert, à Buis-sur-Damville. Seule entorse à la provenance régionale, le vin (bio comme il se doit) qui viendra de Bourgogne.

Politique

Une journée en campagne
Voynet : « En Région, les élus ont un savoir-faire, il faut

Une journée en campagne, aujourd'hui, c'est avec Dominique Voynet. Nous l'avons suivie à Rouen où elle est venue rencontrer les élus Verts qui siègent dans les Conseils régionaux. Leur expérience doit servir maintenant de modèle.

travail, qu'il s'agisse des transports ou de l'énergie, des lycées ou de la formation. Une politique « plus solidaire et plus juste, plus raisonnable aussi ». Les Régions, laboratoires des Verts ? Pour Dominique Voynet, l'image est trop réduite : « On nous a concédé le droit à l'expérimentation. On a maintenant assez d'outils dans la boîte. Il faut aller plus loin : les Verts ont gagné le droit à généraliser ce qui marche ».

Course contre la montre
Loin des psychodrames qui marquent souvent les congrès du parti, loin des luttes de pouvoir et des querelles intestines, les conseillers régionaux Verts, ici, ont l'impression de respirer. C'est l'heure du bilan de mi-mandat ; ils préparent la suite, ils envisagent de mutualiser les expériences. L'un des élus dit son « bonheur » et toute la salle applaudit. Dominique Voynet exprime sa fierté : « Nous ne sommes ni des théoriciens ni des idéologues ». Pour elle, la révolution écologique - le slogan de sa campagne - est en marche. L'emploi du temps est minuscule. Pas pire qu'en Bretagne où, le dimanche précédent, elle était allée protester contre un projet de carrière de sable en mer. Pas pire qu'à Marseille où elle terminera sa semaine en assistant au festival Bab el Med Hous. Ce n'est pas pire, mais c'est quand même la course. Ce jour-là à Rouen, à peine le déjeuner terminé, Dominique Voynet s'écoule dans un bureau pour valider le texte des interviews qu'elle a données. Puis elle enchaîne plusieurs appels et radios et prend le temps de répondre à un jeune handicapé qui



Ce jour-là, la ministre de Rouen, une jeune femme anime une émission. Le matin, elle s'invite à la promenade sociale et transe William qui location de vélos une plate-forme Frédéric qui va conservatoire. Le soir, derrière de Rouen. Le ca lives, Jean-Michel uni des gens du qu'assistants d'associations sociales, secteur compte. « Ici, au moment 2005, ça ne s'est pas dans trois jours et réussi à maintenir à pêcher l'escalade.

Pv
28/03

annuaire des éluEs vertEs

*dans les conseils régionaux
mandature 2004-2010*

GROUPE VERT AU CONSEIL RÉGIONAL D'ALSACE

BP 91006 / 1 place du Wacken 67070 Strasbourg cedex
 cr-alsace-verts@wanadoo.fr
 www.lesverts-conseilregionalalsace.org/

Elus



BUCHMANN Andrée
 Compétences : Culture et Bilinguisme, Agriculture Biologique, Qualité Environnementale et Eco entreprises, Relations Internationales
 Tél. : 03 88 15 65 69
 Fax : 03 88 15 65 98
 Andree.buchmann@wanadoo.fr



SONZOGNI Djamilia
 Compétences : Économie sociale et solidaire, Aide aux entreprises Politiques urbaines et des jeunes, Multiculturalisme
 Tél. : 03 88 15 65 69 / 06 24 84 61 32 -
 Fax : 03 88 15 65 98
 djamilia.sonzogni@cr-alsace.fr



CARBIENER Philippe
 Compétences : Agriculture biologique, Énergie, Lutte contre les inondations et restauration des écosystèmes fluviaux, Recherche citoyenne
 Tél. : 03 88 15 65 69
 Fax : 03 88 15 65 98
 philippe.carbiener@cr-alsace.fr



FERNIQUE Jacques
Président du groupe
 Compétences : Lycée et Formation professionnelle, Transport et Aménagement du territoire - Éducation à l'Environnement, Espaces naturels et Politique de l'eau
 Tél. : 03 88 15 65 69 - 06 72 2 26 41
 Fax : 03 88 15 65 98
 Jacques.fernique@cr-alsace.fr

Collaborateurs

KAH Marie, *secrétaire*
 Tél. : 03 88 15 65 72 - Fax : 03 88 15 65 98 - secretariat.psvert@wanadoo.fr

ULRICH Bruno, *attaché du groupe Verts*
 Tél. : 03 88 15 65.68 - Fax : 03 88 15 65 98 - cr-alsace-verts@wanadoo.fr

GROUPE VERT AU CONSEIL RÉGIONAL D'AQUITAINE

14 rue François de Sourdis 33077 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 57 80 95 - Fax : 05 57 57 84 18

EluEs



DAVERAT Michel
Président du groupe
Compétences : Environnement,
associations, littoral, transports des
voyageurs (TER)
Tél. : 06 24 10 61 00
micheldaverat@free.fr



DE MARCO Monique
Compétences : Technologie de
l'Information
et de la Communication, culture,
achats publics, démocratie
participative
Tél. : 06 09 46 92 53
m.de.marco@wanadoo.fr



DUFOUR Jean-Pierre
Vice-président en charge de la
Formation Professionnelle
Compétences : Lycées,
apprentissage, formation
professionnelle, recherche, effet de
serre
Tél. : 06 09 05 84 71
j.p.dufour@numericable.fr



LE LANN-GUYET Claire
Compétences : SME, énergies
renouvelables (éolien), HQE, sport
Tel : 05 57 57 80 95
claire.lelann@free.fr



LISSAR Jean
Vice-président Economie sociale et
solidaire Citoyenneté et démocratie
participative
Compétences : Economie sociale et
solidaire, emplois associatifs,
démocratie participative
Tél. : 05 57 57 80 95
Fax : 05 57 57 84 18
lissar@club-internet.fr



MAYEREAU Louise
Compétences : Transports,
Infrastructures, Intermodalité ;
Montagne
Tél. : 05 57 57 80 95
groupe.vert@verts.aquitaine.fr



PAPON Jacques
Compétences : Education, énergie
solaire et bois, Bâtiment, Industrie,
Europe-International
Tél. : 05 57 57 80 95
jpapon@wanadoo.fr



SCHMITT Rose-Marie
Vice-présidente chargée du
Développement Durable -
Compétences : Agenda 21 régional,
énergies renouvelables, Plan de
gestion des déchets industriels
Tél. : 05 57 57 80 95
rose-marie.schmitt@wanadoo.fr



VINCENT Bérénice
Compétences : agriculture bio,
OGM, vélos et liaisons douces
Tél. : 06 88 02 20 77
berenice.v@wanadoo.fr

Collaborateurs

BIDON Laure, *secrétaire du groupe*
Tél. : 05 57 57 80 95 -
Groupe.Vert@Verts.aquitaine.fr

NAUD Alexandra, *secrétaire générale*
Tél. : 05 57 57 80 93 -
Alexandra.Naud@verts.aquitaine.fr

NICOLAS Dominique, *chargé de mission*
Tél. : 05 57 57 80 95

CAMINO Frédéric, *secrétaire*
Tél. : 01 57 57 80 94

GRUPE VERT AU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

Centre Delille – Rue Urbain II
 63000 Clermont-Ferrand
 Téléphone : 04.73.31.84.94 / Fax : 04.73.31.84.86
 GroupeVert@cr-auvergne.fr

Elus



GUEYDON Yves
 Vice Président chargé de
 l'Environnement et des Energies
 Compétences : énergies – eau –
 économie sociale et solidaire –
 jardinage biologique
 Tél. : 04 73 31 84 94
 yves.gueydon@wanadoo.fr



MOLLON Agnès
 Compétences : OGM –
 aménagement du territoire -
 formation
 Tél. : 06 18 63 76 76
 agnes.mollon@orange.fr



POMMAREL Pierre
 Président du Groupe
 Compétences : transport – santé –
 environnement - énergies
 Tél. : 04 73 31 84 94
 pommarel.pierre@voila.fr



ROUAIRE Nicole
 Compétences : éducation formation
 – développement durable et
 Agenda 21 - agriculture
 Tél. : 04 70 56 64 56
 nrouaire@club-internet.fr



ROUCAN Lionel
 l.roucan@wanadoo.fr
 06.83.43.29.42
 Compétences : eau - agriculture –
 parcs naturels - économie
 Délégations principales : Vice-
 président du Parc Naturel Régional
 des Volcans d'Auvergne chargé de
 l'environnement

Collaborateurs

POMMAREL Ludovic, *assistant*
 Tél. : 04 73 31 84 94
 jm.duclos@cr-auvergne.fr

PASTOREK Catherine, *secrétaire*
 Tél. : 04 73 31 84 94
 c.pastorek@cr-auvergne.fr

ELUS VERTS AU CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE

Tél. : 02 31 06 96 81 / Fax : 02 31 06 96 26

claude.guerin@crbn.fr

*3 Elus Verts membres du Groupe RCV Radicaux de Gauche, Citoyens,
Verts qui comptent 7 élus*

EluEs



BOSQUET Daniel

Compétences : Aménagement du Territoire, Transports, parcs naturels régionaux, Eau, Eolien

Tel : 06 76 87 45 51

daniel.phibeas@wanadoo.fr



LOWY Josiane

Compétences : Emploi, Education, Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation Economie Sociale et Solidaire

Tel : 06 22 88 46 71

josiane.lowy@laposte.net



SOUBIEN Yannick, *Vice-Président du Conseil régional*

Compétences : Formation tout au Long de la Vie, démocratie participative, Eco Citoyenneté

Tél. : 02 31 06 96 80 / 06 15 61 11 10

yannick.soubien@crbn.fr

Collaborateurs

L'ORPHELIN Rudy, *attaché de groupe*

[rudylorphelin@free.fr](mailto:rudylophelin@free.fr)

02 31 06 96 81

DUVERNE Fabienne, *secrétariat*

06 99 61 69 74

GRUPE VERT AU CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE

5 avenue Garibaldi 21000 Dijon
03 80 30 07 12 / Fax 03 803082 54
lesverts@cr-bourgogne.fr

Elus



COLIN-CORDIER Marie-Claude
Compétences : Lycées,
Enseignement supérieur
Tél. : 03 80 30 07 12 / 06 76 23 51 87
colin.cordier@wanadoo.fr



CORDIER Alain
Compétences : Environnement,
biodiversité, développement
durable
Tél. : 03 80 30 07 12 / 06 84 14 05 85
Acordier@cr-bourgogne.fr



HERVIEU Philippe
Membre du conseil supérieur
national de l'économie sociale
Compétences : ESS, développement
économique
Tél. : 03 80 30 07 12 / 06 82 83 55 48
hervieupc@wanadoo.fr



MODDE Stéphanie
Compétences : Formation
professionnelle, insertion,
apprentissage
Tél. : 03 80 30 07 12 / 06 18 57 56 17
s.modde@wanadoo.fr



PESQUET Bernard
Compétences : formation,
handicaps, associations
Tél. : 03 80 30 07 12 / 06 81 85 39 08
bernard.pesquet@wanadoo.fr



SEJEAU Wilfrid,
président du groupe
Représentant des élus Verts au sein
du conseil d'administration de
l'Association des Régions de France
Compétences : Marchés publics, Eau
Tél. : 03 80 30 07 12 / 06 16 15 65 45
wsejeau@club-internet.fr

Collaborateurs

COSTILHES Arnault
Tél. : 03 80 30 07 12 / 06 15 89 05 62
acostilhes@cr-bourgogne.fr
lesverts@cr-bourgogne.fr

GROUPE DES ÉLUÉS VERTÈS AU CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE *STROLLAD AR RE C'HLAS ER C'HUZUL RANNVRO BREIZH*

13 C rue Franz Heller 35700 Rennes
Tél. : 02.23.21.36.70 / Fax : 02.23.20.67.46

EluEs



BALBOT Michel
Président du groupe
Membre de l'exécutif, délégué à la mise en place de l'établissement public foncier
Compétences : Institutions, Aménagement du territoire, Foncier
Tél. : 02.99.27.14.20 / 06.88.38.09.24
famille.cornec@free.fr



CAIRON Yannick
Compétences : Santé, Logement, Achats éco-responsables
Tél. : 06.85.90.15.15
yannick.cairon@lesverts-crb.org



LE GUEN Haude
Compétences : Energies
Tél. : 06.07.08.70.69
haude.vannes@wanadoo.fr



LOGET Pascale
Vice-présidente chargée de la mise en place de l'Agenda 21
Elue au Comité de Bassin Loire-Bretagne
Compétences : Développement durable, OGM, Eau
Tél. : 02 99 27 15 20 / 06.07.69.69.52
p.loget@region-bretagne.fr



METAYER Isabelle
Compétences : Economie, Aides aux entreprises, Agriculture
Tel : 06.85.90.08.18
isabelle.metayer@wanadoo.fr



MORICEAU Janick
Vice-présidente chargée de la mer
Membre de la commission permanente du Conseil national du Littoral
Compétences : Mer, Littoral
Tél. : 02.99.27.13.05 / 06.07.69.54.28
j.moriceau@region-bretagne.fr



ROUGER Marie-Pierre,
Présidente de la commission Formation
Membre de l'exécutif, déléguée à la vie lycéenne.
Compétences : Formation, Lycées, Restauration collective, Déchets
Tél. : 02.99.27.13.05 / 06.07.69.45.15
marie-pierre.rouger@wanadoo.fr

Collaborateurs

KERGOSIEN Christophe
Tél. : 02.23.21.36.72 / 06.85.90.20.30
christophe.kergosien@lesverts-crb.org

RAMARD Dominique
Tél. : 02.23.21.36.73 / 06.07.75.73.60
dominique.ramard@lesverts-crb.org

GRUPE VERT AU CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE

6 rue Jeanne d'Arc
45000 Orléans

EluEs



BRETEAUX Gérard
Compétences : Environnement, Eau,
Transports
Tél. : 02 38 70 34 77
Fax : 02 38 70 34 66
gerard.breteaux@free.fr



BURGUNDER Jean-Luc
Vice-président - Formation
professionnelle
Compétences : Formation
Professionnelle Continue et
Apprentissage
Tél. : 02 38 70 34 77 - Fax : 02 38 70
34 66
jean-luc.burgunder@libertysurf.fr



CROSNIER Moïsette
Compétences : Aménagement du
territoire
Tel: 02 38 70 34 77
Fax : 02 38 70 34 66
moïsette.crosnier@ifen.fr
moïsette.crosnier@regioncentre.fr



DELAVERGNE Jean
Vice président (sans délégation)
Compétence : Economie sociale et
solidaire, agriculture
Tél. : 02 38 70 34 77 - Fax : 02 38 70
34 66
Jean.Delavergne@wanadoo.fr



FOURMOND Catherine
Compétences : Recherche et
enseignement supérieur,
déplacement doux et PDE (Plan
Déplacement Entreprise)
Tél. : 02 38 70 34 77 / Fax : 02 38 70
34 66
fourmond@free.fr



LAANAYA Karim
Président de groupe
Compétence : Cultures urbaines
Tél. : 02 38 70 34 77
Fax : 02 38 70 34 66
Karim.laanaya@wanadoo.fr



ROSSIGNOL Christophe
Compétences : relations
internationales, Jeunesse, Sport et
Tourisme
Tél. : 02 38 70 34 77
Fax : 02 38 70 34 66
Christophrossignol@club-
internet.fr



THIBAL Agnès
Vice-présidente développement
durable
Compétences : Environnement,
développement durable et Loire
Tél. : 02 38 70 34 77 - Fax : 02 38 70
34 66
agnesthibal@aol.com

Collaborateurs

CASTELL-LLEVOT Béatrice
Assistante
Tél. : 02 38 70 34 77
Fax : 02 38 70 34 66
beatrice.castell-
llevot@grp.regioncentre.fr
grverts@grp.regioncentre.fr

GOYENECHÉ Olivier
Conseiller au cabinet du président
chargé de l'environnement,
développement durable et Loire
Tél. : 02 38 70 30 09
Olivier.goyeneche@regioncentre.fr

HERCULIN Flavien
Conseiller au cabinet du président
chargé de la formation professionnelle,
continue et de l'apprentissage
Tél. : 02 38 70 33 95
flavien.herculin@regioncentre.fr

LE COROLLER Gaël
Assistant
Tél. : 02 38 70 27 54
gael.le-coroller@grp.regioncentre.fr
grverts@grp.regioncentre.fr

GROUPE VERT AU CONSEIL RÉGIONAL DE FRANCHE-COMTÉ

4 square Castan

25031 Besançon cedex

Tél. : 03 81 61 62 26 / Fax : 03 81 61 62 28

EluEs



BORNECK Marc

Président du groupe
Président de la commission
territoriale voies navigables de
France
Membre de la commission
nationale pour l'attribution du label
de pôle d'excellence rurale -
Compétences : voies navigables,
parcs régionaux
Tél. : 03 81 61 62 26 / 06 60 11 83 65
marc.borneck@elus.cr-franche-
comte.fr



BOURGON Danielle

Compétences : transports
Tél. : 06 30 63 56 07
Fax : 03 81 61 62 28
danielle.bourgon@elus.cr-franche-
comte.fr



DURAND Eric

Compétences : agriculture, réserves
naturelles régionales
Tél. : 06 81 40 23 21
Fax : 03 81 61 62 28
eric.durand@elus.cr-franche-
comte.fr



FOUSSERET Alain

Vice-Président Education (Lycées)
Technologie de l'information et de
la communication
Compétences : lycées
Tél. : 06 84 98 06 01
Fax 03 81 61 62 28
alain.fousseret@elus.cr-franche-
comte.fr



GILLET Antoinette

Vice-présidente Recherche,
innovation, université, énergie -
Présidente d'EFFINERGIE-France
Conseil administration de l'agence
de l'eau Rhône Méditerranée
Compétences : eau, énergie
Tél. : 06 81 02 71 23
Fax : 03 81 61 62 28
antoinette.gillet@elus.cr-franche-
comte.fr



MEYER Sylvie

Compétences : culture
Tél. : 06 65 71 07 07
Fax : 03 81 61 62 28
sylvie.meyer@elus.cr-franche-
comte.fr

Collaborateurs

NOUVELLON Isabelle

Attachée
Tél. : 03 81 61 62 26
Fax : 03 81 61 62 28
groupe.lesverts@cr-franche-comte.fr

MORGEN Eric

Attaché
Tél. : 03 81 61 55 31
emorgen.lesverts@cr-franche-comte.fr

GROUPE DES ELUÉS VERTÉS AU CONSEIL RÉGIONAL DE HAUTE-NORMANDIE

12, avenue Aristide Briand - 76000 Rouen

Tél : 02.35.89.01.75 - Fax : 02.35.70.98.02

verts.crhn@wanadoo.fr - <http://hncrverts.free.fr/>

EluEs



TALEB Claude

Président du groupe
Vice-Président à l'économie sociale
et solidaire et à la coopération
décentralisée

Compétences : Economie sociale et
solidaire, Coopération Nord-Sud,
Commerce équitable
Tél. : 02.35.52.23.26
claude.taleb@cr-haute-
normandie.fr



BÉRÉGOVOY Véronique

Compétences : Politique de la Ville,
Logement
Tél. : 02.35.52.23.26
veronique.beregovoy@cr-haute-
normandie.fr



COLETTA Michel

Président de l'Agence Régionale de
l'Environnement de Haute-
Normandie (AREHN)
Compétences : Marchés publics,
HQE, Energies renouvelables
Tél. : 02.35.89.01.75
michel.coletta@univ-lehavre.fr



GIROD Jean-Pierre

Vice-Président délégué au
développement durable
(aménagement du territoire,
environnement)
Vice-Président du Parc Naturel
Régional des Boucles de la Seine
Normande
Vice-Président au Conseil des
Rivages Normands
Elu au Comité de Bassin Seine
Normandie
Compétences : Développement
durable, Environnement, Energie,
Aménagement du Territoire, Eau
Tél. : 02.35.52.23.26
jean-pierre.girod@cr-haute-
normandie.fr



GUYOMARCH Jean-Yves

Vice Président du comité régional
du Tourisme (CRT)
Compétences : Développement
durable
Tél. : 02.35.89.01.75. / 06 12 07 44 71
jeanguyo@tele2.fr



JULLIEN Véronique

Compétences : Patrimoine,
Formation Professionnelle, relations
Nord-Sud
Tél. : 02.35.52.23.26
vejullien@wanadoo.fr



CORMAND David

daniel.cormand@wanadoo.fr

Collaborateurs

KOZLOWSKI Anne

Tél. : 02.35.89.01.75 / 06.78.69.44.36
verts.crhn@wanadoo.fr

MABILLE Marie

Tél. : 02.35.89.01.75 /
lelien.verts@wanadoo.fr

MOREAU Cyrille

Tél. : 02.32.76.37.83 /
Cyrille.MOREAU@cr-haute-
normandie.fr

GROUPE LES VERTS AU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

57 rue de Babylone 75007 Paris

EluEs



ABEILLE Laurence
Compétences : lycées et politiques éducatives – développement social, économie solidaire, santé et handicap
Tél. : 01 53 85 69 45
Fax : 01 53 85 69 49
abeille.laurence@wanadoo.fr



AMEDRO Alain
Vice-Président du STIF (Syndicat des Transports d'Île-de-France)
Compétences : transports et circulation - communication
Tél. : 01 53 85 69 75 - Fax : 01 53 85 69 49
alain.amedro@wanadoo.fr



BAVAY Francine
Vice-présidente Développement Social, de l'Economie solidaire, de la Santé, et du Handicap
Tél. : 01 53 85 63 90
Fax : 01 47 05 67 66
francine.bavay@iledefrance.fr



BERNARD Jean-Félix
Président de la Commission des actions internationales et des affaires européennes
Compétences : pollution de l'air – marchés publics
Tél. : 01 53 85 69 45
Fax : 01 53 85 69 49
jean-felix.bernard@wanadoo.fr



BONNEAU Guy
Compétences : aménagement du territoire - logement et action foncière
Tél. : 01 53 85 69 45
Fax : 01 53 85 69 49
guy.bonneau@wanadoo.fr



BOURDIN Hervé
Président de commission de la culture, nouvelles technologies et communication
Tél. : 01 53 85 69 03
Fax : 01 53 85 69 49
herve.bourdin@wanadoo.fr



BRULE Jean-Marc
Président de la Commission du développement économique et emploi. - Compétences : Eco filières – actions internationales (Asie)
Tél. : 01 53 85 69 08
Fax : 01 53 85 69 49
jean.marc.brule@elus.iledefrance.fr



CANDELIER Catherine
Vice-Présidente du Port autonome de Paris - Mission : Eco responsabilité de l'administration régionale - Compétences : aménagement du territoire - transports et circulation – transports fluviales - actions internationales et des affaires européennes
Tél. : 01 53 85 69 45
Fax : 01 53 85 69 49
catherine.candelier@free.fr



CATTELAÏN Daniel
Compétences : formation professionnelle et apprentissage
Tél. : 01 53 85 69 45
Fax : 01 53 85 69 49
daniel.cattelain@free.fr



DIGARD Marie-Pierre
Présidente de l'ARENE (Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Technologies)
Compétences : environnement, développement durable et éco-région - Enseignement supérieur, recherche et innovation scientifique et technique
Tél. : 01 53 85 69 45
Fax : 01 53 85 69 49
marie-pierre.digard@wanadoo.fr



DUFFRENE Sylvie
Présidente de l'ETÎF (Espace du
Tourisme
d'Ile-de-France)
Compétences : lycées et politiques
éducatives - sports, loisirs et
tourisme
Tél. : 01 53 85 69 45
Fax : 01 53 85 69 49
sylvie.duffrene@wanadoo.fr



FERRI Mireille
Vice-présidente Aménagement du
Territoire, égalité territoriale,
contrats régionaux et ruraux
Tél. : 01 53 85 64 10
Fax : 01 53 85 64 28
mireille.ferri@iledefrance.fr
mirferri@club-internet.fr



FERRIER Lucien
Vice-Président de l'AEV (Agence des
Espaces verts de la Région Ile-de-
France) - Compétences :
environnement (eau) - dévelop-
pement durable et éco-région -
politique de la Ville et de la sécurité
Tél. : 01 53 85 69 45
Fax : 01 53 85 69 49
lucien.ferrier@siaap.fr



FREMION Yves
Compétences : : Culture, nouvelles
technologies et communication
Mission : le livre et la lecture
Tél. : 01 53 85 69 45
Fax : 01 53 85 69 49
yves.fremion@wanadoo.fr



GASPALOU Michèle
Compétences : formation
professionnelle et apprentissage -
démocratie régionale et jeunesse
Tél. : 01 53 85 69 45
Fax : 01 53 85 69 49
michele.gaspalou@wanadoo.fr



GIRAULT Jean-Pierre
Administrateur du STIF (Syndicat
des Transports d'Ile-de-France)
Président de la Commission des
transports et de la circulation
Tél. : 01 53 85 69 12
Fax : 01 53 85 69 49
jean-pierre.girault@wanadoo.fr



GUILLAUME Francine
Compétences : développement
économique et emploi -
développement social, économie
solidaire, santé et handicap
Tél. : 01 53 85 69 45
Fax : 01 53 85 63 49
francine-guillaume@wanadoo.fr



LIPIETZ Hélène
Compétences : finances - droit des
collectivités - politique de la Ville
et de la sécurité
Tél. : 01 53 85 69 45
Fax : 01 53 85 69 49
helene@lipietz.net



LIPINSKI Marc
Vice-président chargé de
l'enseignement supérieur, de la
recherche, de l'innovation
scientifique et technique
Tél. : 01 53 85 63 85
Fax : 01 53 85 72 45
marc.lipinski@iledefrance.fr
lipinski@free.fr



LOUP Michèle
Mission : Problématiques de genre
dans les politiques régionales d'Ile-
de-France - Compétences :
formation professionnelle et
apprentissage
Tél. : 01 53 85 69 12
Fax : 01 53 85 69 49
micheloup@wanadoo.fr



MAROTTE Pascal
Président de bruitparif
Compétences : lycées et politiques
éducatives - aménagement du
territoire - environnement,
développement durable et éco-
région - sports, loisirs et tourisme
Tél. : 01 53 85 69 45
Fax : 01 53 85 69 49
pascal.marotte@wanadoo.fr



M'JATI Zine-Eddine
Président du Conseil régional de
l'Égalité - Compétences : sports ,
loisirs et tourisme - démocratie
régionale et jeunesse
Tél. : 01 53 85 69 45
Fax : 01 53 85 69 49
zinedinem@yahoo.fr



MOREAU Emmanuel

Compétences : logement et action foncière - développement social, économie solidaire, santé et handicap
Tél. : 01 53 85 69 45
Fax : 01 53 85 69 49
earthmanu@club-internet.fr



PLACE Jean-Vincent

Président du groupe
Compétences : budget - finances – enseignement supérieur, recherche et innovation scientifique et technique
Tél. : 01 53 85 69 40
Fax : 01 53 85 69 49
jean-vincent.place@wanadoo.fr



POURSINOFF Anny

Compétences : développement économique et emploi – OGM – agriculture BIO
Tél. : 01 53 85 69 45
Fax : 01 53 85 69 49
anny.poursinoff@wanadoo.fr



RUFET Corinne

Présidente de la commission du film d'Ile-de-France
Compétences : culture, nouvelles technologies et communication - enseignement supérieur, recherche et innovation scientifique et technique
Tél. : 01 53 85 69 45
Fax : 01 53 85 69 49
corinne.rufet@laposte.net



SOUYRIS Anne

Présidente de la commission démocratie régionale et jeunesse
Compétences : santé
Tél. : 01 53 85 69 03
Fax : 01 53 85 69 49
a.souyris@gmail.fr



VAMPOUILLE Michel

Vice-président à l'Environnement, développement durable et éco région
Tél. : 01 53 85 63 70
Fax : 01 53 85 63 79
michel.vampouille@iledefrance.fr

Collaborateurs du groupe Vert

DUSSART Dominique

Directrice de Cabinet
suivi des thématiques : finances - actions internationales
Tél. : 01 53 85 69 16
Fax : 01 53 85 69 49
ddussart2@wanadoo.fr

LECHATILLIER Laure

Secrétaire générale
Suivi des thématiques : politique de la ville et sécurité – développement social, santé et handicap
Tél. : 01 53 85 69 54
Fax : 01 53 85 69 49
l.lechatellier@wanadoo.fr

ROMANET Damien

Chargé de mission
Suivi des thématiques : formation professionnelle et apprentissage – enseignement supérieur, recherche et innovation scientifique et technique – démocratie régionale – développement économique et emploi
Tél. : 01 53 85 67 12
Fax : 01 53 85 69 49

EYMARD Carine

Chargée de mission
Suivi des thématiques : transports et circulation – culture, nouvelles technologies et communication – aménagement du territoire – environnement, développement durable et éco région
Tél. : 01 53 85 69 26
Fax : 01 53 85 69 49
carine.eynard@wanadoo.fr

BENKEMOUN Patrick

Chargé de mission
Suivi des thématiques : lycées et politiques éducatives – sports, loisirs et tourisme
Tél. : 01 53 85 69 22
Fax : 01 53 85 69 49
benkemoun.patrick@wanadoo.fr

BOUGUEN Jean-Marie
 Responsable de la communication
 Suivi des thématiques : logement
 Tél. : 01 53 85 69 71
 Fax : 01 53 85 69 49
 jean-marie.bouguen@wanadoo.fr

Collaborateurs des vice-présidentEs VertEs

FRIOUX Dalibor
 Chargé de mission de Francine Bavay,
 Vice-Présidente chargée du
 Développement Social, de l'Economie
 Solidaire, de la Santé, et du Handicap
 Tél. : 01 53 85 74 35
 Fax : 01 47 05 67 66
 vanessa.jerome@iledefrance.fr

KHAN Rachel
 Chargée de mission de Mireille Ferri,
 Vice-Présidente chargée de
 l'Aménagement du Territoire, égalité
 territoriale, contrats régionaux et ruraux
 du Conseil régional
 Tél. : 01 53 85 64 27
 Fax : 01 53 85 64 28
 rachel.khan@iledefrance.fr

LAPP Karim
 Chargé de mission de Michel Vampouille,
 Vice-Président chargé de
 l'environnement, développement
 durable et éco région
 Tél. : 01 53 85 63 73
 Fax : 01 53 85 63 79
 karim.lapp@iledefrance.fr

BAUDINO Claudie
 Chargée de mission de Marc Lipinski,
 Vice-Président chargé de l'enseignement
 supérieur, de la recherche, de
 l'innovation scientifique et technique
 Tél. : 01 53 85 69 15
 Fax : 01 53 85 72 45
 claudie.baudino@iledefrance.fr



GROUPE LES VERTS AU CONSEIL RÉGIONAL DE LANGUEDOC-ROUSSILLON

201 av. Pompignane
34064 Montpellier cedex 2

EluEs



ARDITI Maryse
Présidente du groupe
Vice-présidente déléguée à la
formation continue, formation des
adultes, AFPA
Tél. : 04 67 22 93 60
Fax : 04 67 22 81 45
lesverts.conseilregional@wanadoo.fr



COMPS Michèle
Déléguée au service public et à
l'accueil des nouveaux arrivants en
milieu rural - Compétences :
aménagement du territoire,
ruralité, agriculture, viticulture,
productions méditerranéennes,
prévention des risques naturels
Tél. : 04 67 22 93 60
Fax : 04 67 22 81 45
mi.comps@wanadoo.fr



GIORDANO Jean-Baptiste
Vice-président délégué à la pêche
professionnelle, mer, ports et
étangs littoraux
Tourisme, thermalisme, climatisme,
Tél. : 04 67 22 93 60
Fax : 04 67 22 81 45
contact@cepralmar.fr



LENTHERIC Michel
Compétences : écomobilité,
transports, sport. Prévention des
risques industriels, Agenda 21
Tél. : 04 67 22 93 60
Fax : 04 67 22 81 45
michel.lentheric@wanadoo.fr



MEUNIER-POLGE Marie
Compétences : économie sociale et
solidaire - Développement
économique, recherche, emploi,
prévention, santé, personnes âgées
Tél. : 04 67 22 93 60
Fax : 04 67 22 81 45
marie.meunier@free.fr



PASTOR Silvain
Compétences : culture, patrimoine,
septimanie, cultures occitane et
catalane, finances
Tél. : 06 13 19 77 21
s.h.pastor@wanadoo.fr



PIETRASANTA Yves
Vice-président délégué au
Développement durable,
environnement, énergies
renouvelables, prévention des
risques naturels et Agenda 21
Commerce extérieur - Relations
internationales
Tél. : 04 67 22 93 60
Fax : 04 67 22 81 45
mairie.meze@wanadoo.fr

Collaborateurs

DUBRUNFAUT Dominique
Collaborateur
Tél. : 04 67 22 80 12
06 27 06 81 20
Fax : 04 67 22 81 45
dd.lesverts.conseilregional-
lr@wanadoo.fr

POLLET Patrice
Chargé d'études formation
professionnelle après de la vice-
présidente Maryse Arditi
Tél. : 04 67 22 63 66
patricehelio.pollet@laposte.net

BENOMARI Zohra
Secrétaire
Tél. : 04 67 22 93 60
Fax : 04 67 22 81 45
lesverts.conseilregional-
lr@wanadoo.fr

GRUPE VERT AU CONSEIL RÉGIONAL DU LIMOUSIN

27, boulevard de la Corderie 87031 LIMOGES Cedex
05 55 45 17 22
gjp@solilang.net

EluEs



JEANNOT-PAGES Ghilaine
Présidente du groupe Vert
Compétences : économie sociale et solidaire
Tél. : 05.55.45.17.23 / 06.26.80.43.92
gjp@solilang.net



PADOVANI-LORIOUX Murriel
Compétences : eau, agriculture
Tél. : 05.55.45.54.20 / 06.89.11.72.31
murriel.padovani@laposte.net



DAMIENS Jean-Bernard
Vice-président au Développement durable, environnement et à la santé
Compétences : agenda21, éolien, eau
Tél. : 05.55.45.17.68 / 06.07.30.43.45
jb-damiens@cr-limousin.fr

Collaborateurs

HORRIERE Agnès
Tél. : 05 55 45 00 64
a-horriere@cr-limousin.fr

GUERINEAU Jean-Luc
Tél. : 05.55.45.17.21
jl-guerineau@cr-limousin.fr

WOJCICKI Gisèle
Tél. : 05.55.45.17.22
g-wojcicki@cr-limousin.fr

GROUPE DES ÉLUÉS VERTÈS AU CONSEIL RÉGIONAL DE LORRAINE

Place Gabriel Hocquard
BP 81004 - 57036 METZ cedex 1
Tél. : 03.87.33.61.96/61.80 / Fax : 03.87.33.61.24

EluEs



BÉGUIN Daniel
Vice-président délégué à
l'Environnement, au
Développement Durable, à
l'Energie, aux Ressources naturelles
et risques majeurs
Délégué au Massif Vosgien
Compétences : Environnement,
Développement Durable, Energie
Tél. : 03.87.07.75.83 / 06.03.83.77.10
daniel.beguin@cr-lorraine.fr



DUCAMIN Solange
Déléguée à la gestion des crédits
européens auprès de la VP
Compétences : Crédits européens,
Culture, Immigration, Intégration,
Vie Associative
Tél. : 03.83.96.41.70 / 06.64.90.71.05
solange.ducamin@cr-lorraine.fr



FLECK Jean-François
Président de la commission
Développement des Territoires,
Environnement et Développement
Durable
Compétences : Infrastructures et
Transports, Agriculture,
Aménagement du Territoire
Tel : 03.29.24.32.82 / 06.23.53.54.99
jf.fleck@cr-lorraine.fr



LECLERCQ Philippe
Déléguée auprès du Président à la
Démocratie Participative et à la
Citoyenneté
Membre du bureau de l'EPF Lorraine
Compétences : Démocratie
Participative, Agriculture,
Immigration.
Tél. : 03.83.24.32.92 / 06.86.26.29.57
philippe.leclercq@cr-lorraine.fr



MADELAINE Josiane
Présidente du Groupe, Membre de
l'Exécutif
Déléguée à la Formation
professionnelle auprès de la VP, en
charge de : Comités consultatifs
locaux de la formation, VAE,
handicap.
Compétences : Education,
Formation, Insertion, Tourisme,
Tel : 03.82.84.25.87 / 06.87.54.78.08
josiane.madelaine@cr-lorraine.fr



RONGA Dominique
Vice-présidente déléguée à la
gestion des crédits européens et à
l'ensemble des actions régionales
relevant du développement des
initiatives favorisant les relations
avec les grandes régions voisines
(en France et en Europe)
Compétences : Coopérations
Décentralisées, Relations
Interrégionales en France, certains
fonds européens
Tél. : 03.29.84.12.28 / 06.84.97.91.44
dominique.ronga@cr-lorraine.fr

Collaborateurs

DUBOURDIEU Marie-Isabelle
Tél. : 03.87.33.61.80
marieisabelle.dubourdieu@cr-
lorraine.fr

VOGIN Francis
Tél. : 03.87.33.61.96
francis.vogin@cr-lorraine.fr

GRUPE DES ÉLUÉS VERTÉS AU CONSEIL RÉGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS

Hôtel de Région - Centre Rihour - 59555 LILLE cedex
Tél. : 03.28.82.55.90 - Fax : 03.28.82.59.35

EluEs



CARON Jean-François
Président du groupe
Délégué au Schéma Régional
d'Aménagement et de
Développement du Territoire
(SRADT)
Mission sur les finalités de
l'intervention publique dans le
domaine de l'économie dans le
cadre de la mise en place du SRDE.
Tél. : 03.28.82.50.46 / Fax :
03.28.82.59.35
jeanf.caron@wanadoo.fr



VERBRUGGHE Ginette
Vice-présidente chargée des
relations internationales, des
partenariats associatifs et de
l'économie solidaire
Compétences : relations
internationales, économie solidaire,
aménagement du territoire et
politique de la ville
Tél. : 03.28.82.50.02 / Fax :
03.28.82.59.02
g.verbrugge@nordpasdecalais.fr



AUTES Michel
Vice-président chargé de la
prévention et de la santé
Compétences : Santé, lycées,
schéma régional des formations,
université, recherche
Tél. : 03.28.82.50.14 / Fax :
03.28.82.59.14
m.autes@nordpasdecalais.fr



ALPERN Alain
Vice-président chargé de
l'environnement et du
développement durable
Compétences : développement
durable, agriculture, environnement
Tél. : 03.28.82.50.08 / Fax :
03.28.82.59.08
a.alpern@nordpasdecalais.fr
alainalpern@yahoo.fr (perso)



PLANCKE Dominique
Président de la commission
Transports et infrastructures
Compétences : Démocratie
participative, Transports
Tél. : 03.28.82.50.26 / Fax :
03.28.82.59.26
d.plancke@nordpasdecalais.fr



LECOCQ Florence
Présidente de la commission
formation professionnelle et
apprentissage
Compétences : formation
professionnelle, apprentissage
Tél. : 03.28.82.50.47 / Fax :
03.28.82.59.47
florence.lecocq@nordpasdecalais.fr



BOURGEOIS Catherine
Compétences : Véloroutes et voies
vertes, formations sanitaires et
sociales ; réfugiés.
Tél. : 03.28.82.56.77 / Fax :
03.28.82.59.35
ca.bourgeois@wanadoo.fr



CAU Emmanuel
Tél. : 03.28.82.55.93 / Fax :
03.28.82.59.35
Compétences : RNR ; biodiversité ;
communication.
emmanuel.cau@wanadoo.fr



CAU Myriam
Compétences : Culture, Démocratie
Participative, Economie, Urbanisme.
Tél. : 03.28.82.56.76 / Fax :
03.28.82.59.35
myriamcau@wanadoo.fr
myriam.cau@numericable.fr (perso)

Collaborateurs

VAN HECKE Marie-Hélène
Secrétariat du groupe
Tél. : 03.28.82.55.90 / Fax
03.28.82.59.35
lesverts.crnpsc@wanadoo.fr

COUPIN Ludovic
Assistant du groupe
Tél. : 03.28.82.55.89 / Fax
03.28.82.59.35
l.coupin@wanadoo.fr

DEGRUGILLIER Christine
Assistante du groupe
Tél. : 03.28.82.55.88 / Fax
03.28.82.59.35
c.degrugillier@wanadoo.fr

VAILLANT Claire
Collaboratrice de Ginette
VERBRUGGHE
Tél. : 03.28.82.56.02 / Fax
03.28.82.59.02
c.vaillant@nordpasdecalais.fr

BLANC Catherine
Collaboratrice de Michel AUTES
Tél. : 03.28.82.56.14 / Fax
03.28.82.59.14
c.blanc@nordpasdecalais.fr

PRADAL Cyrille
Collaborateur d'Alain ALPERN
Tél. : 03.28.82.56.08 / Fax
03.28.82.59.08
c.pradal@nordpasdecalais.fr

TOSTAIN Philippe
Collaborateur de Dominique
PLANCKE
Tél. : 03.28.82.56.26 / Fax
03.28.82.59.26
p.tostain@nordpasdecalais.fr

GUITTET Benoît
Collaborateur de Florence LECOCQ
Tél. : 03.28.82.56.47 / Fax
03.28.82.59.47
b.guittet@nordpasdecalais.fr

GRUPE VERT AU CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

1 rue de la Loire

44966 Nantes cedex 9

Tél. : 02 28 20 61 28 / Fax : 02 28 20 50 36

EluEs



BOUCHAUD Emmanuelle
Compétences : Environnement,
cadre de vie, énergies
Tél. : 02 28 20 61 28
emmanuelle.bouchaud@
paysdelaloire.fr



BULARD Olivier
Compétences : Lycées,
enseignement supérieur
Tél. : 02 28 20 61 28
olivier.bulard@paysdelaloire.fr



COCHY Jacques
Compétences agriculture
biologique, biodiversité
Tél. : 02 28 20 61 28
jacques.cochy@paysdelaloire.fr



COIRIER Mado
Compétences : formation
professionnelle,
politique de l'emploi, sanitaire et
social
Tél. : 02 28 20 61 28
mado.coirier@paysdelaloire.fr



COTREL Patrick
Vice-président de la Région à la
formation professionnelle
Président de la Commission
Compétences : formation
professionnelle apprentissage
politique de l'emploi
Tél. : 02 28 20 64 56
Fax : 02 28 20 50 39
patrick.cotrel@paysdelaloire.fr



GAVALLET Jean-Christophe
Compétences : environnement,
déchets industriels, espaces
naturels
Tél. : 02 28 20 61 28
jean-christophe.gavallet@
paysdelaloire.fr



GOICHON Claudine
Compétences : solidarités, handicap
Tél. : 02 28 20 61 28
claudine.goichon@paysdelaloire.fr



HELARY Yann
Vice-président de la Région
Président du groupe
Compétences : Innovation
numérique, développement
technologique et des réseaux
européens, recherche
Tél. : 02 28 20 64 72
Fax : 02 28 20 50 39
yann.helary@paysdelaloire.fr



LANGLET Romain
Compétences : transports,
déplacements, pôles d'échanges
multimodaux
Tél. : 02 28 20 61 28
romain.langlet@paysdelaloire.fr



MARCHAND Françoise
Vice-présidente de la Région
Compétences : politique régionale
de l'eau, eau et agriculture
Tél. : 02 28 20 61 28
francoise.marchand@paysdelaloire.fr



MEELDIJK Colette
Compétences : sensibilisation des
salariés au développement durable
Tél. : 02 28 20 61 28
colette.meeldijk@paysdelaloire.fr



MOTREUIL Marie-Laure
Compétences : éthique dans les
marchés publics
Tél. : 02 28 20 61 28
Fax : 02 28 20 50 36
marie-laure.motreuil@
paysdelaloire.fr



NORVAL Dominique
Compétences : culture, spectacle vivant
Tél. : 02 28 20 61 28
Fax : 02 28 20 50 36
dominique.norval@paysdelaloire.fr

Collaborateurs

Adresse mél du groupe que reçoivent les quatre collaborateurs :
groupe.verts@paysdelaloire.fr

NARIOO Michel
Attaché coordonnateur
Tél. : 02 28 20 61 23
Michel.Narioo@paysdelaloire.fr

GARNIER Bernard
Attaché
Tél. : 02 28 20 61 34
Bernard.Garnier@paysdelaloire.fr

AUBRON Gérard
Attaché
Tél. : 02 28 20 61 24
Gerard.Aubron@paysdelaloire.fr

GROUPE VERTS, RADICAUX, COMMUNISTES DU CONSEIL RÉGIONAL DE PICARDIE

61, mail Albert 1^{er} - BP 2616 - 80026 Amiens Cedex 1

Tél. : 03 22 97 35 36 • Fax : 03 22 97 35 70 • groupeVRC@picardie.fr

Membres Verts uniquement (5 sur 8)

Elus



CARON Arnaud
Vice président en charge des
Finances & Planification
Compétences : Économie, Finances,
Énergies, Coopération
décentralisée, Transports
Tél. : 03 22 97 37 25 / 06 76 28 80 78
Fax : 03 22 97 35 35
acaron@cr-picardie.fr



DACHEUX Pascal
Vice président agriculture
environnement
Compétences : Agriculture, agribio,
PAC, énergies renouvelables,
écoconstruction, environnement,
cynégétique
Tél. : 03 22 97 27 18 / 06 88 03 47 94
Fax : 03 22 09 42 41
pdacheux@cr-picardie.fr



DELATTRE Franck
Président de la commission
Aménagement du territoire,
compétences : Logement, Droits
sociaux (harcèlement moral au
travail), Transports, Développement
durable
03 22 97 38 72 / 06 08 88 45 31
Fax : 03 22 97 39 56
fdelattre@cr-picardie.fr



MAUPIN Isabelle
Présidente du groupe Verts,
Radicaux, Communistes
compétences : Santé, Culture, PNR
Tél. : 03 22 97 35 36 / 06 30 10 61 84
Fax : 03 22 97 35 70
imaupin@cr-picardie.fr



POTIN-VINCHON Marie-Jeanne
Compétences : Éducation,
Immigration, ENR, OGM, Risques
industriels
Tél. : 03 22 97 35 36 / 06 08 88 46 19
Fax : 03 22 97 35 70
mpotin@cr-picardie.fr

Collaborateurs

DELACOTE Luc
Attaché de groupe
03 22 97 37 50 / 06 08 88 42 17
Fax : 03 22 97 35 70
ldelacote@cr-picardie.fr

MENAGER-LEMAIRE Maud
Assistante de groupe
03 22 97 35 36 / 06 08 88 46 82
Fax : 03 22 97 35 70
mlemaire@cr-picardie.fr

FABRE-NADLER Anne-Laure
Chargée de mission pôle finances
03 22 97 26 80
Fax : 03 22 97 35 35
afabre-nadler@cr-picardie.fr

THÉROUIN Emilie
Chargée de mission pôle finances
03 22 97 28 04 / Fax : 03 22 97 35 35
etherouin@cr-picardie.fr

PASQUET Jean-Marc
Chargé de mission pôle finances
03 22 97 35 51 / Fax : 03 22 97 35 35
jmpasquet@cr-picardie.fr

CONSEIL RÉGIONAL POITOU-CHARENTES

15 rue de l'Ancienne Comédie

BP 575

86021 Poitiers

EluEs

BRION Yves

Compétences : transports, culture
Tél. : 05 49 55 76 86 / 06 89 15 98 45
Fax : 05 49 55 76 88
elusverts.po@wanadoo.fr
BRION.YVES@wanadoo.fr



CAP Corinne

Compétences : Pêche, littoral, santé
Tél. : 05 49 55 76 86 / 06 77 32 94 46
c.cap@tiscali.fr



LARIBLE Patrick

Vice-président de la commission
Santé, handicap, famille, adolescents
en charge du handicap
Membre de la Commission 3 :
Éducation, formation, recherche,
enseignement supérieur
Autres délégations : Tourisme, port
de la Rochelle
Tél. : 05 49 55 76 86
larible@club-internet.fr



LE TURDU Jean-Yves

Compétences : Formation
professionnelle, coopération
décentralisée, économie sociale et
solidaire
Tél. : 05 49 55 76 86 / 06 32 18 37 24
jy.le.turdu@wanadoo.fr



LEGRAND Marie

Vice-présidente - Présidente du
groupe - Président de la commission
: Environnement eau tourisme.
Compétences : Environnement, eau,
déchets, air (Présidente du CREN :
Conservatoire régional des espaces
naturels) - (Présidente de l'IFREE-ORE :
Institut de formation et de recherche
en éducation à l'environnement -
Observatoire régional de
l'environnement)
Tél. : 05 49 55 76 86 / 06 15 18 10 45
m.legrand@cr-poitou-charentes.fr



MORIN Serge

Vice-président
Vic-président de la commission
Environnement tourisme, eau
Compétences : Environnement,
agriculture, eau
(Conseiller d'administration au
syndicat mixte du PAC interrégional
du Marais Poitevin)
Tél. : 05 49 55 76 86 / 06 71 56 94 30
famille.morin@wanadoo.fr



STUPAR Georges

Vice-président de la commission
Infrastructures, équipements,
services publics, énergie,
transports, TIC, en charge des
énergies renouvelables.
Compétences : Transports, énergies
renouvelables
Tél. : 05 49 55 76 86
Fax : 05 49 55 76 88
elusverts.po@wanadoo.fr

Collaborateurs

POUZET Nathalie

Secrétaire du groupe
Tél. : 05 49 55 76 86
Fax : 05 49 55 76 88
elusverts.po@wanadoo.fr

CHATON Joëlle

elusverts@wanadoo.fr

GROUPE DES ÉLUS VERTS ET APPARENTÉS AU CONSEIL RÉGIONAL PACA

27 place Jules Guesdes
13481 Marseille

EluEs



OLIVIER Jacques
Président du Groupe
Président de la Commission
Agriculture, Forêt, Mer
Compétences : Agriculture
biologique, OGM, développement
local, finances solidaires
Tél. : 06 82 98 41 39
jolivier@regionpaca.fr



BOUCHEZ Marie
Vice-présidente du Groupe
Compétences : Développement
local, montagne, coopération
décentralisée, transports
Tél. : 06 23 81 57 23
mbouchez@regionpaca.fr



DELHAYE Annick
Vice-Présidente Ecologie,
Environnement et Développement
durable - Compétences : Energie,
environnement, Agenda 21,
Développement durable
Tél. : 06 08 10 24 66
adelhaye@regionpaca.fr



CHESNEAU Philippe
Vice-Président Emploi et Politiques
Territoriales - Compétences :
Emploi, ESS, politiques territoriales,
économie
Tél. : 06 73 48 13 10
pchesneau@regionpaca.fr



SANDEL Christine
Déléguée au littoral - Compétences :
Mer, littoral, espaces naturels
Tél. : 06 88 30 16 94
csandel@regionpaca.fr



DARMON-VASSILIEFF Micaëla
Présidente de la Commission
Sécurité, Prévention - Compétences :
Politiques de prévention, de
solidarité, sécurité routière
Tél. : 06 73 55 22 26
mdarmon@regionpaca.fr

Collaborateurs

BARLES Sébastien
Secrétaire Général du Groupe
Tél. : 04 91 57 52 09 / 06 75 00 63 31
sbarles@regionpaca.fr

FRANZ Karine
Secrétaire "administrative" du Groupe
Tél. : 04 91 57 50 72
kfranz@regionpaca.fr

BOULAY Flora
Chargée de mission Philippe Chesneau
Tél. : 04 91 57 55 63
fboulay@regionpaca.fr

ALBERIGO Jean-Claude
Chargé de mission Philippe Chesneau
Tél. : 04 91 57 55 63
jcalberigo@regionpaca.fr

KHOURI Graziella
Secrétaire Philippe Chesneau
Tél. : 04 91 57 55 63

GARRIGUES Benoît
Chargé de mission auprès d'Annick Delhaye
04 91 57 55 67 - Fax 04 91 57 50 50
bgarrigues@regionpaca.fr

CAILHOL Valérie
Secrétaire Annick Delhaye
Tél. : 04 94 57 55 67

DELORME Paule
Secrétaire Délégation Ecologie / Annick Delhaye
Tél. : 04 91 57 55 67

CONSEIL RÉGIONAL DE RHÔNE-ALPES

BP 19

78 route de Paris - 69 751 Charbonnières-les-Bains cedex

EluEs



ARNOU Eric

Compétences : développement rural et agriculture, coopération décentralisée

Tél. : 04 72 59 44 27

Fax : 04 72 59 44 68

eric/arnou2@laposte.net



BAYON Jean-Philippe

Vice-Président coopération décentralisée, commerce équitable

Tél? : 04 72 59 52 46

fax : 04 72 59 48 03

jpbayon@rhonealpes.fr



BLANCHARD Hélène

Vice-Présidente Environnement prévention des risques

Tél : 04 72 59 53 45

fax : 04 72 59 48 06

hblanchard@rhonealpes.fr



CHICHEREAU-DINGUIRARD

Marguerite-Marie

Compétences : énergies, solidarités et santé, technologie de l'information et de la communication

Tél. : 06 70 17 09 05

mchichereau@rhonealeps.fr



COULOMBEL Alain

Compétences : formations initiales et lycées, tourisme et montagne

Tél. : 04 72 59 44 27

Fax : 04 72 59 44 68

dominique.texier-coulombel@wanadoo.fr



GRASSET Eric

Compétences : enseignement supérieur et recherche, aménagement et animation du territoire, développement durable, énergie

Tél. : 04 72 59 44 27

Fax : 04 72 59 44 68

eric.grasset@laposte.net



HERBERTZ Catherine

Compétences : sport, jeunesse et vie associative, formations continues, culture

Tél. : 04 72 59 44 27

Fax : 04 72 59 44 68

c.herbertz@free.fr



JANIAUD Béatrice

Compétences : formations initiales et lycées, enseignement supérieur et recherche

Tél. : 04 72 59 44 27

Fax : 04 72 59 44 68

beatrice.janiaud@wanadoo.fr



JOUVE Didier

Vice-président Aménagement du territoire et développement durable Organisation générale, finances et démocratie participative

Tourisme et montagne

Tél. : 04 72 59 47 69/53 40

Fax : 04 72 59 48 02

djouve@rhonealpes.fr



KOHLHAAS Jean-Charles

Compétences : transports, aménagement et animation du territoire, développement durable

Tél. : 04 72 59 44 27

Fax : 04 72 59 44 68

jkohlhaas@rhonealpes.fr



LECLAIR Benoit

Transports, déplacements et technologies de l'information et de la communication aménagement et animation du territoire, développement durable énergie

Tél. : 04 72 59 44 27

fax : 04 72 59 44 68

matseguin@wanadoo.fr



LECULIER Jean-Marc
Compétences : économie, emploi,
économie sociale et solidaire
Tél. : 04 72 59 44 27
Fax : 04 72 59 44 68
jean-marc.leculier@wanadoo.fr



LERAS Gérard
Président du groupe
Compétences : transports,
déplacements
développement rural et agriculture
solidarités et santé
Tél. : 04 72 59 44 27
Fax : 04 72 59 44 68
ebaume@rhonealpes.fr



MOREIRA Véronique
Compétences : formations initiales
et lycées, enseignement supérieur
et recherche politique de la ville et
logement
Tél. : 04 72 59 44 27
Fax : 04 72 59 44 68
moreirav@numericable.fr



NOVELLI Marie-Odile
Vice-Présidente Solidarité,
politique de la ville, habitat et
foncier
Tél. : 04 72 59 47 58
Fax : 04 72 59 44 68
monovelli@club-internet.fr



POUSSARD Renée
Compétences : Formations
continues, environnement et
prévention des risques
Solidarités et santé
Tel 04 72 59 44 27
Fax : 04 72 59 44 68
renee.poussard@wanadoo.fr



ROBERT WYSS Bernadette
Compétences : culture,
environnement et prévention des
risques
sport, jeunesse et vie associative
Tél. : 04 72 59 44 27
Fax : 04 72 59 44 68
brobertwyss@rhonealpes.fr



SCHLOTTER Véronique
Compétences : économie, emploi,
économie sociale et solidaire
développement rural et agriculture,
technologie de l'information et de
la communication
Tél. : 04 72 59 44 27
Fax : 04 72 59 44 68
vschlotter@rhonealpes.fr



SCHEPPLER Josiane
Compétences : organisation
générale, finances et démocratie
participative, politique de la ville et
logement, culture
Tél. : 04 72 59 44 27
Fax : 04 72 59 44 68
jscheppler@rhonealpes.fr



SOUDAN Geneviève
Compétences : environnement et
prévention
des risques
politique de la ville et logement,
activités internationales,
coopération décentralisée et
commerce équitable
Tél. : 04 72 59 44 27
Fax : 04 72 59 44 68
genevieve.soudan@wanadoo.fr



TETE Etienne
compétences : Economie, emploi,
économie sociale et solidaire
activités internationales,
coopération décentralisée
Tél. : 04 72 59 44 27
Fax : 04 72 59 44 68
etienne.tete@mairie-lyon.fr



VIALLON Cécile
Compétences : formation continue,
sport, jeunesse et vie associative,
technologie de l'information et de
la communication
Tél. : 04 72 59 44 27
Fax : 04 72 59 44 68
cecileviallon@wanadoo.fr

Collaborateurs

BAUME Emeline

Compétences : Chargée de la communication, enseignement Supérieur et Recherche, Agriculture, Technologie de l'information et de la communication

Tél. : 04 72 59 44 37

Fax 04 72 59 44 68

ebaume@rhone-alpes.fr

BOTTINELLI Sylvie

Secrétaire

Tél. : 04 72 59 59 58

sbottinelli@rhone-alpes.fr

CHARRON Carine

Secrétaire

Tél. : 04 72 59 44 27

fax : 04 72 59 44 68

ccharron@rhonealpes.fr

GINESTE Elodie

Compétences : Transports, tourisme, aménagement du territoire

Tél. : 04 72 59 40 86

Fax : 04 72 59 44 68

egineste@rhone-alpes.fr

LEGRAND Zohra

Compétences : Culture, environnement, santé, énergies, politique de la Ville

Tél. : 04 72 59 45 52

Fax 04 72 59 44 68

zlegrand@rhonealpes.fr

MASSET Jean-Louis

Compétences : Economie, formations initiales et continues, coopération décentralisée

Tél. : 04 72 59 59 57

fax : 04 72 59 44 68

jmasset@rhonealpes.fr

CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

Avenue René Cassin - Moufia

BP 7190

97719 Saint-Denis Messag Cedex 9

EluEs

DENES Véronique

Compétences : transports, déchets et énergie

Tél. : 06 92 09 70 49

veronique.denes@wanadoo.fr

ASSEMBLÉE NATIONALE



Martine BILLARD
députée de Paris

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales

Thèmes de travail : Social, Justice, Santé, Culture, Handicap

mbillard@assemblee-nationale.fr
martinebillard.org

Assistant

Jean-Charles Lallemand
Tél. : 01.40.63.71.64



Yves COCHET
député de Paris

Membre de la commission Production et Echanges

Thèmes de travail : Environnement/Économie et finances / Services publics

ycochet@assemblee-nationale.fr
yvescochet.net

Assistante

Barbara Pompili
Tél. : 01.40.63.71.54



François DE RUGY
député de Loire-Atlantique

Secrétaire de l'assemblée nationale
Membre de la commission des finances.

Assistantes

Marjorie Delmond
Anne-Lyse Thomine
Tél. : 01.40.63.01.08

En circonscription (Nantes) :
Malika Darmoungar
Tél. : 02 51 82 87 76



Noël MAMERE,
député de Gironde

Membre de la commission des Affaires Etrangères

Thèmes de travail : Questions internationales, Mondialisation, Europe, Institutions (6^e République)
Immigration, Jeunesse

nmamere@assemblee-nationale.fr
noelmamere.fr

Assistants

Patrick Farbiaz
Charlotte Pauron
Tél. : 01.40.63.71.53

SÉNAT



Marie-Christine BLANDIN
Sénatrice du Nord
Membre de la commission des Affaires culturelles Thèmes de travail : Culture, Education populaire, Recherche, Décentralisation, Démocratie ... et aussi Solidarité Nord Sud, Semences, Paysages, Initiatives de chômeurs.

Assistants

Karima Delli
Frédéric de Beauvoir
15, rue de Vaugirard
75291 Paris cedex 06
Tél. : 01.42.34.29.84
mc.blandin@senat.fr

En région Nord Pas de Calais
Sabrina Schliwanski
rue de la Bassée - 59000 Lille
mcblandin@nordnet.fr
Tél. : 03.20.09.72.64



Jean DESESSARD
Sénateur de Paris (Ile-de-France)
Membre de la commission des affaires économiques et du plan
j.desessard@senat.fr ?Page Web :
jean.desessard.ouvaton.org



Jacques MULLER
Sénateur du Haut-Rhin
En cours d'installation...



Dominique VOYNET
Sénatrice de la Seine-Saint-Denis (Ile-de-France)
Membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées
d.voynet@senat.fr
dominiquevoynet.net



Alima BOUMEDIENE-THIERY,
Sénatrice de Paris (Ile-de-France)
Membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale
Membre de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne
a.boumediene-thiery@senat.fr
alima-boumediene.org

PARLEMENT EUROPÉEN



Marie-Hélène AUBERT
(Ouest)



Marie-Anne ISLER-BEGUIN
(Est)



Gérard ONESTA
(Sud Ouest)



Hélène FLAUTRE
(Nord-Ouest)



Alain LIPIETZ
(Ile-de-France)